

KAMURAN BEKIR HARPUTLU

la turquie dans l'impasse

une analysé marxiste
de l'empire ottoman à nos jours

éditions anthropos

Institut kurde de Paris

Le trouble

la turquie dans l'impasse

Institut kurde de Paris

© Editions Anikore, Paris 1974
10 rue de la Harpe, Paris 5^e
N° 101 - 101 101 101 101 101
N° 101 101 101 101 101

Institut kurde de Paris

LIV. FRE. 838
22/02/2017
530 HAR TUR

KAMURAN BEKIR HARPUTLU

la turquie dans l'impasse

une analyse marxiste
de l'empire ottoman à nos jours

éditions anthropos
12, avenue du Maine, Paris 15^e

INSTITUT KURDE DE PARIS
ENTRÉE N° 699

32
HAR

Institut kurde de Paris

32

9PM

000

AVERTISSEMENT

La traduction française de « La Turquie dans l'Impasse » de Kamuran Bekir Harputlu est conforme à la première édition en turc de cet ouvrage qui date de septembre 1972. Entre temps, une deuxième édition a été publiée avec quelques légères modifications. Les thèses sont les mêmes, mais elles ont été par endroits approfondies.

Institut kurde de Paris

INTRODUCTION

1) Depuis la seconde guerre mondiale, l'exploitation intensive des matières premières dans les pays du Tiers-monde par les pays capitalistes arrivés au stade de l'impérialisme, et le sous-développement qui en résulte, a entraîné une lutte généralisée entre ceux-ci. Conflits, tensions sociales et politiques caractérisent le Tiers-monde de l'Amérique à l'Asie.

Si nous nous penchons plus particulièrement sur les pays du Moyen-Orient, nous voyons que la lutte contre l'impérialisme est similaire à celles menées dans d'autres régions. Particulièrement après 1946 les événements se poursuivent au Moyen-Orient, des révoltes et des guerres éclatent.

A l'impérialisme français et anglais qui a dominé la région jusqu'en 1954, a succédé l'impérialisme américain. Alors qu'une force impérialiste avance et qu'une autre se retire, les Etats-Unis trouvent dans la région des gouvernements prêts à collaborer avec eux, en facilitant ainsi l'expansion de leur influence. Aujourd'hui les alliés les plus sûrs des Etats-Unis sont la Grèce, la Turquie et Israël.

Notre sujet, la Turquie, est, parmi les pays de cette région, celui qui intéresse le plus les monopoles, en raison de sa force pour protéger leurs intérêts, de sa position stratégique provenant de son emplacement géographique, de ses ressources en matières premières et de sa position de marché.

La République de Turquie à la fin de la première guerre mondiale est l'un des seize pays résultant du morcellement de l'Empire ottoman. Cet Etat s'est créé en luttant contre une invasion armée. Toutefois à la fin de la guerre de

Libération, en raison de sa structure sociale et du caractère même de cette guerre, il se rangea aux côtés de l'Occident capitaliste ; après une période de gestation, il abandonna les richesses de sa terre, ses ressources minérales et sa force de travail à l'exploitation des monopoles européen et américain. L'indépendance économique et politique du pays fut anéantie par les classes dominantes et les cadres politiques.

C'est aujourd'hui parmi les pays de l'O.C.D.E. l'un des Etats les moins industrialisés et celui dont le revenu national par individu est le plus faible. La plus grande partie de sa force de travail est employée dans l'agriculture. Ces conditions font de la Turquie un pays sous-développé. Le régime en place depuis 1923 a toujours considéré le problème du développement comme celui de l'enrichissement des classes dominantes, ne reconnaissant aucun droit et aucune liberté démocratique à la population. Dans cette situation, des contradictions sont apparues, et ces dernières années, la lutte de classe et la lutte anti-impérialiste sont devenues plus violentes. Crises politiques et coups d'Etat militaires se sont succédés. L'importance que les monopoles accordent au pays leur font soutenir le front contre-révolutionnaire ; dans ces conditions, le régime politique ne peut que reposer sur la violence et sur la force. L'armée est en constant état d'alerte contre le peuple de Turquie et contre les peuples du Moyen-Orient.

2) La structure sociale de la Turquie d'aujourd'hui ne résulte pas de révolutions. Son origine repose sur la société ottomane, sur la formation de ses classes, sur les relations entre elles, sur la domination des pays capitalistes européens, sur leur contrôle de la vie économique et politique et sur les transformations dépendantes.

De ce point de vue nous pensons qu'il est nécessaire de parler de la société ottomane et de nous pencher sur l'héritage laissé par l'Empire Ottoman à la République de Turquie. La guerre de Libération constitue en quelque sorte une période de transition vers le nouvel Etat.

L'année même de la création de la République, les classes dominantes ont déterminé leurs objectifs et ont commencé à mettre en place un système économique et politique capable de les réaliser entre 1939 et 1946. Cette période fut caracté-

risée par la nature de l'économie et du régime politique. 1946-1960 constitue la période d'entrée de l'impérialisme américain et européen dans le pays. Toutefois les fondements de cette domination remontent à l'année 1923. Avec le coup d'Etat de 1960, l'impérialisme consolide sa domination. Jusqu'en 1971 le régime est démocratique par sa Constitution et anti-démocratique par l'application qu'il en fait. Nous sommes témoins pour la première fois dans la société de Turquie de la formation d'une classe révolutionnaire et de l'importance politique croissante de la classe ouvrière. Sous la pression des conditions intérieures et extérieures, le coup d'Etat de 1971 a lieu résolvant ainsi la contradiction existant entre la Constitution démocratique de 1961 et le gouvernement réel en mettant en place une Constitution en accord avec le gouvernement antidémocratique.

Par notre travail nous voulons mettre l'accent sur le développement et la transformation sociale de la Turquie, les éléments déterminants et montrer ainsi les contradictions révélées par les événements, tenter en outre de montrer de quelle façon ils se sont résolus. L'influence de facteurs tels que la religion, des mœurs et les coutumes resteront en dehors de notre propos.

Dans les chapitres de notre ouvrage relatifs à la période républicaine, nous avons pris en considération les paroles des responsables du gouvernement en les confrontant aux applications qui en étaient faites. Les discours prononcés d'un point de vue subjectif, politique ou dans quelque but que ce soit, n'ont aucune importance si l'on ne s'attache à leur mise en pratique.

Dès que l'on s'intéresse aux discours prononcés par les dirigeants de la République de Turquie, il est possible de déceler une multitude de contradictions entre ceux-ci et la pratique. Les exemples sont innombrables : au moment où la politique économique qui rendra dépendant le pays est déterminée, lorsqu'il est question de libération totale ou d'anti-impérialisme, lorsqu'on dit que le peuple de Turquie est un peuple malheureux travaillant avec sa propre force de travail, nous pouvons constater en même temps comment on empêche les masses laborieuses de s'organiser et quelles pressions s'exercent sur elles.

D'autre part, nous n'analysons pas dans notre ouvrage la lutte de la classe ouvrière en Turquie ainsi que le mouvement

socialiste. Mais il est impossible d'en faire abstraction complète.

Dans la perspective de notre ouvrage, si l'on considère l'évolution historique de la Turquie et particulièrement son développement et sa transformation depuis 1960, nous ne pensons pas que cet élément soit déterminant. Nous considérons « le mouvement de gauche » et le mouvement de la classe ouvrière que nous avons évoqué de temps en temps, comme un tout. Nous allons tenter de montrer dans leurs grandes lignes les luttes de plus en plus violentes qui les opposent aux forces qu'ils ont devant eux ainsi que les contradictions de plus en plus fortes qui en résultent. Nous n'évoquerons pas les contradictions internes du « mouvement de gauche », ses discussions de stratégie, ses problèmes et ses déviations.

Nous préparons un autre ouvrage avec nos propositions, dont le sujet sera « le mouvement de la classe ouvrière et la lutte révolutionnaire en Turquie après 1960 ».

Dans une telle perspective, en tenant compte de la nécessité de s'appuyer sur le développement historique, ce premier ouvrage peut être considéré comme une base pour le second.

3) Compte tenu de notre place, de la formation et de l'expérience acquises au sein du mouvement révolutionnaire de Turquie, nous sommes en mesure d'apporter une analyse de la Turquie que nous croyons nouvelle, du moins de confirmer certaines thèses connues mais que l'on hésite à avancer. Certaines de nos thèses sont semblables à d'autres élaborées auparavant. Nous ne craignons pas de répéter ces idées pour plus de clarté.

a) Jusqu'à nos jours en Turquie, « la guerre de libération » a été considérée comme anti-impérialiste. Les forces qui luttèrent furent considérées animées d'une conscience anti-impérialiste. Nous ne partageons pas ce point de vue. Pour nous la « guerre de Libération de Turquie » est « une guerre de Libération » dans le sens étroit du terme, menée contre l'invasion armée dans la perspective de créer un nouvel Etat. On ne trouve pas dans ce mouvement un fond et une conscience anti-impérialistes.

b) Les mouvements menés depuis les Ottomans par l'armée et les intellectuels petits-bourgeois ont toujours été considérés comme des révolutions, et on a parlé de la tradition révolutionnaire de l'armée. Malgré le développement apporté par ces mouvements en raison même du caractère de ceux-ci, nous ne pouvons les qualifier de révolutionnaires. Il est impossible de partager ce point de vue. Ces mouvements qu'on a voulu faire passer pour des révolutions étaient toujours ambivalents ; nous sommes obligés de dire que si d'un côté ils furent progressistes, leur fond fut conservateur et réactionnaire. Il n'y a jamais eu de Révolution en Turquie.

Si nous sommes obligés de les considérer en tant que révolution et de les définir comme révolutionnaires, nous pouvons dire par ailleurs que l'annonce de la Mesrutiyet en 1908 est une révolution bourgeoise.

c) Tout en considérant parfois le problème sous cet angle, on oublie que les classes dominantes ottomanes s'inscrivaient déjà dans un processus de transformation et qu'elles ont pris place dans la République de Turquie dans le but d'accomplir leur transformation. Le caractère de « transformation » des classes dominantes est le facteur déterminant dans la collaboration avec les pays capitalistes avancés du monde. La guerre de Libération a facilité à ces classes dominantes leur collaboration, l'acquisition de propriété privée, c'est-à-dire leur transformation.

d) Avec la fondation de la République de Turquie, y compris la suppression du sultanat, les réformes entreprises ne sont pas l'œuvre des intentions subjectives et des dirigeants, mais résultent du dénouement des relations entre les classes, et des contradictions existant au sein des classes dominantes.

e) C'est presque une évidence aujourd'hui qu'une bourgeoisie nationale n'a pu se former chez les Ottomans. Toutefois certains affirment que durant la période de la République, entre les années 1923 et 1939, une bourgeoisie nationale s'est formée. Nous devons préciser néanmoins que seize ans, voir même plus, sont insuffisants pour la formation d'une « classe sociale ». Ceux qui, dès 1946, passeront à la collaboration avec le capital étranger constituent déjà les

classes dominantes dont le pouvoir s'est accru durant cette période.

L'orientation des classes dominantes est connue par les documents. Nous savons que l'Etat et le pouvoir politique se trouvent entre les mains de ces classes et qu'elles sont donc en position de modifier les conditions intérieures en fonction de leur orientation pour atteindre leurs objectifs. Ceux-ci se résument à la collaboration avec le capital étranger. Dans ces conditions, la formation de la bourgeoisie nationale est dénuée de sens. Les réalités sont en contradiction avec les intentions subjectives.

Une bourgeoisie nationale ne s'est jamais formée en Turquie.

f) La Turquie a vécu entre la période allant de 1923 à 1946 sa première période fasciste sous prétexte de favoriser la naissance de capitalistes locaux, d'élever à un niveau suffisant le riche indigène pour qu'il soit en mesure de collaborer avec le capital étranger, et cela grâce à la pression exercée sur la classe ouvrière et sur les peuples par le parti unique et l'idéologie des classes dominantes ; après 1946, elle vécut sa seconde période fasciste, passant à la collaboration avec le capital étranger et protégeant les intérêts communs des classes dominantes et des monopoles mondiaux.

g) Le changement de la structure sociale dans les régions rurales de la Turquie et le passage de la production semi-féodale et de la petite production à la domination de la production capitaliste, réalise le désir des monopoles européens et américains avec le concours des classes dominantes. Le caractère des transformations auxquelles nous allons assister dans un proche avenir est clair.

La réforme agraire qui sera entreprise ne répondra pas entièrement aux problèmes vitaux des grandes masses qui vivent dans les secteurs de l'agriculture ; quoique cela entraînera des problèmes sociaux, il ne sera plus possible de parler dans l'agriculture de structure semi-féodale ou d'exploitation semi-féodale. Pour nous la réalisation de cette transformation ne fera que retarder l'éclatement de la contradiction existant dans l'agriculture.

A partir de maintenant, c'est la production capitaliste qui

dominera dans l'agriculture et on ne pourra plus dire de la Turquie qu'elle est « pays semi-féodal ».

h) Evidemment les résultats naturels découlant de la transformation dépendante des monopoles mondiaux, l'augmentation du chômage, sans compter le chômage d'une grande partie de la force de travail non apparente dans l'agriculture, apportent avec eux de nouveaux problèmes. Les forces révolutionnaires capables de résoudre ces problèmes dans l'intérêt de la population, ne sont pas organisées et sont opprimées. Alors que d'un côté l'installation de la production capitaliste entraîne une augmentation de la production dans le secteur agricole, d'un autre côté les problèmes sociaux résultant de l'armée grandissante des chômeurs ne cesseront d'augmenter. Il serait trop optimiste de croire que les pays capitalistes européens absorberont cette force de travail au chômage.

Il est nécessaire de prévenir les éclatements sociaux et politiques, assurer la pérennité de l'exploitation capitaliste intensive et des pouvoirs politiques dépendants des monopoles mondiaux. Ceci n'a qu'une seule signification. Le régime fasciste existant en Turquie doit s'appuyer sur une répression de plus en plus violente. Les classes dominantes collaboratrices et les monopoles mondiaux sont obligés de refuser au peuple de Turquie les droits et les libertés démocratiques qui menacent leurs intérêts.

Institut kurde de Paris

I

LA SOCIÉTÉ OTTOMANE

La société ottomane a toujours été une société de classe, avec cette particularité par rapport à l'Occident que le mode de production et la formation de la structure sociale dépendent étroitement de l'autorité de l'Etat.

Dans l'Empire ottoman, l'armée, l'Etat ne font qu'un et jouent un rôle important dans le développement des forces productives. L'Etat, l'armée et la répartition des terres constituent trois points d'approche dont l'analyse est indispensable pour comprendre l'Empire.

A) La structure de l'Etat et de l'armée au temps de l'Empire ottoman

Grâce à ses conquêtes et à sa force armée, l'Empire parvient à s'étendre d'Asie en Afrique. Tous les pouvoirs sont aux mains du sultan, en même temps chef de tous les musulmans et commandant en chef des armées. Il dirige les guerres, participant en personne aux combats.

La direction de l'Etat est assurée par une commission composée de chefs militaires ; quant aux provinces, elles sont elles aussi administrées militairement. Grâce à cette organisation militaire, l'autorité centrale s'étend jusqu'aux régions

les plus lointaines. Tant que les conquêtes se poursuivent, le trésor est alimenté par :

- 1) Les butins de guerre ;
- 2) Les impôts perçus une fois par an et les pots de vin pris dans les pays étrangers ;
- 3) Les impôts perçus sur les habitants du pays ;

L'Empire ottoman nous apparaît avec ses particularités :

- 1) Les forces de production sont sous un contrôle central ;
- 2) Les terres sont la propriété de l'Etat, il n'y a pas de propriété privée ;
- 3) La plus-value de la production est perçue en impôt, une part réglementée de la production va à l'Etat ;
- 4) La production dans les villages n'est pas destinée à l'échange mais à la consommation.

La répartition des terres et l'organisation militaire explicitent ces particularités ; les terres sont divisées selon les besoins de l'organisation militaire :

- 1) Les « Has » (revenu annuel de 80.000 à 100.000 pièces d'or) ;
- 2) « Zeamet » (terre dont le revenu annuel est de 20.000 et 80.000 pièces d'or) ;
- 3) « Timar » (terre dont le revenu annuel s'élève jusqu'à 20.000 pièces d'or).

Les gens qui vivent sur ces grandes étendues de terres sont organisés en fonction des conquêtes. Lorsqu'une terre est conquise, on recense : la population, les familles et l'étendue des terres que l'on distribue à ceux qui ont été les plus valeureux pendant la guerre. Cette répartition se fait d'après le grade des soldats : les « Has » vont au sultan et aux géné-

raux, les « Zeamet » aux chefs moins importants et le « Timar » aux cavaliers. Le système du « Dirlik » ne donne que le droit de se servir de ces terres.

Le système du « Dirlik » :

Le propriétaire d'un « Dirlik » perçoit les impôts que les paysans doivent payer ; en échange il est obligé, en temps de guerre, d'envoyer à l'armée des soldats dont le nombre est fixé à l'avance. Le propriétaire du dirlik donne la permission aux paysans de cultiver la terre sur laquelle ils vivent. Grâce à cette répartition, l'Etat, qu'il soit en guerre ou qu'il s'y prépare, tient à sa disposition une armée puissante sans avoir à utiliser l'argent du Trésor. Dans l'Empire ottoman, tous ceux qui peuvent tenir une arme sont considérés comme des soldats.

L'Etat entretient aussi des soldats qui sont rétribués sur le Trésor, mais leur nombre est réduit par rapport à celui des hommes qu'envoient les « timars ». L'Empire ottoman renforce sa puissance militaire grâce à ce système.

En résumé les particularités du système « dirlik » sont les suivantes :

- 1) la propriété de la terre du « dirlik » revient à l'Etat ;
- 2) le « reaya » paie ses impôts en nature au propriétaire du « dirlik » ;
- 3) le sultan est libre de donner ou de reprendre un « timar ».

B) La structure de classe de la société ottomane

Après cette courte mise au point, il nous est possible de nous rendre compte de l'existence des classes et de leur situation. L'organisation militaire et administrative de l'Empire ottoman favorise sur chaque nouvelle terre conquise la stratification des classes et des couches sociales. La répartition des terres qui octroie des privilèges, à quelques individus, entraîne la création d'une aristocratie de la terre. Les éléments qui composent l'Etat ont le droit de gérer la terre ;

c'est ainsi qu'on en vient à exiger une ascendance de « sipahi » pour remplir la fonction de « sipahi ». Il devient donc impossible aux paysans de changer de condition ; la règle de base est qu'il n'y ait aucun changement dans le statut social. Le « reaya » cultive la terre qui ne lui appartient pas avec ses propres instruments de travail et loue à un prix presque égal à sa valeur réelle la terre du « sipahi ». Ceci veut dire en général que la terre est labourée par une paire de bœufs. Le « reaya » peut transmettre la terre de père en fils, mais ne peut jamais en avoir la possession ; il lui est interdit de vendre la terre, la donner, la laisser à ses héritiers, s'en servir comme il l'entend, et avoir le libre choix de ses cultures. Le « reaya » qui cultive sa terre ne peut l'abandonner ; si, au cours de 3 années consécutives la terre n'est pas cultivée, non seulement le loyer payé est sans valeur, mais le droit du paysan à cultiver sa terre lui est retiré. Le « reaya » a l'obligation de payer de nombreux impôts : il paie un impôt sur les revenus qu'il obtient de sa production et un impôt fixe sans rapport avec son revenu.

D'autre part, le « reaya » est dans l'obligation d'aller travailler sur les champs du « sipahi », de lui construire des hangars, de faner, etc. Ceux qui ne peuvent pas remplir ces devoirs ou ces corvées sont punis par le « sipahi » selon son humeur et ses caprices. Le « reaya » est inscrit au registre du « sipahi » avec sa famille.

Le « sipahi » peut ramener de force un « reaya » en fuite. Toutefois un délai de dix ans permet au fugitif de bénéficier d'une prescription ; néanmoins, la terre n'ayant pas été cultivée durant son absence, il doit payer des dommages au « sipahi ».

C'est ainsi que nous apparaissent concrètement dans la société ottomane, la répartition de la fortune et la stratification de la société en classes. Dans cette société, l'instrument principal de la production est la terre dont la propriété revient à l'Etat, qui représente l'ensemble des classes dirigeantes, c'est-à-dire le sultan, les « ulema » (savants et religieux) et les soldats. La classe productive qui ne possède pas la propriété de la terre se nomme les « reaya ». Les classes dominantes régissent administrativement la terre, le « reaya » est contraint à cultiver la terre et à produire.

Après avoir précisé cette dichotomie dans la société, nous pouvons parler de deux classes de base :

- 1) La classe militaire, qui fait la guerre, donne des ordres et dirige ;
- 2) Les « reaya » et le reste du peuple, en dehors des soldats.

Cette structure se modifie plus tard, mais il n'y a pas de changement fondamental entre les classes dominantes et les couches exploitées. Nous ne voyons pas l'apparition de nouvelles classes privilégiées mais une transformation au sein des classes dominantes.

Les révoltes paysannes dans la société ottomane

Dans le cadre de cette structure sociale, et de cette répartition des terres, il y eut plusieurs révoltes. Hormis les révoltes des pays qui sont sous tutelle impériale, nous constatons aussi des révoltes paysannes. L'armée ottomane réprime toujours ces révoltes d'une façon sanglante. Parmi les révoltes à caractère de classe, la plus représentative est celle du Cheikh Bedrettin de Simavnali. Les idées progressistes qu'il diffusa et le caractère social qu'elles portaient attirèrent notre attention. Les idées maîtresses diffusées lors de ce mouvement représentent un danger pour les classes dominantes ottomanes. S'adressant à la population, il s'exprime ainsi : « En dehors de la femme, les munitions, les habits, les animaux et les terres devraient être propriété commune. » Les chefs parlent en ces termes : « Je dois pouvoir jouir de tes biens comme tu dois pouvoir jouir des miens. » Ce qui est important et qui différencie ce mouvement des socialistes utopiques de l'Occident, c'est que ces idées sont avancées pendant un mouvement de révolte armée, s'appuyant sur la classe exploitée. Cette révolte paysanne est écrasée par l'armée ottomane.

C) Les réformes, le caractère de l'occidentalisation et le niveau de vie de la population chez les Ottomans

Avec la décadence de l'Empire, les intellectuels et les bureaucrates tentent de sauver l'Empire. Les intellectuels ottomans détachés du peuple et fascinés par l'Occident, sont

incapables de faire une analyse scientifique de la situation et de trouver les véritables causes des problèmes qui se posent à la société ottomane.

Les Occidentaux préoccupés par leurs intérêts nationaux attendent la fin de l'Empire ottoman. Les capitulations accordées aux Français depuis 1538 sont validées et les autres pays d'Occident commencent à profiter de ces privilèges. Au 19^e siècle l'industrie et la production augmentent en Europe et un besoin grandissant de sources de matières premières et de nouveaux marchés se fait sentir. Le problème des communications se pose avec la distribution des marchandises ; en effet des voies de communications allant vers l'Asie et l'Arabie traversent l'Empire ottoman.

Celui-ci se trouve dans une impasse totale. Dans les Balkans des mouvements de libération nationale se développent ; l'Europe soutient ces mouvements contre les Ottomans qu'elle a tout intérêt à affaiblir. L'Eflak et le Bugdan deviennent ainsi autonomes en 1829, tandis que la Serbie obtient son indépendance en 1830, la Grèce en 1830 et la Roumanie en 1862.

C'est dans ce contexte que les intellectuels ottomans ont cherché à s'inspirer des institutions européennes. Toutefois presque personne ne s'est arrêté sur les causes fondamentales de la différence qui existait entre les institutions ottomanes et les institutions européennes. Aucune analyse des différences entre les modes et les relations de production des deux sociétés n'a été faite. On cherche à imiter l'Occident mais le fossé qui les sépare de ce dernier se creuse davantage.

Regardons les premiers mouvements de réforme au 18^e siècle à l'époque des « tulipes » (Lâle Devri). A cette époque les classes dirigeantes imitent seulement la façon de vivre de l'Ouest et se laissent aller de plus en plus à des dépenses luxueuses. En raison de ces dépenses, elles sont obligées d'exploiter encore plus le peuple. L'introduction de l'imprimerie dans le pays est la seule acquisition positive ; par contre les institutions de l'Occident servent en général à sauvegarder l'Etat, à assurer sa pérennité et à protéger les intérêts des classes dominantes.

Au 19^e siècle, avant les mouvements de réforme de 1839, un traité de commerce est signé avec l'Angleterre. Ce traité reconnaît des privilèges très importants aux Anglais. L'Angleterre, pour protéger ses intérêts, cherche une alliance à l'inté-

rieur du pays, alliance qu'elle trouve d'abord avec les commerçants des villes maritimes qui, pour la plupart, appartiennent aux minorités. Il est nécessaire d'augmenter les moyens de ces minorités et des commerçants ainsi que de consolider l'alliance avec l'Angleterre.

Le passage à un système économique qui mettrait de l'argent entre les mains des paysans deviendrait indispensable. Avec l'influence des étrangers et des commerçants indigènes, on tente de remédier à cette situation avec le « Tanzimat Fermani »*. C'est ainsi qu'avec l'entrée de l'argent au village, le paysan commence à s'endetter en hypothéquant sa production, à la suite de quoi apparaît l'usurier. Ainsi s'amorce l'accumulation du capital.

Le « Tanzimat Fermani » met fin en 1839 au système du « dirlik » dont seul le nom subsiste quelques temps. L'Empire ottoman est entré dans le processus de changement imposé par l'extension du marché capitaliste qui tend à devenir mondial.

Les caractères essentiels de ce mouvement sont les suivants :

- 1) Augmenter l'autorité du sultan.
- 2) Mettre en ordre le système fiscal.
- 3) Accorder l'égalité des droits entre ceux qui possèdent une force économique dans le pays et leurs collaborateurs appartenant aux minorités ; égalité entre les minorités et les Ottomans.
- 4) Voter de nouvelles lois et prendre de nouvelles mesures pour promouvoir le commerce.
- 5) Transformer l'éducation en prenant pour modèle celle de l'Occident.

Les résultats de ces mesures, qualifiées de réformes, sont les suivants :

* Firman de Réforme.

1) Le sultan est lié à l'Occident.

2) A cause du changement du système fiscal, les paysans peuvent aller acheter et vendre au marché ; l'économie monétaire est entrée au village.

3) Les groupes d'intérêts sont devenus plus puissants.

4) Les mesures prises dans le secteur commercial ont augmenté les gains des impérialistes.

5) Les intellectuels se tournent vers l'Occident à cause de cette nouvelle forme d'éducation.

A la suite de ces mesures, la politique de l'Occident consiste à endetter l'Empire. Le 22 août 1850, Sir Stratford Canning se charge d'expliquer à l'Etat ottoman les modalités d'emprunts et de remboursements. Ces propositions d'emprunts paraissent d'abord vexantes et l'on refuse d'avoir recours à de tels moyens. Les remèdes proposés pour sauver l'Empire n'ont rien à voir avec des mesures économiques ; on voit ainsi des notables de l'Empire collecter des fonds avec l'intention de sauver l'Empire. Le premier emprunt est accordé en 1852. En définitive, le ministre des Affaires étrangères signe un emprunt de 50 millions de francs, et par la suite les emprunts des Ottomans augmentent sans cesse. Le « Düyünu Umumiye »* est créé dans le but de contrôler et de diriger les finances ottomanes.

En 1858, on vote pour la première fois la loi sur la terre ; celle-ci est divisée en cinq parties :

- 1) Terre « Memluk » (terre pouvant devenir propriété privée)
- 2) Terre « Miri » (terre appartenant à l'Etat)
- 3) Terre « Vakif » (terre de réserve)
- 4) Terre « Metruk » (terre abandonnée)

* Dettes publiques.

5) Terre « Mevat » (terre inculte).

La terre « memluk » est celle qui peut devenir propriété privée. Son propriétaire peut s'en servir comme il l'entend et la laisser à ses héritiers. Les terres que l'Etat a vendues pour de l'argent sont devenues terres de « memluk ». Ceux qui arrivent à rendre cultivables les terres « mevat » deviennent propriétaires de ces terres gratuitement. L'Etat agit ainsi pour augmenter la production et généraliser les échanges monétaires ; il tente également de renflouer le Trésor.

Avec cette loi, l'Etat reprend ses terres et ne les distribue pas aux paysans. Un nouveau traité permet l'utilisation de ces terres par des intérêts privés. Ce sont d'anciens propriétaires de « dirlik » ou des percepteurs qui les obtiennent. En acquérant ce droit d'utilisation de ces terres, ils paient une certaine somme d'argent et deviennent propriétaires, en ayant le droit de transmettre la terre ou de la laisser à leurs héritiers.

Par cette loi la propriété étatique des terres n'a plus aucune réalité et dans la pratique tout se passe comme s'il s'agissait d'une propriété privée. En peu de temps apparaissent les résultats d'une telle mesure :

1) Apparition des « agha », c'est-à-dire des riches propriétaires de fermes.

2) Apparition d'une catégorie d'ouvriers agricoles qui travaillent auprès de l'« agha ».

3) Le « reaya » se détache de la terre et commence à émigrer vers les villes.

4) Les paysans d'origine « reaya » qui sont en chômage participent à plusieurs récoltes.

La situation économique devient de plus en plus mauvaise et les intellectuels ottomans persistent à chercher des formules nouvelles. Le désir se fait sentir de gouvernements constitutionnels à l'imitation de l'Occident et l'intelligentsia ottomane souhaite avoir la parole dans le gouvernement. C'est ainsi que débute avec le « Tanzimat Fermani », en 1876, l'époque que l'on nomme la première « Mesrutiyet ». Ceux qui

pensent qu'une constitution arrangerait tout sont satisfaits, ainsi que ceux qui en tirent profit, tandis que la population n'est en rien concernée. Les intellectuels et les journaux publiés dans le pays parlent de liberté. Les Occidentaux jugent ainsi le nouveau parlement : « Ce genre de parlement ne possède aucune notion financière. » Tandis que l'Occident pense ainsi, le sultan dissout le parlement et les Ottomans entrent dans une période de trente ans de répression. L'Occident donne comme exemple de liberté le régime de Abdulhamit et le soutient. Les paroles de Lord Salisbury reflètent très bien le fond de leurs pensées : « Nous avons beaucoup plus d'intérêts à faire durer l'Empire ottoman tel qu'il est, plutôt que de favoriser un nouveau régime. » L'Occident a maintenant la parole au sein de l'Empire et il désire un gouvernement en sa faveur, peu importe sa forme et ses modalités ; ils agissent dans le sens des intérêts des trusts et des cartels et les impérialistes agissent en fonction de la concurrence qui existe entre eux.

La population qui vit sur les terres de l'Empire ottoman est dans une misère totale. Ces tableaux le montrent.

Les salaires (hebdomadaires)

	<i>piastres</i>
Blanchisseuse	3 — 6
Ouvrier en maçonnerie et menuisier	15 — 20
Ouvrier non spécialisé	10 — 12
Contremaître	30
Palefrenier et commis (la location du cheval est comprise)	100
Traducteur	96 (à la journée)
Gérant	182

(Rapport de consulat du ministère des Affaires étrangères d'Angleterre)

	<i>piastres</i>
Une tasse de café	1/4
Un peu plus d'1 kg de pain	1

16 kg d'avoine	12
Un peu plus d'1 kg de beurre	14
Six bougies	4
Un peu plus de 1 kg de fromage	4
Une poule	4
Dix œufs	1
Une tête de mouton	1 — 1/4
Un litre de gaz	10
Un peu plus de 1 kg de viande	2
Un peu plus de 1 litre de lait	1 1/4
Un kilo de riz	4 — 5
Un kilo de savon	6
Un kilo de tabac	50
Un kilo de sucre	7
Un kilo de tomates	1/4
Un kilo de légumes	1
A peu près 5 kilos de yogourt	1
Une voiture à cheval en bois	3 — 5

(Rapport de consulat du ministère des Affaires étrangères de l'Angleterre.)

Le rapport des salaires et des prix ne permet pas non seulement à une famille de vivre, mais même pas à une seule personne.

Alors que le peuple est dans cette situation, les intellectuels, méconnaissant la misère du peuple, continuent à suivre aveuglément l'Occident. Sous le régime de répression d'Abulhamit, nous les voyons partir à l'étranger et s'installer en France ; c'est l'époque de la Commune, Paris est en plein bouillonnement. Ce qui nous étonne aujourd'hui c'est que ces intellectuels n'aient pas du tout été influencés par ces mouvements, ce qui est révélateur de leur caractère. En effet, ils ont toujours été détachés du peuple des travailleurs et n'ont jamais analysé les questions qui se posaient à eux en profondeur.

Lorsqu'en 1908 la seconde « Mesrutiyet » est déclarée, ils se montrent étonnés ; la « Mesrutiyet » a été déclarée à leur insu et des postes importants leur ont été accordés. Dans les Balkans, les mouvements nationalistes opposés aux Ottomans, deviennent des guerres de Libération, mais les intellectuels ne s'intéressent qu'aux mouvements en

rapport avec la constitution et fondent des associations. La plus importante est l'« ITTIHAD et TERAKKI »*. Pour pouvoir entrer dans l'organisation secrète de cette association, il fallait être « maçon » et avoir l'appui assez large du milieu commercial. Cette association et d'autres du même genre ont pour but de sauver l'Etat en trouvant un appui à l'Ouest et plus particulièrement auprès des Anglais.

La Russie, l'Angleterre, la France et l'Allemagne se réunissent pour partager l'Empire ottoman. L'Ouest agit très prudemment ; s'il réclame un parlement, il exige aussi que ses députés lui soient acquis. Les élections de 1908 se déroulent dans cette atmosphère et les candidats soutenus par l'« ITTIHAD et TERAKKI » (l'union et le progrès) gagnent les élections.

Voici en résumé le programme de l'« ITTIHAD et TERAKKI » :

1) Réduire les dépenses des chemins de fer, construire de nouvelles voies ferrées, élargir les routes et en contruire de nouvelles ;

2) Construire des voies ferrées près des mines et favoriser les capitaux étrangers ;

3) Construire des ports de commerce à Dedeagaç, Samsun et Mersin ;

4) Avec l'aide des ingénieurs français, rendre navigables les fleuves Vardar, Meriç et Kizilirmak ;

5) Créer des sociétés dans le commerce, l'industrie et les communications ;

6) Ouvrir une université technique et envoyer les diplômés en Europe.

Les désirs et les besoins qu'ils ont des pays impérialistes sont évidents dans ce programme ; ils lancent un appel au capital étranger et montrent qu'ils sont prêts à collaborer avec lui.

* Union et Progrès,

Pendant ce temps éclate à Istanbul la révolte du 31 mars contre le mouvement d'occidentalisation ; une armée venant de Thessalonique écrase la révolte. La preuve est faite que les intellectuels et l'armée sont en faveur de l'occidentalisation, détachée du peuple. Dans l'histoire de la Turquie, on nomme progressiste l'attitude de l'armée de « Hareket »*, celle qui écrasa la révolte.

Après cet événement dit « progressiste », les relations avec l'impérialisme continuent. En 1908 on n'exerce plus de pression sur les intellectuels que l'on voit s'orienter encore davantage vers l'Ouest ; pour ceux-ci et pour l'armée, l'Etat est sauvé ; le peuple est toujours le même peuple. La liberté existe, la constitution existe, donc tout va s'arranger.

Tandis qu'en Turquie on fait la louange des Anglais, voilà ce que dit Lénine :

« Nous ne devons pas croire la presse européenne lorsqu'elle accueille avec sympathie les réformes accomplies en Turquie et lorsqu'elle loue l'attitude assez tiède des Jeunes Turcs qui désirent sincèrement qu'un régime avec constitution se développe et se consolide. Il est inutile d'essayer de trouver chez eux la moindre sincérité ; il est clair qu'ils ont eu peur que le mouvement de démocratie qui se développe en Turquie et en Iran ne s'étende dans toute l'Asie. »

Il est vrai que l'Ouest a peur d'un éclatement et pense aplanir l'atmosphère en accordant certains droits et écarter ainsi les contradictions existantes. Voilà ce qu'écrivit le ministre des Affaires étrangères d'Angleterre, Sir Edward Grey, à l'ambassadeur Lowter : « ... Il ne faut pas donner à la Turquie l'impression que nous lui tendons la main sans le vouloir... Si la Turquie arrive vraiment à faire marcher son régime constitutionnel et qu'elle réussit à bien gouverner son pays, ceci peut avoir des conséquences que nous ne pouvons pas prévoir maintenant... Jusqu'alors, nous pouvions, parmi les pays musulmans que nous dirigeons, montrer clairement que c'était nous qui gouvernions mieux que le sultan. Mais si maintenant la Turquie crée une Assemblée avec ses députés et développe son gouvernement, le mouvement en faveur d'une constitution en Egypte prendra beaucoup d'ampleur et nous n'aurons plus la possibilité de nous y opposer... Nous serons peut-être

* Action.

obligés de nous servir de la force armée devant le peuple d'Égypte qui voudra une constitution. »

L'Angleterre mène une politique intelligente et prend en considération l'Empire ottoman en pensant à ses intérêts au Moyen-Orient et en Asie. Elle tente d'orienter en sa faveur une accumulation de faits qui conduiraient à un éclatement. Les concessions accordées et les droits reconnus aux populations ne sont qu'apparents et ne servent qu'à assurer la continuation de la sécurité de ses intérêts.

Des articles contre l'Empire ottoman paraissent dans la presse européenne et on essaie de susciter une animosité entre les peuples. Les intellectuels et les progressistes n'arrivent pas à saisir le véritable visage de l'Ouest. « Les Turcs sont un véritable fléau pour la civilisation européenne. Il faudra tôt ou tard les expulser du continent européen. » On ajoute : « S'il y avait des élections libres dans le pays, le parlement ottoman pourrait devenir en majeure partie un parlement chrétien », ou « il faut, pour assurer la continuation de l'Empire ottoman, que les libéraux turcs entretiennent des relations amicales avec la société grecque qui comprend des diplomates, des financiers, des industriels et des hommes d'affaires ». En réalité l'Ouest n'est pas opposé à l'indépendance des peuples, mais cherche des alliés, qu'ils soient Turcs ou qu'ils soient Grecs, des alliés qui pourront collaborer avec eux pour exploiter les peuples. Lénine apporte à ce sujet un éclaircissement et, en 1908, semble donner une leçon aux intellectuels turcs :

« Des hommes d'Etat progressistes avaient fait une série de réformes en Pologne en mai 1791. Le roi de Prusse et l'Empereur d'Autriche faisaient connaître leur joie au pays voisin en célébrant la constitution du 3 mai... En janvier 1793, la Prusse, l'Autriche et la Russie signaient le traité au terme duquel la Pologne était partagée. »

« En août 1908, les jeunes Turcs réalisèrent leurs réformes dans une atmosphère de détente peu habituelle. Le monde les applaudit. En octobre 1908, nous sommes témoins des mesures visant au partage de la Turquie. »

« La vérité apparaît derrière les événements... On voit que la Russie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Angleterre n'ont pas l'intention de changer d'avis au sujet du partage de la Turquie. »

Avec les mouvements de réformes, l'impérialisme pénètre dans l'Empire ottoman ; les classes dominantes, les intellectuels et les progressistes s'allient avec l'impérialisme. Ces mouvements sont menés par les impérialistes dans le cadre de l'exploitation des ressources des Ottomans et du partage des terres du Moyen-Orient.

D) Transformation dans la société ottomane

Vers la seconde moitié du 16^e siècle, l'Empire ottoman ayant élargi ses frontières au maximum, se trouve dans l'impossibilité de continuer ses conquêtes. Durant cette époque, l'Occident se développe, la féodalité disparaît pour faire progressivement place à des monarchies autoritaires qui s'efforcent de renforcer l'administration centrale, alors que chez les Ottomans l'autorité centrale s'affaiblit.

Le pillage, le butin de guerre et les impôts perçus dans les pays conquis et qui représentent les ressources des finances de l'État, ont diminué, alors que les frais ont augmenté. Dans la société ottomane, le commerce est méprisé et dès le début ce secteur avait été abandonné avec des privilèges aux étrangers.

L'État se trouve donc dans l'obligation de trouver de nouvelles sources de revenus. « A partir de la seconde moitié du 16^e siècle, les paysans représentent la principale source de revenus de l'État. » Les nouvelles mesures prises pour pouvoir faire face à la consommation défavorisent le peuple :

- 1) Les impôts perçus du « reaya » sont augmentés ;
- 2) On utilise de nouvelles méthodes pour percevoir les impôts.

On commence à vendre des terres appartenant à l'État, qui deviennent propriété privée ; il est question pour la première fois de « propriété privée ». Les nouvelles méthodes pour percevoir les impôts font apparaître les « multezim », c'est-à-dire les percepteurs. Cette transformation s'opère aussi sous l'influence des pays étrangers. La vie économique commence à se développer dans les villes et l'économie monétaire devient dominante. Les « sipahi », les propriétaires des « timar », des

« zeamet » et des « has » commencent à s'occuper de commerce et retournent vers les grandes villes. L'influence s'en fit sentir sur la structure de l'Etat et la répartition des terres. Les « dirlik » commencent à être distribués en échange de « pots de vin ». Au cours de cette transformation, les terres administrées par les « bey » et les « pachas » — dont la propriété revenait à l'Etat — passent entre leurs mains et deviennent leur propriété privée. La terre devenant un objet de spéculation, le capital commercial s'étend jusqu'au village.

Les privilèges accordés aux pays étrangers, d'abord à la France, permettent aux produits étrangers d'affluer vers les ports et font périlcliter la production indigène, déjà restreinte et peu productive. Ceux qui vivent de la production indigène forment une couche sociale qui fait du commerce en vendant les produits étrangers. Le paysan qui n'a pas pris encore contact avec l'argent et n'a aucun pouvoir d'achat, vit encore du troc ; ceci n'arrange pas les étrangers et leurs associés, les commerçants étrangers.

E) La domination impérialiste et la fin de l'Empire ottoman

Il apparaît clairement aujourd'hui que toute démarche entreprise après 1839 place la Turquie sous l'influence croissante de l'impérialisme. Des écoles françaises, anglaises, allemandes et américaines s'ouvrent dans l'Empire et intensifient leur propagande. Vers les premières années de la première guerre mondiale, la vie économique et le contrôle financier sont sous la dépendance de l'Occident.

Cette domination s'organise officiellement en 1881 et cette même année, avec le « Muharrem Kararnamesi », l'organisation du « Düyûnu Umumiye » est fondée (Düyûnu Umumiye : administration de la dette ottomane).

Cette organisation a pour but de collecter les impôts du peuple constituant la garantie de l'emprunt et de distribuer cet argent à ceux qui y ont droit. Le « Düyûnu Umumiye » est dirigé par une assemblée formée des représentants des pays prêteurs, de l'Etat ottoman et de la Banque ottomane. Les représentants des pays étrangers sont choisis par leur ministre des Affaires étrangères ; la Banque ottomane est par ailleurs une fondation étrangère et c'est pour cette raison

que l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Hongrie et l'Allemagne sont représentées à l'Assemblée du « Düyünu Umumiye ». 8.931 employés, dont 3.253 sont passagers, y travaillent et parmi eux se trouvent des spécialistes étrangers. A cette même époque, le ministère des Finances ottoman emploie 5.472 employés ; le « Düyünu Umumiye » devient donc une organisation plus importante que celle des finances ottomanes. L'Assemblée du « Düyünu Umumiye » est chargée de la nomination et du licenciement des employés et influence également les finances ottomanes en considérant ses employés comme des fonctionnaires ottomans et en faisant payer leurs salaires (400.000 livres par an) par l'Etat ottoman.

A sa fondation, l'organisation contrôle 2 millions 522 mille livres ottomanes ; entre les années 1911 et 1912, elle en contrôle 8 millions 258 mille, soit 31,5 % des revenus de l'Etat. 22,9 % des impôts directs sont sous son contrôle. Elle collecte les impôts, soit en son nom, soit au nom de l'administration ottomane et tient aussi en réserve 2 millions de livres appartenant à l'Etat ottoman. Cet argent est investi dans des intérêts étrangers. En plus de la perception des impôts et de la distribution des intérêts aux étrangers, l'organisation prend place dans la vie économique ottomane en obtenant des privilèges ; elle accapare les secteurs les plus productifs de la vie économique, soit en créant des sociétés, soit en prenant la tête d'autres sociétés. Elle s'octroie le monopole du sel et crée l'administration de la régie et du crédit Anstalt et Bleichvoder, dont les dirigeants lui donnent des privilèges. Ce sont eux qui décident du prix de vente des produits des paysans et ils maintiennent les prix d'achat à un taux toujours très élevé.

<i>Années</i>	<i>Prix d'achat du tabac</i>	<i>Prix de vente</i>
1885-1886	7,6 piastres	26,1 piastres
1912-1913	10,3 »	35,03 »

Le « Düyünu Umumiye » contrôle la production et le commerce dans ce secteur, ce qui constitue un Etat dans l'Etat. Lorsque les paysans ne veulent plus vendre leur tabac à des prix si bas, l'administration de la régie crée une orga-

nisation d'hommes armés et les dirigeants ottomans votent une loi qui légalise cette organisation.

La régie partage ainsi ses revenus : 750 millions de livres ottomanes vont au « Düyûnu Umumiye », comme remboursement de l'emprunt, 8 % du capital déposé est utilisé comme gain et le reste est divisé entre l'Etat ottoman et le « Düyûnu Umumiye ».

Grâce au « Düyûnu Umumiye » les dettes extérieures augmentent, le capital étranger s'assure une garantie au niveau de l'Etat ottoman ; on verse ainsi les impôts d'une région déterminée au « Düyûnu Umumiye » ; le capital peut donc entrer sans aucun risque. C'est le peuple qui paie les impôts, ce sont les pays étrangers qui ramassent les gains et c'est la Sublime Porte qui touche sa commission. Grâce à ce mécanisme les dettes de l'Empire ottoman à la veille de la première guerre mondiale augmentent.

RÉPARTITION DES DETTES DE L'EMPIRE PAR PAYS :

<i>Pays</i>	<i>Dettes</i>
France	66,34 millions
Angleterre	10,99 »
Allemagne	7,65 »
Belgique	7,71 »
Hollande	1,77 »
Italie	1,74 »

(Source : les statistiques de l'administration des emprunts)

On assiste aussi à l'installation d'entreprises privées à capital étranger. Les investissements du capital étranger sont pratiqués aussi bien dans le secteur privé que public. D'après les chiffres, l'Allemagne, la France et l'Angleterre réalisent la plupart de ces investissements.

RÉPARTITION DU CAPITAL ÉTRANGER DANS L'EMPIRE OTTOMAN
AVANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE
(en francs français)

<i>Lieu d'investissement</i>	<i>France</i>	<i>Angleterre</i>	<i>Allemagne</i>
Emprunt public	2.454.417.377	577.499.821	867.583.506
Emprunt secteur privé	902.893.000	230.458.675	552.653.000
Total	3.357.310.377	807.958.496	1.420.236.506

Les proportions :

<i>Lieu d'investissement</i>	<i>France</i>	<i>Angleterre</i>	<i>Allemagne</i>
Emprunt secteur privé	53,55	13,66	32,77
Emprunt public	60,31	14,36	21,31
<i>Total</i>	60,08	+ 14,46	+ 25,42

= environ 100

(Source : les statistiques de l'administration des emprunts)

Les investissements sont en général faits dans les secteurs suivants :

- 1) La construction des chemins de fer ;
- 2) Les minerais ;
- 3) La production et la distribution des produits de monopoles. Les gains sont en sécurité et les privilèges sont accordés d'une façon illimitée.

Nous allons donner un exemple des impôts perçus dans certaines régions de l'Empire ottoman, sur lesquelles le « Düyünu Umumiye » avait mis la main.

Revenus des impôts perçus par le « Düyünu Umumiye » et l'Etat avant la Première Guerre mondiale :

<i>Région</i>	<i>Revenu total de l'Etat</i>	<i>Revenu retenu pour les dettes</i>
Alep	12.332.341	1.177.000
Ankara	11.000.000	4.177.000
Bagdad-Basra	10.061.500	1.494.000
Beirut	20.500.000	1.442.775
Brousse	19.000.000	7.130.000
Kastamonu	11.000.000	1.226.000
Konya	12.420.000	2.281.000
Izmir	27.450.000	11.036.000
Trabzon	30.000.000	3.508.000

(Source : les statistiques des finances)

Ce sont les produits industriels qui viennent en tête en importation et les matières premières et les produits agricoles en exportation. La plupart des produits importés sont des produits de consommation.

<i>Nom de la marchandise</i>	<i>Importation</i>	<i>Exportation</i>
Produits industriels	59,4 %	13, %
Produits bruts et demi-bruts	7 %	38,4 %
Produits agricoles	25, %	45 %
Autres produits	8,6 %	3,6 %

(Tefik Çavdar p. 115)

Parmi les produits importés se trouvent des produits sous-entendant une consommation de luxe.

Dans le commerce extérieur avec les Ottomans, certains pays tiennent une plus grande place :

Importations (1.000 dollars)

<i>Pays</i>	<i>1894</i>	<i>1906</i>	<i>1912</i>
Angleterre	39.842	48.366	43.762
Autriche- Hongrie	22.720	28.671	30.027
Allemagne	1.239	5.831	22.915
France	12.061	11.743	17.331
Italie	2.748	10.763	10.812
U.S.A.	90	1.265	5.393

Exportations

Angleterre	25.238	27.851	20.506
Autriche- Hongrie	5.846	9.404	9.817
Allemagne	1.297	5.402	5.400
France	15.656	21.168	18.873
Italie	2.067	1.382	4.080
U.S.A.	661	2.165	6.066

L'Europe est maître du commerce extérieur de l'Empire ; à cette domination s'ajoute la concurrence des monopoles occidentaux. De 1894 à 1912, les privilèges accordés par les Ottomans changent selon les transformations en Europe.

Dans le tableau ci-dessous, nous avons séparé les importations et les exportations de chaque pays, en prenant pour bases 100 en 1900. Les chiffres nous montrent en faveur de quels pays se fait le développement.

RÉPARTITION DES PAYS ÉTRANGERS DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR
DES OTTOMANS

Importations

<i>Pays</i>	1894	1900	1912	1900
Angleterre	109	100	120	36.564 = 100
Autriche-Hongrie	107,5	100	142	21.129 = 100
Allemagne	57	100	1.069	2.143 = 100
France	92	100	132	13.066 = 100
Italie	48	100	185	5.844 = 100
U.S.A.	66	100	3.965	136 = 100

Exportations

Angleterre	84	100	104	24.264 = 100
Autriche-Hongrie	90	100	150,5	6.520 = 100
Allemagne	65	100	272,7	1.988 = 100
France	74,5	100	90	20.954 = 100
Italie	66	100	131	3.120 = 100
U.S.A.	26	100	241	2.517 = 100

Nous constatons que la France et l'Angleterre ont une place peu importante dans le commerce extérieur des Ottomans, alors que celle de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie se développe continuellement. La part quantitative et proportionnelle de l'Allemagne est particulièrement importante. Nous voyons aussi les U.S.A. prendre de l'importance alors que sa part quantitative n'est pas proportionnelle à son développement.

Ces chiffres montrent également la concurrence de l'Allemagne et de l'Angleterre dans l'Empire ottoman et pourquoi les Ottomans sont du côté de ces deux pays. Vers 1900, le nombre des sociétés d'assurance se répartit comme suit : six françaises, vingt-quatre anglaises, quatorze allemandes, trois autrichiennes, trois suisses, deux italiennes, une grecque, une belge, une américaine, une turque.

En dehors du « Düyûnu Umumiye » qui contrôle les investissements et qui perçoit les impôts, la Banque ottomane qui joue le rôle de banque centrale et qui contrôle la circulation monétaire est aussi composée de capitaux étrangers. Cette banque est fondée par les Anglais en 1856 et 1863, le capital

français s'y associe rapidement. L'Empire ottoman donne à cette banque des privilèges pour trente ans et lui confère le caractère de banque centrale ce qui l'autorise à imprimer de la monnaie si ses réserves en or le lui permettent. Elle a le droit d'avoir en réserve un tiers de l'argent en cours, ce qu'aucune autre banque n'est autorisée à faire. C'est elle qui fait tous les comptes du Trésor, perçoit les impôts au nom de l'Etat par l'intermédiaire de ses succursales et effectue les paiements. Parmi les impôts perçus elle retient les dettes du Trésor et touche 1/2 % des opérations effectuées sur les dettes. Pour les autres formalités, elle touche de l'Etat ottoman vingt mille livres de commission par an. Elle représente l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Alors qu'au début la Banque ottomane ne s'occupe que des formalités de base, nous la voyons par la suite faire du commerce et des investissements, prendre des participations à la régie des tabacs et contrôler l'administration de certains ports et des chemins-de-fer, tandis que l'Etat lui garantit ses gains dans les investissements effectués. Les chemins-de-fer entre Sam et Hama, entre Thessalonique et Istanbul, les ports d'Istanbul et de Beyrouth, les sociétés de tramway, d'électricité et d'eau d'Istanbul sont sous son contrôle. Dans la régie des tabacs, elle s'associe avec l'Allemagne et l'Autriche. En 1888 la Deutsche Bank se met à concurrencer la Banque ottomane.

La Banque ottomane est la représentante de l'impérialisme anglais et français dans l'Empire et la Deutsche Bank la représentante de l'impérialisme allemand ; leur concurrence augmente d'année en année. La concession de la voie de chemin-de-fer qui va de Berlin à Bagdad est accordée le 18 mars 1902 aux Allemands. L'Empire ottoman n'a aucun impact sur les terres ottomanes ; l'impérialisme impose en effet sa domination sur ces terres et la concurrence entre les monopoles se développe rapidement. La course pour « avoir la plus grande part du gâteau » a commencé.

Dans leurs calculs à long terme, les impérialistes continuent leur travail parmi les classes et les couches sociales qui sont susceptibles de collaborer avec eux. S'y ajoute aussi l'influence des missions qui essaient d'imposer leurs propres normes et des organisations culturelles et religieuses qui se répandent sur tout le territoire.

<i>Pays</i>	<i>Mission religieuse</i>	<i>Education</i>	<i>Organisation d'aide</i>
Angleterre	17	30	8 (hôpitaux)
France	avec l'éducation :	87	8 »
U.S.A.	6	183	
Allemagne	6	14	Colonie à Haïfa et Jaffa

Ceux qui ont reçu une éducation dans ces écoles ont toujours été solidement attachés à l'impérialisme jusqu'à nos jours.

Les heurts entre impérialistes arrivent à leur degré maximum vers la Première Guerre mondiale et continuent en raison des intérêts économiques en place sur le territoire ottoman, notamment en raison des privilèges accordés aux chemins de fer.

Les routes qui traversent l'Anatolie depuis des siècles et qui relient le Moyen-Orient et l'Asie avaient été remarquées par l'Occident et des guerres avaient même éclaté à cause d'elles. Avec le mouvement du « Tanzimat » les pays impérialistes furent attirés vers les territoires ottomans mais ce sont surtout les Anglais, les Français et les Allemands qui mirent tout en œuvre pour obtenir les privilèges des chemins-de-fer.

Les chemins-de-fer mis en circulation en 1898 sont les suivants :

<i>Chemins-de-fer anglais</i>	<i>Nombre de kilomètres</i>
Izmir-Aydin	373
Mersin-Adana	67
Total :	440
<i>Chemins-de-fer français</i>	
Izmir-Salihli	512
Jaffa-Jérusalem	87
Beirut-Sam	247
Alep-Sam	420
Total :	1.266

Chemins-de-fer allemands

Haydarpasa-Izmit	91
Izmit-Ankara	485
Eskisehir-Konya	444
	<hr/>
Total :	1.020

Total général : 2.726

(Source : Ahmet Emin Yalman. Turkey in the world war ; Yale 1920, p. 85)

Hormis ces privilèges, le chemin-de-fer de Bagdad que l'on considère comme ayant influencé la déclaration de la Première Guerre mondiale, est à lui seul un cas spécial. Grâce à ce chemin de fer, Berlin est relié à Bagdad et s'ouvre au golfe de Basara qui devient ainsi la voie la plus importante vers les Indes, alors colonie anglaise.

Nous pouvons énumérer ainsi les manœuvres concrètes réalisées par l'Angleterre pour contrôler les routes qui mènent à l'Asie :

1839 : elle prend Aden sous son contrôle.

1875 : elle achète les intérêts de Suez.

1882 : elle envahit l'Égypte.

Les îles à mi-chemin passent sous la domination des Anglais : Perim en 1854, les archipels de Konya et Maria en 1854, Socotra en 1876 et Chypre en 1876 ; ces îles ont une importance stratégique. Voici ce que déclarait le ministre anglais des Affaires étrangères : « En prenant Chypre, notre objectif n'est pas de créer une domination sur la Méditerranée, mais de pouvoir défendre les Indes. » Il résume ainsi les visées de la Russie et de l'Angleterre sur l'Asie : « L'Asie est assez grande pour pouvoir répondre aux objectifs de nos deux

pays.» D'après ses propres paroles, l'impérialisme anglais avoue que son objectif reste l'Asie et il est évident que les routes passant par l'Empire ottoman sont importantes. Les objectifs de l'impérialisme allemand étant similaires, les heurts entre ces deux pays s'aggravent. Lorsque le Danube s'ouvre à la circulation, la Revue Quarterly écrit : « Il est impossible de ne pas voir derrière ce projet les efforts réalisés pour ouvrir la route de l'Inde qui passe par l'Empire ottoman... C'est ainsi que les régions industrielles de l'Allemagne pourront directement entrer en contact avec l'Empire ottoman, l'Égypte, l'Iran, l'Arabie Séoudite et même avec les Indes. »

Nous voyons maintenant encore plus clairement l'importance des routes qui traversent l'Empire ottoman ; les privilèges du chemin de fer de Bagdad offerts par les Ottomans prennent une valeur capitale du point de vue des intérêts des pays impérialistes. Avec ce chemin de fer l'impérialisme allemand acquiert une grande force au sein de l'Empire ottoman. Lorsque l'Etat accorde ces privilèges, il pense étendre son autorité alors que sa dépendance s'accroît davantage.

Outre les privilèges accordés en 1902, le 3 mars 1903 la Société des chemins de fer de Bagdad est fondée. Ces privilèges donnent aux Allemands des droits inaccoutumés et les gains de la Société sont garantis d'avance :

a) Les terres appartenant au Trésor et utilisées par la société pour la construction des chemins de fer, sont données gratuitement ;

b) Le sable ou autres matières utilisées sont pris gratuitement sur les terres de l'Etat. Ni loyer, ni argent ne sont demandés en contrepartie ;

c) Le bois nécessaire à la construction du chemin de fer sera coupé gratuitement dans les forêts de l'Etat ;

d) Un droit d'utilisation des mines qui se trouvaient à 20 km autour de la voie de chemin de fer est accordé ;

e) La société aura le droit d'entreprendre des fouilles archéologiques tout au long de la voie du chemin de fer et aura le droit de propriété sur ce qu'elle découvrira ;

f) Tant que dureront ces privilèges, la Société sera exemptée d'impôts et de formalités sur les gains qu'elle aura obtenus.

Cela se passe de commentaire. L'Allemagne augmente ainsi sa domination sur l'Empire ottoman, l'impérialisme consolide sa domination et les investissements se poursuivent sans interruption. Le ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, le baron Von Schoen, ajoute : « Parmi les avantages obtenus par l'Allemagne nous pouvons citer en premier les possibilités de vente de nos marchandises sur des marchés beaucoup plus éloignés. En priorité aussi, notre industrie de chemin de fer pourra se développer en construisant des rails, des locomotives, etc. D'un autre côté, les ingénieurs allemands, les ouvriers de la construction et les entrepreneurs bénéficieront de secteurs de travail beaucoup plus vastes. Enfin grâce à la civilisation et au niveau de vie supérieur que permettront ces chemins de fer, une animation naîtra sur les marchés des pays traversés, ce qui nous ouvrira de nouveaux marchés. »

La fin de l'Empire ottoman

A la veille de la Première Guerre mondiale, l'Empire ottoman s'est déjà quasiment effondré, malgré quelques tentatives faites par l'Ittihat et Terakki au nom du salut de l'Empire. Les efforts d'occidentalisation continuent, les Allemands et les Anglais essayant d'attirer à eux ceux qui ont un certain poids au sein du gouvernement du pays. Les Anglais et les Français collaborent surtout avec les minorités, notamment dans les ports, tandis que les Allemands collaborent avec les Turcs et essaient plus particulièrement de s'entendre avec les membres du Ittihat et Terakki.

L'Angleterre occupe l'Égypte, le Soudan et Chypre et s'oriente maintenant vers l'Arabie ; elle pousse les tribus arabes et les Arméniens installés en Anatolie à se révolter contre les Ottomans. Elle ne se pose le problème des peuples que pour créer des troubles et son véritable objectif reste d'obtenir les régions pétrolières de l'Arabie. La Russie des Tsars revendique les Détroits et l'Allemagne tente d'obtenir des privilèges pour pouvoir s'étendre jusqu'à l'Est. La contradic-

tion existant entre les forces impérialistes augmenté et l'Angleterre, la France et la Russie des Tsars tentent d'encercler l'Allemagne. En attirant de leur côté les Grecs et les Italiens, ils essaient aussi d'influencer les dirigeants de l'Empire : on accepte que l'Italie prenne possession d'une partie de l'Afrique du Nord et on projette de donner les îles égéennes à la Grèce. A la défaite de la guerre des Balkans, le Premier ministre pro-anglais qui était à la tête du gouvernement tombe et la prépondérance anglaise sur l'Empire s'en trouve ébranlée. Mahmut Sevket Pacha devient Premier ministre et fonde un gouvernement s'appuyant sur le Ittihat et Terakki, favorable aux Allemands. Les Anglais préparent un attentat contre Mahmut Sevket Pacha qui leur était opposé et ce dernier trouve la mort dans cet attentat. En renvoyant les agents anglais ayant trempé dans l'affaire, le gouvernement ottoman affirme clairement sa position en faveur des Allemands. La politique menée envers les dirigeants ottomans, dans le conflit anglo-allemand, augmente l'influence des Allemands et crée une antipathie pour les Anglais.

A la déclaration de la Première Guerre mondiale, les Ottomans sont alliés aux Allemands ; ils croient qu'à la fin de la guerre ils deviendront une grande puissance, alors que cette guerre les efface de la scène historique.

Pendant les années de guerre, le gouvernement de l'Ittihat et Terakki prend position contre les collaborateurs des Anglais et des Français ; en 1914, on supprime les capitulations et les Anglais et les Français ne peuvent protester car ils sont en guerre, mais l'Allemagne qui domine les Ottomans proteste ; on arrête cependant l'application des capitulations jusqu'à la fin de la guerre.

L'Ittihat et Terakki pratique pendant les années de guerre une économie politique qu'on nomme « économie nationale ». Voici quels sont les principes de base de cette politique :

- Les capitulations sont supprimées ;
- On enlève à la Banque ottomane le droit de frapper la monnaie ;
- On n'impose pas de taxes à l'importation de machines agricoles et on accorde des privilèges aux grands propriétaires terriens. On supprime le service militaire pour les grands

propriétaires et on leur donne le droit de posséder chacun 500 hectares de terre et de faire travailler 3 hommes en âge d'aller au service militaire ;

— On régleme le fonctionnement des sociétés étrangères qui doivent employer du personnel turc et tenir leur comptabilité en langue turque ;

— On accorde des privilèges aux industriels. Chaque industriel national reçoit gratuitement 5.000 mètres carrés de terre pour les installations qu'il doit construire ; il est exempté d'impôts pendant 15 ans ;

— Le permis de construire est accordé gratuitement ;

— On supprime les droits de douane pour l'importation des machines et des matières premières qui n'existent pas dans le pays ;

— On ne perçoit pas d'impôts sur les marchandises exportées ;

— Tous ces privilèges ne seront valables que pour les Turcs.

C'est dans ces perspectives que se dessine le « concept et le caractère de l'économie nationale » ; il est clair que l'on veut créer une classe de capitalistes indigènes, c'est-à-dire une bourgeoisie nationale. Ce qui retient aussi notre attention c'est que cette bourgeoisie doit être turque. En réalité, il n'y a aucune opposition à l'impérialisme et au capital étranger, l'objectif étant de transférer les privilèges des mains des minorités aux Turcs. Avec le relâchement qui existe dans la répartition des terres de l'Empire ottoman, les « riches nationaux » qui viennent à Istanbul veulent, grâce à cette politique, devenir des bourgeois et contrôler le commerce et l'industrie, transformation qui trouve son appui idéologique dans le mouvement du nationalisme turc. Le développement des mouvements nationalistes dans les Balkans permet au nationalisme turc de se développer dans les régions où les Turcs sont majoritaires. A cette époque l'influence de penseurs tels que Ziya Gökalp qui prône le nationalisme turc (Türkçülük)

se fait sentir, mais ce mouvement n'entraîne pas la libération du peuple ou l'augmentation de son niveau de vie ; il permet seulement aux classes dominantes turques de contrôler tous les moyens placés entre leurs mains, grâce à l'İttihat et Terakki.

Avant la guerre, on avait choisi, parmi les forces impérialistes influentes, celles de l'Allemagne ; elles peuvent ainsi prendre position les unes contre les autres. Nous avons déjà précisé que les Anglais et les Français collaboraient avec les minorités et que les Allemands collaboraient avec les Turcs ; nous pouvons donc dire que l'effort fait pour retirer aux minorités leurs privilèges, ainsi que le nationalisme turc, servirent l'impérialisme allemand. Il est normal de voir ces minorités prendre place à côté des Allemands durant la Première Guerre mondiale.

Pendant les années de guerre, on crée des banques nationales et des sociétés anonymes et le coût de la vie augmente.

La « Ziraat Bankasi » (Banque de l'agriculture) développe ses secteurs de travail, accorde des crédits aux agriculteurs, achète et vend en association avec des sociétés d'agriculture, des animaux, des semences, etc. Pour fournir des crédits à l'industrie, elle fonde la banque de « İtibari milli Banka ». Pendant le gouvernement de l'« İttihat et Terraki » de nombreuses banques sont fondées, telles que : Milli İktisat Bankasi (1911), Terakki-i serett Sirket-i Osmaniye (1910), Konya Milli iktisat bankasi (1910), Adapazari islam ticaret bankasi (1913), Manisa bagcilar bankasi (1917).

Les sociétés fondées entre 1918 et 1919, sont les suivantes :

<i>Année</i>	<i>Sociétés nouvellement fondées</i>
1910	13
1911	22
1912	8
1913	9
1914	10
1915	15
1916	15
1917	29
1918	19

Ces sociétés ont été créées et on fait du commerce pendant la guerre. En dépit des privilèges accordés à l'industrie, aucun investissement n'est fait dans ce secteur, le commerce restant en effet un secteur toujours bénéficiaire. Ces années-là, en ce qui concerne le commerce, nous remarquons que ce sont les communications qui posent le plus de problèmes ; en effet les chemins-de-fer sont surtout utilisés pour le transport du matériel militaire, l'armée-bureaucrate donnant la permission d'utiliser les wagons pour le transport des marchandises commerciales. Elle collabore ainsi avec les commerçants qui réalisent de gros bénéfices. Nous voyons même à cette époque des soldats faire du commerce et vers la fin de la guerre, en raison des prix élevés et du monopole des transports, apparaissent les profiteurs de guerre. Le ministre de la marine de l'époque disait à propos d'Ismet Inonü et des profiteurs de guerre : « Durant la Première Guerre mondiale ils faisaient le commerce du sucre et des allumettes. A la fin de la guerre ils cherchaient un trou pour se cacher. Le peuple ne pouvait plus supporter la vue de ces fortunes amassées avec sa misère et sa souffrance. » Tous ces enrichis de la guerre étaient en général Turcs ; quant aux minorités qui collaborèrent avec eux « ce furent les Juifs qui profitèrent le plus des conditions exceptionnelles que la guerre leur offrait. Les nationalistes turcs acceptaient de collaborer avec eux dans les affaires, à condition qu'ils parlent la langue turque et qu'ils s'adaptent à la vie turque ». En ce qui concerne l'autre minorité importante, les Grecs : « Les commerçants grecs profitèrent aussi des conditions favorables que leur apportait la guerre, en travaillant souvent sous la protection d'un Turc influent ». Talat Pacha ajoute : « A chaque guerre, ce sont ceux qui ne sont pas Turcs qui s'enrichissaient, que cette fois ce soit les Turcs qui s'enrichissent. » Par là il approuve la politique favorable aux profiteurs de guerre. Tandis que ces derniers prospèrent, le peuple envoie sa jeunesse au front et tente de vivre malgré des prix terriblement élevés.

Si nous établissons une comparaison entre les prix de 1914 et ceux de 1918, nous pouvons évaluer les gains très importants des commerçants et les conditions de vie difficiles dans lesquelles vit le peuple.

Considérons les prix de certaines denrées entre 1914 et 1918 :

	1914	1918
Le sucre	3 piastres	250 piastres
L'huile	8 »	180 »
Le fromage	12 »	280 »
Le riz	3 »	90 »
Un sac de farine	99 »	5.100 »

Les résultats de « l'économie nationale » et la façon dont l'İttihat et Terakki comprend l'occidentalisation.

Les efforts fournis pendant la guerre pour favoriser la bourgeoisie donnent leurs premiers résultats avec les profiteurs de guerre et un glissement s'effectue vers le commerce. En effet, ceux qui en ont les moyens et l'occasion se tournent vers des secteurs où le gain est plus facile. Le nationalisme de certains vers la fin de la guerre ne signifie pas qu'ils ne collaborent pas avec les étrangers ; les privilèges accordés aux Turcs signifient qu'on diminue ceux des minorités. Pour cette raison nous ne trouvons pas exact le terme de national : cette bourgeoisie turque mais non nationale, passe ainsi dans la République de Turquie.

Les privilèges accordés aux grands fermiers par l'İttihat et Terakki créent cette couche sociale qui empêchera plus tard toute transformation de base et qui les rendra encore plus solides. Les grands propriétaires terriens et les « agha » de la terre, voient leur influence augmenter, leur autorité et leur pression sur le peuple se consolider.

C'est à cette époque qu'on trouve les meilleurs exemples d'individus enrichis par l'Etat : « Hakki Pacha avait reçu pour mission de construire un chemin de fer militaire. Pour financer cette construction il pensa aux revenus tirés du sucre. Celui-ci lui revenait à 15 piastres, mais pour son bon plaisir il le vend 80 piastres et finance ainsi la construction du chemin de fer. Le grossiste privilégié achète le sucre et le revend aux détaillants avec un bénéfice de 100 %... L'importation d'Allemagne ou d'Autriche n'est possible que si l'Etat vous accorde des wagons. C'est ainsi qu'on enrichit les nationaux. » A l'époque de la République des individus continueront à s'enrichir grâce à l'Etat.

Pendant ces années, étant donné que les couches diri-

geantes sont réceptives à l'occidentalisation, l'éducation et l'art s'orientent vers le laïcisme. On crée des associations telles que « Halka dogru », « Milli talim ve Terbiye » et « Türk Ocaklari » et on pense ainsi pouvoir donner une éducation au peuple ; on ouvre un conservatoire et on organise des expositions. Le premier pas fait vers le laïcisme fut la création d'écoles primaires en dehors des écoles religieuses. Par la promulgation d'une nouvelle loi sur le mariage, on accepte que la religion n'entre plus en ligne de compte et que le mariage soit célébré par un représentant officiel de l'Etat. C'est à cette époque également que l'idée fut lancée d'utiliser l'alphabet latin. L'imitation de l'Occident continue.

L'imitation de l'Occident de l'İttihat et Terakki, avec ses conséquences durant les années de guerre, serviront de source aux idées et à l'orientation de la jeune République turque. L'Empire ottoman prend fin concrètement en 1918 et, avec la signature du traité de Lausanne, c'est un nouvel Etat qui commence à vivre son histoire. Dès le début de la création du nouvel Etat, ce sont les classes sociales de la dernière période de la société ottomane, et parmi elles les plus puissantes, les « agha », les notables et la bourgeoisie industrielle, qui influenceront cette histoire. En d'autres termes, les classes dominantes ottomanes qui s'orientent vers la propriété privée (en raison de leur droit d'utilisation de la terre) s'inscrivent en 1918 dans le processus qui allait les transformer en bourgeois. Par contre dans la structure de classe de la société ottomane transmise à la République, aucune nouvelle classe n'apparaît.

La présence de l'impérialisme dans la société ottomane, en rendant les classes dominantes dépendantes, empêche la naissance d'une nouvelle classe bourgeoise. Le nombre d'ouvriers dans les nouvelles entreprises n'a pas augmenté et il devient impossible de parler de conscience de la classe ouvrière qui ne prend naissance que dans les secteurs de travail appartenant au capital étranger ; l'ouvrier ottoman a donc devant lui non pas une classe de bourgeois nationaux mais l'impérialisme.

Alors que ce dernier empêche la naissance d'une bourgeoisie industrielle, il forme et rend puissante une bourgeoisie industrielle dépendante de lui grâce à la transformation des anciennes classes dominantes.

Lorsqu'en 1918 l'Empire ottoman est vaincu selon les plans de partage préalablement fixés, il est à la fois disloqué et occupé. La politique de l'Ittihat et Terraki a entraîné l'Empire ottoman dans la guerre et provoqué sa fin. Sa compréhension de l'occidentalisation, la politique suivie et les résultats transmis après la guerre d'indépendance à la nouvelle République de Turquie, serviront de bases aux mesures prises par le nouveau gouvernement et à la définition de son régime politique.

F) L'héritage laissé par l'Empire ottoman à la République de Turquie

1 — LES CLASSES SOCIALES DE LA SOCIÉTÉ OTTOMANE

Les classes sociales de la société ottomane et la répartition des terres ont été transmises telles quelles à la République de Turquie. Il ne s'est pas formé de structure politique capable de réaliser des réformes de base et de changer le système de répartition des terres. Les « agha », les notables et les grands propriétaires fermiers, qui représentaient les classes dirigeantes de l'ancien régime, sont passés à la République de Turquie sans changement ; à la fin de la guerre, les « agha » et les notables des petites villes voient leur influence grandir sur une paysannerie qui représente la majorité de la population, particulièrement à l'Est où les relations à caractère féodal dominant. L'influence des cheikhs et des hommes religieux reste très importante ; les chefs de secte sont même présents à l'Assemblée nationale.

La paysannerie n'a aucune information sur les événements mondiaux. Elle a participé à la guerre de Libération nationale et s'est révoltée à plusieurs reprises pour obtenir des terres, mais cela ne lui a pas permis d'atteindre un niveau de conscience politique suffisant pour distinguer d'un point de vue de classe, ses ennemis de ses amis ; elle suit les chefs de secte, les notables et les hommes religieux.

L'économie repose sur l'agriculture, la terre est travaillée avec des moyens primitifs et on ne voit aucun développement

des forces de production, celle-ci étant destinée surtout à la consommation. La vie traditionnelle dépendante de la terre persiste.

A la création de la République, la classe ouvrière n'a pas suffisamment de poids : selon nos sources, il y avait en Turquie en 1921, 76.216 ouvriers et en 1923, 386 lieux de travail. Les ouvriers travaillent dans de petites entreprises et il n'y a pas de groupements importants. A l'époque ottomane, pendant la guerre d'Indépendance et les années de création de la République, certains marxistes essaient d'organiser la classe ouvrière. Mais en raison d'une part de la faiblesse numérique de la classe ouvrière, d'autre part de la répression et des crimes perpétrés par les classes dirigeantes sur les révolutionnaires, la classe ouvrière ne peut prendre de l'importance.

La bourgeoisie et la petite-bourgeoisie :

Dans la société ottomane, il n'existe pas de classe bourgeoise issue de la production capitaliste, car ce mode de production n'est pas dominant. Il s'agit principalement de propriétaires de petites entreprises, leur but étant d'en posséder de plus grandes.

Dans les villes d'Anatolie, on trouve les commerçants et les artisans.

A Istanbul et à Izmir, comme il en a été question auparavant, on trouve une bourgeoisie commerciale qui forme un groupe social riche. Elle s'est constituée en collaborant avec les étrangers durant une période où la collaboration avec les étrangers est dominante, et en profitant des années de guerre, et elle regroupe une grande partie des minorités. Avec l'avènement de la République, on souhaite soustraire le commerce aux minorités. Les usines qui existent sont aux mains des étrangers et il n'est pas question de bourgeoisie financière.

A la suite de l'évolution de Tanzimat, les richesses de la classe dominante prennent leur source dans une exploitation semi-féodale. Les bey et les pachas, après avoir obtenu du sultan la propriété privée, grâce à certains privilèges, s'inscrivent aussi dans le cadre de cette structure semi-féodale.

2 — *L'industrie et le commerce*

Les corporations (lonca) dissoutes chez les Ottomans ont été remplacées par des groupes d'artisans. Dans les secteurs des outils agricoles et de l'industrie légère, la production est importante. La tannerie et la céramique sont relativement les plus avancées, mais la branche la plus développée de l'industrie reste le tissage. « En 1915, il y avait 282 entreprises industrielles. D'après les statistiques de l'industrie ottomane, 13.485 ouvriers et contremaîtres travaillaient dans l'industrie ; 45 % de ces ouvriers se trouvaient dans l'industrie du tissage, 25 % dans l'industrie agricole, 10 % dans l'industrie du tannage. » La Première Guerre mondiale et la guerre de Libération frappèrent durement ces secteurs.

La fabrication de l'alcool et des cigarettes, les chemins-de-fer et les minerais sont entre les mains des monopoles étrangers. Comme les marchandises des pays impérialistes entrent dans le pays avec des privilèges, c'est le commerce dépendant de l'extérieur créé par l'achat et la vente de ces marchandises étrangères, qui domine. Le commerce extérieur de la Turquie fut toujours déficitaire : « En 1923, les importations représentent 144.788 livres turques et les exportations 84.651.000 livres turques : le déficit est de 60.000.000 livres turques. » Alors que le pays repose sur la production agricole, une importante partie de l'habillement et de la nourriture est importée.

3) *La tradition de l'armée à gouverner*

Dans le chapitre de la société ottomane, nous avons écrit que l'armée agissait toujours au nom du salut de l'Etat et avons mentionné que c'était les dirigeants de l'armée qui gouvernaient l'Etat ; cette tradition s'est transmise à la République de Turquie. Pourtant cette fois elle a été une force décisive pour la création de la République et travaille désormais à la construction en collaboration avec les classes et les couches sociales sur lesquelles elle s'appuie. Une nouvelle constitution est créée et l'Assemblée nationale se réunit ; les officiers supérieurs y prennent place désormais en tenue civile. En 1923, face à ces soldats bureaucrates, il n'y a pas

de classe susceptible de gouverner ; les bureaucrates civils de l'Empire sont employés dans le système administratif.

Jusqu'à nos jours, l'armée sera dans la société turque une couche sociale dominante et privilégiée qui, grâce au prestige des fondateurs de la République, continuera à jouer un rôle de tutelle.

4) *L'organisation de l'İttihat et Terakki et sa conception économique*

L'organisation de la guerre d'indépendance reposa sur l'ancienne organisation de l'İttihat et Terakki qui avait constitué la base de l'Association des droits de l'Anatolie et de la partie européenne de l'Empire (Anadolu ve Rumeli Mudafai hukuk cemiyeti), et, à la fin de la guerre, elle obtint la majorité à l'Assemblée nationale. L'organisation politique de cette nouvelle période se construira sur cette ancienne conception et sur cette ancienne structure.

La ligne économique, imitée du système économique occidental des années 1908 de l'İttihat et Terakki, constituera les bases de la nouvelle période. Les privilèges accordés aux pays étrangers restent intacts. Alors que l'on s'opposait aux privilèges et aux capitulations ottomans dans la même ligne que l'İttihat et Terakki, on s'orientera vers la collaboration avec le capital étranger, de nouveau en accord avec l'İttihat et Terakki.

Le soutien des classes dominantes et l'intervention de l'Etat que l'İttihat et Terakki avait mis en place durant la Première Guerre mondiale, se réalisent concrètement à l'époque du gouvernement de la République. L'économie menée de façon irrationnelle remettra le peuple de Turquie entre les mains de l'impérialisme et transformera le pays en une semi-colonie.

5) *Le concept d'occidentalisation*

Le concept d'occidentalisation du Tanzimat se prolonge dans la société de la Turquie républicaine et celui de l'İttihat et Terakki est le même que celui des classes dominantes et

des progressistes de 1923. La tentative d'introduire en Turquie les superstructures occidentales se poursuit : la structure juridique et politique est construite sur le modèle de la constitution, de l'Assemblée nationale, du code civil et du code pénal des pays européens ou grâce à la copie exacte de certains articles de lois ;

Tout ceci ne constitue pas la superstructure du mode de production dominant en Turquie. L'idée de laïcisme et l'abandon des lettres arabes pour les lettres latines dont il avait été question au temps de l'İttihat et Terakki, sont réalisés avec l'avènement de la République. Alors que l'occidentalisation est poursuivie d'un point de vue formel, nous ne voyons aucune trace de réformes fondamentales. En réalité l'occidentalisation menée depuis le Tanzimat et qui eut pour résultat sa démission, continue sa domination.

6) *Les autres héritages*

Il faut parler aussi de certains héritages concrets : à la suite du partage de l'Empire ottoman, seize états se sont constitués et les dettes ottomanes furent réparties en tenant compte de ce partage.

Il revint au compte de la Turquie 86 millions. Il reste aux Ottomans, dans les frontières de l'Etat de Turquie, un total de 4.018 km de voies ferrées : 65,6 % appartiennent aux Allemands, 12,7 % aux Anglais et 9,8 % aux Français. L'Etat ou les capitalistes indigènes ne possèdent aucune voie ferrée. Dans la marine marchande, l'Etat et les entreprises privées possèdent un total de 22.000 tonnes ; les entreprises privées sont sous le contrôle du capital étranger.

II

LA GUERRE DE LIBERATION NATIONALE DE TURQUIE ET LA FONDATION DE LA REPUBLIQUE

A) Le partage secret et les forces combattues par la guerre

A la fin de la Première Guerre mondiale les pays impérialistes commencèrent à appliquer leur plan de partage au Moyen-Orient. L'Empire ottoman se trouvait entièrement inclus dans ce plan de partage. L'Anatolie et la Thrace, seuls territoires qui restaient à l'Empire, se trouvaient maintenant aussi occupés.

La base de ce partage était les traités signés entre les pays impérialistes pendant la guerre. Nous pouvons énumérer ainsi ces traités signés entre l'Angleterre, la France, la Russie des Tsars et l'Italie :

1) Traité secret entre la France, la Russie et l'Angleterre. Ce traité fut signé en mars 1915. Dans l'une des clauses principales, il était question de donner Istanbul à la Russie.

2) Le traité de Sasanoz-Paléologue. Ce traité fut signé le 26 avril 1916. Il s'agissait de déterminer les régions qui reviendraient à la Russie et à la France. D'après ce traité, la Russie obtenait une région de la Turquie au nord-est, de 60.000 milles carrés. Erzurum et Trabzon étaient inclus dans cette région. La France obtenait les côtes de la Méditerranée à l'ouest de la région de Çukurova.

3) Le traité de Sykès-Picot. Ce traité fut signé entre la France et l'Angleterre, en mai 1916. Avec ce traité la France prenait toute la côte syrienne jusqu'à Acre. Alexandrie devenait pour le commerce anglais un port de transit ouvert. Il était reconnu aussi que la région syrienne qui s'étendait jusqu'aux plaines du Tigre revenait à la France.

4) Le traité de Londres. Ce traité fut signé le 26 avril 1915 et reconnaissait plus particulièrement les avantages de l'Italie. Antalya et ses environs furent placés sous son contrôle.

5) Le traité de Saint-Jean-de-Maurienne. Il fut terminé en août 1917. D'après ce traité, il fut décidé que l'Italie occuperait Izmir et ses environs.

6) Le traité de Clemenceau-Lloyd Georges. Avec ce traité la France abandonnait ses droits sur Mossoul en faveur de l'Angleterre.

A la fin de la Première Guerre mondiale, la France, l'Angleterre et l'Italie font leur partage d'après ces traités. L'événement inattendu est la révolution en Russie et son abandon de la table des pourparlers.

Alors qu'ils essayaient de construire leur nouveau régime, les révolutionnaires russes publièrent un communiqué le 3 décembre 1917 en s'adressant aux peuples d'Orient, affirmant leur refus du traité qu'avait signé le gouvernement du Tsar et qui morcelait l'Empire ottoman et l'Iran.

En Turquie où la majorité du peuple est turque, l'atmosphère est favorable à une guerre menée en vue de créer un nouvel Etat.

Après l'éloignement de l'Union soviétique des traités secrets, la commission King Crane donna des conseils à la Conférence de paix réunie à Paris. Dans le rapport de cette commission, on proposait la création d'une Arménie en Anatolie de l'Est, à Istanbul d'un Etat turc, avec la mise sous mandat américain de ces deux pays. En effet le désir des Etats-Unis de participer au partage apparut alors.

Avant de signer le traité de Sèvres, les pays impérialistes se trouvent face à un événement inattendu : une guerre d'indépendance éclate contre eux en Turquie. Le premier événe-

ment inattendu pouvait influencer ce deuxième événement. Nous voyons alors les Etats-Unis prendre la place de la Russie des tsars et la guerre d'indépendance nationale de Turquie prendre position contre les plans de partage des pays impérialistes en Anatolie et ailleurs.

L'occupation

L'Etat ottoman signa le 30 octobre 1918, avec les alliés, le traité de Moudros qui mit fin à son autonomie. Selon les clauses de ce traité, les Etats alliés peuvent occuper les régions qu'ils veulent. Ils s'approprient des voies ferrées ; les forces armées ottomanes du Caucase, du Hedjaz, du Yémen, de Syrie et d'Iraq doivent se rendre aux autorités « alliées » et déposer les armes. Les officiers de Tripoli et de Benghazi doivent se rendre et les ports être abandonnés. Les alliés bien que gardant leurs prisonniers turcs, exigent la libération des leurs.

Dans des conditions si lourdes, il n'est plus question du territoire ottoman ni de son armée. Le lendemain du traité, les flottes alliées arrivent à Istanbul et installent leurs quartiers militaires. Les traités secrets commencent à être appliqués ouvertement.

Les Anglais s'installent à Çanakkale et entrent à Mossoul le 1^{er} novembre 1918. Le Bosphore et les Dardanelles passent sous leur contrôle. L'Arabie est occupée. Durant l'année 1919, les régions de Urfa, Antep, Maras et Adana sont occupées par les Français et la région d'Antalya par les Italiens. Alors que ce mouvement d'invasion se développe, se tient à Paris « la Conférence de la Paix ». Le 30 janvier, « les pays alliés prennent la décision de séparer totalement de l'Empire ottoman l'Arménie, la Syrie, l'Iraq, le Kurdistan, la Palestine et l'Arabie. Cette décision reste en dehors de celles prises au sujet de l'Empire ottoman ».

A la Conférence de Paris, le terme de « puissances alliées » devient courant. Désormais les Etats-Unis et la Grèce participent au plan de partage. L'Arménie veut aussi sa part dans ce partage.

La Conférence de la Paix de Paris est une véritable table ronde destinée au partage. Chaque force impérialiste et cha-

que petit Etat aidé d'une force impérialiste sont en quête d'un morceau de territoire. Néanmoins des heurts les opposent. Il est question de donner aux Grecs les régions qui avaient été destinées aux Italiens lors des partages secrets ; avec l'appui des Anglais, l'Anatolie de l'Ouest est occupée par les Grecs. Par contre la région d'Antalya qui leur avait été réservée lors du traité secret de Londres, leur est accordée. Les Etats-Unis soutiennent l'occupation de l'Anatolie de l'Ouest par les Grecs et la France accepte que Mossoul soit donné aux Anglais et que la Syrie lui revienne. Des heurts entre les Italiens et les Anglais entraînent le départ de l'Italie de la Conférence. Celle-ci prétexte qu'il n'est pas tenu compte des décisions prises dans le traité secret. A partir de ce moment, l'Italie agit seule et augmente l'effectif de sa garnison à Konya placé sous son mandat, et fait débarquer ses troupes à Marmaris et à Antalya. L'Angleterre, voulant que la région d'Izmir soit sous sa dépendance, la fait envahir par les Grecs, le 5 mai 1919, afin de prévenir son occupation par les Italiens. Ces derniers débarquent dans la région d'Izmir à Kusadasi, le 17 mai. L'Occupation d'Izmir résulte des contradictions opposant les intérêts impérialistes autour de la table de partage.

On ne constate aucune résistance contre les occupants en Anatolie jusqu'à l'Occupation d'Izmir par les Grecs. Après celle-ci le peuple commence à résister ; il n'y a pas toutefois de force régulière en Anatolie de l'Ouest pour résister à l'ennemi. L'Etat ottoman est tout à fait d'accord avec ce partage et cette occupation.

A la Conférence de Paris, le Premier ministre Ferit Paçha accepte facilement la création d'un Etat arménien à l'Est et la domination grecque à l'Ouest. Il ne défend que l'indépendance de certaines villes religieuses, le sultan ne voulant pas perdre son titre de chef religieux. Cette série d'événements nous amène en mai 1919.

En mai 1919, les Ottomans n'existent plus ; le seul morceau de territoire qui reste en Anatolie est attaqué par les Grecs à l'ouest et par les Arméniens à l'est. A Istanbul, l'Assemblée nationale et le gouvernement sont sous les ordres des pays impérialistes.

L'idée d'indépendance n'effleure personne. Les contradictions d'intérêts entre impérialistes et la Conférence de Partage de Paris se poursuivent. L'Union soviétique achève sa

guerre de Libération et prend position contre l'impérialisme. Les ennemis du peuple turc sont à ce moment-là :

- a) Les forces occupantes (anglaises, françaises, italiennes);
- b) Ceux qui sont en position d'agression (les Arméniens qui attaquent à l'est et les Grecs à l'ouest);
- c) Les Etats-Unis qui soutiennent l'agression et l'occupation;
- d) Le Palais ottoman qui s'est rendu aux impérialistes et qui les soutient.

Pendant des siècles les Grecs et les Arméniens ont été écrasés par l'administration ottomane. D'une part, sous l'influence des mouvements nationalistes, de l'autre sous celle de la haine due à l'oppression, les Arméniens à l'est et les Grecs à l'Ouest commencent à détruire et à mettre tout à feu et à sang. En canalisant ces mouvements nationalistes, les impérialistes dirigent et utilisent ces peuples.

La lutte menée sur les terres ottomanes est en fait en faveur des intérêts impérialistes. Les Anglais soutiennent les Grecs et les Français les Arméniens.

B) L'organisation de la guerre d'Indépendance, les couches et les classes sociales qui la soutiennent

En Anatolie, Mustafa Kemal, envoyé par le palais ottoman en vue d'inspecter l'armée, commence à organiser militairement et civilement les zones échappant à l'occupation. Il prend contact avec les classes dominantes de la société, les intellectuels progressistes, les officiers qui sont en faveur de l'indépendance et les cadres administratifs qui protestent contre la Conférence de Paris et les décisions qui y ont été prises, tout en essayant de diffuser leurs idées. Ils organisent des réunions dans les régions non occupées pour rallier des partisans à leur mouvement. Le mouvement d'organisation se concrétise dans les congrès; le premier congrès se réunit à Erzurum sous le nom de « Congrès des Provinces de l'Est ».

Il dure du 23 juillet au 6 août 1919 et est caractérisé par :

— L'affirmation de l'intégrité territoriale à l'intérieur des frontières nationales ;

— La dénonciation de l'incapacité du gouvernement d'Istanbul à sauver l'indépendance nationale ;

— La décision des participants d'assumer la défense de la patrie ;

— La décision de ne pas accorder de privilèges aux étrangers qui ébranleraient l'intégrité politique du pays.

Le 4 septembre 1919, on tente de rassembler au Congrès de Sivas tous les représentants des provinces ottomanes. A la fin du Congrès, le 11 septembre, on décide de créer « l'Association de la défense des droits de l'Anatolie et de la Thrace » (Anadolu ve Rumeli mudafai hukuk cemiyeti). Au cours de ce Congrès, on discute de tous les points de vue, de l'idée du mandat à celle de l'indépendance ; c'est l'idée d'indépendance qui a le plus de poids.

Le Congrès de Sivas prend contact avec toutes les provinces et réussit à faire contrôler le mécanisme bureaucratique des provinces par Mustafa Kemal, représentant du Congrès. C'est ainsi que tous les représentants officiels militaires et civils cessent tout contact avec le gouvernement d'Istanbul. Sur ces entrefaits, le gouvernement tombe le 2 octobre 1919 et le nouveau cabinet, après avoir pris contact avec M. Kemal, décide de réunir l'Assemblée nationale.

Après des élections, « l'Association de la défense des droits de l'Anatolie et de la Thrace » est majoritaire à l'Assemblée nationale ottomane. Cette Assemblée accepte le « Misaki Milli »*, adopté le 28 janvier 1920 aux Congrès d'Erzurum et de Sivas.

Le « Misaki Milli » explique les objectifs et les limites du mouvement qui a pris naissance en Anatolie. Ce mouvement n'est pas entrepris au nom d'un Empire réunissant divers peuples, mais en vue de créer un Etat turc en Anatolie et en Thrace où les Turcs seraient en majorité.

* Entente nationale.

En résumé, le « Misaki Milli » prend les décisions suivantes :

— La continuation du sultanat et de la société ottomane n'est plus possible ;

— Dans les régions occupées où le peuple arabe est en majorité, on prendra en considération leur droit à l'autodétermination ;

— Le territoire où la majorité est ottomane et musulmane (turque) sera indivisible ;

— L'avenir de la Thrace occidentale sera décidé par les peuples qui habitent sur ce territoire ;

— La sécurité d'Istanbul et de la mer de Marmara doit être assurée contre toute agression ;

— Aucune condition et aucun privilège entravant la souveraineté politique et économique ne doivent être accordés.

L'Assemblée nationale annonce ainsi son refus total de la politique du gouvernement et du sultanat ottoman. Devant le développement du mouvement en Anatolie, les pays alliés passent à l'action et, les Français, les Italiens et les Anglais occupent Istanbul officiellement le 16 mars 1920, et ils prononcent la dissolution du parlement. Il est mis sur pied un gouvernement représentant le sultanat et sous la direction des forces occupantes. Les gens favorables à l'indépendance sont, soit emprisonnés, soit envoyés en exil.

Après cette occupation et la dissolution de l'Assemblée, Mustafa Kémal prend contact avec les provinces et les représentants militaires et réussit à convoquer l'Assemblée nationale le 23 avril 1920 à Ankara. Un nouveau gouvernement est créé. C'est ainsi que deux gouvernements se côtoient, l'un à Istanbul dépendant du sultan, l'autre à Ankara contrôlant les régions non occupées. Le gouvernement d'Ankara, par une loi promulguée le 7 juin 1920, annonce qu'il ne reconnaît pas les traités signés après le 16 juin 1920, c'est-à-dire après l'occupation d'Istanbul. Les forces occupantes signent avec

le gouvernement ottoman le 10 août 1920 le traité de Sèvres. Celui-ci octroie le contrôle de la région d'Izmir aux Grecs, ainsi que Imroz, Bozcaada, les alentours du Bosphore et les îles égéennes. Les Détroits seront contrôlés par une commission autonome qui aura son organisation et son propre drapeau. On accorde à la région à l'est de l'Euphrate l'autodétermination, et une Arménie indépendante est fondée en Anatolie de l'Est. Istanbul et une petite partie de l'Anatolie sont accordés à l'Etat ottoman sous certaines conditions. C'est ainsi que les pays impérialistes affirment ne pas reconnaître le gouvernement d'Ankara et qu'ils continuent envers et contre tout à partager le pays. Mustafa Kémal est déclaré traître par le sultan et le mouvement en Anatolie est qualifié de révolte.

Les classes et les couches sociales sur lesquelles repose la guerre d'indépendance.

A la fin de la Première Guerre mondiale, la Turquie est un pays en ruines. Il reste un peuple qui en a assez de la guerre, mais la structure de classe transmise par les Ottomans garde sa particularité. Une classe ouvrière puissante n'existe pas dans le pays ; la paysannerie a subi des sévices de la part de l'administration précédente et à cause de la guerre.

Les notables d'Izmir et d'Istanbul collaborent et font du commerce avec l'Occident. On voit dans ces villes des formes de vie occidentales et c'est là que se trouvent les intellectuels. Pour ces intellectuels pro-occidentaux, la question était de savoir sous quel pays il convenait de se placer. Diverses conceptions du « mandat », s'affrontent. « Au xx^e siècle un pays qui a 500 millions de dettes et un revenu annuel de 10,5 millions de livres par an ne peut rester sur pied sans une aide extérieure. La situation financière ne permet pas l'indépendance et que faire sans argent et sans armée ? Face aux bateaux de guerre, nous sommes incapables de construire un bateau à voiles. Face aux avions, nous utilisons encore des voitures tirées par des bœufs. Même si nous parvenons à sauver notre avenir, cela ne les empêchera pas de diviser notre pays. Si Izmir reste aux Grecs et si une guerre éclate entre nous, nos ennemis feront venir des soldats grecs par

bateaux et nous, par quel chemin-de-fer ferons-nous venir nos soldats d'Erzurum ? Et si nous désirons une indépendance totale extérieure et intérieure, serons-nous en mesure de l'obtenir ? Pensons d'abord s'ils vont nous laisser seuls ou non. »

Ces phrases prononcées par des progressistes et des intellectuels montrent au-delà de la démission et du pacifisme, un désir de collaboration. L'intellectuel imbu de culture occidentale, choisit, sous l'influence de son idéologie, avec qui il peut collaborer. La mise du pays sous mandat américain rencontre beaucoup de sympathisants.

Le peu de gens qui sont en faveur de l'indépendance, organisent des manifestations dans les ports et défendent l'autodétermination des peuples. Les classes dominantes de cette époque jouent un double jeu. Alors que les intérêts de ceux qui vivent dans les ports sont sauvegardés, les notables d'Anatolie ne savent pas ce qui les attend. Dans les régions occupées, les notables soutiennent d'abord les occupants ; ceux-ci sont en effet influencés par leurs attitudes envers eux. Un haut gradé de l'armée, Selahattin bey, déclarait pendant la guerre d'Indépendance : « Nous savons très bien que parmi les musulmans d'Antalya des notables ont signé l'invitation des Italiens. Ils ont essayé, par la propagande, de faire tourner le vent en leur faveur dans les régions de Burdur, d'Isparta et des alentours et ont, en grande partie, réussi. Ils ont su attirer de leur côté les gens influents parmi la population... Les sentiments de la population sont favorables aux Italiens. La population est habituée à être dirigée par les notables. Une partie des notables sympathisent avec les étrangers. »

Dans les régions occupées par les Italiens, ce genre d'événements est tout à fait naturel. La conduite positive des Italiens envers le peuple et les notables leur permet de les attirer à eux et les notables des villes en danger d'occupation font leur choix parmi les puissances occupantes et leur demandent d'occuper leur ville. Mehmet Nadir, notable d'Isparta et député au premier parlement, dirige ainsi la délégation qui va demander aux Italiens d'occuper cette ville. Lorsqu'il fut jugé plus tard pour trahison à la patrie, il répondit ainsi aux questions qui lui furent posées : « On ne pouvait faire confiance à aucune présence car aucune ne représentait le gouvernement turc qui était aux prises avec ses propres pro-

blèmes. L'armée grecque avançait sans arrêt et aucune région n'échappait aux déprédations et aux tortures infligées à la population. Elle pillait partout où elle passait ; notre vertu, notre honneur et nos biens ne tenaient plus à rien. Il n'y avait aucun représentant officiel à qui on pouvait se plaindre de cette injustice. Après avoir bien réfléchi, nous avons pensé que notre salut était chez les Italiens... Et c'est avec cette conviction que je suis allé prier les Italiens d'occuper Isparta. » Mehmet Nadir fut jugé, avoua sa faute et cette affaire fut close. Ceci constitue le drame de la guerre d'indépendance.

L'occupation de Maras par les Français fut accueillie par les notables par des festins. Lors de l'occupation de Akhisar par les Grecs, la ville fut ornée de drapeaux et un air de fête para la cité. Les soldats grecs furent reçus dans cette atmosphère. Les notables de Aydin parlaient ainsi à ceux qui luttaient pour l'indépendance : « Vous êtes venu ici et vous voulez vous mêler à la caravane avec vos ânes boiteux. Qu'avez-vous ? Connaissez-vous la force que vous avez devant vous ? Face à ceux qui viennent avec des fusils et des canons et qui conquièrent Izmir en avançant vers Aydin, Manisa, Odemis, Salihli et ailleurs, vous n'avez même pas un fusil cassé. Nous ne pouvons rien faire dans cette situation. Il y a un gouvernement ; s'il peut faire quelque chose, il le fera. S'il ne le peut pas, n'attendez aucune aide de nous. Nous ne pouvons rien faire et nous ne pouvons vous donner ce que vous voulez. Retournez d'où vous venez et ne nous attirez pas d'ennuis. » Les notables d'Aydin ont aussi envoyé une délégation aux Grecs pour qu'ils occupent leur ville. L'attitude des représentants religieux et des notables de la Thrace et des côtes de la mer Noire est très différente. A la suite de la décision des pays impérialistes de donner la Thrace aux Grecs, il se crée une association « Trakya-Pasaeli mudafaa Heyeti Osmaniyesi », Cette association s'oppose à ce que la Thrace soit donnée aux Grecs et demande qu'elle reste soit aux Ottomans, soit sous la protection des Français ou des Anglais. Lorsqu'apparaît le danger de la création d'un Etat grec sur les côtes de la mer Noire, il se crée aussitôt la « Trabzon mudafaj Hukuk-i-milliyeye Cemiyeti » (l'Association pour la défense des droits nationaux de la

* Comité ottoman pour la défense de la Thrace et de Pasaeli.

région de Trabzon) et lorsqu'on voit à l'Est des efforts réalisés en vue de créer un Etat Arménien, les notables de l'Est créent « Vilayeti Sarkiye Mudafaa-i-Hukuk-i-milliyeye Cemiyeti » (Association pour la défense des droits nationaux de la région de l'Est).

Toutes ces associations ont pour but de protéger les intérêts des notables qui se trouvent en danger face aux Etats grec et arménien en formation. Tant que les Anglais, les Français et les Italiens n'ont pas touché aux intérêts des notables, ceux-ci n'ont pas pris position contre eux.

Au moment de la création des associations de « reddi-ilhak » (refus de rattachement), Celâl Bayar que nous verrons plus tard comme troisième Président de la République, participera à ces congrès et se montrera opposé à l'idée de résistance à l'envahisseur. Voilà ce qu'il disait : « Mes amis, je donne raison à votre émotion et j'y participe aussi. Mais comment pouvons-nous résister à l'armée grecque qui a le soutien des états victorieux, nous, dont l'armée est éparpillée, l'armement réquisitionné et dont le gouvernement central a été envahi ? Un traité a été signé et un gouvernement est chargé de réaliser les clauses de ce traité. Ce gouvernement ne nous permettrait pas d'agir ; d'après les clauses du cessez-le-feu, les états victorieux ont le droit, s'ils le jugent nécessaire, d'envahir les régions au moyen de leurs forces militaires. Dans cette situation, résister serait une folie. » Ces personnages haut placés, tout en ne voulant pas résister, tentent aussi d'enrayer tout mouvement de résistance ; ils renient le mouvement de libération nationale en train de naître.

A l'Ouest, les Grecs en pillant et en mettant tout à feu et à sang, touchent ainsi aux intérêts des notables ce qui donne le signal de départ au mouvement de résistance ; à l'Est, c'est pour ces mêmes raisons qu'un mouvement de résistance s'oppose aux Arméniens. Tant que les intérêts des notables ont été en danger, ils ont opté pour le mouvement de libération, tout en agissant prudemment. A l'Est, les « agha » turcs et kurdes expulsent de leurs terres les « bey » et les « agha » arméniens, et c'est la peur de voir les Arméniens revenir et reprendre les terres qui les fait participer au mouvement de Mustafa Kemal. Dans les régions du Sud, les Français soutiennent les Arméniens et les notables passent à l'action ; la population se révolte et libère Maras et Antep. En sauvant les biens des éléments

dominants locaux, le mouvement populaire de cette région n'agit pas en son nom. Les Français n'envoient pas de nouvelles unités militaires pour écraser la révolte. Durant la guerre d'indépendance, le peuple arménien, sous la direction de l'impérialisme, agit dans le sens des intérêts de ses propres classes dirigeantes et des intérêts de l'impérialisme. Les peuples turc et kurde se battent ensemble contre les Arméniens et agissent eux aussi dans le sens des intérêts des « agha » et des « bey » turcs et kurdes. C'est ainsi que le sang fut versé des deux côtés pour protéger les intérêts des classes dominantes et de l'impérialisme. Affirmer qu'à la base, les peuples sont ennemis est complètement faux.

C'est l'armée qui constitue l'appui principal du mouvement de M. Kemal. Les pionniers de ce mouvement furent l'armée de Kazim Karabekir Pasa qui ne rendit jamais son armement et les officiers en faveur de l'indépendance qui venaient de la Première Guerre mondiale. Voilà comment Ismet İnönü décrit l'armée qui commence la guerre d'indépendance : « Avant la guerre, l'armée se constitua. Cette armée n'avait rien à voir avec l'armée du Sultan Hamit qui fit la guerre des Balkans. La nouvelle armée était peut-être deux ou trois fois plus organisée que l'armée qui avait fait la guerre des Balkans. » Les Ottomans entrèrent dans la Première Guerre mondiale avec cette armée réformée. Des jeunes officiers accèdent à des postes importants dans l'armée ; à la fin de la Première Guerre mondiale, ils vont passer en Anatolie et représenter un facteur important dans la guerre de Libération.

Les dirigeants de l'armée n'ont pas été vaincus par les forces impérialistes en Tunisie, en Libye et aux Dardanelles. Ce n'est qu'après le cessez-le-feu que la marine étrangère passe le détroit des Dardanelles. Entre l'armée arménienne et l'armée de l'Est, il y eut des avances et des retraites ; l'armée arménienne qui avait avancé jusqu'à Erzincan fut refoulée par l'armée de l'Est, puis ensuite avança de nouveau et reprit les territoires. Cet événement se reproduisit à quatre reprises.

Les officiers et les commandants de l'armée turque n'acceptent pas la défaite. Après 1908, le nationalisme prend de l'ampleur et les idées de l'İttihat et Terakki (Union et Progrès) continuent à dominer. L'armée crée la dynamique de la guerre d'indépendance.

Outre les exemples que nous avons donnés, nous pouvons nous rendre compte de la qualité de base du mouvement en analysant le caractère de classe des représentants des congrès. 54 délégués participent au Congrès d'Erzurum dont il fut question plus haut. Parmi eux 17 propriétaires terriens et commerçants, 6 religieux (prêtres, chefs religieux et cheikh) ; au Congrès d'Alasehir qui se réunit pour organiser la résistance dans la région égéenne, il y a 12 notables, 4 artisans, 11 prêtres, 2 employés et 1 lutteur. Pendant la guerre d'indépendance « ... Les notables, c'est-à-dire les personnages importants de la région, étaient les porte-paroles de la population. Cela leur donnait la possibilité de faire pression sur eux... Il y avait aussi devant les notables, les "ulema" (théologiens), les chefs religieux (möftü), les "hodjas" (prêtres musulmans), et les cheikhs. » Durant la guerre et à la fin de la guerre, ces notables formèrent les éléments les plus importants de la structure sociale. La première Assemblée nationale de Turquie comportait 61 prêtres (hodjas), 83 grands propriétaires terriens et commerçants, 8 cheikhs, 5 « agha » et 5 chefs de sectes. En s'appuyant sur ces données, nous pouvons dire que l'organisation civile de la guerre d'indépendance est l'organisation des classes dirigeantes ottomanes qui subirent des dommages durant l'occupation.

La particularité de la guerre d'indépendance apparaît ici. La base sur laquelle repose le mouvement n'est pas constituée par la classe exploitée de la société. Les pionniers de ce mouvement sont des militaires petits-bourgeois ; ce mouvement repose sur les notables, les « agha » et les grands propriétaires terriens semi-féodaux, et sur les intellectuels petits-bourgeois. Ces classes et ces couches sociales s'opposaient aux Grecs et aux Arméniens. Il allait de soi que ceux qui combattaient effectivement se plaçaient sous la direction de ces classes et de ces couches sociales.

C'est avec un gouvernement et un parlement porteurs de ces caractères de classes que se créera la République de Turquie. Il est évident que l'orientation de ce nouvel Etat ira dans le sens des intérêts des classes dominantes.

C) Les appels de la guerre de Libération de Turquie

La Révolution d'octobre 1917 mit le capitalisme, arrivé au stade de l'impérialisme, face à son ennemi concret. La bourgeoisie mondiale, les monopoles traversent une période d'étonnement. Les pays impérialistes sont sous la menace du mouvement politique des classes ouvrières. La Révolution de 1917 obligea la bourgeoisie à accepter une réalité niée jusqu'alors : la révolution de la classe ouvrière.

Du point de vue de la Turquie cette réalité a une importance toute particulière.

La Russie impérialiste des tsars qui revendiquait une partie du territoire en Anatolie et qui avait signé les traités secrets, se trouvait détruite et, à sa place, se fondait un Etat soviétique contre l'impérialisme et en faveur de l'indépendance nationale.

C'est ainsi que :

1) La Turquie n'est plus en guerre au Nord-Est. A l'Est, le seul danger vient des Arméniens. En dehors de cela, les Arméniens bolchéviks sont contre la guerre avec la Turquie.

2) A la suite de la Révolution bolchévique, la Russie des tsars s'écroulant, les traités signés perdent leur valeur ; les autres pays impérialistes se disputant le partage, celui de l'Anatolie est retardé.

3) L'U.R.S.S. aide la Turquie dans sa guerre d'indépendance, en argent et en armement.

4) Dans la politique mondiale, elle prend position pour que la Turquie soit reconnue et que la guerre prenne fin.

Parmi les idées propagées par la Révolution d'octobre, l'idée d'autodétermination eut un impact important en Turquie, ce qui inquiéta les forces occupantes. Ce sont les Anglais qui se sentent les plus inquiets ; ils cherchent un lien entre la Révolution en Russie et le mouvement de libération en Turquie. Ils ont peur que le mouvement dirigé par Mustafa Kemal ne s'oriente vers un mouvement de type bolchévik. Izzet Pacha rapporte ainsi une conversation qu'il eût avec des officiers anglais et la réponse qu'il donna à leur

question : « Un jour, quelques officiers anglais vinrent me rendre visite, me questionnèrent sur mes idées politiques et, croyant que j'avais des relations concrètes avec l'Anatolie, ils me demandèrent jusqu'à quel degré ils étaient liés aux bolchéviques. La plupart d'entre eux étaient des officiers supérieurs, des notables, des propriétaires terriens et des intellectuels ; on ne peut concevoir qu'ils aient un penchant pour le communisme. »

La réponse d'Izzet Pasa était en un sens juste. Mais les Soviétiques en aidant la Turquie, connaissaient très bien les particularités du mouvement, ils savaient qu'il s'appuyait sur des classes et des couches sociales se basant sur l'idée de propriété, et qu'il n'était pas possible d'instaurer un régime socialiste en Turquie. La phrase de Zinoviev à Ali Fuat Pacha est très claire : « Même si vous le vouliez, vous ne pourriez pas devenir bolchéviques. » Lénine disait « la Turquie est un pays de paysans et de petits bourgeois ; son industrie est très peu développée. Le peu d'industries qu'elle possède est entre les mains des capitalistes européens ». Il voulait dire par là que les conditions objectives d'une révolution prolétarienne n'existaient pas.

En 1920, au Congrès de Bakou, le président du congrès, Zinoviev disait : « Nous soutenons avec patience les groupes qui ne sont pas encore avec nous et qui sont même, dans certains cas, contre nous ; tel est le cas de la Turquie, par exemple, où, comme vous le savez, camarades, le gouvernement soviétique prête son appui à Kemal Pacha... »

» Le mouvement que dirige Kemal veut libérer la "personne sacrée" du Khalife des mains de ses ennemis. Est-ce un point de vue communiste ? Non. Mais nous respectons l'esprit religieux des masses et nous savons leur donner une autre éducation. Cela demande de longues années de travail. Nous abordons avec prudence et circonspection les croyances religieuses des masses laborieuses de l'Orient et des autres pays. Il nous appartient de détruire la foi dans « le sultan » et d'édifier de vraies sociétés. Les paysans russes avaient eux aussi une grande foi dans le tsar. Quand la véritable révolution populaire éclata, cette foi disparut pourtant sans laisser de traces. La même chose se produira en Turquie et partout en Orient, quand la vraie révolution paysanne s'y allumera. Les peuples perdront vite alors leur foi dans le sultan,

leur foi dans leurs maîtres. Aussi, répétons-nous : la politique du gouvernement populaire turc n'est pas celle de l'internationale communiste, n'est pas la nôtre, et néanmoins, nous disons que nous sommes prêts à soutenir toute lutte révolutionnaire contre le gouvernement britannique... »

La phrase de Zinoviev, « libérer les personnes sacrées du sultan et du khalife » est vraie : à la première assemblée à Ankara, on prit acte de la difficile position du khalife, prisonnier de fait des forces occupantes. Lors du recrutement des soldats pour la guerre d'indépendance, on utilisa des slogans du genre « pour sauver le sultan », en s'adressant aux masses qui étaient sous l'influence de la religion. En 1922, le secrétaire du Parti communiste grec, Yani Kortados, rapporte les phrases d'un révolutionnaire soviétique : « Le mouvement de Mustafa Kemal est un mouvement de libération nationale. Et c'est cette particularité qui fait que nous l'avons aidé de notre mieux. Mais rien ne nous garantit qu'après la victoire définitive du mouvement, les forces réactionnaires, les « bey » et les pachas ne prendront pas le pouvoir. Mustafa Kemal est en ce moment aimé et respecté par le peuple, mais en dehors de quelques-uns, les généraux et les politiciens qui le soutiennent sont des réactionnaires. Nous avons entre les mains des preuves certaines selon lesquelles il est déjà en relation avec les capitalistes français et les impérialistes. Si un jour ou l'autre ils gagnent la guerre et qu'ils réussissent à chasser les Grecs d'Anatolie et de Thrace, et que Mustafa Kemal se trouve à la tête ou non du pays, la Turquie s'orientera vers l'Occident. » Ces phrases qui donnent les véritables raisons de l'aide soviétique, montrent aussi l'orientation d'une Turquie sortie victorieuse de la guerre et l'attitude de ceux qui la dirigent.

Le but de l'aide à la Turquie et le point de vue de l'Union soviétique apparaissent plus clairement : l'Union soviétique a aidé la Turquie parce que celle-ci voulait faire une guerre d'indépendance. Mais le mouvement porte en lui sa contradiction et se développe dans un esprit de conciliation, à la fin de la guerre de Libération victorieuse, d'un ordre en faveur des classes dirigeantes de Turquie. Il apparaît aussi clairement que les révolutionnaires soviétiques sont au courant de cette orientation ; pour eux le caractère d'indépendance, même à courte échéance, est suffisant. Il est également évident

que la présence d'un pays ami à la frontière sud représente pour eux un avantage stratégique.

Bien que l'on connaisse l'aide que les Soviétiques apportent à la Turquie, l'on ne connaît pas exactement la nature de celle-ci. Voici ce que nous lisons à propos d'un document secret qui porte la signature du chef des armées, Ismet, et qui a rapport avec les pourparlers de Moscou en 1920 : « Sans attendre la signature du traité, ils ont commencé à envoyer ce qu'ils nomment "ce que nous pouvons faire pour le moment". Ceci représente trois millions de livres en papier, six mille fusils anglais, cent mitrailleuses, huit canons et quatre millions de cartouches de fusils allemands. Environ un million de livres est arrivé et les fusils anglais commencent à arriver. » Ismet Pasa précise que l'aide va continuer.

En dehors de cela, Ali Fuat Cebesoy, qui était le commandant du front ouest, en fut retiré pour se charger des relations entre la Turquie et l'Union soviétique à Moscou. Voilà les chiffres qu'il donne au sujet de l'aide soviétique : « trois millions de roubles en or, trente mille fusils, mille cartouches pour chaque fusil, deux cent cinquante à trois cents mitrailleuses, dix mille cartouches pour chacune des mitrailleuses, vingt à vingt-cinq canons de montagne, des bombes, etc. ». D'après Ali Cebesoy, on reçut assez d'armement et de munitions des Soviétiques pour équiper trois divisions de l'armée turque. L'armée possédait, d'autre part, des fusils allemands ; pour les pièces détachées de ces fusils, les Soviétiques déposeront un million de roubles à Berlin.

Nos connaissances sur l'aide à la Turquie s'arrêtent là. Pour un peuple qui ne possède pas d'armes et qui est obligé de se battre contre ses ennemis, ces chiffres sont importants. Cette aide n'entraîna aucune obligation de la part de la Turquie ; l'amitié turco-soviétique se poursuivit ainsi jusqu'à ce que la bourgeoisie turque s'enrichisse et devienne réellement la classe dominante.

D) La reconnaissance du nouvel Etat de Turquie

Lors de la signature du traité de Sèvres, le 10 août 1920, en Anatolie Orientale, la guerre continue entre les Arméniens et l'armée de Kazim Karabekir Pacha. Entre le 30 septembre

et le 6 novembre 1920, Sarikamis, Kars, Gümrü et Arpaçayi sont repris aux forces arméniennes de l'Est. Le gouvernement arménien, sous la pression des Soviétiques, demande la paix le 6 novembre 1920. Alors que se poursuivent les pourparlers pour la paix, le gouvernement arménien tombe et les marxistes prennent le pouvoir politique. A l'Ouest la guerre continue avec les Grecs. Avec l'avènement des marxistes au pouvoir en Arménie, l'animosité s'efface et les pourparlers ont lieu désormais avec un gouvernement ami. A la fin des pourparlers, le traité de Gümrü est signé entre le gouvernement d'Ankara et le gouvernement révolutionnaire d'Arménie. C'est le premier traité qui fut signé par le gouvernement d'Ankara. Il prit en considération, comme base des pourparlers, l'appartenance ethnique de la majorité de la population vivant sur les terres en litige. Ainsi Kars qui avait été donné à la Russie par le traité de 1878, est rendu, et Gümrü reste en Arménie.

Précisons les points principaux de ce traité :

— Il n'y a pas, comme on le montre dans les statistiques ottomanes, russes et mondiales, dans les nouvelles frontières, de terres comprenant une majorité arménienne ;

— Le gouvernement arménien aidera, en cas de nécessité, le gouvernement d'Ankara en armement (l'aide est prévue en cas de danger intérieur et extérieur) ;

— Le gouvernement d'Ankara ne demandera pas de dommages de guerre ;

— Le gouvernement arménien ne reconnaîtra pas le traité de Sèvres.

C'est ainsi que le refus du traité de Sèvres devient plus officiel. Les forces occupantes veulent une Arménie antisocialiste et liée à elles ; elles emploient le terme de « Arménie libre ». Lorsque les occupants pensent créer un gouvernement arménien, ils ne pensent pas à la majorité de la population vivant sur ces terres, et ils ne prirent jamais en considération cet aspect du problème. C'est pour cette raison que le traité de Sèvres n'a pas de sens aux yeux du gouvernement socialiste arménien. Les forces occupantes pensent donner à

l'Est de l'Euphrate une autonomie, sous le mandat d'une puissance occupante. Or la majorité de la population à l'Est de l'Euphrate est kurde et le peuple kurde, à la signature du traité de Sèvres, se bat contre les occupants, sous la direction de Mustafa Kemal. Dans cette région le traité de Sèvres n'était pratiquement pas applicable. La politique de division de l'impérialisme a été un échec dans ces régions.

La non-validité du traité de Sèvres a été précisée par la signature par le gouvernement d'Ankara des traités avec les Républiques Socialistes d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie. Le gouvernement d'Ankara essaie d'abord de faire accepter à l'opinion mondiale la non-validité du traité de Sèvres ; il crée des liens avec les pays voisins. Ainsi la Turquie n'a plus de problèmes avec sa frontière Est, et les dirigeants turcs peuvent transférer leurs troupes sur le front Ouest.

Devant le développement du mouvement en Anatolie, les pays signataires du traité de Sèvres avec le gouvernement ottoman sont obligés de prendre contact avec le gouvernement d'Ankara ; ils signent des clauses qui ne font pas partie du traité de Sèvres. Les rapports se développent à la suite de la défaite des Grecs à la première et à la deuxième bataille d'Inönü. Les Italiens, tout en se retirant de la région d'Antalya entre le mois de juin et le 5 juillet 1920, réclament néanmoins des privilèges économiques.

Le 10 juillet 1921, l'armée grecque passe violemment à l'attaque et l'armée de libération bat en retraite jusqu'à l'est de Sakarya. A la suite de cette retraite, les relations avec le gouvernement d'Ankara sont coupées ; mais la guerre continue entre le 23 août et le 13 septembre et se termine par la victoire de l'armée de libération : les Grecs doivent se retirer. Après cette victoire, les Anglais, les Français, les Italiens renouent des relations avec le gouvernement d'Ankara. Ce sont les Français qui renouent les premiers.

Le 20 octobre 1921, le traité d'Ankara est signé entre la France et le gouvernement d'Ankara ; il reconnaît la non-validité du traité de Sèvres ; le « Misaki Milli » est ratifié par tous les pays ennemis. En dehors de Mossoul et d'Alexandrette, la frontière sud est tracée comme le voulait le « Misaki Milli ». Jusqu'à ce traité le gouvernement d'Ankara n'avait été ni reconnu, ni pris en considération ; il est maintenant officiellement reconnu par les occupants.

C'est maintenant la lutte armée qui oriente les pourparlers sur la paix avec les Français, les Anglais et les Italiens. Ce sont les victoires militaires qui déterminent le développement de ces pourparlers et c'est grâce à la « Grande offensive » que l'on arrive au résultat final. La « Grande offensive » qui commença le 26 août 1922 et qui dura jusqu'au 9 septembre, se termine par la prise d'Izmir qui était entre les mains des Grecs depuis le 16 juin 1920. Les forces grecques se trouvent obligées de se retirer d'Anatolie.

Alors que la guerre continue contre l'armée grecque aux mois d'août et de septembre, l'Union soviétique, en accord avec le traité de Moscou de 1921, envoie des notes de protestation aux pays alliés et propose que la paix s'établisse entre eux et le gouvernement d'Ankara. Le 11 octobre 1922, le cessez-le-feu de Mudanya est signé et les forces grecques doivent se retirer sur la rive gauche du fleuve Maritza en Thrace. Par ce traité, les frontières désignées dans le « Misaki Milli » en dehors de Mossoul et de Hatay, sont ainsi fixées. Le gouvernement d'Ankara rétablit son contrôle sur tout le pays.

Au moment où est signé le cessez-le-feu de Mudanya, il y a en Turquie deux gouvernements ; l'un reste sous la direction des impérialistes. Quoique le pouvoir réel soit entre les mains du gouvernement d'Ankara, les occupants impérialistes trouvent nécessaire la présence du gouvernement ottoman. On décide alors d'ouvrir une conférence sur la paix à Lausanne, à laquelle les pays alliés invitent le gouvernement ottoman et le gouvernement d'Ankara.

Le gouvernement d'Ankara réagit vigoureusement en apprenant que le gouvernement ottoman a été lui aussi invité à la Conférence de la Paix. Il déclare qu'il n'y a pas d'autre représentant authentique que lui et supprime le sultanat le 1^{er} novembre 1922. Le gouvernement ottoman donne sa démission ; le sultan Vahdettin est déclaré traître à la patrie. Ainsi il ne reste plus qu'un seul gouvernement en Turquie, et il participe à la Conférence de la Paix de Lausanne.

Les pourparlers de la Conférence de la Paix à Lausanne

La Conférence de Lausanne montre clairement au nom de

quoi les pays impérialistes renoncent à certains avantages, ainsi que ceux auxquels ils ne renoncent pas.

Les pourparlers commencent le 21 novembre 1922 et s'interrompent le 4 février 1923. La deuxième partie des pourparlers va du 23 avril 1923 au 24 juillet 1923 et aboutit à la signature du traité.

A Lausanne, la Turquie trouve en face d'elle la France, l'Angleterre, l'Italie, la Grèce, le Japon, la Roumanie et la Yougoslavie. Sur l'insistance de la Turquie, en raison des problèmes de la mer Noire et des détroits, l'Union soviétique, l'Ukraine et la Géorgie participent aussi à la Conférence. La Bulgarie également pour les sujets la concernant ; les Etats-Unis envoient des observateurs.

A cette Conférence, l'Italie, la France et l'Angleterre veulent que les pourparlers se basent sur le traité de Sèvres car celui-ci leur reconnaissait des droits illimités. La Turquie est pour eux un pays vaincu qui n'a réussi qu'à vaincre les Grecs.

La Turquie au contraire s'affirme à la Conférence comme ayant obtenu son indépendance à la suite d'une lutte armée, en ayant refusé le traité de Sèvres par la force militaire. Elle désire que les pourparlers se basent sur les principes de droit international et insiste tout au long sur la notion de la « souveraineté et de l'indépendance de la Turquie », et pour que celle-ci participe à la Conférence avec des droits et des pouvoirs égaux.

Elle garde la même attitude au sujet de l'économie, des finances, des questions de droit et des minorités. Pendant les pourparlers, le port d'Istanbul est occupé par la flotte anglaise et Mossoul est sous le contrôle militaire de l'Angleterre. Durant la première partie des pourparlers, les pays alliés acceptent de reconnaître un Etat turc sous la direction du gouvernement d'Ankara dans les limites des frontières désignées par le « Misaki Milli », mais refusent d'abandonner leurs privilèges et leurs « droits ».

L'Angleterre défend ses droits sur Mossoul et sur les détroits, la France ses dettes, ses capitulations et ses privilèges, l'Italie ses capitulations, les îles et le droit de faire librement du commerce avec les ports turcs. La Turquie s'oppose avec insistance à ces revendications en désaccord avec les principes de souveraineté et d'indépendance.

Au sujet des détroits, les Soviétiques insistent pour qu'ils restent sous le contrôle total des Turcs.

A la fin des pourparlers qui durent jusqu'au 31 janvier 1923, les pays alliés proposent un projet contenant les conditions nécessaires à la paix. Certaines de ces conditions sont refusées par la Turquie et sur d'autres points un accord intervient.

Résumons ainsi les points de désaccord et d'entente à la fin de la première partie des pourparlers :

Entre la Turquie et la Grèce :

1) Un échange aura lieu entre les prisonniers civils et militaires des deux côtés.

2) Comme cela avait été décidé lors du traité d'armistice de Mudanya, la frontière entre la Grèce et la Turquie reste la même et c'est le fleuve Meriç qui délimite cette frontière. Imroz et Bozcaada restent à la Turquie et les autres îles sont données aux Grecs ; elles seront démilitarisées.

3) En dehors des Turcs installés à l'ouest de la Thrace et des Grecs installés à Istanbul tous les Turcs de Grèce et tous les Grecs de Turquie seront échangés.

Voici les points d'accord entre la Turquie et les pays alliés :

1) Il n'y a pas de problème de territoire entre la France et la Turquie. Les clauses du traité d'Ankara signé le 20 octobre 1921 sont valables pour la frontière syrienne.

2) Le Dodécanèse est laissé à l'Italie.

3) Mossoul reste sous mandat anglais à l'intérieur des frontières de l'Iraq.

4) On arrive à un accord au sujet des Détroits, on accepte le passage des bateaux étrangers. On précise les conditions de guerre et de paix et celles dans lesquelles la Turquie serait considérée comme en guerre ou neutre ;

— On démilitariserait 15-20 km des Détroits de la mer Noire et des Dardanelles ;

— On décida de créer une commission des Détroits. Cette commission aura une autorité turque à sa tête et des représentants des pays étrangers ; elle contrôlera les bateaux étrangers qui passeront.

Voici les points de désaccord :

1) Les dommages à payer par la Grèce en contrepartie des destructions causées en Anatolie de l'Ouest.

2) Le paiement des dettes de l'Empire ottoman par le nouvel Etat turc.

3) La continuation des privilèges accordés par les Ottomans.

4) Le départ des forces occupantes d'Istanbul et des Détroits.

En raison de ces points de désaccord et de l'imprécision de la place que la Turquie occuperait, ces pourparlers sont interrompus. La délégation turque se retire ; après des discussions animées, l'Assemblée nationale de Turquie approuve sa ligne de conduite.

Jusqu'au début de la reprise des pourparlers, on voit l'Angleterre prendre des contacts avec la France et l'Italie pour la continuation de l'intervention armée. Ces deux pays étant préoccupés par leurs propres problèmes, ils répondent négativement aux propositions anglaises ; l'Angleterre ne trouve aucun appui en dehors de ses colonies. La Turquie, elle, a pour alliée l'Union soviétique. L'Angleterre ne peut donc prendre les risques d'une nouvelle guerre. La Turquie ne se bat que parce qu'elle y est obligée ; elle désire qu'on reconnaisse sa souveraineté dans les limites qu'elle a atteintes.

En attendant les nouveaux pourparlers, les dirigeants de la Turquie réunissent le Congrès économique d'Izmir, montrant ainsi leur choix d'un système économique et de quel côté ils comptent prendre place dans ce monde divisé. A ce Congrès,

ils montrent clairement l'orientation et le but politique de l'économie qu'ils entendent suivre ; les soupçons et les hésitations de l'Occident sont ainsi dissipés.

Le 23 avril 1923, les pourparlers peuvent reprendre. On s'arrête cette fois sur les sujets à propos desquels il n'y avait pas eu de terrain d'entente. Le 24 juillet 1923, le Traité de Lausanne est signé, s'appuyant sur des concessions réciproques. Le résultat est le suivant :

- 1) La Turquie est reconnue comme un pays indépendant et souverain.
- 2) Les capitulations sont supprimées.
- 3) Le droit de cabotage entre les ports turcs appartient aux citoyens turcs.
- 4) En remplacement des dommages que doit payer la Grèce, on donne Karaagaç à la Turquie.
- 5) On accepte que la Turquie ne paie pas de dommages aux Alliés.
- 6) L'avenir de Mossoul est laissé à la décision de la Société des Nations.
- 7) La Turquie accepte de payer ce qui lui revient des dettes ottomanes.

Après la signature du traité de Lausanne, le nouvel Etat turc est officiellement reconnu. Le 23 août 1923, l'Assemblée nationale ratifie le Traité de Lausanne et six semaines après cette date, les occupants quittent Istanbul et les Détroits. Le 29 octobre 1923 le nouvel Etat turc devient la République de Turquie.

L'ancien Empire ottoman est divisé. L'Iraq est placé sous le mandat de l'Angleterre, et la Syrie sous celui de la France. L'Italie est en possession du Dodécanèse. Dans les pays partagés entre les impérialistes, on instaure des régimes politiques et des dirigeants dépendants.

Même au prix de la guerre, l'Angleterre n'a pas voulu aban-

donner les intérêts qu'elle avait à Mossoul. Alors que les Soviétiques défendent les intérêts de la Turquie au sujet des Détroits, les délégués turcs se rapprochent de la thèse anglaise et acceptent la création d'une Commission des Détroits. Une part importante des dettes de l'empire ottoman est endossée par le nouvel Etat turc. Les pays impérialistes ne veulent pas renoncer aux intérêts importants qu'ils possèdent en Turquie. Nous ne voyons comme perte que les privilèges accordés par les Ottomans. Ne pas obtenir de privilèges d'un Etat réduit à l'Anatolie à la suite du partage de l'Empire ottoman, n'est pas important pour eux.

A la suite de ce partage, 16 Etats voient le jour. L'Angleterre abandonne ses intérêts en Anatolie, mais ne renonce pas aux riches sources de pétrole de Mossoul. Les autres pays impérialistes n'ont également pas perdu au change.

On n'opposa pas les armées françaises, italiennes ou anglaises à l'armée turque. Alors que ces mêmes pays, pendant la même époque, envoyaient leurs troupes en Russie pour écraser la Révolution, en Anatolie, ils se contentent d'être spectateurs de la guerre entre l'armée turque et l'armée grecque. Lorsque la guerre est terminée entre l'Arménie et la Turquie, il ne reste que l'armée grecque ; une fois en guerre, elle n'est pas soutenue par les impérialistes. Voilà ce qu'écrit l'écrivain grec Constantin Tsoucalas du point de vue de la Grèce : « ... la situation était très délicate à l'intérieur d'Izmir car l'administration grecque avait affaire à une population turque hostile... les intérêts des pays alliés ayant changé, ils ne soutenaient plus les Grecs. C'est ainsi qu'ils se trouvèrent seuls face au nationalisme turc ». Pour les impérialistes, ni la victoire grecque, ni celle de la Turquie ne sont importantes. Seuls sont importants : le caractère de l'Etat qui se fonde en Anatolie, l'orientation de son économie politique et le bloc qu'il choisit.

Les impérialistes veulent surtout que la Turquie ne se rapproche pas des Soviétiques et d'un régime socialiste. Ce qui importe, c'est la présence d'un Etat-tampon entre l'U.R.S.S. et les Etats où ils ont des intérêts. Il s'agit d'empêcher que s'étende le marxisme. Les impérialistes voient maintenant plus clairement que le nouvel Etat fondé n'ira pas vers le socialisme et ils constatent aussi le caractère de ceux qui mènent la guerre et des couches sociales qui la soutiennent.

Les peuples arménien et grec, ainsi que le peuple turc qui se battit contre eux, sortent perdants de la guerre en étant pris au jeu de l'impérialisme. En réalité, la Conférence de Lausanne est une conférence de conciliation ; ce sont les dirigeants de l'armée turque et le gouvernement d'Ankara qui représentent les classes dominantes de la Turquie, qui revendiquent, au cours de cette conciliation, la reconnaissance, sans aucune condition, d'un pays souverain et indépendant. Cette revendication est acceptée à condition que cet Etat n'ait aucune relation avec le régime soviétique et qu'il se tourne vers l'Occident.

La guerre de Libération de Turquie est une lutte armée menée contre des forces lancées par l'impérialisme, puis délaissées par lui. Les conditions mondiales sont évaluées militairement ; ce mouvement qui projette d'abord de sauver le sultanat et le khalifat, devient ensuite une lutte pour l'indépendance et la souveraineté. Cette juste lutte n'apporte pas toutefois la libération du peuple de Turquie. Nous pensons que la force qui mène la guerre et le caractère des classes qui la soutiennent, interdisent dès le début une telle possibilité.

Les dirigeants de la guerre de Libération poursuivaient des buts relatifs uniquement à la fin de la guerre ; ces buts sont atteints avec la signature du Traité de Lausanne, à la fin de la guerre. Le développement des droits démocratiques bourgeois ou la réalisation d'une nouvelle structure sociale en sont absents. On se trouve sans objectifs après la création de la République et les commandants de l'armée se trouvent face à un problème, celui de gouverner l'Etat. Pour eux c'est gouverner qui est important. Il est évident que le gouvernement de cet Etat va être différent du gouvernement ottoman en raison de l'évolution de la structure de classe de la force politique et des classes dominantes qui le soutiennent. Plus clairement, c'est la réalisation pratique, pendant la période de la République, de la tendance des classes dominantes ottomanes à devenir bourgeoises.

III

LA TURQUIE DE 1923 A 1939 ET LE CARACTERE DE SON REGIME POLITIQUE

L'armistice de Mudanya signé, le gouvernement d'Ankara et les pays alliés se concertent en vue des pourparlers de paix. Il n'y a plus aucune force d'occupation en Anatolie, cependant les flottes et les campements des alliés se trouvent encore à Istanbul et dans les Détroits et on attend qu'ils quittent les eaux territoriales et le territoire de Turquie au terme des pourparlers.

L'Assemblée réunie à Ankara (dont nous avons parlé plus haut) est l'Assemblée ottomane dissoute que les forces occupantes n'autorisaient pas à se réunir. Depuis qu'elle se réunissait à Ankara en vertu de la constitution qu'elle a votée, elle détenait le pouvoir au nom du peuple ; c'est par son intermédiaire que se formera la structure juridique et politique et que se définira la politique économique à mener.

Alors que les classes dominantes et les chefs de l'armée tentent de se fixer de nouveaux objectifs, nous pouvons comparer leurs objectifs et les moyens utilisés à cette fin. Avec le cessez-le-feu, on constate que les classes dominantes commencent à s'organiser d'abord économiquement puis politiquement et à tendre déjà vers les places qu'elles occuperont dans la nouvelle Turquie.

A) L'attitude et l'orientation des classes dominantes et des dirigeants devant la création de la République de Turquie

Avec le cessez-le-feu, les commerçants passent à l'action à Istanbul et à Izmir ; ils créent des sociétés de commerce et des associations. En septembre 1923, 54 députés, 37 commerçants et un certain nombre d'officiers hauts gradés et de cadres créent la société d'importation et d'exportation nationale de Turquie. En 1920, sur l'initiative du gouvernement d'Ankara, une société américaine et ottomane de développement est fondée ; ces deux sociétés ont pour objectif de collaborer avec le capital étranger. Le gouvernement d'Ankara reconnaît à la société de développement américano-ottomane, sous le nom de « Privilèges Chester », des droits infinis. Ce privilège est entériné officiellement par l'Assemblée nationale le 9 avril 1923.

Au terme de ce privilège, la société a la possibilité de construire les voies ferrées de Sivas, Diyarbakir, Ergani, Mossoul et Kerkük ; les terres que les voies ferrées traverseront seront données gratuitement et la société aura le droit d'exploiter les minerais qui se trouveront dans un rayon de 20 km des deux côtés de la voie ferrée. Alors que le chemin-de-fer n'aura qu'une seule voie, les terres données pour cette construction sont calculées comme s'il y en avait deux. Les terrains en propriété privée où passera le chemin de fer, seront expropriés par l'Etat et la Société lui en restituera plus tard sa valeur. La société aura le droit d'exploiter les carrières de pierres et de sable qui se trouveront sur les terres privilégiées.

D'après cet accord, la durée du privilège accordé à la société américaine sera de 99 ans. La société d'importation et d'exportation nationale de Turquie signe un accord avec la société anglaise (« cooperation for the economic development of Turkey ») à Lausanne, le 15 juin 1923.

Avant la signature de ce traité, le gouvernement turc renouvelle tous les accords qui octroient des privilèges aux sociétés où le capital étranger dominait. Ahmet Hamdi Basar écrit : « Les hausses de prix que le gouvernement d'Istanbul avait refusées furent accordées par le gouvernement d'Ankara aux compagnies étrangères avec de nouveaux privilèges. »

Ce fut l'attitude du gouvernement de Turquie et de l'Assemblée nationale envers le bloc de l'Ouest et du capital étranger juste au lendemain de la guerre. Dans le même temps les classes dominantes de Turquie se mettent à s'organiser économiquement. C'est à Istanbul qu'elles portent leurs premiers efforts.

En même temps que l'armistice, a été créée l'« Union Nationale du Commerce turc » en vue d'organiser les commerçants turcs à Istanbul et en très peu de temps elle a une certaine influence.

Les objectifs de l'association apparaissent dans ses statuts :

« a) Assurer la domination des commerçants turcs dans les domaines de l'exportation et de l'importation, et du commerce en gros et mi-gros ;

b) Susciter entre les commerçants de mêmes spécialités la création d'associations commerçantes, telles que consortiums et trusts ;

c) Assurer la domination de ces associations dans le commerce extérieur et intérieur par la protection et le droit de regard de l'Etat ;

d) En suivant et en analysant les événements qui intéresseraient la vie commerciale du pays, montrer le bon chemin au gouvernement en ce qui concerne les différents sujets économiques, conformément aux intérêts du pays et des commerçants ;

e) Faire connaître à l'étranger le monde commercial turc ainsi que les firmes turques, et informer les commerçants turcs des mouvements économiques, financiers et commerciaux de l'Occident.

... Montrer le chemin au capital étranger qui va exploiter les richesses naturelles du pays et faire en sorte que les Turcs travaillant dans les sociétés que les étrangers vont créer, soient en majorité. »

C'est ainsi qu'apparaissent dans les clauses de leurs statuts, les caractéristiques essentielles des commerçants turcs.

Il s'agit d'instaurer, avant que le mode de production capitaliste ne s'installe dans le pays les moyens du capitalisme (banques, assurances, sociétés), de collaborer avec le capital étranger et de demander le soutien de l'Etat. Le porte-parole de leur union dit : « Comme il n'était pas possible de nationaliser le commerce pour cette période de début et dans des conditions de libre concurrence et de vues libérales, nous croyions à la nécessité d'une intervention s'appuyant sur la force de l'Etat. »

L'orientation de la bourgeoisie commerciale se précise vers 1923 ; dans la nouvelle atmosphère de la guerre de libération, on prend position contre les commerçants appartenant à des minorités, mais qui sont citoyens turcs et on désire le soutien de l'Etat pour écarter les minorités de la vie commerciale. Ce qu'on entend alors par nationalisation est la domination des commerçants turcs dans le commerce extérieur et intérieur et leur collaboration avec le capital étranger ; c'est ainsi qu'en s'alliant sur des bases racistes, leurs intérêts économiques s'orientent vers la collaboration.

L'attitude, les objectifs et la politique économique de l'Assemblée nationale du gouvernement et des classes dominantes, vont être définis au Congrès Economique d'Izmir, l'année de la création de la République.

B) Le Congrès Economique d'Izmir

Alors que l'Union Nationale du Commerce turc tente de parfaire son organisation, elle prépare par ailleurs l'ouverture d'un Congrès Economique à Istanbul qui embrassera toute la vie économique et qui formulera les fondements économiques de l'alliance des classes dominantes. La première partie des pourparlers de paix à Lausanne est sur le point d'arrêter ses travaux sans aboutir à une conclusion.

Les dirigeants de la Turquie ont senti la nécessité de préciser à Lausanne la politique économique qu'ils allaient suivre et le bloc auquel ils allaient appartenir dans le monde. Après l'interruption des pourparlers et le retour des délégués en Turquie, le contact avec les pays alliés ne se coupe pas et on commence à travailler à Istanbul aux préparatifs de la seconde période. Le ministère de l'économie met fin aux tra-

vaux du congrès organisé par l'Union National du Commerce turc, et ouvre à la place un Congrès Economique à Izmir.

Avant l'ouverture de ce Congrès, le ministère de l'Economie et les classes dominantes de Turquie font certaines préparations. Le ministère de l'Economie ouvre le Congrès et invite les délégués ; il divise en quatre parties les participants. Les éléments dynamiques de la vie économique viennent au Congrès avec différentes propositions.

Les préparatifs du Congrès

Dans les jours qui précèdent le Congrès d'Izmir, le ministère de l'Economie et les organisations participantes s'y préparent ; les organisations et les associations commerciales se réunissent et mettent au point les propositions qu'elles vont y présenter. Le ministère de l'Economie qui a commencé ses travaux en vue du Congrès, fait connaître à l'opinion publique, par la presse, le Congrès et ses objectifs et prépare un rapport sur les points de vue du ministère.

Les préparatifs du ministère de l'Economie

Le 5 mars 1923, le ministère publie son communiqué numéro un : « Il est nécessaire que soit établi un programme de base sûr en vue du développement économique du pays. Le ministère a trouvé utile de réunir tous les éléments de la vie économique dans un congrès économique avant d'établir un programme. Sont invités à ce Congrès les fermiers, commerçants, industriels et manœuvres de Turquie, ainsi que toutes les sociétés, banques, bourses et autres associations commerciales. »

Le premier communiqué du ministère précise que le Congrès a pour but de formuler les fondements politiques de l'économie politique du gouvernement de Turquie, qui seront posés par les classes dominantes. Outre les organisations des classes dominantes et des éléments du capitalisme, il est question qu'il y ait aussi des groupes de manœuvres. Ce sujet se précisera au cours des événements.

Le communiqué donné à la presse le 9 février précise

plus encore les objectifs et les tâches du Congrès. Selon ce communiqué, le Congrès prendra « des précautions économiques urgentes » et décidera de l'organisation économique. Le ministre de l'Economie s'exprime ainsi : « Nous avons beaucoup à faire avec les entreprises privées ; ainsi des syndicats, des associations de manœuvres, de commerçants et de fermiers peuvent se créer. » On pense que toute cette organisation peut être menée sous un même contrôle et que toutes les organisations soient rattachées à un seul centre qui devra être en contact avec le gouvernement. « Nous considérons cette organisation comme la moitié de la vie et nos rapports avec l'économie étrangère se feront toujours par l'intermédiaire de cette organisation. D'un autre côté le ministère de l'économie mettra en œuvre toutes les facilités pour qu'elle soit fondée. » Il montre ainsi que le gouvernement est au-dessus de toute cette organisation, laquelle se fera selon l'initiative des dirigeants, tout en ayant un caractère semi-officiel.

Un autre point s'éclaircit dans ce communiqué, c'est le rapport entre le Congrès et la première partie interrompue des pourparlers de Lausanne. Il est question de publier un communiqué pour les peuples des pays européens sur la nécessité d'essayer d'influencer l'opinion publique européenne en faveur de la Turquie.

Le choix du système politique occidental et la collaboration avec le capital étranger sont réaffirmés : « Nous n'avons pas d'animosité contre le capital qui veut venir en Turquie. Nous sommes prêts à offrir des aides de toutes sortes aux capitalistes étrangers... Le gouvernement de Turquie a montré la politique adoptée envers le capital étranger en acceptant le projet Chester et en signant un accord avec le même groupe pour des instruments agricoles. »

C'est ainsi que voulant influencer l'opinion publique européenne en faveur des pourparlers de Lausanne, il est donné, ce qui est encore plus important, une garantie aux pays capitalistes en ce qui concerne le système économique choisi.

Le rapport préparé par le ministère de l'Economie pour le Congrès, reflète les idées de la bureaucratie civile et militaire et du parlement sur la politique économique à suivre, et propose d'assurer le fonctionnement des structures du capitalisme. Les sujets tels que les moyens de transports, la

douane, la distribution et la régulation de la production, le crédit, ont été considérés séparément et présentés au Congrès en lui laissant le soin des décisions.

La première clause du rapport, partant de la disparition des associations financières nationales léguées par les Ottomans préconise la création des banques pouvant accorder des crédits dans les secteurs industriels, agricoles et commerciaux, et la collaboration du capital bancaire avec le capital industriel, et propose la création et le développement de banques industrielles privées : « Tant que les individus et les sociétés ne travailleront pas ensemble, il ne sera pas question de développement de l'industrie. » En donnant des exemples des pays capitalistes, elle prétend possible l'extension du pays grâce à l'entreprise privée et le développement de celle-ci à l'aide des banques.

Il faut considérer le problème du crédit dans le but de faciliter le développement de l'entreprise privée et de former des associations financières, l'objectif à atteindre devant être la finance-capital. Dans la régulation de la production industrielle et agricole l'objectif se résume à la production pour le « marché » ; il faut abandonner la « production pour l'utilisation » dominante dans les régions paysannes de la Turquie, pour préparer et passer à la grande production agricole. On définit ainsi au Congrès le rôle des individus et de l'Etat.

En vue de la régulation de la production industrielle, en raison du petit nombre d'entreprises industrielles et de l'importance des sources de matières premières, on propose de passer « de la période de petite production à celle des usines et des machines et des grandes entreprises ». Pour réaliser un tel objectif, deux propositions sont faites :

1) Dans plusieurs secteurs de l'industrie, la création de « coopératives industrielles », des associations de crédit industriel et des « sociétés anonymes créées dans un but industriel ».

2) L'Etat qui est une puissance économique participera matériellement et moralement aux grandes entreprises dans les secteurs délaissés par les entreprises privées, les coopératives ou les sociétés anonymes.

Le peu de capital détenu par le riche indigène doit entraîner

ner la réunion des épargnes ; dans la production capitaliste, surtout dans la création d'usines, la quantité du capital a d'autant plus d'importance. C'est ainsi que le rapport juge nécessaire de prendre les mesures utiles pour que l'industriel bénéficie du capital suffisant et de l'obtention d'un capital minimum.

Si on prend en considération les entreprises d'Etat subsistant de la période ottomane, on trouve équitable le désir de participation et d'orientation de l'Etat dans la vie économique tel qu'il en est question dans la deuxième proposition. La participation de l'Etat à la vie économique, dans le but d'aider les capitalistes indigènes là où le capital indigène n'est pas assez puissant, constitue le fondement de cette politique économique. Le développement de ce point de vue nous apparaîtra plus tard dans le capitalisme d'Etat. Dans un langage plus clair, cela veut dire que l'Etat aidera le capital privé là où il pourra se financer rapidement et là où il ne le pourra pas, c'est l'Etat qui investira.

Le commerce, défini comme « étant une opération intermédiaire entre la production et la consommation » est considéré en tant que grand et petit commerce intérieur et commerce extérieur. On qualifie le petit commerce de primitif et de sous-développé : « Dans les bourgs et dans les grandes villes, la population est composée en grande partie de petits commerçants faisant du commerce intérieur... Ceux qui réunissent quelques sous ouvrent tout de suite une boutique pour faire du commerce... Ceux qui vendent les produits européens sont pour la plupart de petits commerçants. » On propose d'ouvrir et de réorganiser les marchés pour développer ce petit commerce et pour que l'approvisionnement se fasse plus vite et plus facilement. Le rapport espère que les propositions faites rendront un mécanisme de marché plus vivant et que les petits commerçants pourront se réunir. Il précise aussi qu'une aide est nécessaire pour le grand commerce intérieur (c'est ainsi qu'on qualifie les grossistes).

Le racisme turc apparaît dans le commerce extérieur de la façon suivante : « les minorités jouent le rôle d'intermédiaires » et il est proposé de prendre des mesures à leur égard ; c'est ainsi que le ministère de l'Economie envisage d'un bon œil leur éloignement de la vie commerciale. Le rapport précise : « Certaines parties du commerce extérieur doivent être direc-

tement l'affaire de l'Etat. » C'est au Congrès, c'est-à-dire aux riches indigènes s'occupant de commerce, qu'il laisse le soin de décider... « où l'Etat aura une tâche à remplir et dans quelle branche de ce commerce les sociétés de commerce extérieur, les coopératives anonymes pourront participer. »

La question de la douane doit être considérée en fonction de l'industrialisation de la Turquie, du choix des marchandises à importer et à exporter ; ainsi la solution du problème douanier est entièrement éludée par le Congrès.

On discute de la nécessité de créer un nouveau système d'impôts pour subvenir aux frais de l'Etat mais aucun système d'impôts précis n'est proposé. Les impôts seront perçus pour servir au « mécanisme économique de l'Etat ». « Que les impôts levés par l'Etat soient dépensés dans des domaines productifs et nécessaires, et que l'Etat passe d'une organisation "administrative" à une "organisation économique", nous font nous arrêter non seulement sur un nouveau système de collecte des impôts de l'Etat, mais aussi sur les dépenses de l'Etat. Il est proposé que les impôts de l'Etat soient utilisés dans des domaines productifs, c'est-à-dire dans l'entreprise privée et en accordant des crédits aux riches indigènes : c'est ainsi que le mot "d'organisation économique" est attribué à l'Etat. Son devoir se définit en fonction des conditions où se trouvent les classes dominantes. Le ministère de l'Economie considère le problème des moyens de transport du point de vue du mécanisme du marché et de l'aide de l'Etat en faveur des commerçants. En proposant comme première condition la construction de routes et de voies ferrées, l'objectif est la distribution dans les centres des produits agricoles et leur arrivée rapide sur les marchés ; pour faire face à ces investissements très importants, on conseille de faire appel aux capitaux étrangers. Pour développer le commerce intérieur et extérieur et pour que les commerçants profitent au maximum des routes et des moyens de transport, on maintient les prix des transports à un coût minimum.

Les préparatifs des organisations économiques des classes dominantes

L'Union Nationale du Commerce turc, dont nous avons

évoqué la création et le caractère, prouve son influence avant le Congrès en tant que secteur conscient des classes dominantes. Les préparatifs de cette organisation se déroulent en deux phases :

La première phase consiste à préciser les sujets qu'ils vont présenter au Congrès en prenant contact avec les autres secteurs des classes dirigeantes et en se réunissant entre eux. La deuxième phase consiste à organiser, en les divisant, les artisans et les ouvriers qui défendront ainsi les intérêts des classes dominantes. Ces travaux ne resteront pas dans le cadre du Congrès mais détermineront l'attitude des classes dominantes à longue échéance.

Les propositions et les préparatifs de l'Union Nationale du Commerce turc

Avant le Congrès, l'Union fait à ses membres différentes recommandations et fait préparer des rapports pour chaque secteur du commerce. A la fin des travaux, elle développe ses propositions générales en douze secteurs qu'elle présentera au Congrès. Ces propositions révèlent le développement, les tendances, les objectifs des commerçants turcs et leurs contradictions ; elles recouvrent des sujets tels que la douane, les privilèges, le cabotage, sujets qui devaient être étudiés à la Conférence de Lausanne.

Si nous regardons de près ces propositions, nous pouvons ajouter :

1) Le capital commercial a pour objectif de réaliser des investissements dans l'industrie. Dans la première clause, on propose un système de douane susceptible « de déterminer la participation des commerçants turcs aux mouvements industriels de la Turquie de demain ». En demandant ouvertement l'aide de l'Etat, on souhaite que soient bien séparées les marchandises qui doivent être exemptes de douanes et celles qui ne le seront pas.

2) « L'administration de la régie » qui avait le monopole du tabac au temps de l'Empire ottoman est en contradiction

absolue avec les intérêts des commerçants turcs ; en effet le droit de travailler le tabac, son achat et sa vente placés sous le contrôle de « l'administration de la régie » empêchent les commerçants de faire des affaires et de se développer dans ce secteur. On souhaite que cet antagonisme soit résolu en faveur des commerçants dans l'atmosphère générale de la guerre d'indépendance. Dans la seconde proposition, il est souhaité « que le gouvernement ne contrôle pas les matières premières, l'industrie et le commerce du pays en collaborant avec le capital étranger ». Ce n'est pas uniquement la collaboration avec le capital étranger que l'on ne veut pas livrer entièrement à l'Etat, mais aussi le privilège des monopoles dans sa totalité. En effet, d'après eux, « le capital indigène peut prospérer dans le pays sans se laisser attirer par les monopoles », s'opposant à ce monopole privilégié que nous pourrions appeler de type ottoman, même à propos du cabotage. Le commerce maritime appartenant aux Turcs ne s'était pas développé en raison de la place prise par les compagnies étrangères privilégiées dans les eaux territoriales turques. D'où une contradiction entre eux et les compagnies étrangères privilégiées. Ils affirment que le droit de cabotage doit appartenir uniquement aux bateaux portant le pavillon turc et demandent que des privilèges dans les ports turcs ne soient accordés à aucune compagnie ou société. Ce n'est qu'à ces conditions qu'ils envisagent la possibilité d'un développement de la marine marchande turque.

3) Les banques qui étaient sous contrôle étranger au temps des Ottomans représentaient une barrière pour les commerçants turcs. Ces derniers, en abordant le sujet de la banque, désirent une nouvelle organisation du change, une nouvelle politique monétaire. Pour servir d'intermédiaire entre le capital étranger et les institutions turques, on souhaite la création d'une banque centrale qui serait « la banque du gouvernement et des banques ».

Le sixième article de leurs propositions est réservé au capital étranger : « Même si nous savons que nous ne pouvons nous passer du capital étranger, nous voulons l'assurance que ce capital ne nuira pas aux intérêts du pays. » Ce qu'ils entendent par « ne nuira pas aux intérêts du pays » s'éclaircira avec les décisions du Congrès d'Izmir.

4) Ils veulent une organisation économique sur le modèle des pays capitalistes en s'appuyant sur des Chambres de commerce et d'industrie. C'est pour cette raison qu'ils proposent une réforme moderne des Chambres de commerce et d'industrie qui sont à caractère semi-officiel.

D'après les rapports présentés, ils sont opposés à la chambre de commerce d'Istanbul pour les raisons suivantes :

- Elle n'est pas active ;
- Elle n'est pas nationale ;
- Elle manque de prestige et de confiance à l'extérieur.

Parmi ces trois rubriques, nous remarquons que la deuxième : « la chambre de commerce n'est pas nationale » a le plus d'importance pour les commerçants turcs. Depuis toujours la tendance est d'écarter les minorités de la vie commerciale et les commerçants turcs les attaquent en ennemis. En 1923, pour les commerçants, le fait que la Chambre de commerce ne soit pas nationale s'explique par l'influence et l'importance des minorités ; ils disent « tout le fonctionnement de la Chambre se trouve entre les mains de chefs et d'employés grecs ou arméniens. » Pour eux la réforme de la Chambre de commerce signifie « qu'elle passe entre les mains des commerçants... actifs et patriotes », donc qu'elle soit sous la domination des commerçants turcs. La proposition faite au Congrès d'Izmir va dans ce sens et pour être soutenus, ils demandent en premier lieu la suppression de l'impôt sur la propriété.

Outre ces propositions, on en trouve d'autres ayant pour but de résoudre les contradictions qui existaient entre les commerçants et l'Etat à l'époque ottomane. Le vote de nouvelles lois doit faciliter la vie commerciale ; la suppression de la bureaucratie qui gêne le commerce et la simplification des formalités pour les sociétés et des démarches commerciales, et la réorganisation des tribunaux commerciaux.

Les autres revendications visent la semi-officialisation des institutions du commerce extérieur ; le gouvernement demande aussi conseil aux « Chambres de commerce et d'industrie et aux assemblées de conseillers économiques ». Elles visent en outre l'ouverture d'écoles de commerce et d'industrie. Comme ils l'avoient : « bien que la grandeur de l'entreprise

dépende de la forme de l'affaire », il s'agit de compléter les propositions des « hommes de commerce et d'industrie qui, en réalité, gagnent peu ».

Les industriels et les artisans d'Istanbul, sous la direction de l'Union Nationale du Commerce turc, présentent les mêmes revendications ; les propositions et les rapports préparés sont établis de façon similaire à ceux de l'Union.

Les commerçants réalisent leur second objectif en créant « l'Union Générale des Manœuvres de Turquie ». L'Union Nationale du Commerce explique clairement la raison de la création de cette organisation qui est leur porte-parole : « Les ouvriers vont se battre contre la classe bourgeoise qui s'organise ; ils firent en effet de la propagande à ce sujet dans leurs journaux pendant les années du cessez-le-feu. »

« Mais le problème de classe signifiait trahison à la cause nationale et comme nous constituons une société, avec ses ouvriers et ses commerçants dont les classes sociales ne se sont pas encore constituées, ce que nous ferons en tant que Turcs c'est de créer ces classes et de faire en sorte qu'elles ne deviennent pas ennemies. C'est dans cet esprit que nous avons créé l'Union Générale des manœuvres de Turquie, dans le même bâtiment que l'Union Nationale du Commerce turc. » Avant même la création de la République, la partie la plus consciente des classes dominantes travaille à la division de la classe ouvrière et se fait un devoir de créer des associations de ce type. Ainsi s'amorce la tradition chez les employeurs de créer des organisations ouvrières.

Cette organisation ouvrière qui va protéger les intérêts des classes dominantes, choisit d'un côté ses représentants pour assister au Congrès d'Izmir et préparer ses revendications, d'un autre côté empêche les ouvriers qui se trouvent en dehors de leur organisation de se réunir et de s'organiser.

Avant de préparer les propositions au Congrès d'Izmir, l'Association Générale des Ouvriers présente un rapport à l'Union Nationale du Commerce de Turquie. Nous pouvons y lire ces phrases : « Nous vous prions de considérer comme des êtres humains les personnes qui travaillent dans vos usines et dans vos lieux de travail, d'agir envers elles comme un père et un frère, de réduire les horaires de travail à un niveau normal et de déterminer de nouveaux salaires. »

L'Union Générale des Ouvriers de Turquie veut tenir le rôle

de défenseur des droits des ouvriers en quémendant auprès des patrons et des riches indigènes. On prépare pour le Congrès une proposition en 21 rubriques, dans une soumission absolue. Le rapport qui inclut la défense des droits politiques et économiques, et l'organisation des ouvriers, donne un bon exemple de la protection des droits des classes dominantes. Il propose la collaboration avec les patrons et ses revendications sont en parallèle avec celles des commerçants.

L'Union générale des Ouvriers de Turquie est du côté des patrons, et plus exactement de celui des patrons turcs.

Les préparatifs des classes dominantes au Congrès économique d'Izmir sont ceux que nous avons essayé de décrire ; leur orientation, leur attitude, la base sur laquelle ils s'appuieront au Congrès sont devenues plus précises. Sous la direction des commerçants, les riches indigènes, dont le seul objectif reste le gain, se disent turcs et nationaux ; ils veulent que des précautions soient prises en vue d'assurer leur transformation.

L'essentiel de leurs revendications est constitué par le soutien de l'Etat, la mise en place d'institutions capitalistes en Turquie et l'assurance de leur bon fonctionnement ; d'un côté ils agissent comme s'ils étaient hostiles au capital étranger, et de l'autre insistent pour y faire appel. Cette question sera éclaircie au Congrès d'Izmir.

Les propositions présentées au Congrès font apparaître certaines contradictions :

a) Entre le capital étranger qui entrerait avec des privilèges avec lequel ils ne collaboraient pas.

b) Entre le gouvernement ottoman qui accordait des privilèges aux étrangers et les lois ottomanes, c'est-à-dire le sultan, qui gênent le commerce ;

c) Avec les minorités qui leur font concurrence en collaborant avec le capital étranger.

Il serait faux de chercher un caractère anti-impérialiste dans les classes dominantes de Turquie en 1923 en raison de ces contradictions. Il s'agit avant tout de collaborer avec le capital étranger et si en 1923 elles y sont opposées, c'est parce que cette collaboration ne leur est pas favorable et que la période ottomane les a empêché de se développer.

La nouvelle période leur est plus propice et leur donne la chance de collaborer avec le capital étranger et de prendre une part active au Congrès ; ainsi les contradictions qui avaient freiné leur développement trouvent une solution. A la base des heurts qu'elles ont avec les minorités se trouve la lutte pour la collaboration. En 1923, le riche indigène turc veut augmenter la part qui lui revient de l'exploitation du peuple de Turquie.

Les classes dominantes sont aussi en contradiction avec la classe ouvrière et la paysannerie ; comme cette contradiction est orientée vers le futur, elles prennent d'avance leurs précautions. Les riches indigènes connaissent très bien les masses qu'ils vont exploiter et aussi sur le dos de qui ils vont accumuler leurs capitaux ; ils commencent donc dès maintenant à diviser la classe ouvrière, à la laisser sans organisation pour protéger leurs intérêts contre une attaque éventuelle.

Les travaux des marxistes de Turquie avant le Congrès économique d'Izmir

Avant le Congrès, les Turcs marxistes tentent d'influencer les ouvriers et le gouvernement. Au centre de leurs travaux se trouve le journal « Aydinlik » (Clarté) qui considère le développement économique et la politique économique à suivre comme un tout ; partant des conditions objectives où se trouve la Turquie, ils proposent une politique économique visant la destruction des structures sociales héritées des Ottomans. En février 1923, Sefik Hüsnü, en ce qui concerne le développement de l'économie turque, la création de l'industrie et d'une économie qui soit suffisante, précise : « ... Nous ne devons pas oublier que nous sommes obligés de démarrer avec les terres que nous possédons qui recèlent des richesses naturelles, et avec la force de travail de notre peuple. » Il ajoute que c'est cette force de travail qui portera le poids du développement et du système économique qui va naître, car la bourgeoisie nationale n'est pas assez forte pour promouvoir ce développement.

Son objectif est le suivant : « ... Que nos richesses industrielles et naturelles rendues fructueuses par notre peuple travailleur, soient le plus vite possible remises en la possession

de nos ouvriers et de nos paysans. » Il pense pouvoir arriver à une solution positive si le Congrès agit en faveur de la paysannerie et de la classe ouvrière. Ces propos montrent quels sont les ennemis de la classe ouvrière et de la paysannerie : « Le riche indigène qui ne voit que son point de vue capitaliste... ne pense qu'à s'organiser en exploitant » ainsi que l'objectif des classes dominantes : « Les commerçants et les industriels, même s'ils étaient de la même nationalité que nous, auraient certainement pour but de nous vendre au capital occidental. »

Sefik Hüsnü affirme que la force de travail est le facteur le plus important du développement ; pour lui les revendications de la classe ouvrière et la politique économique à suivre en vue du développement viennent en second plan après avoir établi les objectifs de la classe ouvrière et de la paysannerie, ceux des classes dominantes et la contradiction existant entre les masses laborieuses et les classes dominantes.

Il aborde le sujet de la politique économique en analysant séparément les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des moyens de transport et du commerce.

a) Agriculture : étant donné que l'objectif consiste à augmenter la production, il propose l'abolition de la répartition des terres existantes, la donation de terres aux paysans, l'interdiction du fermage et du métayage, l'apport de techniques dans le développement du secteur agricole, la clarification des relations entre travail et salaire, l'obtention du même statut pour les ouvriers agricoles et ceux des villes.

b) Industrie : considérant que la bourgeoisie industrielle est faible en Turquie et l'accumulation des capitaux insuffisante, Sefik Hüsnü accepte le capital étranger à condition de prendre les précautions indispensables pour qu'il ne devienne pas trop puissant. Il est par contre tout à fait opposé à l'entrée du capital étranger dans le secteur agricole et désire que la durée des investissements dans le secteur industriel soit brève et qu'à la fin de cette période il y ait une nationalisation en faveur du travail.

c) Le commerce : tout en précisant que les commerçants collaborent avec le capital étranger, il pense que les soutenir

ne favorisera en aucune façon le développement du pays et insiste sur la nécessité de faire du commerce par l'intermédiaire des coopératives de vente et d'achat.

d) Les moyens de transport : rappelant que l'Etat doit garder l'initiative de leur construction, il préconise que les investissements pour la construction des routes proviennent de l'Etat et insiste pour ne donner à aucun prix des privilèges au capital étranger.

Sefik Hüsnü conclut ces propositions en prenant pour objectif la suppression de la structure sociale basée sur la répartition des terres héritées des Ottomans. Il réunit en 23 articles les revendications ouvrières sans lesquelles l'ouvrier ne peut continuer à vivre dans le système capitaliste ; elles comprennent :

- a) L'amélioration des conditions de vie des ouvriers ;
- b) La garantie des droits sociaux et des heures de travail (8 heures par jour) ;
- c) Le droit de grève, le droit d'avoir des conventions collectives et de créer des syndicats ;
- d) Le droit de prendre des contacts avec les organisations internationales.

Au Congrès Economique d'Izmir, l'influence de ces travaux, pourtant très importants, est nulle : les marxistes n'avaient pu d'ailleurs y envoyer de représentants.

Le caractère des décisions du Congrès Economique d'Izmir

Le Congrès Economique d'Izmir qui jette les fondements de la politique économique de la Turquie, s'ouvre le 17 février 1923 avec la participation de 1135 délégués. Participèrent au Congrès, en dehors des délégués choisis par les organisations d'Izmir et Istanbul, les délégués des préfectures et des sous-préfectures sous le contrôle du gouvernement de l'Etat.

Plus de 100 de ces délégués se trouvent être députés à l'Assemblée Nationale de l'époque.

Ce Congrès est celui des classes dominantes avec les caractéristiques suivantes :

a) A cause du caractère des associations représentées et des groupes d'intérêts auxquels elles appartiennent :

b) A cause du choix du gouvernement qui envoie comme délégués les notables des préfectures et sous-préfectures.

Le Congrès poursuit ses travaux en séparant les groupes des fermiers, des commerçants, des industriels et des ouvriers ; les décisions internes des groupes sont rapportées à la réunion commune et rattachées à une décision commune.

Il y a une similitude totale entre les 95 articles des cultivateurs, les 122 articles des commerçants et les 26 articles des industriels ; la proposition des 34 articles des ouvriers, quoique n'étant pas différente sur le fond de celles des autres groupes, entraîna des heurts et certains de ces articles furent refusés par les trois autres groupes.

Les travaux préparatoires étudiés précédemment et les décisions du Congrès nous montrent les caractères de base de la politique économique ; tous les travaux et toutes les décisions reposent sur les objectifs et les attitudes des classes économiquement dominantes et leur fondement repose sur la production pour le marché.

Au début de mars 1923, le caractère de la politique économique à mener a été défini et rendu public. Les décisions du Congrès sont les suivantes :

a) La suppression des institutions qui entravent la transformation des classes dominantes ottomanes (supprimer l'« Asar » et changer les lois ottomanes qui régissent la vie économique) ;

b) L'organisation des institutions économiques du mode de production capitaliste. (Banques, assurances, sociétés, entreprises, mécanisme du crédit...);

c) La garantie de la propriété privée. (Laisser aux grands

propriétaires terriens les terres de l'Etat comme propriété privée, c'est-à-dire reconnaître les terres comme propriété privée sans toucher au système de répartition des terres ottomanes);

d) Le soutien des fermiers, des commerçants et des industriels pour obtenir l'accumulation des capitaux ;

e) La création de la finance-capital en réalisant l'unification des capitaux bancaires et industriels.

Par ces décisions, la Turquie choisit le système économique capitaliste ce qui veut dire aussi choisir politiquement le bloc capitaliste. Après avoir pris place dans le système économique de l'Occident, il fallait préciser clairement l'attitude à prendre en face du capital étranger. Bien que les classes dominantes et le gouvernement de Turquie aient défini auparavant leur attitude et leur pratique en ce qui concerne la synthèse des pourparlers de Lausanne et les sujets traités au Congrès, le problème du capital étranger fut discuté et une décision prise. C'est ainsi que le sujet du capital étranger prenant acte, on donne une garantie aux pays capitalistes réunis à Lausanne et les tendances fondamentales des classes dominantes sont précisées.

Le rapport sur le capital étranger présenté au Congrès par l'Union Nationale du Commerce de Turquie, est accepté intégralement et transmis au gouvernement. Après avoir défini les conditions d'entrée et les secteurs du capital étranger, il précise en outre dans les 5^e et 6^e clauses, le sens que les classes dominantes donnent au terme de nationalisme et quel capital étranger elles veulent.

La cinquième clause traite des conditions requises pour qu'une société soit reconnue comme société turque :

a) Qu'elle soit créée selon les lois du pays ;

b) Qu'elle utilise la langue du pays et qu'elle embauche du personnel indigène ;

c) Qu'il y ait un rapport entre le nombre des actions appartenant aux Turcs et les membres du Conseil d'administration turc ;

d) En accord avec la sixième clause, qu'il y ait des Turcs qui soient associés.

Tels sont les critères et le sens accordés au nationalisme par les classes dominantes de Turquie. La collaboration du riche indigène et du capital étranger est prise comme base de la décision et toutes les sociétés qui remplissent ces conditions seront considérées comme nationales malgré leur capital étranger, le transfert de leurs gains et leur administration.

La sixième clause précise la nature du capital étranger, les secteurs où on le trouve nécessaire ainsi que son importance, et, dans l'association qui se crée, la part qu'on désire lui réserver.

a) Dans des secteurs tels que les transports, l'industrie privée, les banques : 75 % du capital payé ;

b) Dans les entreprises forestières et les industries privées dépassant un capital de 1 million : 51 % de tout le capital payé ;

c) Pour les mines, les voies ferrées, les autres sociétés et les entreprises dont le capital payé dépasse cinq millions de livres : 41 % du capital payé ;

d) Dans les sociétés dépassant cent millions de livres : 31 % de tout le capital doit être réservé au capital turc.

Ce document nous montre clairement que le capitalisme indigène ne veut pas du petit capital étranger mais désire de gros capitaux, c'est-à-dire qu'il veut s'associer aux monopoles étrangers. En vérité les riches indigènes prenant ces décisions dès 1923, pensent qu'il ne peut y avoir d'investissements sans le capital étranger.

Le groupe des ouvriers au Congrès Economique d'Izmir

Le quatrième groupe qui avait participé au Congrès Economique d'Izmir avait en général soutenu les classes dominantes. Au Congrès la venue de représentants ouvriers, en

dehors de l'Union des Manœuvres qu'avaient créée les commerçants, permit de sortir du cadre des propositions formulées par l'Union. Malgré cela, les revendications des ouvriers ne dépassèrent pas le cadre de simples droits économiques. Face à ces revendications, les grands propriétaires, les commerçants et les groupes d'industries, se dressèrent contre les ouvriers par des décisions de parade et refusèrent même les plus petites revendications relatives à leurs intérêts.

« Donner aux ouvriers leurs salaires dans tous les établissements, de façon régulière par mois ou par jour », « donner aux ouvriers, une fois par semaine, un jour de repos », telles sont les clauses acceptées à l'unanimité parce qu'elles n'entament pas les intérêts du riche indigène ; mais de simples revendications telles que « payer aux ouvriers salariés les week-ends, les jours de fête officielle et ouvrière » ou « donner aux ouvriers qui travaillent depuis un an, un mois de congé payé », sont refusées par les groupes de commerçants, de grands propriétaires terriens et d'industriels.

Parmi les propositions du groupe ouvrier, certaines clauses se rapportant à la politique économique du pays, sont en faveur des classes dominantes ; par exemple « que le commerce soit tout à fait libre à l'intérieur du pays et que l'on n'accorde pas de monopoles privilégiés » ou « que la régie des tabacs soit supprimée immédiatement ; les désirs des classes dirigeantes prennent ainsi place parmi les revendications du groupe ouvrier et sont acceptés à l'unanimité. Toutefois les propositions se rapportant à l'économie du pays et aux revenus de l'Etat, telles que « l'étatisation des entreprises étrangères privilégiées » ou « la mise en application d'un impôt sur le capital et sur l'héritage » sont refusées par les trois autres groupes.

On peut même dire que dans ce cadre où il n'est pas véritablement question des droits de la classe ouvrière, les clauses que nous avons étudiées fournissent les données d'une lutte de classe.

Les classes dominantes et les cadres dirigeants de l'époque, en accord avec leurs intérêts, refusent toute notion de lutte de classe. La personnalité la plus marquante de l'époque, M. Kemal disait au Congrès, malgré toutes ces données bien claires : « Les intérêts de notre peuple ne se séparent pas en classe. » Plus tard, M. Kemal prononcera des phrases du même

genre et fera voter des lois répressives contre la classe ouvrière.

La participation au Congrès de l'Association des typographes turcs et des mineurs de Zonguldak dans le groupe ouvrier, influença certaines décisions en faveur des ouvriers. Les revendications ouvrières telles que la journée de huit heures et le droit de créer un syndicat furent acceptées. Il serait juste aussi de dire que les relations du gouvernement de Turquie avec l'Union Soviétique pesèrent sur ces décisions. Toutefois, pendant de longues années, ces droits et d'autres de moindre importance n'eurent pas la chance d'être appliqués.

Ceux qui travaillent dans le secteur agricole restèrent tout à fait en dehors des discussions durant le Congrès. En présentant ses propres revendications, le groupe ouvrier n'a pas abordé le sujet tabou, à savoir le secteur agricole et les travailleurs agricoles et en employant le terme « ... en dehors de l'agricole », il a fait abstraction des « ... travailleurs agricoles ». Allant plus loin, la dernière clause de ses revendications a été : « Les ouvriers employés dans les travaux agricoles sont en dehors des règles des clauses. »

En général, le groupe ouvrier resta en accord avec les grands propriétaires terriens, les commerçants et les industriels et essaya d'apporter des propositions sans porter atteinte à leurs intérêts. Malgré cette attitude de conciliation, ils ne purent éviter des frottements avec les représentants des classes dominantes qui ne voulaient pas faire la moindre concession et désiraient transformer les ouvriers en « semi-esclaves ».

A propos du Congrès Economique d'Izmir

A la fin du Congrès et à la lumière des décisions prises, les objectifs des classes dominantes sont les suivants :

a) La production pour le marché capitaliste et le développement de ce marché ;

b) Le développement du capital bancaire en le réunissant au capital industriel ;

- c) La création de la finance-capital ;
- d) La relation avec le capital étranger.

C'est ainsi que le processus de transformation des classes dominantes commencé au Tanzimat jusqu'à l'époque de l'İttihat et Terakki est arrivé à une nouvelle phase.

La production pour le marché est un des facteurs principaux du mode de production capitaliste mais les forces productives nécessitées par ce mode de production, ne sont pas développées. Les conditions pouvant entraîner le changement de la structure sociale héritée des Ottomans et le mode de production semi-féodal, ne sont pas encore favorables, et dans le secteur agricole, la distribution reste telle quelle ; il n'est pas question de supprimer le fermage et le métayage.

Les caractéristiques de « reaya » de la paysannerie servent à accroître l'influence de l'« agha » féodal qui était la continuation de la vie liée à la terre et c'est ainsi qu'on garantit l'exploitation semi-féodale.

Ils craignent que le travail libre transforme la structure du secteur agricole et qu'il développe une lutte de classe inévitable. Particulièrement la classe dominante du secteur agricole est tout à fait opposée à la création des relations travail-salaire dans le secteur agricole. Parmi les revendications du groupe ouvrier au Congrès Economique, l'absence de mention des ouvriers agricoles montre bien cette peur et le désir de sauvegarder cette structure de l'agriculture.

A l'appui de leurs associés de classe, les « bey » et les « agha » féodaux, s'emparant des terres de l'Etat, veulent se les approprier et compléter leur transformation en s'appuyant sur l'exploitation semi-féodale. Ces « bey » et ces « agha » veulent devenir des fermiers capitalistes.

Ils insistent pour sauvegarder cette structure jusqu'à ce que l'entrée de la machine dans l'agriculture, son utilisation et l'emploi des travailleurs agricoles salariés par les grands propriétaires terriens, soient beaucoup plus avantageux que l'emploi des paysans caractérisés par le « reaya » ou le fermier et le métayer.

C'est ainsi qu'on met en place les institutions de l'économie capitaliste sur les infrastructures de la semi-féodalité et que les commerçants et les industriels, sans transformer cette

structure, ont pour objectif de devenir plus forts et de réussir une accumulation de capitaux. Pour y parvenir, trois conditions sont nécessaires :

- a) Le soutien de l'Etat ;
- b) L'exploitation intensive des masses laborieuses ;
- c) La ligne politique convenant à cet objectif.

La réalisation de ces conditions fut l'objectif principal de l'Etat pendant la période de 1923-1939. Au-delà du peu d'importance que l'on accorda aux droits ouvriers, les modestes avantages obtenus à la fin du Congrès seront supprimés et une période de répression commença pour les ouvriers et les paysans.

Dans ce mécanisme, l'application de l'économie adoptée comme objectif secondaire et ayant pour but de créer des capitalistes, sera le facteur principal de l'époque. Dans un pays semi-féodal, participer à l'exploitation capitaliste et exploiter encore plus la force de travail, nécessitent la collaboration avec le capital étranger.

En 1923, la politique économique dont les fondements ont été jetés par les classes dominantes, a mis, dès le début la Turquie sous le joug du capital étranger. La première condition est de créer des associés indigènes qui commenceront à collaborer. La répression contre la classe ouvrière et la paysannerie, l'aide aux industriels, aux commerçants et aux grands propriétaires terriens, se feront lors du processus de développement de ces collaborateurs.

Les grands propriétaires terriens désirant des machines et du crédit agricole, se tourneront forcément vers les pays impérialistes. Dans les pays où la production industrielle est peu importante, les commerçants choisissent d'être les commissionnaires des monopoles étrangers, dans les pays où les ressources naturelles et la force de travail sont abondantes, l'industriel ne possédant pas de connaissances techniques suffisantes et de capital pour agir seul, tentera de s'associer avec le capital étranger et d'augmenter ses gains en formant un tout avec l'impérialisme.

A la base de l'insistance des classes dominantes à collabo-

rer avec le capital étranger avant même la création de la République, il y a la certitude de pouvoir exploiter encore plus de gens et d'employer beaucoup plus de force de travail dans des secteurs plus larges.

La politique économique dont la base a été adoptée en 1923, est celle de la transformation des classes dominantes de Turquie. Dans la période de 1923 à 1939, l'objectif visant à « créer des capitalistes » n'est autre que de créer des riches indigènes à même de collaborer avec le capital étranger.

La politique économique menée entre les années 1923-1939 a été appelée jusqu'à nos jours « la politique de création » d'une bourgeoisie nationale. Il ne nous est pas possible de partager ce point de vue.

Les classes dominantes dont les objectifs et les orientations ont été précisées dès le début, ont adopté et mené une politique économique conformément à leurs propres objectifs et orientations et utilisé leur propre instrument, à savoir l'Etat, pour atteindre leur but.

Au Congrès Economique d'Izmir, c'est pour livrer la Turquie aux impérialistes et pour créer une bourgeoisie collaborative, que des bases ont été jetées.

C) La politique économique de 1923 à 1939 et le capitalisme d'Etat

Vers la crise mondiale de 1929

M. Kemal disait le 8 avril 1923 : « Pour le développement et la reconstruction de notre pays, s'ajoutant aux précautions que prendra l'Etat, il faut voter des lois qui protégeront l'entreprise privée et encourageront la création des sociétés. » Il annonce ainsi que les décisions prises au Congrès Economique d'Izmir seront mises en application par le gouvernement.

L'aide de l'Etat aux classes dominantes se fera en trois phases :

a) Voter des lois ;

b) Voter les crédits accordés par l'Etat et l'association de l'entreprise privée et de l'Etat ;

c) Accorder des privilèges avec l'adjudication des investissements de l'Etat.

Nous pouvons voir concrètement l'application de ces trois phases dans la politique économique suivie jusqu'à la crise mondiale de 1929. En parallèle avec l'organisation des classes dominantes, en 1924 se fonde la Banque du travail (Is), en 1925 la Banque de l'Industrie et des Mines ; en 1927 la loi de l'encouragement à l'industrie est modifiée et les décisions prises durant le Congrès Economique d'Izmir sont mises en application.

Par la création de nouvelles banques, le mécanisme du crédit commence à fonctionner et de nouvelles possibilités s'ouvrent aux riches indigènes dans l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Etudions la situation dans ces trois secteurs :

Le secteur agricole

Dans le secteur agricole, le premier événement important est la suppression de l'impôt « asar » qui datait des Ottomans et restreignait dans les régions paysannes l'utilisation de la monnaie. On donne ainsi un certain essor à l'économie monétaire dans les régions rurales et on essaie de canaliser la production du petit propriétaire vers le marché. Grâce au crédit orienté vers l'agriculture, le mécanisme prévu commence à fonctionner dans ce secteur. Des privilèges sont accordés aux grands propriétaires terriens en dehors des crédits agricoles.

Le crédit agricole qui s'élevait à 8 millions en 1923, s'élève à 26 millions en 1928. Les privilèges accordés aux grands propriétaires terriens peuvent se résumer ainsi :

- a) Importations sans douane de matériel agricole ;
- b) Vente à crédit de machines agricoles importées par la banque agricole ;
- c) La banque agricole accordera, comme crédit, le montant des machines à ceux qui en feront l'achat ;

d) Pour ceux qui utilisent des machines, l'impôt sur les carburants ne sera pas perçu ;

e) Une indemnité sera payée par l'Etat à tous ceux qui utiliseront des tracteurs et des moissonneuses-batteuses.

Toutes ces clauses sont reconnues en droit par l'adoption de lois. Entre les années 1926 et 1930, l'Etat paie aux agriculteurs qui se servent des machines, 6 millions 625 mille livres d'indemnités. Au recensement agricole de 1927, la totalité des machines agricoles de toutes sortes utilisées en Turquie s'élève à 15.711. Dans le secteur agricole, ce chiffre est vraiment très bas ; ce sont les grands propriétaires terriens possesseurs de ces machines qui reçoivent les indemnités versées.

La suppression de « l'asar », les privilèges accordés et le crédit fonctionnent uniquement en faveur des grands propriétaires terriens. Le petit propriétaire terrien vit continuellement endetté ; depuis que l'argent est entré dans ce secteur, les riches, les grands propriétaires et les notables des villes se transforment en usuriers.

Alors que le grand propriétaire profite du mécanisme du crédit, le petit propriétaire terrien est devenu l'esclave. Jusqu'en 1920 ce sont les « associations agricoles » qui avaient distribué les crédits, maintenant, c'est-à-dire à partir de 1929, ce sont les « coopératives de crédit agricoles » qui les ont remplacés.

Une fois franchi le seuil de la coopérative, le paysan ayant un crédit entre les mains, le remet tout de suite en remboursement de ses dettes à l'usurier qui est en même temps membre du Conseil administratif de la coopérative. Avec son crédit, en échange des achats et des frais de formalités engagés dans de petites villes, le paysan enrichit les commerçants, membres du conseil des coopératives.

Le paysan qui pour la première fois prend contact avec l'argent en a besoin pour payer les formalités officielles et les impôts. Le crédit accordé aux petits propriétaires est bien en-dessous du niveau de l'investissement nécessaire sur sa petite terre ; il n'a donc pas d'autre solution, avec le crédit insuffisant de la coopérative, que de payer ses dettes ou celles qu'il a envers l'Etat. Les petits propriétaires n'arrivent pas à obtenir de crédit et ne sont pas en mesure de fournir

les garanties demandées aux banques qui n'accordent de crédit qu'aux riches indigènes. « Chez nous, ce sont les banques nationales qui soutiennent financièrement les usuriers... L'usurier, qui officiellement prend cet argent, le prête aux paysans à un taux très élevé. La différence représente l'énorme pourcentage de gain réalisé par l'usurier. »

Par ce mécanisme, l'usure se développe, le petit propriétaire terrien s'endette continuellement et perd ses terres peu à peu, tandis que l'agrandissement des terres des grands propriétaires terriens se consolide.

L'industrie

La loi de l'encouragement à l'industrie datant de 1913 est transformée en 1927 en fonction des prévisions du Congrès Economique d'Izmir, et il est accordé à l'entreprise privée tous les privilèges qu'elle désirait. Les clauses d'encouragement pour les investissements dans le secteur industriel offrent aux riches indigènes de grandes possibilités.

Les articles de ces privilèges sont les suivants :

a) L'Etat donnera des terres gratuitement à ceux qui créeront des entreprises industrielles en dehors des frontières de la municipalité ; à ceux qui construiront dans les limites de la municipalité, les terres accordées seront payées pendant une période de dix ans.

b) Ces entreprises, les terrains sur lesquels elles se situent, leurs dépendances et leurs gains seront exempts d'impôts.

c) Les actions et les obligations de ces entreprises seront exonérées d'impôts.

d) Le matériel de construction nécessaire à la création ou à l'élargissement de ces entreprises tel que : matière premières, instruments et pièces de rechange, moyens de transport, matériel pour la construction de dépôts, pourront être importés et seront exemptés de droits de douane si on ne peut se les procurer dans le pays.

e) Le matériel, les machines et les instruments de ces entreprises seront transportés avec 30 % de réduction par chemin de fer et voies maritimes. Le conseil des ministres peut appliquer par une décision, un tarif réduit pour le transport des matières premières et des produits fabriqués.

f) Par une décision du conseil des banques, on pourra donner aux entreprises 10 % de prime sur leur production.

g) En cas de nécessité, on pourra accorder une certaine réduction sur des produits tels que le sel, l'alcool et les explosifs, dont les entreprises auraient besoin.

h) L'Etat, les administrations privées, les municipalités, les institutions qui en relèvent et les entreprises qui bénéficient de la loi d'encouragement, devront utiliser de préférence des marchandises indigènes même si elles sont 10 % plus chères que celles importées.

Cette loi de l'encouragement à l'industrie ne parvient pas à faire naître l'« industrie nationale ». Le riche indigène trouve en effet plus d'intérêt à faire des affaires dans d'autres secteurs privilégiés que de réaliser des investissements dans le secteur industriel. Le gain qui est un facteur de motivation dans la pensée économique, c'est-à-dire l'investissement d'argent dans des secteurs rentables, est une loi fondamentale.

En Turquie, le riche indigène ne veut pas faire d'investissements à long terme, il préfère des secteurs plus immédiatement rentables et c'est pour cette raison que l'on ne voit pas d'industrialisation. La Banque de l'industrie et des mines a quelques activités dans le domaine de l'industrialisation ; jusqu'en 1929, elle investit pour un million 173 mille livres et accorde 4 millions 800 livres de crédit. Avec ce crédit, le riche indigène investit en son propre nom, mais en fait en collaboration avec l'Etat.

C'est avec lui que se sont créées les usines de sucre, les filatures, les cimenteries, sans qu'il soit possible toutefois de parler ici d'industrialisation. Le contrôle des entreprises est laissé au secteur privé alors que le capital provient entièrement de l'Etat.

Le commerce

A cette époque le secteur important est le commerce extérieur. L'état soutient et protège les commerçants en fixant des tarifs de transports réduits et en accordant des crédits qui passent ainsi dans ce secteur rémunérateur qu'est le commerce.

Selon le traité de Lausanne, on ne put appliquer de douane jusqu'en 1929 ; grâce à cette nouvelle situation, l'importation a sans cesse augmenté jusqu'en 1929. Ce sont les produits de consommation qui prirent le dessus sur les produits industriels en importation et celle-ci ne visa jamais la création d'une industrie nationale. Pour obtenir des gains plus rapides, les crédits qui pouvaient être investis dans l'industrie le furent dans l'importation, ce qui empêcha l'industrialisation

Voici le tableau représentant l'importation, l'exportation et le déficit dans le commerce extérieur en 1923 et 1929, en livres turques.

<i>Année</i>	<i>Importation</i>	<i>Exportation</i>	<i>Déficit du commerce ext.</i>
1923	144.788.671	84.651.190	60.137.481
1929	256.296.379	155.214.071	101.082.308

Lorsque le petit paysan entre en relation avec l'argent et qu'il commence à apporter ses marchandises sur le marché, que le chemin de fer transporte les marchandises du commerçant à des prix peu élevés, une certaine curiosité se fait jour. Les commerçants des petites villes prennent de l'importance et deviennent un intermédiaire entre le paysan et la ville.

L'aide de l'Etat avec l'adjudication et les privilèges

Dans ce cas bien défini, grâce au mécanisme du crédit et grâce aux lois, il est évident que l'aide est accordée en vue de créer des capitalistes. Ce que nous pouvons voir aussi en Turquie et dont nous ne pouvons pas définir le fonctionnement, ce sont les moyens de rendre riche l'individu par les privilèges et l'adjudication.

Prenons un exemple : le gouvernement met en adjudication la construction de voies ferrées ; l'individu qui prend cette adjudication reçoit des avances à partir du début de la construction et continue à être financé jusqu'à la fin. Il commence donc ce travail sans capital et sans investissement initial et se retrouve en fin de construction à la tête de plusieurs millions.

La création de capitalistes à l'aide de privilèges se développe aussi d'une autre façon ; des sociétés ont été créées par des personnes influentes sans investir aucun capital ou presque et qui bénéficient de l'exclusivité dans ce secteur. Grâce à leurs privilèges, les sociétés commencent à prendre des commissions d'autres sociétés sans privilèges qui travaillaient dans ce même secteur. C'est ainsi que la société privilégiée accumule du capital et l'augmente grâce au crédit accordé par l'Etat. Nous pouvons prendre comme exemple les sociétés privilégiées des ports d'Izmir et d'Istanbul.

On avait accordé le privilège du transport et du déchargement des ports d'Izmir et d'Istanbul à deux sociétés indigènes, travail qui, auparavant, était accompli par des sociétés étrangères et indigènes. Les nouvelles sociétés obtiennent ces privilèges sans capital ni moyens. Les sociétés privilégiées font travailler les autres sociétés et exigent des commissions ; c'est ainsi qu'en restant inactives, elles deviennent capitalistes.

Ce système, entre les années 1923 et 1929 est intitulé par les dirigeants de l'époque « économie nationale ». A leur sens, il est suffisant que l'économie du pays passe entre les mains de riches indigènes pour la qualifier ainsi.

Dans l'application de l'aide, le cadre politique se résume à « la coalition des classes dominantes ». Les lois d'encouragement et le mécanisme du crédit intègrent dans un certain rouage le grand propriétaire et le riche indigène. La bureaucratie ne possède que son influence, l'armée et le mécanisme de l'Etat qu'elle contrôle. Ayant ainsi le désir de changer de classe, les éléments importants de la bureaucratie utilisant le mécanisme de l'Etat, développent les privilèges et les adjudications. Ce qui n'entre pas dans ce mécanisme et qui nous semble un choix arbitraire, est l'orientation de l'aide de l'Etat qui permet à d'anciens officiers ou des cadres de devenir, dans les années à venir, propriétaires de moyens de production et de prendre place dans les affaires.

Le soutien aux classes dominantes ne s'arrête pas là ; une

des sources principales de leur enrichissement résulte de la pression qu'ils exercent sur la classe ouvrière et sur la paysannerie. Dans ce but, leur principal soutien a été la création d'un régime de répression.

Le capitalisme d'Etat en Turquie

Les raisons de l'orientation vers l'étatisme

1) En 1929, lorsque les pays capitalistes se trouvent face à une insuffisance de la demande, le chômage des masses et la baisse des prix qui en résultent se font aussi sentir en Turquie. La baisse des produits agricoles touche plus particulièrement la Turquie exportatrice de matières premières et de produits agricoles. L'exportation, déjà déficitaire en 1929, accuse un déficit de 101.082.308 livres turques. L'exportation qui s'élevait en 1925 à 192,4 millions baisse en 1929 à 155,2 millions.

2) En 1929, s'ajoutent aux dépenses de l'Etat, les dettes ottomanes dont la date de remboursement arrive à terme. La somme que la Turquie était obligée de payer s'élevait à 84.597.495 millions de livres turques, payables par annuité. Les remboursements annuels représentaient 13-18 % du budget, à quoi s'ajoutaient les revenus des employés qui avaient augmenté selon la loi du barème. L'Etat se trouve ainsi face à des difficultés de paiement.

3) Entre les années 1923-1929, la bureaucratie dominante dans le gouvernement soutient les commerçants, les industriels et les grands propriétaires terriens, ce qui n'empêche pas les conflits entre eux. Sous la pression de la bourgeoisie commerçante, se crée le 17 novembre 1924, le Parti Progressiste Républicain qui, en dépit de son opposition au peuple, rassemble autour de lui assez de partisans. Toutefois, le gouvernement le dissout le 8 novembre 1925. Sur le désir de M. Kemal, se crée le 12 août 1930, le Parti Libéral Républicain de même orientation que le Parti Républicain du Peuple et qui rassemble autour de lui des partisans à cause de sa critique de la bu-

reaucratie et du Parti Républicain du Peuple. Il remporte un succès aux élections municipales auxquelles il participe. Le Parti Libéral Républicain qui possédait le soutien des autres classes dominantes et l'encouragement du peuple est obligé de se dissoudre le 17 novembre 1939 sous la pression du Parti Républicain du Peuple.

Les deux partis dont nous avons parlé, tout en ayant le soutien des classes dominantes, comprennent aussi des éléments réactionnaires. Après ces expériences, le Parti Républicain du Peuple, dirigé par les bureaucrates, réalise :

— Que le peuple ne le soutient pas ;

— Qu'il faut que la bureaucratie soit plus forte face aux classes dominantes.

4) Entre 1923 et 1929, en dépit de tous les encouragements, l'industrialisation est inexistante dans le pays. Les cadres dirigeants sont mécontents de la spéculation sur la monnaie étrangère et de la dévaluation de la livre turque qui résulte de la crise mondiale. Le capital étranger désiré et ouvertement sollicité, ne rentre pas.

5) D'autre part, le niveau général des prix baisse et les prix des marchandises de production qui doivent être importées ont beaucoup augmenté par rapport à la monnaie turque. C'est ainsi que l'importation de ces marchandises par le secteur privé et la chance d'un investissement dans l'industrie deviennent impossibles.

L'idée que les cadres dirigeants se font de l'étatisme

Sous l'influence de tous ces facteurs, le gouvernement de la République s'oriente vers l'application d'une économie qu'il appelle « étatisme ». Entre 1923 et 1929, le soutien aux classes dominantes continue toutefois et en 1932 l'Etat investit lui-même et commence à participer directement à la vie économique en investissant, et en tant qu'exploiteur.

La bureaucratie qui tente de consolider son pouvoir face aux autres classes dominantes ne prend pas position nette-

ment contre elles ; tout au contraire, par sa politique économique, elle permet au riche indigène de s'enrichir encore davantage. Par ailleurs, de riches indigènes naîtront du cadre bureaucratique et se joindront aux industriels et aux commerçants déjà existants.

Le terme « d'étatisme » dans la bouche des dirigeants a un sens large : il va de l'étatisme modéré au socialisme d'Etat. Dans la pratique, après l'intervention de l'Etat, les entreprises d'Etat deviennent des monopoles.

Ismet İnönü dit en 1930 : « En tant qu'étatistes modérés, nous sommes fautifs car nous n'arrivons pas à pourvoir aux désirs et aux besoins de la population. Il ne serait pas juste de renoncer complètement à l'étatisme et d'attendre tout du travail des capitalistes. » « Jusqu'en 1930, l'application de la politique économique a été appelée "étatisme modéré". » Il précise que les capitalistes indigènes ne sont pas en état de faire des investissements. M. Kemal explique ce que nous devons comprendre de l'étatisme : « Le principe d'étatisme que nous approuvons n'est pas un système comme le collectivisme ou le communisme basés sur le principe du socialisme, système qui prend aux individus tous les moyens de production et de distribution, qui a pour but d'organiser la nation sur d'autres bases complètement différentes et qui ne laisse pas de place aux activités individuelles et à l'entreprise économique privée. »

« L'étatisme que nous suivons repose essentiellement sur l'entreprise et l'activité privée ; ... sur les sujets économiques, l'Etat devra intervenir activement. » En 1933, ce point de vue passe textuellement dans le programme du Parti Républicain du Peuple.

Le rapport de la grande assemblée économique présenté à l'Assemblée et accepté, « représente le point de vue de l'Assemblée nationale ». « L'Etat ne devra prendre aucun secteur de l'industrie sous son monopole, tous les secteurs devant être ouverts aux entrepreneurs et aux entreprises privées. Les entreprises industrielles créées avec les investissements de l'Etat... une fois installées et rentabilisées pourront se transférer aux entreprises privées. »

La notion d'étatisme de l'Assemblée nationale et l'orientation de son application deviennent ainsi plus claires.

L'Etat qui, entre 1923 et 1929, s'était fixé comme devoir de

soutenir le riche indigène prend plus d'importance désormais par la création directe d'entreprises, pour ensuite les transférer directement aux classes dominantes. Pendant ce temps le concept d'étatisme se développe et c'est au nom de la capitalisation qu'un changement s'opère dans son application.

L'application de l'étatisme

En vertu du traité de Lausanne, la douane en Turquie avait été fixée au niveau de 1916. En 1929 cette période prend fin ; il est donc possible d'augmenter les revenus de la douane et de prendre de nouvelles mesures.

A cause de la baisse des prix des produits agricoles et de la spéculation sur la monnaie étrangère en Turquie dues à la crise mondiale, l'Etat intervient et prend des mesures ; il se trouve dans une position difficile lors de la dévaluation de la livre turque surtout en ce qui concerne les dettes extérieures. L'Etat vote des lois pour la protection de la monnaie turque et le contrôle de l'exportation qu'elle commence à organiser, et celui des prix. Tout en essayant d'équilibrer l'importation et l'exportation, on arrête en même temps l'importation des marchandises produites dans le pays. Par ces mesures, on essaie de protéger les industriels et les grands propriétaires terriens, et le frottement entre la bureaucratie et la bourgeoisie commerciale s'intensifie.

L'Etat continue à intervenir et à prendre des mesures, il prend sous son monopole l'importation du sucre, du thé et du café et l'exportation est réglementée ; elle ne peut plus se faire qu'avec un permis durable de trois ans accordé par le ministère de l'Economie.

A la suite de la crise mondiale et des mesures douanières prises par la Turquie, l'importation et l'exportation baissent, le commerce extérieur diminue de volume. Toutefois, le commerce extérieur s'équilibrant, son revenu extérieur commence à augmenter.

La baisse de l'exportation peut s'expliquer par la diminution des demandes de marchandises en Turquie à la suite de la crise. Quant à celle de l'importation, on peut l'expliquer par la nouvelle application d'une politique de douane équilibrée et l'augmentation de l'impôt douanier. Avec le volume du

commerce extérieur en diminution, on fait reposer l'exportation et l'importation sur les deux aspects des traités de Clearing.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA TURQUIE
ENTRE LES ANNÉES 1930 ET 1946
(en millions de livres turques)

<i>Années</i>	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Différence</i>
1930	147,6	151,6	+ 3,9
1931	126,7	127,3	+ 0,6
1932	86,0	101,3	+ 15,3
1933	74,7	96,2	+ 21,5
1934	86,8	91,1	+ 5,3
1935	88,8	96,0	+ 7,2
1936	92,5	117,7	+ 25,2
1937	114,4	138,0	+ 23,6
1938	149,8	144,6	— 4,9
1939	118,2	127,4	+ 9,2
1940	68,9	111,4	+ 42,5
1941	74,8	123,1	+ 88,3
1942	147,7	165,0	+ 17,3
1943	203,0	257,2	+ 54,2
1944	164,9	232,5	+ 67,6
1945	126,2	218,9	+ 92,7
1946	223,9	432,1	+ 208,2

Durant les années de guerre et de crise mondiale, on applique l'étatisme en Turquie. Le commerce extérieur, en dehors de l'année 1938, est toujours excédentaire, mais ce surplus a pour origine les années de guerre et de crise mondiale et il constitue un soutien des dépenses de l'Etat.

A la fin de l'intervention qui dure jusqu'en 1932, l'Etat prend place dans la vie économique par des interventions et des investissements. En 1932, on accorde un fonds d'un million à la banque de l'agriculture pour qu'elle puisse acheter

du blé. Grâce aux achats par l'Etat et au contrôle des prix, ceux qui cultivent du blé sont protégés et le blé est acheté à des prix élevés. A cette époque ce sont les grands propriétaires terriens et les fermiers de moyenne importance qui produisent pour le marché. L'aide et le contrôle des prix restent totalement sans signification pour le petit paysan. Une loi votée en 1929 permet la création des coopératives de crédits agricoles ; vers 1940, il y en a 543, mais les crédits accordés par la Banque de l'agriculture n'augmentent pas : le crédit agricole qui était en 1930 de 35.715.000 livres, tombe en 1935 à 31.369.000 livres et remonte en 1937 à 37.595.000 livres. D'après les chiffres obtenus, nous constatons qu'en 1932 l'emprunt, fait contre hypothèque, s'élève à 12.900.000 livres, dont seulement 5.800.000 vont aux petits propriétaires qui ne peuvent pas emprunter plus de 500 livres ; le reste va aux grands propriétaires terriens.

La loi votée en 1933 sur la protection des biens immobiliers met sous garantie les terres des grands propriétaires terriens. En 1934, par la loi votée sur le titre de propriété, les grands propriétaires officialisent la propriété de leurs terres et peuvent ainsi occuper les terres inutilisées ou qui sont sans propriétaire. Si on prend en considération l'influence des « agha » et des grands propriétaires, il est clair que le paysan pauvre ne peut jamais obtenir ces terres et qu'en outre il n'est même pas informé de ces lois.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA TERRE AGRICOLE
(1.000 hectares)

<i>Année</i>	<i>Terres cultivées</i>	<i>Terres en friche</i>	<i>Total</i>
1934	6.882	3.674	10.556
1936	7.941	3.674	11.615
1938	8.463	4.695	13.158
1940	9.610	4.550	14.610

(Sources : publications des statistiques : Y. Küçük, p. 223.)

Après le vote de ces lois, le total des terres cultivées a augmenté et, entre 1934 et 1940, le total des terres cultivables a augmenté de 40 %.

L'utilisation des machines, si peu importante soit-elle entre 1923 et 1930, s'est arrêtée pendant les années de crise. L'importation des outils et des machines agricoles qui s'élevait, en 1928, à 2.298.000 livres, s'abaisse à 224.000 livres en 1933, et remonte à 389.000 livres en 1935. Ces chiffres prouvent qu'il n'y a pas eu de véritable utilisation de machines dans le secteur agricole.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DES PLANTES INDUSTRIELLES
POUR LE MARCHÉ
(en tonnes)

<i>Année</i>	<i>Tabac</i>	<i>Coton</i>	<i>Chanvre</i>	<i>Cannes</i>
1929	36.503	81.800	—	54.900
1931	51.111	54.200	—	256.000
1933	40.148	20.100	2.368	181.500
1935	36.004	35.100	5.817	445.664
1937	72.677	51.068	9.683	322.705
1939	65.434	171.377	7.201	634.978
1941	54.654	77.155	10.398	589.590
1943	52.458	74.055	6.604	656.646
1945	65.599	58.916	8.817	566.555

Leur production se développe en rapport avec l'industrialisation et l'exportation.

Les plantes industrielles sont cultivées dans les régions de Adana, de la côte ouest de la Thrace, régions où le capitalisme commence à s'installer.

Si nous regardons le tableau de la répartition des terres en Turquie en 1938, nous pouvons constater les particularités. Selon la législation, les terres de plus de 5.000 hectares sont considérées comme importantes, celles entre 500 et 5.000 comme moyennes, celles de moins de 500 comme petites.

<i>Nbre de propriét.</i>		%	<i>Nbre d'ha</i>	% moyenne	
5.000 et plus	418	0,01	6.400.000	3,70	15.000
Entre 500 et 5.000	5.764	0,23	17.200.000	9,95	3.000
Moins de 500	2.493.999	99,75	149.180.000	86,34	60
<i>Total :</i>	2.499.182	100	172.780.000	100	

(Sources : Omer Lütfi Barkan : la Revue de la faculté d'économie, octobre 1944, janvier 1945, p. 85.)

Ces chiffres nous montrent que durant les années d'« étatisme », on trouve dans le secteur agricole 2.499.182 propriétaires. Ceux qui possèdent plus de 500 hectares ne sont que 6.182 mais possèdent 23.600.000 hectares de terres et représentent 25 % du total des propriétaires. Les petits propriétaires qui représentent 99,75 % des propriétaires possèdent en moyenne 60 hectares de terres. 60 hectares ne sont pas suffisants pour faire vivre une nombreuse famille paysanne. C'est la raison pour laquelle ils sont obligés de travailler comme ouvriers agricoles.

Durant ces années, la population paysanne représente 75,6 % de toute la population, ce qui veut dire que 13.290.715 personnes vivent en milieu rural. Si nous soustrayons à ce chiffre les grands et les moyens propriétaires terriens avec leurs familles, il nous reste un chiffre supérieur à 13 millions. Cette masse de 13 millions vit dans une structure semi-féodale, en cultivant avec des moyens primitifs ou en étant ouvriers agricoles dans les secteurs où la production n'est pas mécanisée. Ces proportions sont les mêmes quand l'« étatisme » prend fin en 1946.

A la base, le capitalisme d'Etat n'entraîne aucune transformation dans le secteur agricole. En essayant de protéger les grands propriétaires, on laisse le petit propriétaire et le paysan sans terre à leur propre destin, et il n'est pas question à cette époque de développement des forces de production.

Les grands propriétaires terriens restent favorisés par le contrôle des prix, car l'Etat les aide en achetant leur production. Pendant les années d'étatisme, le blé qui a été mis sur le

marché a été soutenu et son prix protégé représente 25 % de toute la production du blé. Les relations du petit paysan avec le marché sont en rapport avec ses besoins de consommation de base, tels que le thé, le sel, le sucre et le tabac. Toutefois pour acheter ces marchandises, il doit vendre une partie de sa production, celle qui lui reste après avoir pourvu à ses besoins. Ainsi on ne rencontre aucune transformation dans le mode de production. Dans la période du capitalisme d'Etat, on ne s'oriente vers aucune transformation des relations de propriété, mais on voit les grands propriétaires terriens devenir fermiers capitalistes par l'octroi de crédits, le contrôle des prix et des achats de leur production par l'Etat. Ceci n'est cependant pas suffisant pour que le capitalisme s'installe dans le secteur agricole.

La mise en application du capitalisme d'Etat est plus évidente dans le secteur industriel. En 1932 se crée l'Office industriel de l'Etat, ainsi que la Banque de Crédit Industriel ; ces deux nouvelles fondations prennent sur elles de poursuivre l'action entreprise par la Banque industrielle créée en 1925 et qui avait pour but de transformer les usines héritées des Ottomans en sociétés anonymes. La Banque des mines et de l'industrie est supprimée et les objectifs des nouvelles fondations sont en contradiction avec ceux de l'ancienne fondation.

L'Office industriel de l'Etat a pour but de diriger les entreprises de l'Etat et d'exercer son contrôle sur les sociétés auxquelles l'Etat est associé.

La Banque industrielle de l'Etat a été fondée dans le but de répondre aux besoins de crédit des entreprises d'Etat.

En ce qui concerne l'Office industriel de l'Etat : « ... selon la loi, l'Etat pourra fonder des entreprises industrielles et les gérer, de même que dans les entreprises mixtes, par l'association de l'Etat et de l'entreprise privée. Quel que soit le montant du capital de l'Etat, c'est l'Office industriel de l'Etat qui nommera le directeur, l'ingénieur, les spécialistes et les chefs de la production. La rénovation, la transformation et l'élargissement des bâtiments de l'entreprise ne seront possibles qu'avec l'approbation de l'Office. »

Alors que l'on donne des pouvoirs à l'Office, on rétablit la douane autrefois supprimée par la loi de l'encouragement à l'industrie. L'Etat place les lignes maritimes sous son monopole.

En 1932, l'entreprise économique de l'Etat se développant suivant cette ligne, cela entraîne des conflits sur le plan politique, et les tensions augmentent entre la bureaucratie et le secteur privé.

Le retrait des pouvoirs de l'Office industriel de l'Etat et l'abolition de la franchise douanière accordée à l'entreprise privée, se font au détriment de celle-ci. Les cadres bureaucratiques, tout en pensant à investir, cherchent des sources de financement. Toutefois lorsque ces sources de financement s'opposent à l'entreprise privée, l'Assemblée nationale est le théâtre de discussions et on l'accuse de « collectivisme ». La bureaucratie petite-bourgeoise, tout en étant en majorité à l'Assemblée, est divisée : il y a ceux qui veulent changer de classe sociale et s'enrichissent en s'unissant aux entrepreneurs privés et qui bloquent un développement qu'ils jugent dangereux. En septembre 1932, Celal Bayar devient ministre de l'Economie et les discussions prennent fin. Avec ce ministre qui prône l'entreprise privée et qui représente le capital financier, c'est l'étatisme qui sera appliqué. Il précise le 12 septembre : « Il y a beaucoup à faire dans le secteur économique, dans le cadre de l'association du secteur privé et de l'Etat. » Alors que les lois votées en 1932 prennent pour base l'entreprise privée, une partie de la bureaucratie, plus favorable encore à l'étatisme, désire que l'Etat prenne en charge « les activités rendues nuisibles par l'ingérence de l'entreprise privée ».

Le milieu des affaires est soulagé par l'avènement de Bayar comme ministre de l'Economie : non seulement en ce qui concerne le financement des investissements, les intérêts de l'entreprise privée ne seront pas touchés, mais encore l'étatisme appliqué se développera en sa faveur.

La mise en application se développe en parallèle avec cette idée. On fonde la Sümer Bank pour remplacer l'Office industriel de l'Etat et la Banque du crédit industriel.

En accord avec la loi de la fondation, elle œuvrera, en collaboration avec l'entreprise privée, à la création des entreprises industrielles nécessaires à l'économie du pays et laissera aux Turcs et aux entreprises turques une partie des intérêts des usines créées. Enfin, elle accordera des crédits à l'entreprise privée.

La première application de l'étatisme dans la vie économi-

que en 1933, repose sur le développement parallèle du capitalisme d'Etat et des entrepreneurs privés.

Le deuxième facteur de base stipulé dans la loi, précise que les usines créées par la Sümer Bank seront, avec le temps transformées en sociétés anonymes et que 50 % des intérêts seront transférés à l'entreprise privée. « La Sümer Bank à peine créée passe à l'action pour enrichir l'entreprise privée et, dans les derniers six mois de l'année 1933, accorde au secteur privé 1.365.000 livres de crédit industriel et 384.000 livres de crédits agricoles. »

Les industriels sont à nouveau exemptés de l'impôt douanier et les anciens privilèges sur les lignes maritimes sont rétablis en leur faveur.

Dans le secteur minier, est créé en 1935 l'« Eti Bank » dont la loi repose sur les mêmes principes que ceux de la Sümer Bank. Elle fondera des sociétés en collaboration avec le secteur privé et transférera les intérêts aux sociétés privées.

Dans le cadre de ces développements, nous voyons entre 1929 et 1939, deux programmes d'investissement de l'Etat, programmes intitulés « plans ». Les investissements industriels de l'Etat sont analysés et programmés. Le premier plan est appliqué en 1934 et le second en 1938. Le premier plan est programmé avec un investissement de base de 43.953.000 livres, mais s'élève jusqu'à 100 millions et a pour objectif de créer 20 usines. En général c'est dans le secteur de l'industrie légère que ces investissements sont réalisés. Les branches de l'industrie créées sont les suivantes :

- a) Industrie textile ;
- b) Industrie du papier ;
- c) Industrie minière ;
- d) Industrie de la porcelaine ;
- e) Industrie chimique.

Le deuxième plan débute en 1938 et donne plus d'importance à l'industrie lourde. C'est durant cette période que se développe la sidérurgie et l'industrie des machines.

Pour ces deux programmes, l'Etat reçoit une aide extérieure : en 1934, durant la première période, 1/3 des inves-

tissements prévus proviennent de l'Union soviétique qui envoie 8 millions de dollars sans intérêt, (8 millions de dollars à cette époque équivalent à 16,5 millions de livres turques). Cette aide est octroyée sous forme de crédits, de machines, de matériel et il est convenu que ce prêt est remboursable en marchandises turques. Au début du second plan, en 1938, l'Angleterre accorde un crédit de 16 millions de livres sterling ; 6 millions sont utilisés en matériel militaire et les 10 autres millions en achat de marchandises.

Les nationalisations

Dans la phase d'application du capitalisme d'état en Turquie, nous voyons d'un côté les classes dominantes attendre le capital étranger et d'un autre, la nationalisation des sociétés étrangères. Ceux qui, avant la création de la République, avaient accordé des privilèges au capital étranger et qui avaient applaudi aux investissements anglais à l'Assemblée, nationalisent les sociétés étrangères ; les nationalisations apparaissent comme une situation contradictoire, mais en réalité il n'y a aucune contradiction avec le capital étranger.

L'Assemblée nationale opère les changements juridiques nécessaires pour que le capital étranger puisse participer aux entreprises d'Etat. Pendant ces années ce capital a été très attendu en Turquie et nous pouvons dire que ce sont les années de crise qui l'empêchèrent d'affluer. Celâl Bayar nous donne la cause des nationalisations en Turquie : « Les entreprises étrangères que nous avons nationalisées sont celles qui n'ont pas rempli leurs contrats ou dont la période de privilèges était sur le point d'expirer. » Ces entreprises furent nationalisées entre 1928 et 1944. Elles possédaient les chemins-de-fer, l'électricité, l'eau et le gaz de ville... plus deux sociétés minières.

Voici le total des paiements effectués pour la nationalisation :

Francs suisses	: 236.558.000 FS
Francs français	: 204.576.000 FF
Livres sterling	: 4.862.000 £
Livres turques	: 4.862.100 (21) LT

Comme les nationalisations se réalisent en seize ans et que les revenus des entreprises reviennent à l'Etat, celui-ci ne rencontre pas de difficultés importantes. Par ailleurs, les paiements sont échelonnés sur plusieurs années. Les entreprises nationalisées ne sont en fait que des entreprises privilégiées, la propriété des bâtiments ne leur appartenant même pas.

L'industrialisation avec l'aide de l'Etat, l'enrichissement de l'individu et la nationalisation ne se réalisent quand même pas sans frais.

Le financement du capitalisme d'Etat

Avec la crise mondiale, les revenus du budget jusqu'en 1932 accusent une baisse. Ils s'élevaient en 1929 à 224.169.000 livres et atteignent en 1932 185.538.000 livres. A cause de cette baisse, l'Etat met en place de nouveaux impôts et régularise les dépenses.

Si nous nous plaçons d'un point de vue de classe, nous voyons plus clair : l'Etat ne perçoit pas d'impôts sur les revenus agricoles des grands propriétaires terriens, ni dans les secteurs industriel et commercial. Ce sont les ouvriers, les employés et les personnes de service qui doivent payer des impôts sur leurs revenus, lesquels représentent 60 % de l'impôt total perçu sur le revenu. En dehors de cet impôt direct, les impôts indirects représentent la plus grande partie de tous les impôts perçus. Les impôts indirects sont perçus sur les produits de consommation de base sous le monopole de l'Etat, tels que le thé, le sel, le tabac, l'alcool, le sucre et les allumettes. C'est ainsi que les impôts sont perçus aux dépens de la grande majorité : la classe ouvrière et la paysannerie.

Le développement de l'impôt sur le revenu, à partir de 1929, évolue de la façon suivante :

1929	14.309.000 livres turques
1935	11.990.000 »
1938	23.690.000 »

L'influence de la crise mondiale en 1929, la baisse des prix,

le chômage, se font sentir aussi en Turquie au niveau des impôts. Après 1935, le montant de l'impôt sur le revenu augmente. Si nous prenons en considération l'augmentation, après 1935, du nombre des usines et des entreprises qui sont directement sous le contrôle de l'Etat et le cadre bureaucratique qui contrôle de plus en plus d'ouvriers, nous pouvons dire que c'est le capitalisme d'Etat qui est à l'origine de l'augmentation de l'impôt sur le revenu.

Taner Timur fait ce calcul : «Entre 1929 et 1935, l'impôt sur le revenu se monte en moyenne à 12 millions. A peu près 60 % de cet impôt est payé par les salariés, c'est-à-dire les ouvriers, les employés et le personnel de service. Ce qui revient à dire qu'à cette époque les commerçants et les industriels payaient en moyenne par an 4.800.000 livres d'impôts sur le revenu... ; le revenu du budget était de 220 millions. Cela signifie que pendant ces années, les impôts directs payés par la bourgeoisie industrielle et commerciale de Turquie représentent 1/45^e de tout le revenu fiscal. » Le compte de Timur se rapporte à la période d'avant 1935 ; après cette date cet impôt sera encore plus lourdement payé par la classe ouvrière.

L'Etat accorde sans cesse des privilèges aux industriels et aux commerçants, et diminue leurs impôts. Le montant des taxes et des droits de douane et l'impôt sur l'exportation versé par les exportateurs et les industriels, changent après 1931. La taxe à l'exportation est supprimée et les limites de l'exemption sont élargies ; on ajoute aussi qu'il serait bon de supprimer complètement l'impôt de formalité. Alors qu'en 1929 il rapporte 19.405.000 livres, ce chiffre tombe en 1931 à 9.083.000 livres.

La plus grande partie des revenus de l'Etat se compose des impôts indirects perçus sur la population pauvre qui est la plus importante. Les revenus des monopoles sont en 1929 de 47 millions, ce chiffre tombe en 1934 à 34 millions. En prévision de ces mesures, l'Etat ajoute des impôts se rapportant à la crise économique, à l'équilibre et à l'aide aux forces aériennes, qui sont payés par les consommateurs. Les impôts directs sont payés par ceux qui sont le plus facilement contrôlés par l'Etat, c'est-à-dire les ouvriers et les employés. Comme le niveau de ces derniers a augmenté depuis 1929, ces impôts n'ont pas trop d'importance, alors que chez les ouvriers, le salaire n'aug-

mentant pas depuis 1920, il en résulte une véritable misère. La paysannerie continue elle aussi à vivre dans la plus grande pauvreté, supportant en plus les impôts sur les animaux et sur les routes.

Tout ceci nous prouve que le financement du capitalisme d'Etat s'effectue grâce aux paysans et aux ouvriers pauvres. L'Etat a créé des entreprises, a accordé des crédits et des privilèges à l'entreprise privée, et a nationalisé les sociétés étrangères grâce surtout aux impôts indirects perçus sur les ouvriers, les paysans et les revenus des monopoles.

Les résultats du capitalisme d'Etat

Pendant les années d'étatisme, le revenu national augmente, la division du travail aussi ; on produit de façon plus diversifiée et le capitalisme commence à s'installer. Alors que le revenu national augmente, l'injustice dans la répartition du revenu et le déséquilibre entre les salaires grandissent. Il en résulte l'impossibilité de créer une industrie suffisante. Malgré le soutien des grands propriétaires, les résultats ne sont pas les mêmes dans le secteur industriel que dans l'agriculture.

Entre 1929 et 1934, l'augmentation du revenu national est de 2,5 % ; entre 1935 et 1939 il atteint 6,5 % ; alors que la production agricole augmente par rapport à 1929 de 80 %, l'augmentation de la production augmente de 152 %.

La première donnée du capitalisme d'Etat se révèle par l'augmentation du nombre des ouvriers dans le pays : entre 1930 et 1937, le nombre qui était de 148.353 passe à 265.000. La production industrielle en 1939 atteint le chiffre de 331 millions ; 15,5 % de cette production se rapporte à l'industrie lourde et 84,5 % à l'industrie légère.

Le secteur privé possède en 1933, 1.937 entreprises ; ce chiffre tombe à 1.052 en 1937. La production du secteur privé en 1933 est de 154 millions ; elle s'élève en 1941 à 502 millions. Le secteur privé atteint en 1939 un niveau qui lui permet d'être influent.

Le tableau suivant montre la répartition de la production industrielle :

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
(en pourcentage)

Production des usines de l'Etat	25,7	26,7	23,9	24,1
Production des usines privées	34,3	31,7	43,5	43,1
Petite production	40,0	41,6	32,6	32,8
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	100,0	100,0	100,0	100,0

Comme on le voit, quand le secteur privé devient de plus en plus dominant dans toute l'industrie, le développement le plus important se révèle aux dépens des entreprises de petite production. Et la conséquence la plus remarquable du capitalisme d'Etat est que la politique appliquée a assuré le développement du secteur privé, que le capital est entré dans le processus d'accumulation monopoliste et que l'économie capitaliste exerce son bon fonctionnement dans le domaine industriel.

Malgré ces développements, nous ne pouvons pas dire que la Turquie se soit dotée d'une industrie suffisante. Si nous prenons en considération les chiffres de la production du pays et de l'importation, nous le voyons encore plus clairement :

PRODUCTION INDIGÈNE DE CERTAINS PRODUITS
ET LEUR IMPORTATION (1938)

(1.000 tonnes)	<i>Production</i>	<i>Importation</i>	<i>Total</i>	<i>Production/ importation</i>
Tissage au fil de coton	12,1	10,5	22,6	53,4
Fil de coton	21,2	5,3	26,5	80,0
Fil de laine	5,5	0,9	6,4	86,0
Sucre	68,5	44,7	113,2	60,5
Papier et carton	8,7	10,4	19,1	45,5

INSTITUT KURDE DE PARIS

BIBLIOTHÈQUE

La production de ces produits ne peut même pas répondre aux demandes du marché intérieur. Ce sont ces branches industrielles qui se développent ; l'importation demeure nécessaire. Après 1938, la production de ces produits n'est pas importante et le niveau de production des matières premières nécessaires reste le même, ainsi que le niveau de capitalisation en agriculture. Par exemple, la production du coton qui s'élève à 51.068 tonnes en 1937, est de 58.916 tonnes en 1945, et celle des betteraves sucrières de 634.978 tonnes en 1939 et 566.555 tonnes en 1945. Ces matières premières sont travaillées en Turquie.

L'industrialisation en 1939 est la même qu'en 1945 ; de ce point de vue, le niveau le plus important paraît être atteint en 1939, conséquence du capitalisme d'Etat.

Etant donné les décisions des classes dominantes, prises en 1923, et leur objectif principal de collaborer avec le capital étranger, elles se trouvent prêtes à mettre en œuvre cette collaboration en 1939. Le capitalisme d'Etat a été un stade de transition qui les a amenées à réaliser leur objectif et à remplir leur mission.

Les chiffres sus-cités sont suffisants bien que ne concernant que le secteur industriel, car les attitudes des classes dominantes dans d'autres secteurs sont aussi claires. La bourgeoisie commerçante collabore d'ailleurs de façon permanente et les années de guerre sont celles d'attente des classes dominantes de 1939. Pourtant les efforts avaient été déployés à partir de 1938 afin de se mettre à collaborer et il a été signé des accords avec les Anglais. « Le riche indigène planifié nous livre au capital étranger », comme disait Sefik Hüsnü en 1923. L'évolution en ce qui concerne le mode de production est déjà devenue évidente : bien que celui qui domine dans l'agriculture ne soit pas celui de la production capitaliste, dans l'industrie par contre il nous montre la vitesse de la capitalisation qui se développe.

D) Le caractère du régime politique et du gouvernement unipartite

Organisation politique et principe du populisme

En 1923, les classes dominantes qui détiennent le pouvoir politique font des efforts de conciliation. Durant la guerre d'indépendance, nous avons pu suivre les divergences qui existaient entre elles ; à la fin de la guerre, la bureaucratie, tout en ne représentant pas au sens propre du terme une « classe », par sa domination du mécanisme administratif et de l'armée, se fait accepter en tant que telle. Elle reste responsable du gouvernement et affiche son caractère de couche sociale petite-bourgeoisie, son penchant vers la propriété et ses efforts pour changer de classe.

Les notables et les « agha », même passagèrement, ont accepté la domination de la couche sociale petite-bourgeoise. C'est ainsi qu'ils s'organisent de façon similaire économiquement et politiquement. Alors que l'Assemblée nationale se compose uniquement de leurs représentants, les décisions du Congrès Economique d'Izmir précisent sur quelle base économique ils vont s'entendre ; il reste comme objectifs proches, la construction de l'Etat et les principes politiques sur lesquels ils vont se concilier.

M. Kemal qui définit ainsi l'objectif de la politique économique, réussit pendant cette même période, à mettre en place les principes de la structure politique exigée par celle-ci : « Combien avons-nous de millionnaires ? Aucun. Nous n'allons quand même pas être les ennemis de ceux qui ont un peu d'argent. Nous allons même essayer que dans notre pays il y ait beaucoup de millionnaires et de milliardaires. »

« Notre pays n'est pas composé de différentes classes possédant des intérêts divergents et luttant entre elles. » Il affirme ainsi sa volonté de supprimer les obstacles qui seraient une entrave à ses objectifs. On refuse la réalité d'une lutte de classe, on nie l'existence de classes dans la société turque, et on essaie d'éviter les ennemis des classes qui se trouvent face aux masses laborieuses. Les classes dominantes, pour réussir leur transformation et accumuler les capitaux, doivent se servir de la plus-value des masses laborieuses. Comme il n'y a

pas d'autre pays et d'autre peuple à exploiter, elles vont exploiter les masses laborieuses de Turquie, c'est-à-dire les paysans et les ouvriers. M. Kemal dit : « comme les intérêts des différents corps de métier sont mélangés, il n'est pas possible de les diviser en classes ; leur totalité constitue le « peuple ». Il lance l'idée du populisme et prépare le terrain à l'exploitation. Cette idée convient aux classes dominantes qui parviennent à s'étendre sur les principes politiques et à s'organiser politiquement.

Les classes dominantes, tout en complétant leur organisation économique par la création de Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture, commencent aussi à se grouper autour d'un parti politique. « Nous avons pensé à la création d'un parti, sous le nom de Parti du Peuple, afin d'assurer l'intérêt et le bonheur général de notre peuple dont les classes sont inséparables puisque leurs intérêts ne sont pas opposés. » Il annonce à l'opinion publique la création du parti ; celui-ci se propose d'être au-dessus de toutes les classes et promet de protéger les intérêts et le bonheur de toute la société. Ce parti devra être un parti unique et se baser sur l'idée du populisme. « Lorsqu'un parti se crée pour la défense d'une classe, il est normal qu'il se crée un autre parti pour la défense d'une autre classe... mais lorsque nous disons le Parti du Peuple, il ne s'agit pas d'une partie de la population, mais de toute la population. » La création d'un deuxième parti n'est donc pas nécessaire.

Son véritable objectif est de concilier les classes dirigeantes.

Après le Congrès Economique d'Izmir, Ahmet Cevat dit : « Le parti en question pourra, lorsqu'il élaborera son programme, se servir des discussions du Congrès pour son programme de politique économique. Il n'y a aucun doute que la politique économique du Parti du Peuple reposera sur le principe de protection et d'encouragement de l'agriculture, du fermier, de l'industrie indigène et du commerce. » C'est ce qui fut fait.

Le parti du peuple est créé à partir des organisations de défense des droits d'Anatolie et de Rumeli que nous avons vues pendant la guerre. Avant de prendre le nom de Parti du Peuple, il participe aux élections à Izmir, juste après le Congrès économique avec un programme en neuf points. Dans l'introduction du programme, il est dit « nous avons pris en consi-

dération les travaux du Congrès Economique d'Izmir qui se composait des représentants de tout le pays », et les principes du Congrès Economique, relatives aux fermiers, aux commerçants et aux industriels. A la fin des élections, il prit le nom de « Parti du Peuple » et les statuts et règlements internes du parti sont acceptés le 9 septembre 1923.

L'idée de populisme qui concilie les classes dominantes et qui prévoit d'empêcher la lutte de classes, prend place dans la seconde rubrique des statuts et est ainsi officialisée.

La construction de l'Etat

A la fin de l'Empire ottoman, avec la structure de l'Etat et les lois ottomanes reposant complètement sur les commandements religieux, se clarifiaient les contradictions des classes dominantes qui étaient en transformation.

La répartition des terres s'étiolo et en dépit d'une reconnaissance progressive de la propriété privée, l'Etat reste quand même le principal propriétaire de la terre. Ceci montre la contradiction entre le Sultanat ottoman et les « agha » semi-féodaux qui revendiquaient la propriété privée des terres. D'un autre côté, les particularités théocratiques de l'Etat ottoman représentent un obstacle au riche indigène turc et musulman dans le secteur commercial.

En 1923, les « agha », les « bey » semi-féodaux de l'Anatolie et la bourgeoisie commerciale deviennent, face à l'Etat ottoman, plus puissants et plus autoritaires.

La suppression du sultanat, l'adoption du laïcisme et la proclamation de la République s'installent sur les bases des transformations dans la République et de la continuation de la société ottomane.

Dans la Constitution de 1921, le premier article dit que le peuple est entièrement souverain et que le gouvernement repose sur le gouvernement du peuple par lui-même. L'Assemblée s'appuyant sur la souveraineté nationale a fait voter des lois, gouverné, entretenu des relations internationales et supprimé le sultanat, précédant les pourparlers de Lausanne. C'est ainsi que la contradiction entre le gouvernement et le sultanat avait été résolue.

La suppression du sultanat empêche l'apparition, devant le

gouvernement d'Ankara, pendant les pourparlers de Lausanne, d'un autre gouvernement turc (le gouvernement ottoman), mais ceci n'apporte aucun éclaircissement sur la forme de l'Etat et le khalifat continue d'exister.

Le 29 octobre 1923, en affirmant que l'article 1 de la Constitution définissait déjà la République, la République est admise avec 158 voix sur les 286 présents.

L'article I^{er} de la Constitution de 1921 est ensuite transformé : « Le peuple est souverain. La forme de gouvernement repose uniquement sur le principe du gouvernement par lui-même. La forme de gouvernement de l'Etat de Turquie est la République. »

La continuation du khalifat donne à l'Etat une mission théocratique et le gouvernement est menacé par l'autorité religieuse. En 1924, on rédige une nouvelle constitution. Le 4 mars 1924, celle-ci supprime le khalifat et un pas de plus est fait vers l'abolition de la structure théocratique.

Avec la suppression du sultanat et du khalifat, ceux dont l'autorité découle des institutions religieuses et qui, dans le mouvement de transformation entreprise depuis Tanzimat, avaient vu leur influence décliner, plus particulièrement les hommes religieux, les cheikhs et la masse qu'ils avaient sous leur influence, se montrent hostiles. La constitution de 1924 se place entre la lutte entre les classes dominantes en évolution, et ceux qui sont spoliés par cette transformation et cette lutte entre eux continue. Dans les discussions sur la Constitution, les grands propriétaires et les milieux commerçants et industriels, se sont toujours gardés d'accorder trop de droits à la bureaucratie. Ils limitent les pouvoirs de l'exécutif, pour que la bureaucratie ne puisse pas intervenir dans un sens qui contredirait les intérêts des autres classes dominantes. On s'oppose au septennat pour la présidence de la République, à son pouvoir de dissoudre l'Assemblée et à son titre de Commandant en chef. La propriété privée est garantie par cette Constitution et cet article accepté à l'unanimité figure dans la Constitution : « A moins qu'il ne soit jugé bon pour l'intérêt général et selon une loi particulière, on ne peut prendre les biens de personne sans lui payer comptant sa contre-valeur ou exproprier son bien immobilier. »

L'influence de la religion persiste encore ; l'article 2 de la Constitution dit : « La religion de l'Etat de Turquie est l'Is-

lam. » En dehors de cet article, il est accordé à l'Assemblée des droits en rapport avec les lois religieuses et certaines attitudes à son égard sont mises comme conditions. Tous ces articles seront supprimés avec l'amendement de la Constitution en 1928.

Avec la suppression du khalifat dans la Constitution de 1924, un pas vers le laïcisme est réalisé. En outre, avec les travaux sur la Constitution, on passe tout de suite à la mise en place du régime. Le législatif, l'exécutif et les institutions juridiques commencent à fonctionner.

L'orientation du régime politique

Avec la législation sur la propriété privée, on met en place le régime par le vote de la loi sur le village. Avec cette loi parue en 1924, les villages sont rattachés au mécanisme administratif et on assure le statut de fonctionnaire aux muhtars (représentants administratifs) au nom de l'ordre public et leur collaboration avec la gendarmerie.

En 1925, on met en chantier les travaux de cadastre et en 1926 le code civil inspiré du code suisse, qui reconnaît comme propriété privée aux « bey » et aux « agha » les terres expropriées de l'Etat. Ainsi les « bey » et les « agha » semi-féodaux atteignent leur premier objectif et une de leurs revendications principales du Congrès Economique d'Izmir est satisfaite. La loi sur le village et la reconnaissance des terres comme propriété privée forment un tout ; elle vise à protéger les terres des grands propriétaires. La collaboration du maire du village et de la gendarmerie permet de tenir le paysan sous l'autorité des « agha », de pouvoir faire pression sur lui et de réunir l'autorité de l'Etat et celle de « l'agha ».

Nous voyons ainsi les premières données de l'augmentation de l'autorité de l'Etat sur la population et le début du régime de répression avec la loi de « Takriri sükûn » qui fut votée à la suite d'une révolte qui eut lieu à l'Est et dont le contenu fut élargi et appliqué. La loi accorde à l'exécutif le droit d'interdire « toutes publications, encouragements, entreprises, provocations et organisations qui seraient susceptibles de troubler l'ordre public, la sécurité et l'ordre social du pays ». En premier lieu, l'exécutif est investi de droits très importants

contre le peuple kurde installé à l'est. Le champ d'application de la loi sera élargi par le gouvernement au nom des intérêts des classes dominantes.

Cette loi sert aux cadres petits bourgeois, pour une part à consolider leur pouvoir et pour une autre à réprimer la classe ouvrière et le peuple kurde.

Les premiers articles de loi relatifs à la classe ouvrière apparaissent en 1925 avec la loi sur l'impôt sur le revenu. L'Etat républicain accorde la suppression de l'impôt sur le revenu aux ouvriers « âgés de moins de dix-huit ans et de plus de soixante-cinq ans, paralysés, frappés de cécité ou privés de l'un ou de la totalité de leurs membres ». C'est le seul privilège accordé aux ouvriers pendant les années de la création de la République.

L'Etat ne s'intéresse pas à la classe ouvrière uniquement sur le plan fiscal, mais il perpétue aussi une certaine attitude contre la classe ouvrière. Il n'est évidemment pas question de droits sociaux et économiques.

L'attitude du gouvernement de la République envers la classe ouvrière jusqu'en 1929

L'attitude des cadres militaires qui mènent la guerre d'indépendance et celle des classes dominantes sur lesquelles ils s'appuient face à l'idéologie de la classe ouvrière et des marxistes, prend déjà forme pendant la guerre. Les marxistes turcs Mustafa Suphi et ses amis qui venaient prendre contact avec M. Kemal en 1921, sont assassinés en mer Noire. D'après les documents, des personnages importants de l'époque comme Kazim Karabakir et le maire, Erzurum Hamit, jouèrent des rôles importants dans la préparation de cet assassinat.

Nous constatons aussi que M. Kemal craint que l'idéologie de la classe ouvrière n'influence les masses et ne les pousse à s'organiser. D'une part, il prend contact avec Lénine et obtient l'aide et le soutien soviétiques et d'autre part, il suscite la création par ses amis du « Parti Communiste de Turquie » afin de prendre sous son contrôle le mouvement socialiste en Anatolie.

Quant aux ouvriers de Turquie, ils tentent de s'organiser durant la guerre et en 1919, ils créent « l'Association des Ouvriers de Turquie ». L'Association Internationale des Ouvriers fait des efforts pour créer des syndicats ; à partir de septembre 1922, toutes les organisations des ouvriers commencent à être interdites.

Le niveau de vie des ouvriers est très bas : leurs salaires varient entre 50 et 100 piastres, la moyenne étant de 75 piastres. Avec un tel revenu il est impossible de vivre. Les efforts d'organisation recommencent, mais cette fois la classe ouvrière trouve devant elle les organisations créées par les classes dominantes, avec la menace de division et les efforts réalisés pour bloquer toute union.

« L'Association des constructeurs du bâtiment » réunit le 4 mars 1924 un Congrès et tente de créer « l'Union générale des organisations des manœuvres de Turquie » ; en avril 1923, ils tentent de créer « la Fédération des organisations ouvrières d'Istanbul », mais les instigateurs de l'organisation sont arrêtés. C'est ainsi que deux ans à peine après la réunion du Congrès Economique d'Izmir, la classe ouvrière trouve devant elle la police de la République. Le 1^{er} mai 1923, à l'occasion de la fête des travailleurs, les ouvriers et les étudiants qui osent parler des droits ouvriers, sont arrêtés par la police et sont envoyés devant le tribunal sous l'inculpation de trahison envers la patrie ; ils ne peuvent toutefois être condamnés car la loi en question n'est pas encore officialisée à Istanbul. Nous lisons dans l'acte d'accusation des phrases telles que : « Renverser l'Assemblée nationale de Turquie... qualifier d'ennemie la forme du gouvernement actuel... souhaiter l'écroulement de la bourgeoisie de Turquie qui a mis en prison les leaders communistes... » C'est sur ces accusations que l'on veut les condamner.

A cette époque c'est encore l'armée qui dirige le pays et les pourparlers de Lausanne continuent.

L'attitude des classes dominantes et des cadres dirigeants envers la classe ouvrière se renforce en bloquant toute forme d'organisation et en la détournant de son idéologie. Toutes les grèves sont stoppées et la résistance des ouvriers est empêchée par le gouvernement. Avec ce début de répression, ils montrent clairement qu'ils ne reconnaissent aucun droit à la classe ouvrière. Deux mois après que M. Kemal ait affirmé

que les droits des ouvriers seraient protégés, ses paroles perdent tout sens.

Durant l'été 1923, il y a à Izmir, Istanbul et Zonguldak des grèves dans les régions minières, en vue d'obtenir de meilleures conditions d'hygiène, l'augmentation des primes en cas d'accident, l'égalité des salaires pour les hommes et les femmes et la journée de travail de 8 heures. Le gouvernement se montre encore une fois très dur. Kemal Sülker souligne l'attitude du gouvernement face aux grèves de l'été 1923 :

1) La grève menée par les cheminots d'Aydin contre la société anglaise est interdite et les ouvriers doivent travailler de force ;

2) La grève des cheminots de Rumeli est arrêtée ;

3) Le Directeur général qui soutenait les droits ouvriers pendant la grève de Zonguldak est licencié ;

4) Le ministre de l'Economie qui défendait les droits économiques des ouvriers à l'Assemblée et qui préparait une loi sur le travail est obligé de démissionner ;

5) La direction des Chemins-de-fer d'Anatolie, sous contrôle du gouvernement, fait continuellement pression sur les ouvriers ;

6) Le gouvernement interdit toutes les associations ouvrières hors de son influence.

En 1924, l'attitude du gouvernement à l'égard des ouvriers se durcit encore. Les ouvriers en grève à Istanbul trouvent l'armée devant eux ; on leur annonce qu'une nouvelle loi sur le travail est en préparation et on leur demande de voter cette loi ; celle-ci ne sera votée que 13 ans plus tard et on verra qu'elle protège le patron.

Le gouvernement se fait de plus en plus répressif en face des mouvements ouvriers et il interdit les organisations. La loi de « Takriri Sükûn »* dont nous avons parlé et qui fait pres-

* Rétablissement de l'ordre.

sion sur le peuple de l'Est, est utilisée contre la classe ouvrière ; par cette loi, on interdit toute organisation à caractère de classe ou visant à créer des syndicats.

En 1925, le mouvement de la classe ouvrière dans la République de Turquie se trouve pour la première fois face à une grande vague de répression. Le 12 mars, les journaux *Aydinlik Orak*, *Çekiç*, sont suspendus on arrête 38 personnes, on veut réprimer tous les socialistes ; ceux-ci sont jugés et condamnés par les « tribunaux d'indépendance » qui sont en fait des tribunaux militaires. Le Dr Sefik Hüsnü et Nâzim Hikmet qui se sont enfuis à l'étranger sont condamnés par coutumace. L'article en question est celui d'« attentat contre la personne sublime », c'est-à-dire le sultan. Ainsi le tribunal militaire de la République fait appel aux lois de l'Empire ottoman pour condamner les socialistes, et ce qui est plus important, se réfère à une loi du code pénal en rapport avec le sultan pourtant enfui de Turquie et déclaré traître à la patrie.

Après la vague d'arrestations de 1925, l'organisation ouvrière se ralentit et elle recule devant la répression. En dépit de cette répression, il ne fut pas possible d'étouffer complètement le mouvement ouvrier. Deux ans après, en septembre 1927, à la suite d'un tract distribué aux ouvriers, il y eut une nouvelle vague d'arrestations de 89 personnes parmi lesquelles se trouvaient Sefik Hüsnü et Hikmet Kivilcimli ; ils sont condamnés pour « avoir voulu changer la Constitution ». Mais la lutte des ouvriers et des révolutionnaires ne s'arrête pas pour autant, on s'oriente vers la lutte politique légale et le « Parti social démocrate » et le « Parti Républicain des Paysans et des Ouvriers laïcs » sont créés. Le gouvernement les interdit et empêche leurs travaux. En 1929, les employés du Tramway d'Istanbul et ceux des Chemins-de-fer de l'Orient revendiquent une hausse des salaires et commencent une grève ; celle-ci est interdite par le gouvernement et la seule association qui subsiste, la Société « *Amcle teali lemiyeti* » (*) est également interdite. De nouvelles arrestations ont lieu, celle de Hikmet Kivilcimli et de ses amis, et ils sont condamnés pour « propagande susceptible d'éveiller dans la population un sentiment de haine envers le gouvernement ».

* Association pour élever le niveau de vie des manœuvres.

Durant la période de 1923 à 1929, l'attitude du gouvernement et les actes d'accusation des procureurs sont dignes d'intérêt. Il n'y a aucun article dans le code pénal interdisant la lutte des classes et le mouvement socialiste. Par ses décisions, le gouvernement interdit les mouvements ouvriers sans aucun fondement juridique et les procureurs condamnent les ouvriers et les marxistes par des actes d'accusation reposant sur des lois du code pénal de l'époque ottomane et, lorsque la loi de « Takriri sükûn » est votée, ils l'utilisent pour justifier les condamnations qu'ils veulent infliger. Il n'y a toutefois dans cette loi aucun article interdisant la lutte de classe.

La critique du gouvernement et la défense des droits de la classe ouvrière sont acceptées comme motif pénal par les tribunaux de la République et sont réprimées. A cette époque « se plaindre de la situation de la société » est considéré comme motif pénal par les tribunaux.

Ce qui intéresse le plus le gouvernement de la République et les classes dominantes, est d'empêcher l'organisation économique et politique de la classe ouvrière et pour ce faire le gouvernement déploie tous les efforts nécessaires et toutes les condamnations confirment cet objectif.

Il faut aussi préciser qu'après la création de la République, il y eut une répression très forte contre le peuple kurde. Les dirigeants de cette époque voient en effet dans ce peuple un véritable danger. La répression envers les socialistes n'a rien de comparable à celle du peuple kurde.

Les marxistes ne sont pas condamnés à de très fortes peines, il n'y eut aucune exécution car, pour la société de cette époque, le mouvement de la classe ouvrière ne représente pas encore un véritable danger. Les marxistes soutiennent en général les transformations, désirant en plus la reconnaissance des droits démocratiques et l'organisation de la classe ouvrière. La ligne de développement de leur action est telle, mais elle représente un danger futur pour les classes dominantes ; étouffer l'organisation prime donc les pendaisons.

Jusqu'en 1928, la politique économique appliquée, les principes sur lesquels repose l'organisation politique des classes dominantes, les attitudes des institutions juridiques, de l'exécutif et du législatif, celle prise en particulier vis-à-vis du peuple kurde et de la classe ouvrière nous révèlent l'orientation

du régime politique dont le caractère deviendra évident en 1930.

La formation du régime

Durant la période d'application du capitalisme d'Etat en Turquie, le gouvernement politique prend sa forme définitive. Nous pouvons suivre la formation de cette structure et l'apparition de son caractère en étudiant les lois votées par l'organe législatif, les lois importées des autres pays et le processus de développement du Parti du Peuple.

En 1931, avec la loi sur la presse, le Conseil des ministres a le droit d'interdire les journaux « qui critiqueraient la politique générale du pays » et le gouvernement le droit de contrôler la presse. Le gouvernement peut également faire taire un point de vue qui va à l'encontre de ses idées ou qui critique sa politique. On refuse ouvertement la liberté de presse en Turquie et en 1933 on supprime l'autonomie de l'Université.

Par ailleurs, alors qu'on fait taire les groupes de pression de la presse et de l'Université, on donne tout pouvoir aux forces armées de l'Etat et au mécanisme administratif. En 1934, avec la loi sur « les tâches et les pouvoirs de la police », on accorde aux organes administratifs et à la police des pouvoirs très étendus. Dans l'article 18 de cette loi, il est dit que « dans des cas extraordinaires et des situations susceptibles d'abuser ou de menacer le salut et la sécurité de l'Etat et l'ordre social, la police peut arrêter ceux qui sont suspectés d'influencer la continuation et la création de ces situations, procéder à la mainmise sur leurs biens privés ou autres, jusqu'à preuve du contraire. L'évaluation de la continuation de ces situations incombe au plus grand supérieur politique ». C'est en accordant à la politique et à l'organe administratif des pouvoirs étendus qu'on désavoue la liberté individuelle. Le mécanisme administratif pourra exercer sa répression sans qu'il soit question d'aucun événement, sur simple supposition. L'application nous montre que la revendication du droit de grève et d'association pour la classe ouvrière, et des droits démocratiques par le peuple kurde à l'Est, sont considérés comme « ... des abus et des menaces contre le salut et la sû-

reté de l'Etat et contre l'ordre social... » La loi a été appliquée pour empêcher toute lutte démocratique, et écraser les droits démocratiques.

La loi sur l'habitat précise encore le caractère du régime : elle a pour motif « d'investir le gouvernement des pouvoirs pour qu'il applique et prenne des mesures relatives à l'interdiction des rassemblements de population n'ayant pas le turc comme langue maternelle, à leur dispersion le cas échéant, à la sauvegarde de l'unité raciale ».

En Turquie vit aussi un peuple ayant protégé sa langue et sa culture propres depuis des siècles, le peuple kurde. Cette loi raciste veut manifestement empêcher ce peuple de vivre rassemblé et a pour objectif de le disperser. L'article premier prévoit « la dispersion et la réorganisation du rassemblement des populations, en raison de l'attachement à la culture turque et conformément à cette loi et suivant un programme établi par les députés de l'exécutif » ; cette loi est appliquée comme une loi d'assimilation et de dispersion du peuple kurde en vue de l'assimiler au peuple turc. On commence à transplanter de l'Est de la Turquie, des villages et des familles kurdes entières et à les exiler ; ceci dure des années. Les villages sont installés à partir du centre de l'Anatolie vers l'Ouest mais il n'a pas été possible évidemment de transplanter tout un peuple.

On octroie une certaine surface de terre aux villages installés à l'ouest, mais il n'est pas possible de considérer cette donation de terre, ni comme une destruction de l'ancienne structure, ni comme une réforme agraire ; on permet simplement au peuple kurde exilé en Anatolie de l'Ouest de ne pas mourir de faim.

Dans l'article 10 de cette loi, il est dit « que l'on supprime les chefs de tribu, les bey et les « agha » et cheikhs, ainsi que toutes les coutumes et organisations qui dépendraient d'eux » ; en affirmant cela, ils n'ont pas pour objectif de changer l'ancienne structure. Cet article de loi ne fut appliqué à l'Est de l'Anatolie qu'aux bey et « agha » opposés au gouvernement, mais on ne touche pas aux bey et aux « agha » Kurdes et Turcs favorables à celui-ci. Il est vrai aussi que pendant l'application de cette loi, on reconnut les droits des grands propriétaires et on ne toucha pas à leurs propriétés.

La loi sur l'habitation est une loi raciale. Se trouve inclus

dans cette loi raciste, en accord avec la décision prise par les grands propriétaires terriens au Congrès Economique d'Izmir, le point de vue selon lequel « les villages devraient être groupés » et « les villages dont les maisons seraient dispersées devraient être transférés vers des centres plus convénables ». Dans l'article 8 de cette loi, on donne au ministre de l'Intérieur le pouvoir de supprimer les habitations dispersées et d'en interdire la construction de nouvelles.

Par cet article on empêche les paysans de s'installer sur les terres des grands propriétaires, et ceux qui ont été exilés de l'Est de se fixer ailleurs que dans les villages où ils ont été assignés. La première condition de la répression et l'ordre dans les régions agricoles, se trouve ainsi réalisée.

Avec les lois sur « l'atteinte à l'immobilier » et sur « l'acte de propriété », on met en sécurité les terres des grands propriétaires et on assure la réinstallation dans le domaine agricole en 1934.

Alors que le peuple kurde et la paysannerie sont acculés à une forme de vie définie par les lois des classes dominantes, on prend parallèlement des mesures contre la classe ouvrière et on développe plus particulièrement le point de vue du populisme. Le ministre de l'Economie Celal Bayar écrit : « Notre parti a pour objectif, par ce principe, d'assurer l'ordre social et le calme à la place de la lutte de classe. » En précisant que le populisme a pour but d'empêcher la lutte de classe, on vote les lois nécessaires. Dans ce sens, le populisme signifie que la classe ouvrière et la paysannerie acceptent le niveau de vie qu'on a déterminé pour eux, qu'ils ne font pas état de leurs droits démocratiques et que la bureaucratie et les classes dominantes profitent du partage des intérêts. En résumé le populisme est un moyen de pression sur l'ouvrier et la paysannerie.

Dans cette ligne générale, la loi sur le travail dont il était question depuis 1923, est promulguée en 1936. A l'Assemblée nationale, le secrétaire général du Parti, Recep Peker disait : « ... la loi verra le jour juste au bon moment. La nouvelle loi sur le travail sera une loi du régime. » Il ajoute « La nouvelle loi du travail empêchera à la conscience de classe de naître et de vivre. » Il exprime ainsi clairement que la loi du travail visera à empêcher la formation d'une conscience de la classe ouvrière et ne permettra aucun mouvement ouvrier. La loi

sur le travail est ainsi transférée de l'Italie de Mussolini en Turquie. On interdit le droit de grève, celui de créer un syndicat, ainsi que celui de définir des conventions collectives. On réduit les heures de travail à 8 heures, mais en raison « de la nécessité d'augmenter le niveau habituel de l'économie et de la production du pays » on reconnaît au patronat le droit de faire travailler 13 heures par jour ses ouvriers.

On essaie de trouver une solution bureaucratique à l'opposition ouvrier-patron. D'après la loi, le représentant ouvrier et le patron doivent essayer de s'entendre et au cas où ils n'y arriveraient pas, le conflit sera porté devant un conseil de juges qui est un cadre bureaucratique et dont les décisions doivent être appliquées. En réalité il n'est pas possible qu'il y ait une mésentente entre l'ouvrier et le patron dans le cadre de cette loi, puisque de toute façon toute revendication de la part de l'ouvrier est interdite par cette loi. La défense des droits ouvriers par une organisation ouvrière ou par les ouvriers eux-mêmes est juridiquement impossible.

On laisse sans solution le problème du salaire minimum et le droit de faire travailler les enfants est accordé au patronat. L'abandon du travail par trois ouvriers est considéré comme une grève, et donc comme un motif pénal.

Cette loi qui légalise l'esclavage de la classe ouvrière est accompagnée de menaces et on ajoute quelques peines au code pénal turc.

La loi sur le travail est votée le 15 juin 1936 ; une semaine après le 23 juin 1936, on ajoute au Code pénal turc les articles 141 et 142 importés de l'Italie de Mussolini afin d'empêcher les luttes ouvrières.

D'après ces articles, le seul fait de parler de la lutte de classe constitue une forme de propagande et avancer des idées à ce sujet est interdit. L'objectif de la loi est de « protéger l'avenir et la vie de l'Etat du travail destructif de l'anarchisme et du communisme ». Dans la pratique toute revendication démocratique se heurte à ces articles de loi.

En 1938 on élargit le contenu de la loi et les peines requises sont augmentées ; la loi sur les associations est transformée et il est interdit désormais de créer des associations politiques ou économiques à fondement de classe. On vote la loi sur l'association de la presse afin que « le devoir et les responsabilités » de ceux qui travaillent dans la presse « puissent

être contrôlés par l'Etat » et on les rattache entièrement au ministère de l'Intérieur.

Après l'année 1939, toutes les lois faisant pression sur les ouvriers et sur les paysans, et visant à empêcher l'organisation et le développement de leurs droits démocratiques, sont votées. Le gouvernement et les classes dirigeantes de Turquie qui nient depuis 1923 l'existence des classes, prennent toutes les précautions possibles contre la classe ouvrière et la paysannerie en emplissant le code pénal turc d'articles et de peines. On ne reconnaît pas le moindre droit démocratique à la classe ouvrière et à la paysannerie et pour que le riche indigène accumule des capitaux, tout un peuple est réprimé.

Le vrai visage d'une société prétendue sans classe se montre ainsi manifestement.

Le Parti unique

Le caractère de l'époque prend sa forme définitive avec la formation du Parti Républicain du Peuple ; l'idéologie de la structure politique et la forme du gouvernement en place prennent une forme plus précise. Le Parti se structure en 1927 et met en place les principes qui formeront sa base.

Dans un congrès réuni en 1927, il définit « les fondements généraux » composés de 7 articles et base son développement sur ces articles. C'est à ce congrès que des termes tels que « au-dessus des classes » et « totalitarisme » apparaissent.

« Les fondements généraux » affirment que le parti s'appuie sur toute la nation, qu'il s'étend sur le pays et sur le gouvernement et qu'il possède un caractère national. Après les travaux, il ajoute à ses statuts un article où il se reconnaît le droit de contrôle sur les formations politiques. Le fait de se placer au-dessus des classes, de représenter tout le pays et la nation entraîne de sa part une attitude d'organisation au-dessus des organisations et définit une des caractéristiques du totalitarisme. Celal Bayar dit en 1931 « que l'objectif d'un gouvernement fort est une autorité d'Etat fort » et que le Parti s'élargira dans le cadre de ce caractère totalitaire. Par ce totalita-

risme il détermine les principes fondamentaux du Parti jusqu'au Congrès de 1935.

Alors que vers 1935 les partis totalitaires font sentir leur influence dans le monde, en Turquie l'idéologie du Parti est définie d'une part par les conditions intérieures du pays, et d'autre part par l'influence de l'Italie et de l'Allemagne. Au Congrès de 1935, le Parti développe les principes fondamentaux du républicanisme, du laïcisme, du populisme, de l'étatisme et du progressisme. Ces principes sont déjà déterminés par la politique économique appliquée depuis 1923. Si nous analysons rapidement ces principes, nous verrons contre quoi ils sont, quels sont leurs objectifs et ce qu'ils représentent :

a) Avec l'abolition du sultanat et la création d'une nouvelle structure d'Etat, face à l'ancienne structure qui prend fin, on accepte que le principe du REPUBLICANISME « soit la forme d'Etat la meilleure et la plus solide qui puisse représenter et appliquer l'idéal de la République, c'est-à-dire la souveraineté nationale ».

b) Face à l'ancien ottomanisme, par la création d'un nouvel Etat de majorité turque, après la division de l'Empire en plusieurs nations, à la suite du mouvement nationaliste (Cf. l'İttihat et Terakki), on trouve nécessaire de formuler le principe de NATIONALISME, « associant l'histoire, l'idéal, la culture et la langue, les liens sentimentaux qui unissent les habitants formant un tout social et politique ».

c) Dans le but d'empêcher les institutions religieuses de s'opposer aux transformations et à la structure théocratique ottomane, on formule le principe du LAÏCISME afin que « les idées religieuses soient tenues à l'écart des affaires du monde, de l'Etat et de la politique ».

Les deux autres principes fondamentaux, le populisme et l'étatisme ont déjà été envisagés plus haut. Le dernier principe, le progressisme contient l'application des cinq autres principes et a pour objectif leur continuation.

C'est ainsi que les principes du Parti Républicain du Peuple nous apparaissent comme complétant la transformation des

classes dominantes héritées des Ottomans et garantissant cette transformation.

Au congrès, le secrétaire général Recep Peker, explique la formation des principes du parti par ces mots : « ... jusqu'à maintenant le Parti a tiré ses principes et ses doctrines non pas de théories mais de la vie elle-même. » Il assimile la création et le développement du Parti à la création et au développement de l'Etat. Il dit que « ... sa naissance et son avancement lié à la libération de la nation, à la création et au développement du nouvel Etat turc, grandiose en lui-même et pour le monde entier, représentent un événement capital. » Il en conclut que « ... les caractères fondamentaux du Parti sont les caractères principaux de l'Etat. »

Aussi pouvons-nous constater au Congrès de 1935 que :

a) Ceux qui sont responsables du gouvernement ne s'appuient sur aucune théorie ou sur aucun fondement, mais prennent pour base l'action ;

b) L'on considère aussi que le Parti et l'Etat sont semblables. D'un autre côté, on justifie le concept de l'Etat national et de la structure politique totalitaire en disant « l'Etat national c'est l'entreprise privée de tout le monde, dans une administration réglée ». En 1935, le Parti du Peuple révèle son attitude à l'égard du socialisme et du concept de l'Etat socialiste. On qualifie « d'empoisonnement » la conscience de classe des ouvriers et leur lutte politique au nom du socialisme ; il apparaît clairement qu'il a peur de cette lutte. En même temps, il est opposé aux droits démocratiques ; pour lui « la lutte de classe classique naît et se nourrit de l'Etat libéral ouvert à tous les mauvais courants ». Il est contre la démocratie bourgeoise, les droits et libertés démocratiques bourgeoises qu'il appelle « état libéral ».

D'un autre côté, ils justifient la présence dans la vie politique d'un Parti unique « ...le parlementarisme veut avoir le pouvoir au nom de la nation et le pluripartisme arrive rapidement à un point où il ne reste plus au Parlement de parti assez fort pour diriger. » Ils justifient ainsi une nouvelle fois la présence d'un parti unique dans la vie politique et s'opposent

avec insistance à la vie politique s'appuyant sur plusieurs partis.

Après avoir défini les formes d'Etat auxquelles ils sont opposés, ils expriment ainsi leur point de vue « ... à la place des partis éparpillés de type libéral... nous voyons un Parti national luttant pour les revendications de toute la nation, qui sent et qui comprend les besoins des masses et qui, par son travail, leur donne place et importance. » En s'appuyant sur le concept abstrait de la nation, le Parti du peuple devient « Parti national ». En 1937, les points de vue du Parti se consolident. Le 8 juillet 1937, le Premier ministre Celal Bayar dit : « Les gouvernements de Parti comme nous n'ont pas de programme ; le programme qu'ils ont à suivre... est le programme dynamique et réaliste du Parti Républicain du peuple. Le gouvernement est toujours plus fort à la lumière des directives de son chef, données de cette chaire. » Le Parti du chef et le chef sont donc définis : dans le pays c'est le grand chef et le Parti du chef qui gouvernent, les gouvernements n'ont pas de programme propre. D'un autre côté, par un article ajouté à la Constitution, les principes du Parti sont constitutionalisés.

Ces principes deviennent des articles de la Constitution et on justifie que « l'Etat avec sa politique à suivre et sa façon de gouverner doit mettre ses principes dans la Constitution ». Voilà ce que dit Recep Peker au sujet de l'article ajouté : « Les principes fondamentaux qui sont nés et qui ont grandi dans la conscience du Parti dans sa compréhension particulière et professionnelle de la politique par cet article, en font le régime officiel et légal de tout le pays. » Il donne des ordres à la population pour qu'elle accepte les principes de son Parti : « ...à partir du moment où ces principes seront acceptés par le Congrès et dès la minute où ils seront devenus officiels, tous les citoyens croiront à ces principes, les aimeront et seront obligés de les respecter ». Ils en sont arrivés à croire, en exerçant le pouvoir longtemps et grâce à leur idéologie totalitaire, qu'ils peuvent, par des ordres, influencer les sentiments et les croyances de la population. Les articles déclarés comme principes de l'Etat sont garantis par des articles pénaux et ils n'oublient pas de rappeler « que toute attitude opposée à ces principes sera considérée comme une faute contre la Constitution ».

Ils s'accordent totalement sur l'idée que la direction de l'Etat et celle du Parti peuvent être entre les mêmes mains.

Alors qu'ils ont voté la loi des employés qui interdit aux employés toute activité politique et le droit d'appartenir à une organisation politique, ce sont les chefs départementaux du Parti qui sont nommés préfets. Le secrétaire général du parti devient ministre de l'Intérieur. On essaie de légaliser cette situation en 1939 en effectuant un changement dans le règlement interne du Parti, en ajoutant : « Le secrétaire général du Parti peut être membre du gouvernement. » La situation des Préfets représentants du Parti ne fut jamais légalisée.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, la similitude du parti et de l'Etat en Turquie fut totale et l'idéologie dominante du gouvernement devint évidente.

Le caractère du régime politique en Turquie en 1939

Le caractère du régime politique en Turquie en 1939 se définit par les documents que nous présentons et nous pouvons qualifier ainsi ce régime :

a) Le désir des classes dominantes de vouloir l'intervention de l'Etat avant même la création de la République, révèle dans la Turquie de 1923, l'événement que Marx définit comme « un moment important de l'accumulation primitive ». Les classes dominantes sont soutenues par des lois et des privilèges de même que par l'exploitation maintenue au maximum. Cette idée est exprimée clairement par Marx : « La bourgeoisie naissante ne peut se passer de l'intervention permanente de l'Etat, elle s'en sert pour qu'il régularise les salaires, pour qu'il les diminue en vue d'augmenter les heures de travail et qu'il tienne l'ouvrier à un niveau défini de dépendance. » Il s'agit de tenir la classe ouvrière sous pression en lui accordant un niveau de vie de subsistance afin de pouvoir continuer l'exploitation. Pour pouvoir « maintenir l'ouvrier à un niveau défini de dépendance » il faut que le régime politique en Turquie devienne de plus en plus dur.

A l'époque de la crise mondiale, la participation active de l'Etat à la vie économique devient indispensable pour les raisons que nous avons évoquées.

Les classes dirigeantes de Turquie qui veulent se transformer ne possèdent pas le capital suffisant. C'est ainsi que se

développe l'idée que « l'Etat peut faire ce que l'individu ne peut pas faire » et on passe à l'application de l'économie avec pour objectif de créer des capitalistes financés par les classes laborieuses.

b) L'orientation politique se développe en accord avec cet objectif. Alors que le législatif, l'exécutif, les institutions juridiques tentent de se développer dans le concept de « l'Etat moderne », ceux-ci prennent en main les moyens de production. L'aspect d'une coalition (celle des classes dominantes), les mécanismes de décision politique et le poids de la couche bureaucratique petite bourgeoise, influencent le mécanisme et le fonctionnement de l'Etat. Les gros bonnets de la petite bourgeoisie aspirant à changer de classe, abusent des droits démocratiques bourgeois et utilisent leurs pouvoirs à la fois pour créer des bourgeois parmi eux et pour la transformation des autres classes dominantes. En dépit des frottements qui les opposent continuellement, la similitude de leurs objectifs empêche la formation d'une contradiction insoluble. L'Etat est créé pour être l'instrument d'une exploitation intensive à la fois des ouvriers et des paysans.

c) Nous pouvons énumérer ainsi les particularités qui mettent en évidence le caractère du gouvernement politique :

1) Le refus de reconnaître l'existence des classes dans la société de Turquie ;

2) Le refus de l'individu ; les idées politiques se fondent sur le concept abstrait de la nation ;

3) L'étouffement par la force de la lutte politique et économique de la classe ouvrière ;

4) L'acceptation de l'identité du Parti républicain du Peuple et de l'Etat qui est exalté ;

5) La notion de chef éternel et de personne sacrée pour le chef de l'Etat ;

6) Le refus des gouvernements d'établir des programmes

et l'affirmation que leur principal devoir est l'application des ordres du chef ;

7) L'affirmation que l'Etat socialiste et le socialisme sont l'ennemi numéro un, le refus d'accorder des droits démocratiques et le pluripartisme, en développant le concept de « l'Etat national » ;

8) L'affirmation que le gouvernement s'appuie sur l'action et la défense de cette idée : l'idéologie suit l'action ;

9) L'adoption d'une attitude raciste envers les minorités de nationalité turque et particulièrement le peuple kurde.

Institut kurde de Paris

1970 - 1971

1972 - 1973

1974 - 1975

1976 - 1977

1978 - 1979

1980 - 1981

1982 - 1983

1984 - 1985

1986 - 1987

1988 - 1989

1990 - 1991

1992 - 1993

1994 - 1995

1996 - 1997

1998 - 1999

2000 - 2001

2002 - 2003

2004 - 2005

2006 - 2007

2008 - 2009

2010 - 2011

2012 - 2013

2014 - 2015

2016 - 2017

2018 - 2019

2020 - 2021

2022 - 2023

2024 - 2025

Institut kurde de Paris

IV

LES ANNEES DE 1939 à 1960 ; L'ENTREE DE L'IMPERIALISME

A) Les années de guerre

Alors que les pays impérialistes mondiaux se trouvent au point culminant de la guerre, la Turquie achève ses premières années d'étatisme, marquées par l'apparition d'une bourgeoisie d'Etat créée à dessein ; ainsi peut-on noter l'existence de capitalistes autochtones dans les secteurs commercial et agricole. Les classes dominantes de Turquie commencent à chercher à s'unir avec l'Occident et à chercher des intérêts économiques communs. Eprouvant le besoin de s'allier aux pays et aux monopoles impérialistes, elles passent à l'action. Les pays qui les intéressent le plus sont l'Allemagne, l'Angleterre, la France et les U.S.A. ; elles prennent contact avec eux. Mais elles sont divisées sur l'attitude à adopter à cause du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale : vont-elles choisir le rang des Allemands ou celui de l'Angleterre et de la France ? Pendant la période de guerre, elles hésitent entre les pays alliés et ceux de l'Axe et attendent la fin de la guerre, tout en suivant une politique changeante. En réalité c'est le fascisme allemand qu'elles soutiennent. Les conditions historiques ont placé la Turquie dans la guerre sans qu'elle songeât jamais à y entrer. A cette époque, l'empreinte des classes dominantes est encore forte dans la

politique intérieure et extérieure de la Turquie et au début de la Seconde Guerre mondiale des contradictions apparaissent au sein des classes dominantes.

Condition intérieure

La guerre a été la cause de la mobilisation et de l'entretien d'une armée de 500.000 hommes. Le premier problème que l'Etat doit résoudre est celui de la nourriture, de l'habillement et de l'équipement de ces 500.000 soldats. La population, qui d'ailleurs ne s'élève qu'à 17.369.000 habitants, doit abandonner 500.000 des hommes les plus dynamiques et les plus productifs, ce qui provoque une baisse de la force de travail et de la production. Ceci entraîne, en particulier, une diminution dans la production agricole et dans la qualité des produits de base, car une importante partie de cette force de travail vient du secteur agricole.

La production agricole annuelle était aux environs de 1939-1943 de 7.700.000 tonnes et en 1944 elle baisse à 6.744.000 tonnes. Le problème du ravitaillement de l'armée et la baisse de la production entraînent le gouvernement à appliquer une politique d'inflation. Le marché est en pleine crise ; l'argent mis en circulation en 1938 était de 219.000.000 livres turques, alors qu'en 1940 ce chiffre atteint 433.000.000 livres turques. Cette inflation nuit beaucoup aux paysans et aux ouvriers car ni les salaires ni la valeur de la production des paysans n'ont augmenté, alors que les prix sur le marché se sont accrus rapidement.

Le tableau suivant montre l'indice des prix et du niveau de vie :

<i>Année</i>	<i>Indice des prix</i>	<i>Indice du niveau de vie</i>	
		<i>Ankara</i>	<i>Istanbul</i>
1938	100,0	100,0	100,0
1942	339,6	232,5	220,9
1943	590,1	347,3	322
1944	458,8	399	330,1
1945	444,3	354,4	333,1
1946	427,3	342,5	320,6

Les prix sont multipliés par cinq, mais les salaires restent au même niveau ; le marché noir bat son plein et enrichit les spéculateurs. A cette époque le capital se trouve concentré en très peu de mains.

Le gouvernement de l'Etat est un gouvernement militaire. A cette époque le peuple qui voyait « son blé exporté en Allemagne alors que la Turquie n'en avait pas assez » exprime son mécontentement. C'est aussi durant cette période de difficultés que l'Etat impose des restrictions au commerce, ce qui pousse les commerçants à s'unir avec certains bureaucrates. Nous voyons alors apparaître après la guerre une nouvelle catégorie de gens enrichis pendant la guerre grâce « aux pots de vin ».

Le commerce devient de plus en plus un secteur aux gains faciles. Alors que « avant la guerre Izmir comptait 9 grandes entreprises, elle en comptait 41 durant la guerre ». Les mesures prises par les bureaucrates obligent les profiteurs de guerre et les commerçants à s'allier (afin d'empêcher le marché noir). On en discute au Parlement. Les cadres politiques penchent pour le fascisme et nourrissent des sentiments admiratifs pour les Allemands. Afin d'empêcher le marché noir, en 1943 la loi du Varlik (richesses), l'impôt sur le capital, est votée ; l'impôt frappe les gens de condition modeste, les commerçants étrangers, les minorités (plus spécialement les Juifs). Cette loi entraîne beaucoup d'injustices et les commerçants étrangers protestent vivement ; en un an les artisans et les ouvriers donnent tout ce qu'ils possèdent à l'Etat et l'impôt rend encore plus pauvres les couches misérables. C'est sur la protestation des capitalistes que la loi de l'impôt sur la fortune est abolie en 1944. Le vote du « Varlik » et sa dissolution mettent à jour les mésententes entre la bourgeoisie commerciale, les dirigeants à tendances militaires, et les bureaucrates ; et les premières contradictions apparaissent. La bureaucratie pensait gouverner à elle seule une administration et elle affirme encore d'une façon non scientifique qu'elle est au-dessus des classes ; la difficulté de gouverner la met en contradiction avec les intérêts de la bourgeoisie commerciale, celle-ci pensant à ses intérêts et voulant rendre plus rentables encore ces années de gain facile. Cette contradiction les amène à penser qu'un gouvernement qui n'entraînerait pas l'accumulation de leur gain devient indispensable

et c'est ainsi que se forme peu à peu l'alliance de la bourgeoisie et des profiteurs de guerre.

Ceux qui au Parlement cherchent une solution proposent finalement en 1945 un projet de réforme agraire. Ainsi les dirigeants de la guerre d'indépendance se trouvent face aux grands propriétaires terriens et aux « agha ». La contradiction au sujet de la réforme agraire scelle l'alliance de la bourgeoisie commerciale, des profiteurs de guerre, des grands propriétaires terriens et des « agha ». Kemal Karpat exprime ainsi leur pensée : « Le seul moyen d'empêcher le mouvement, ennemi de la propriété, de se développer, consiste à établir un contrôle influent sur le gouvernement et, si c'est possible, à créer un nouveau gouvernement qui protégera la propriété et les droits privés... » Voilà l'état d'esprit des classes dominantes vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, il porte en lui les germes d'un nouveau changement.

Alors que se développe la réaction des classes dominantes contre les cadres de la bureaucratie dirigeante, le niveau de vie du peuple diminue toujours et face aux pressions, sa réaction s'intensifie. On voit partout des queues pour acheter du gas-oil, du sucre et du pain et les matières de base se vendent au carnet. A cette époque, l'armée et la bureaucratie ne souffrent pas de cette situation. Cette phrase est attribuée au président de la République de l'époque, Ismet İnönü : « J'ai besoin d'employés et non du peuple » ; même si elle n'est pas tout à fait exacte, elle illustre bien la psychologie de la population et la haine ressentie envers les bureaucrates.

La situation paysanne est un véritable drame car la loi de la protection nationale a plus particulièrement frappé les paysans et les ouvriers. Les prix des céréales sont fixés par le gouvernement à un taux en dessous des prix du marché, ce qui frappe durement le paysan souvent petit propriétaire terrien. La baisse des prix des céréales n'arrange pas non plus les grands propriétaires terriens, mais ils profitent tout de même de cette situation grâce au marché noir et au stockage spéculatif.

En 1943, les impôts directs et indirects se succèdent et le système fiscal et son application sont toujours au désavantage des revenus modestes. Outre l'impôt de « ayniyat » (les biens), est créé l'impôt perçu en nature ce qui signifie le retour à l'« asar », impôt perçu au temps de l'Empire ottoman et qui avait été supprimé lors de la fondation de la Républi-

que. Avec cette loi et par la force, l'Etat prend en espèces et en nature de 10 à 12 % de la production du paysan.

La situation de la classe ouvrière est aussi très mauvaise. En 1940, avec la loi sur le travail, la journée de travail s'élève de 11 à 12 heures et on accepte que les femmes et les enfants travaillent dans les mines. Par la loi du 3 avril 1944, on peut les contraindre manu militari à retourner sur leur lieu de travail. Un ouvrier abandonnant son travail sans motif valable peut être de force obligé à le reprendre. L'Etat peut dans certains cas transmettre son pouvoir aux patrons ; les ouvriers travaillent donc sous un véritable régime fasciste. A cette époque la classe ouvrière a augmenté ; ainsi les ouvriers travaillant à l'usine de Karabük Demir Çelik sont 4.000 en 1942, mais la pression est si grande qu'ils ne peuvent absolument pas manifester.

Cependant pendant la période de la guerre, certaines branches de l'industrie augmentent leur production, le principal facteur étant l'entretien de l'armée.

La production industrielle n'est pas très importante :

Période d'avant-guerre

Tissage :	43 millions de mètres	60 millions de m.	1945
Lignite :	150 mille tonnes	600 mille tonnes	1943
Fer :		178 mille tonnes	1942
Acier :		50 mille tonnes	1942

On constate une augmentation de production ou de placement des capitaux ; le secteur privé ne s'intéresse pas véritablement à l'industrie et les capitaux s'accumulent dans le commerce.

B) La politique extérieure de la Turquie pendant la Seconde Guerre mondiale

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, la Turquie n'est pas puissante, les traces laissées par la Première Guerre mondiale ne sont pas encore effacées et le désir de la bourgeoisie turque est uniquement de faire des affaires avec les pays de

l'Ouest. Par ailleurs, elle ne demande ni des terres, ni une part aux intérêts que les pays impérialistes ont en commun, elle ne pense qu'à protéger son intégrité territoriale dans la tradition de la guerre d'indépendance et désire prendre place uniquement dans le système économique occidental. Dans cette optique, son entrée en guerre ne signifie rien, mais lorsque la bourgeoisie tente de prendre place dans le système économique occidental, la déclaration de guerre la met dans une position incécise. A partir de 1939, elle prend contact avec l'Allemagne, la France, l'Angleterre et les U.S.A., et elle participe à plusieurs conférences. Comme les cadres dirigeants sont favorables au fascisme, l'admiration pour l'Axe et la propagande allemande sont très nettes en Turquie. Nous pouvons dire que pendant la Seconde Guerre mondiale, la Turquie prend parti pour l'Allemagne fasciste. Malgré la politique menée, les documents et les gens qui ont vécu cette période le confirment. Nous pouvons dire malgré tout que les dirigeants insistent sur la question de l'intégrité territoriale et sincèrement ne veulent pas entrer en guerre.

Les dirigeants de la République et la bourgeoisie turque ont donné comme raison de leur rapprochement avec le bloc occidental, la menace de l'U.R.S.S., ce qui s'avère totalement faux. Depuis la guerre d'indépendance, les Soviétiques ont été les plus fidèles amis de la Turquie ; toutefois pendant la Deuxième Guerre mondiale, la Turquie prend ouvertement une position anti-soviétique et c'est pourquoi le gouvernement stalinien affirme sa position contre le gouvernement de Turquie. L'animosité de la bourgeoisie turque envers les Soviétiques est naturelle : le régime soviétique et son système économique ne l'arrange nullement et on a surtout très peur de voir le marxiste-léninisme prendre de l'influence en Turquie. Le rapprochement de la Turquie avec le bloc occidental provient de l'idéologie de la bourgeoisie ; en effet les dirigeants de la Turquie d'aujourd'hui n'envisagent pas non plus un type de démocratie européenne et c'est pour cette raison que pendant la Seconde Guerre mondiale ils ont si sincèrement soutenu le fascisme.

La Turquie et ses rapports déterminants avec l'Ouest

En 1939, la concurrence entre l'Allemagne et l'Angleterre

se pose aussi au sujet de la Turquie. Von Papen est venu d'Allemagne ; en 1939, on ajoute quelques rubriques à un traité signé avec les Anglais et l'Angleterre accepte de prêter à la Turquie 25 millions de livres sterling et de lui accorder un crédit de 2 millions de livres sterling. La France et l'Angleterre ont accordé ensemble un crédit de 15 millions de livres sterling. Le 12 mai, un communiqué anglo-turc est annoncé ; il est question d'un traité d'entente et si avant d'avoir signé ce traité, la guerre éclate dans la région méditerranéenne, on se promet de s'entraider mutuellement. Le 23 juin un traité semblable est signé avec les Français. Le communiqué anglo-turc est bien accueilli par les Soviétiques car il prend en considération la paix mondiale. Voilà ce qu'écrivait le journal *Izvestia* : « L'accord que se préparent à signer la Turquie et l'Angleterre, représente un facteur important qui empêchera la guerre de s'étendre dans d'autres parties de l'Europe. »

Ce communiqué ne plait pas à l'Allemagne et aux pays de l'Axe. Von Papen fait tout pour que ce communiqué ne se termine pas par une véritable alliance. Pendant ce temps, l'Allemagne et les Soviétiques signent le 23 août 1939 un traité de non-agression. Les dirigeants turcs s'étonnent beaucoup de ce traité. La Turquie qui s'oriente vers le système économique et politique européen se trouve dans une position difficile lors de la signature de ces traités dans le but de consolider sa place en Europe et de protéger ses intérêts parmi les classes dominantes du bloc occidental.

L'Allemagne attaque la Pologne le premier septembre 1939 ; le 3 septembre, c'est l'Angleterre et la France qui déclarent la guerre à l'Allemagne. A côté des traités signés avec l'Angleterre et la France, on trouve un traité d'amitié avec la Russie, signé depuis 1925.

« Le 5 septembre 1939, l'ambassadeur d'Allemagne à Moscou, Von Der Schulenburg, demande à Molotov de faire en sorte que la Turquie reste neutre. » Le principal désir des Soviétiques est de voir les Détroits fermés aux pays en guerre pendant la durée de la guerre. Les pourparlers continuent entre les Turcs et les Soviétiques jusqu'au 17 octobre à Moscou, mais n'aboutissent à aucun traité. La Turquie fuit toute position qui la mettrait en guerre. C'est ainsi que Molotov explique la mésentente : « ... Le problème en question est relatif aux Détroits et à la mer Noire en vue d'une

aide réciproque. L'Union soviétique ne veut pas qu'un pacte l'entraîne dans une guerre avec l'Allemagne et elle veut qu'en cas de guerre, la Turquie interdise aux pays qui ne sont pas limitrophes de la mer Noire l'entrée de cette mer. La Turquie refuse ces deux points, le traité n'est donc pas signé. »

La Turquie est favorable à une position qui ne la mettrait pas en guerre avec la France et l'Angleterre : elle veut montrer qu'elle est du côté de l'Europe et aussi qu'elle ne désire pas entrer en guerre. Les pourparlers continuent jusqu'au 17 octobre, mais on ne peut arriver à aucune entente. 29 jours après la fin des pourparlers, une alliance est conclue entre la France, la Turquie et l'Angleterre, c'est un pacte militaire. En résumé, si une guerre à laquelle participeraient la France et l'Angleterre, venait à s'étendre aussi en Méditerranée, la Turquie promet d'aider les deux pays. Si la guerre se produit en dehors de la Méditerranée, la Turquie agira en faveur de ses alliés. Dans une situation inverse, la France et l'Angleterre aideront à leur tour la Turquie ; une clause particulière garantit qu'il n'y aura pas de guerre entre la Turquie et la Russie.

Un jour après avoir signé cette alliance militaire, des accords économiques sont aussi signés. A cette époque l'Angleterre a accepté d'accorder un crédit de 25 millions de livres sterling pour une durée de 25 ans, à 4 % d'intérêt. La Turquie prend ainsi divers contacts pour rester en dehors de la guerre et continuer ses rapports avec l'Ouest. Le 2 février se réunit à Belgrade le Conseil de l'entente des Balkans sans aboutir à aucun résultat. A ce moment (juin 1940), l'Italie rentre en guerre ; la Turquie par son alliance avec la France et l'Angleterre, aurait dû entrer en guerre, mais comme la France signe l'armistice le 22 juin, la Turquie a une chance supplémentaire de ne pas entrer en guerre. En novembre 1940, de nouveaux pourparlers commencent entre l'Allemagne et la Russie ; il y est question de séparer la Turquie de l'Angleterre et on discute aussi de la question des Détroits. Depuis 1929, les Soviétiques ne sont pas satisfaits de la situation à leur sujet et veulent conclure cette affaire en leur faveur. Le gouvernement turc reprend le problème de son intégrité territoriale et n'accepte aucune autre solution que la sienne et en ce qui concerne les Détroits. Comme les Allemands avancent et que les Balkans sont menacés, le

31 janvier 1941, l'Angleterre pousse une fois de plus la Turquie à entrer en guerre. Comme elle insiste à ne pas le faire, elle persiste à chercher des moyens de protection et signe avec la Bulgarie un traité de non-agression le 17 février. L'Angleterre tente de ranimer l'Alliance des Balkans en envoyant un délégué à Ankara : la Turquie ne déclarera pas la guerre à l'Allemagne. Après l'entrée des Allemands dans les Balkans, les U.S.A. s'intéressent au problème et ils annoncent le 9 et le 14 février qu'ils aideront en matériel de guerre les pays luttant dans les Balkans contre les Allemands ou bien ceux qui seront en danger de guerre. La Turquie réaffirme encore une fois ouvertement qu'elle n'entrera pas en guerre. Le 11 mars 1944 les U.S.A. accordent 95 millions de dollars à la Turquie.

Le 4 mars 1941, l'Allemagne fait parvenir une lettre de Hitler adressée à İnönü le garantissant de ne pas attaquer la Turquie et le 18 juin un accord de non-agression est signé ; le 22 juin, l'Allemagne attaque la Russie. A la suite de ce traité signé avec l'Allemagne, les U.S.A. cessent leur aide. La Russie en guerre avec l'Allemagne, déclare le 10 août 1941 à la Turquie et à l'Angleterre qu'elle accepte les conditions à propos des Détroits et qu'elle défendra aussi l'accord de Montreux et l'intégrité territoriale de la Turquie, parce qu'elle a toujours été gênée par les problèmes des Détroits et qu'elle ne veut pas que la Turquie utilise les Détroits en nuisant à sa sécurité.

Après la signature avec l'Allemagne du traité de non-agression, la Turquie signe le 9 octobre 1941 un autre traité, cette fois économique portant sur 100 millions de livres turques. L'Angleterre désire empêcher la signature de ce traité, mais elle n'y réussit pas. Entre 1943 et 1944, la Turquie doit envoyer à l'Allemagne 90 mille tonnes de chrome et certaines autres matières premières. Le premier juin 1942, un autre traité commercial est signé : l'Allemagne reçoit 45 mille tonnes de chrome et envoie en échange de l'armement. Hitler à qui n'échappe pas la tendance fasciste de la Turquie, peut déclarer à Mussolini le 29 avril à Salzbourg que la Turquie deviendra très vite une alliée et l'on parle de lui donner les îles grecques.

A cette époque, la Turquie craignant qu'une Russie victorieuse ne communise tous les Balkans, Churchill rassure İnönü en lui disant que la Russie n'aurait qu'un souci pour les dix

années à venir, son développement et que le communisme était en train d'évoluer. Le premier ministre Saraçoğlu et le président de la République İnönü répondent aux Européens que le communisme s'étend en Europe et qu'ils ne désirent pas que cela se produise en Turquie. L'échec de l'Angleterre à faire entrer la Turquie en guerre fait grand plaisir aux Allemands. Voilà ce que nous pouvons lire sur le télégramme envoyé par Von Papen à son gouvernement : « Le plan Casablanca qui devait faire entrer en guerre les pays neutres a échoué. Même si notre position évolue, la Turquie restera neutre... » La réponse du ministre des Affaires étrangères précise toutefois ce que les faits à venir vérifieront : « Si nous gagnons en Ukraine et en Tunisie, la neutralité de la Turquie se fortifiera... Si nous nous retirons de Russie et d'Afrique, la Turquie s'alliera avec l'Angleterre et les U.S.A. »

Le 15 juin 1943, le Premier ministre Saraçoğlu affirme dans un discours au Congrès de son parti : « ... L'Etat allemand venu jusqu'aux Balkans nous tend une main amie. Nous avons signé un traité d'amitié et de non-agression. Les événements nous ont montré que ce traité signé sincèrement des deux côtés répondait aux véritables besoins des deux pays. Signé avec des sentiments sincères et des besoins réciproques il continuera d'être utile ». Ces phrases tout en montrant bien que la Turquie ne désire pas entrer en guerre, révèlent bien aussi de quel côté elle se trouve. Toutefois, comme l'avaient prévu les Allemands en cas de défaite totale, elle s'alliera tout à fait avec le bloc vainqueur.

Après cette période, plusieurs pourparlers et conférences sont entamés au sujet de l'entrée en guerre de la Turquie. La première conférence se réunit au Caire les 1^{er}, 5 et 6 novembre 1943 sans donner aucun résultat. La Turquie n'entre pas en guerre contre l'Allemagne et continue à lui envoyer du chrome. L'année 1944 révèle désormais la position de l'Allemagne et la Turquie ne peut plus faire autrement que de passer du côté des puissances victorieuses. Toutefois le système économique et politique de l'U.R.S.S. se trouve aussi de ce côté, ce qui gêne la Turquie. A la seconde conférence du Caire, ceci devient très net : « Après le discours d'Inönü, Churchill comprit que l'entrée en guerre de la Turquie tenait à deux raisons :

- a) un plan de manœuvre militaire en commun ;

b) des connaissances précises au sujet de l'avenir politique. »

Le gouvernement turc doit en principe faire connaître ses décisions aux alliés le 15 février 1944. İnönü doit en principe déclarer la guerre, mais ceci dépend de certains travaux préliminaires. La Turquie sait très bien que l'Allemagne est en train de perdre la guerre, mais elle essaie de gagner du temps. Le travail de préparation réalisé en janvier 1944 avec la délégation militaire anglaise à Ankara, n'aboutit à rien car la Turquie se montre si peu énergique que les Anglais quittent définitivement Ankara le 3 février 1944.

Les raisons de cette décision sont, selon les Anglais, que la Turquie ne tient pas ses promesses et selon la Turquie, que l'Angleterre exige beaucoup trop d'aide.

A la fin de ces pourparlers, les relations anglo-turques sont suspendues par les Anglais le 4 février 1944. En mai 1944, Churchill dit : « ... C'est après avoir donné pour la seule année 1943, 20 millions de livres sterling d'armes anglaises et américaines que nous avons cessé l'aide... ; nous n'encourageons plus la Turquie à être aux côtés des nations victorieuses... Nous avons suspendu l'aide en armement à la Turquie avec une grande déception... La position prise ultérieurement et celle qu'elle persiste à prendre empêchera, selon moi, la Turquie à prendre la position forte qu'elle aurait pu prendre si elle était passée, pendant la paix aux côtés des alliés. »

C'est ainsi que les relations entre les alliés et la Turquie se refroidissent. Malgré tous les efforts déployés par les alliés, la Turquie ne fait pas le moindre geste d'hostilité contre l'Allemagne. Ceci dure jusqu'à ce que l'Allemagne soit définitivement vaincue. Mais elle lui a envoyé pendant les années de guerre du chrome, du blé, de l'acier... Son attitude avec l'Angleterre et la Russie lui valut plusieurs protestations et avertissements. La politique de neutralité de la Turquie n'avait été jusque-là bénéfique que pour elle-même et surtout pour les classes dominantes. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Soviétiques se plaignirent de la violation par la Turquie de l'accord de Montreux en faveur de l'Allemagne et contre la Russie. L'attitude de la Turquie en faveur de l'Allemagne peut donc se résumer ainsi :

1) Le 9 juillet 1941, un bateau garde-côte nommé « Seefalk » passe les Détroits et entre en Mer Noire. Le gouvernement soviétique envoie une note de protestation au gouvernement turc ;

2) En août 1941, un bateau de guerre nommé « Tarvisio » reçoit l'autorisation de passer par les Détroits. Les Soviétiques envoient à nouveau une note de protestation ;

3) Le 4 octobre 1942 les Soviétiques préviennent d'avance de ne pas laisser passer par les Détroits des bateaux de guerre allemands atteignant 140 mille tonnes ;

4) Les Soviétiques protestent encore une fois lorsqu'en juin 1944 les Allemands font des manœuvres en Mer Noire avec 8 bateaux de soutien logistique du type « EMS » et 5 du type « KIREG TRASPORT », de tonnages différents ;

5) Le 5 juin 1944 le passage de bateaux allemands par les Détroits entraîne des heurts entre l'Angleterre et la Turquie. On la prie de ne plus réitérer.

Dans l'accord de Montreux signé le 30 juillet 1935, il est dit au paragraphe 19 « qu'il est interdit aux bateaux des pays en guerre de traverser les Détroits ».

La position de la Turquie pendant la Seconde Guerre mondiale, vérifia les craintes des Soviétiques amorcées en 1939. A la fin de ces événements, l'Union soviétique et l'Angleterre prennent leurs distances. L'Union soviétique annonce au gouvernement turc qu'elle désire annuler le traité d'amitié signé le 17 mars 1925.

Le gouvernement turc répond aux avertissements en disant que les bateaux traversant les Détroits n'étaient pas des bateaux de guerre. Dans cette réponse, le gouvernement turc précise : « D'après l'information exacte du gouvernement anglais, les bateaux dont il est question seraient aux ordres de la marine ou serviraient à transporter des troupes ; c'est ce que transmet l'ambassade de Grande-Bretagne aux ministères des Affaires étrangères. Sur ce fait, les autorités turques empêchent à l'un des bateaux appartenant à ce groupe de passer par les Détroits. A partir de ce moment-là l'autorisation de passage a été refusée à ces bateaux. » Ces phrases

montrent clairement l'attitude du gouvernement turc. Soupçonner et arrêter des bateaux qui traversent ses eaux territoriales sur l'information d'un autre pays, on ne peut imaginer une réponse aussi peu sérieuse.

Le passage des bateaux allemands des Détroits se fait toutefois depuis 1941. Lorsque ces bateaux sont arrêtés dans les Détroits, l'Allemagne a déjà perdu la guerre ; cette période correspond au moment où la Turquie a déjà pris position contre l'Allemagne. Les bateaux allemands traversent les Détroits le 15 juin 1944, alors que le traité commercial et l'exportation du chrome avait déjà cessé depuis le 30 avril 1944. Le 3 mai 1944, le gouvernement turc après la défaite définitive de l'Allemagne, prend une position très nette contre elle et commence à arrêter les pro-allemands et les racistes. La propagande intense en faveur de l'Allemagne cesse, mais tout cela arrive un mois avant l'interdiction de passage des bateaux allemands. Le 6 juin 1944, les Alliés débarquent en Normandie. Deux mois après, alors qu'il n'y avait plus aucun espoir à attendre de l'Allemagne, le 2 août 1944, la Turquie rompt ses relations diplomatiques avec elle. Le 23 février 1945, alors que la guerre est virtuellement terminée, la Turquie déclare la guerre à l'Allemagne. Le 6 janvier 1945, elle rompt ses relations diplomatiques et commerciales avec le Japon.

B) La Turquie à la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'entrée de l'impérialisme

La déclaration de guerre à l'Allemagne et au Japon par la Turquie n'a qu'un sens diplomatique. A la fin de la guerre, lorsque les pays alliés sont vainqueurs, le bloc que choisira la Turquie est évident. Le 23 février 1945, le jour même de la soi-disant déclaration de guerre, elle signe la Charte des Nations-Unies et resserre ses liens avec l'Ouest.

Nous pouvons accepter comme une réussite la politique extérieure qui n'engagea pas le pays dans une guerre, mais ce que nous devons voir avant tout, c'est la marque de la structure sociale des classes dominantes sur la politique intérieure et extérieure et leur attitude toujours orientée dans le sens de leur intérêt. La politique suivie depuis 1923 jusqu'au jour où est signée la Charte des Nations Unies, ne se poursuit

pas car la structure sociale des dirigeants est en train d'évoluer.

En politique extérieure nous ne voyons aucune forme de démocratie. Ce qui différencie la Turquie avec les pays de l'Ouest qui ont lutté contre le fascisme et qui en est la preuve concrète, est le soutien apporté aux Allemands pendant toute la période de la guerre. Si la Turquie peut ménager les Etats occidentaux, c'est parce que les conditions mondiales s'y prêtent.

A la fin de la guerre, le premier ministre de l'époque Sükrü Saraçoğlu juge le plus sérieusement du monde : « La République de Turquie, depuis les premiers moments de dangers, par ses déclarations, ses armes et son cœur, était du côté des nations démocrates. Jusqu'à maintenant, aussi bien son Parlement que son Gouvernement ont pris des décisions dans ce sens. » Si le fascisme avait été vainqueur, il est clair que la même phrase aurait été prononcée en sa faveur. Ces paroles hypocrites n'ont évidemment pas été prises au sérieux par les Occidentaux qui savent que la Turquie est un pays anti-démocratique. Même après l'expérience pluripartite, à propos de la doctrine de Truman, le Parlement américain affirme : « Alors que nous savons que la liberté de presse n'existe pas en Turquie, prétendre de leur part qu'ils voteront une loi pour garantir la liberté de la presse aux journalistes américains constitue un double-jeu flagrant. La dictature du soldat turc satisfait de lui-même... nous demande de l'argent. » Nous verrons plus tard que si les Etats-Unis procurent une aide à la Turquie, ce n'est pas parce qu'elle est démocratique.

La séparation entre les dirigeants turcs et les Soviétiques luttant contre le fascisme est fondamentale. En Turquie, le régime protège la propriété et ni le régime soviétique, ni son économie ne lui conviennent. Même si elle s'éloigne en tant que système politique de la démocratie de l'Ouest, étant donné son optique économique, il est normal qu'elle veuille s'unir avec l'Ouest qui protège les intérêts bourgeois.

Voici quels sont les 3 traits principaux de la Turquie de la fin de la guerre :

1) A l'intérieur, l'alliance des profiteurs de guerre, de la bourgeoisie commerciale et de l'industrie, des « agha » et des grands propriétaires terriens. Les bureaucrates et l'armée se

sont affaiblis. Les classes dominantes portent en elles cette contradiction.

2) Il est clair maintenant que la Turquie va s'allier avec l'Occident, l'attitude dominante étant favorable à un rapprochement avec l'Angleterre et les Etats-Unis. Un fossé sépare désormais la Turquie des Soviétiques, ces derniers présentant certaines revendications en désaccord avec elle.

3) Ecrasé par les bureaucrates et l'armée, le peuple est exacerbé et attend une nouvelle solution.

Rapprochement vers l'Ouest et vie politique pluripartite

Lorsque le peuple, les bureaucrates et les dirigeants de l'armée prennent position contre la contradiction existant au sein des classes dominantes, la bourgeoisie commerciale et industrielle, les « agha » et les grands propriétaires terriens trouvent désormais l'appui et le climat nécessaires pour agir dans le sens de leur intérêt. Les conditions offertes par l'Ouest sont favorables d'ailleurs à ces classes de plus en plus fortes, qui exigent du régime le libéralisme. A la suite de pressions intérieures et extérieures, le Président de la République Ismet İnönü parle de la nécessité d'un parti d'opposition le 1^{er} novembre 1945 et les commerçants de 1923 devenus forts et désormais bourgeois, voient ainsi la possibilité d'agir. Pour les classes dominantes, la démocratie signifie l'existence de plusieurs partis.

Au Parlement, c'est la discussion sur la réforme agraire qui fait éclater la contradiction existant entre les classes dominantes. C'est plus spécialement contre les 17 points de la réforme agraire en discussion, que les « agha » et les grands propriétaires terriens réagissent violemment. Ces 17 points sont favorables au peuple travaillant dans le secteur agricole et défavorables aux grands propriétaires terriens. Il y est dit notamment : « Les terres laissées au propriétaire ne peuvent pas être inférieures à 50 hectares. »

D'après cette loi :

1) L'ouvrier agricole pourra être propriétaire de la moitié de la terre sur laquelle il travaille ;

2) Les terres de plus de 50 hectares pourront être étatisées ;

3) Ce point étant inclus, la loi sur la réforme agraire est votée ; elle est promulguée sous l'influence des progressistes, dans le climat de 1945 et des difficultés dans lesquelles se trouve le peuple, mais elle n'est toutefois pas appliquée, parce que le gouvernement et le parlement ne représentent que l'organe des classes dominantes. Avant le vote de cette loi, le grand propriétaire terrien Adnan Menderes et les représentants du capital financier Celal Bayar, Refik Koraltan et Fuat Köprülü, issus de la bureaucratie et passés du côté de la bourgeoisie, démissionnent du C.H.P. qui gouverne le pays en seul maître, et préparent la création d'un nouveau parti. Avant ces démissions, le gouvernement avait fait savoir à l'Occident qu'il voulait passer à une vie plus démocratique. Adnan Menderes qui sera plus tard Premier ministre, parle ainsi au Parlement le 15 août 1945 : « Le gouvernement turc ayant accepté la Charte des Nations-Unies devra abolir les lois qui suppriment les libertés. »

Abolir les lois qui suppriment les libertés ne signifie pas abolir les lois qui suppriment les libertés bourgeoises de la démocratie classique occidentale.

Comme le prouvera plus tard leur application, ces lois contiennent les prérogatives suivantes :

a) soutenir l'entreprise privée et l'éloignement de l'Etat du secteur économique ; supprimer les ennus bureaucratiques ;

b) protéger la propriété, empêcher par n'importe quel moyen qu'on y touche ;

c) passer d'un parti unique au pluripartisme.

Les quatre personnes qui défendent ces propositions avec l'aide du milieu des Affaires, s'organisent immédiatement et le 7 janvier 1946 fondent le Parti Démocrate. Le peuple apporte un grand soutien au parti et si, aux élections de 1946 ils ne prennent pas le pouvoir, ils obtiennent néanmoins un grand nombre de voix. Durant les années 1946-1950, ils font une campagne et une propagande intenses pour leurs idées

en critiquant le Parti du Peuple ; la majeure partie des classes dominantes adhère tout de suite au nouveau Parti. D'après Celal Bayar, l'Etat a fait son devoir entre 1923 et 1936 en créant des capitalistes susceptibles d'investir, ce qui est vrai. Désormais, l'Etat doit se retirer et leur laisser la place. Ils désirent que l'Etat organise la vie économique, mais n'entreprene aucune affaire économique ; ils déclarent : « A cause d'une politique économique erronée, des millions de livres turques ne servent à rien et restent inexploitées. » Ceci montre clairement que la Turquie de 1923 à 1946, avec son gouvernement bureaucratique et militaire, a enrichi les individus à l'aide de l'Etat. Maintenant les cadres bureaucratiques qui ont créé cette bourgeoisie deviennent pour elle un obstacle qu'il faut écarter. La place doit être laissée à la bourgeoisie.

Celal Bayar désire aussi que les usines appartenant à l'Etat soient reprises par le secteur privé et ses désirs se précisent plus clairement au Congrès de 1947.

- a) collaboration avec le capital étranger ;
- b) entreprise privée ;
- c) soutien par l'Etat de l'entreprise privée ;
- d) non application de la réforme agraire et protection de la propriété privée.

Le Congrès du Parti du Peuple qui se tient la même année, défend les mêmes idées. Certains « agha » restent encore au C.H.P. et acceptent sa domination. Les bureaucrates du Parti du Peuple sont obligés de reviser leurs idées et de s'adapter à la nouvelle situation. Ce parti défend les mêmes intérêts que le Parti Démocrate ; le libéralisme dans l'économie et la protection de la propriété privée constituent désormais ses principes fondamentaux. A ce Congrès, il est décidé que le 17^e paragraphe si longtemps discuté sur la réforme agraire votée en 1945, sera supprimé. Bien qu'encore au pouvoir, le Parti du Peuple entame cette nouvelle période en abolissant cette loi, ce qui montre bien que les progressistes n'ont plus d'influence au sein du parti, qu'au Parlement les classes dominantes consolident leur pouvoir et que les bureaucrates suivent la ligne des classes dominantes. Au Congrès, allant

encore plus loin que le Parti Démocratique, ils remettent au programme scolaire l'instruction religieuse qui n'y figurait pas en raison de l'application du laïcisme. Des décisions sont prises afin d'empêcher la gauche de travailler et de diffuser ses idées. Le Congrès ne reconnaît pas les droits démocratiques, on ne parle d'étatisme que pour le secteur public et toutes les affaires sont laissées au secteur privé. La décision est prise que « toute entreprise économique sera créée par le secteur privé, l'Etat l'encouragera, le protégera et l'aidera ».

Au Congrès du Parti Démocrate et du Parti du Peuple, on constate les mêmes résolutions. L'Etat créé en 1923 par les bureaucrates et par des traditions ottomanes, a à son tour créé la bourgeoisie ; celle-ci devenue puissante, on se trouve maintenant obligé de se mettre à son service. La Turquie passe ainsi de la dictature militaire-bureaucratique à celle de la bourgeoisie. Marx disait : « L'Etat est l'instrument d'exploitation de la classe économiquement supérieure. » Cette phrase s'applique très bien à la Turquie de 1947 qui réalise la transformation d'un pays défini par un mode de production asiatique. La contradiction existant entre les classes dominantes et l'armée habituée à gouverner l'Etat persiste un certain temps. Désormais il y a deux partis représentant les classes dominantes, le problème étant de savoir lequel défendra le mieux leurs intérêts. Le 18 mai, une commission ayant pour but de lutter contre le communisme, se crée au Parlement. Ceux qui prônent la réforme agraire, l'organisation politique ou économique des ouvriers sont emprisonnés. Les lois 141 et 142 qui interdisent toute organisation de classe deviennent plus sévères ; défendre les droits démocratiques, la liberté d'expression et de pensée, faire quoique ce soit contre les classes dominantes, est interdit. Les révolutionnaires sont emprisonnés et coupés du peuple. La Turquie de 1945 entre directement en relations avec les Etats-Unis.

La situation mondiale a pris forme et à la fin de la guerre les deux forces opposées apparaissent ; les Soviétiques se séparent de l'Ouest ; en raison des événements survenus pendant la Seconde Guerre mondiale, ils désirent prendre des mesures pour une défense commune des Détroits et revendiquent certains territoires de l'Est.

La Turquie continue ses efforts de rapprochement avec l'Ouest en se servant des revendications des Soviétiques. Elle prend différents contacts avec l'Angleterre et les Etats-Unis,

prétextant la menace soviétique et affirmant vouloir prendre place du côté des Occidentaux.

Le 5 avril, le bateau « Missouri » arrive à Istanbul ; le même jour le président des Etats-Unis, Trumann, dit à propos du Moyen-Orient : « Lorsque nous regardons vers le Proche et le Moyen-Orient, nous apercevons une région aux problèmes graves. Cette région contient des sources de richesses naturelles, le réseau aérien et maritime ainsi que le réseau routier y sont des plus denses ; pour ces raisons elle a une importance économique et stratégique... c'est à cause de cela aussi que le Proche et le Moyen-Orient seront pour les grandes puissances, en dehors de cette région, un objet de concurrence et il n'est pas difficile de prévoir qu'elle provoquera un conflit. »

Trumann montre ainsi l'intérêt qu'il porte au Moyen-Orient et à la Turquie pour :

- a) ses ressources naturelles ;
- b) son importance stratégique.

Pendant ce temps, la guerre civile continue en Grèce ; les Anglais aident les gouvernements à lutter contre les communistes et ne retirent pas leurs troupes de Grèce. En 1947, en Bulgarie, en Roumanie et en Pologne, les communistes prennent le pouvoir et tentent d'instaurer une dictature prolétarienne. L'impérialisme voit se dresser contre lui un bloc ennemi. En 1943, le Kominform remplace le Komintern. Les forces opposées à l'exploitation dans le monde augmentent et le socialisme prend de l'importance. La Turquie va se jeter de son plein gré dans les griffes de l'impérialisme. Les classes dominantes savent très bien par contre qu'elles tireront profit de leurs relations avec les Etats-Unis.

Le 22 mars 1947, la loi de « l'aide à la Turquie et à la Grèce » est mise en application par Trumann. En accord avec cette loi, les Etats-Unis et la Turquie signent le 12 juillet 1947 « une entente au sujet de l'aide accordée à la Turquie ». Pendant qu'on parle de « l'aide à la Turquie et à la Grèce », au Parlement américain, Walter Lippman écrit le premier avril 1947 dans le « New York Herald Tribune » : « Nous n'avons pas choisi la Turquie et la Grèce parce qu'elles avaient réellement besoin d'aide ou qu'elles offraient un mo-

dèle de démocratie ; nous les avons choisies parce qu'elles constituent les portes stratégiques qui ouvrent sur le cœur de l'Union soviétique et sur la mer Noire. »

De son côté le Président de la République de l'époque, Ismet İnönü déclarait : « L'aide américaine est un pas réalisé pour protéger la démocratie, resserrer les liens entre la Turquie et les Etats-Unis et aider la démocratie à s'installer plus rapidement en Turquie... »

Le quatrième point du traité signé le 12 juillet 1947 est le plus important : d'après celui-ci, la Turquie devient tout à fait dépendante des Etats-Unis qui s'en servent contre elle. A cette époque Ismet İnönü est Premier ministre et cet événement provoque la chute de son ministère. Ce point du traité garde néanmoins sa validité, et son contenu est le suivant : « D'après cet accord, tous les biens, les services et les renseignements reçus par le Gouvernement turc seront protégés dans l'intérêt des deux pays, après que la Turquie et les Etats-Unis se seront contactés et auront pris les mesures nécessaires pour cette protection.

« Le gouvernement turc ne pourra pas se servir, sans l'autorisation des Etats-Unis, des biens et des renseignements dans un autre but que celui pour lequel ils auront été donnés. »

Il est clair que le Gouvernement turc ne se servira du matériel militaire donné par les Etats-Unis que là où ils le décideront, dans un but qui les serviront et contre leurs propres ennemis. Il ne sera plus possible à la Turquie de bouger sans la permission des Etats-Unis. C'est ainsi qu'ils font entretenir par la Turquie une armée de 500.000 hommes. A la suite de cet accord, les Etats-Unis commencent à aider militairement la Turquie et lorsqu'ils élargissent leur programme d'aide, ils votent en 1948 « la loi d'aide extérieure » et un fonds de 225 millions de dollars d'aide militaire est accordé. Le 6 octobre 1949, le Sénat américain vote « la loi d'aide à la défense réciproque » dans le cadre de laquelle entrent l'aide militaire accordée à la Turquie et à la Grèce, jusqu'au jour où ces 2 pays adhèrent à l'O.T.A.N. Cette aide rend la Turquie toujours plus dépendante des Etats-Unis. Peu à peu l'armée ne peut plus se fournir elle-même et on la dissuade de pourvoir à son propre armement, tout le matériel militaire venant des Etats-Unis. 400 millions de livres turques sont nécessaires pour l'entretien de cette

armée et les pièces détachées ne peuvent être achetées qu'aux Etats-Unis qui font ainsi entretenir une armée pour leur compte personnel et ouvrent un nouveau marché pour leur production d'armement. Les classes dominantes sont responsables de cette impasse et au même moment les dirigeants turcs essaient de faire entrer la Turquie dans l'O.T.A.N.

L'aide économique

Les Gouvernements turcs désirent une aide économique américaine, alors que les Américains pensent que, la Turquie n'ayant pas participé à la guerre et n'ayant pas subi de destructions, peut emprunter à la Banque mondiale et à la Banque de l'importation et de l'exportation. Le taux d'intérêt de ces deux banques est très élevé ; nous n'arrivons toutefois pas à comprendre la présence, à la fin de la guerre, de 245 millions de dollars-or et de devises dans les caisses turques. Malgré un tel stock, les dirigeants de la Turquie font un emprunt, en octobre 1946, à la Banque de l'importation et de l'exportation de 25-50 millions de dollars pour cinq mois à un taux de 4 %. Les dirigeants de la Turquie entament une politique d'emprunt et cette politique s'accroît tous les jours un peu plus. A cette époque, les Américains agissent prudemment au sujet de l'emprunt et la demande d'aide des dirigeants turcs est refusée. Le Gouvernement turc rappelle alors l'importance stratégique de la Turquie et affirme à nouveau la nécessité de l'aide étrangère pour le développement du pays ; lorsqu'il est question de l'importance militaire de la Turquie, les Etats-Unis acceptent d'inclure le pays dans le plan Marshall et le 4 juillet 1948, à Ankara, la Turquie et les Etats-Unis signent le traité d'aide économique. L'aide américaine à la Turquie entre 1949-1950 se monte à 180 millions.

Les dirigeants de pays sous-développés, sans même penser à leurs ressources naturelles, à leur force de travail, aux produits fabriqués qui rentreront dans le pays et paralyseront la production, demandent une aide étrangère pour leur développement. La Turquie dont l'exportation d'avant-guerre était bénéficiaire, n'aura plus maintenant que des déficits. Son commerce avec l'Europe diminuera et son commerce extérieur s'orientera vers les Etats-Unis. Elle achètera les pro-

duits fabriqués et les produits de consommation courante tandis que ceux qu'elle produit s'en iront pour une bouchée de pain.

Les Etats-Unis soutiennent que la Turquie est un pays agricole et qu'il est inutile de faire des investissements industriels. Ils disent : « Occupez-vous d'agriculture et produisez des matières premières. » Ce besoin est évident à la lumière des raisons données par le plan Marshall : « Les pays vaincus ont besoin de nourriture et de matières premières. Avec l'aide économique accordée, la Turquie développera son agriculture et deviendra le dépôt des produits alimentaires et des matières premières de l'Europe. Elle recevra en échange des produits industriels d'Europe. » On sait qu'à la fin de la guerre le capital américain est maître en Europe ; la Turquie est donc entre les mains de l'impérialisme.

Ces relations engagées à la fin de ces traités et qui se développent peu à peu vont enlever à la Turquie son unité territoriale et couvrir le pays de bases militaires.

Le traité signé le 12 juillet 1947 par la Turquie, constitue le premier maillon de la chaîne qui va la lier aux Etats-Unis. Tout le développement futur sera en faveur des classes dominantes et des Etats-Unis au détriment du peuple. Seuls les socialistes et quelques progressistes ont pris position contre les relations nouées avec les Etats-Unis, ils sont arrêtés et jetés en prison. Le 6 mars 1947, des manifestations sont organisées contre les journaux « La Patrie et le Monde », « Les Pas », et « Le Serment » ; le 19 avril 1947, une manifestation est aussi organisée contre le journal « La Liberté Enchaînée » et ainsi toutes ces voix sont obligées de se taire. Le 27 décembre 1947, une manifestation est organisée par le gouvernement de l'époque à Ankara, à la fin de laquelle le recteur de l'Université démissionne et les professeurs, Niyazi Berkes, Behice Boran, Azra Ethar, Pertev Boratav et Basoglu sont renvoyés de l'Université.

En 1948, l'Association des commerçants organise un Congrès Economique et les notables qui prônaient l'étatisme en 1923, pensent désormais que celui-ci est dépassé en 1948. Ahmet Hamdi Basar que l'on voit apparaître en 1923 parle ainsi en 1948 au Congrès : « L'étatisme signifie aujourd'hui que notre vie économique est dirigée par l'intermédiaire des employés et vient d'en haut... Nous sommes d'avis que cela doit disparaître en grande partie. » Au cours de ce

Congrès auquel un grand nombre de savants participe, on prend des décisions qui, plus tard, vont servir leurs intérêts. Le rapport préparé donne la première place à l'entreprise privée et on veut également que l'Etat se retire totalement de toutes les affaires économiques et qu'il ne devienne pas un concurrent ou un contrôleur. Les capitaux étrangers doivent entrer dans le pays le plus rapidement possible.

En 1950, deux partis politiques représentant la même classe se présentent aux élections et leurs campagnes électorales éclairent assez bien la Turquie de cette période.

En 1950, le C.H.P., le Parti Républicain du Peuple, explique ainsi dans un discours électoral, comment il livre le pays aux Etats-Unis pour favoriser les classes dominantes : « Grâce à la loi sur les capitaux étrangers, on a donné l'autorisation de transfert aux capitaux qui viennent de l'étranger pour favoriser le développement économique, et les entreprises privées qui auront obtenu des crédits de l'étranger recevront une aide du Trésor. A la fin des contacts que nous avons pris de différentes façons, nous avons réussi à entrer dans le plan d'aide des Etats-Unis, ce qui sera très bénéfique pour notre développement et pour obtenir des crédits de l'étranger.

Deux spécialistes américains viendront bientôt ici pour préparer le plan d'Etat. Nous allons montrer le développement, l'augmentation du capital et de l'entreprise privée dans le cadre du développement économique du pays. »

Nous voyons ainsi l'action entreprise par le Parti Républicain du Peuple pour se rapprocher de l'impérialisme et protéger les intérêts des classes dominantes.

Le D.P., le Parti Démocrate, se présente aussi aux élections. Son programme est le suivant :

« Il n'est pas normal d'attendre des capitaux étrangers dans un pays où les moyens de développement sont restreints et où la sécurité du travail n'est pas assurée à l'entreprise privée et au capital national, alors que nous avons un besoin urgent d'entreprises, de capitaux et de techniques modernes... Selon nous, dans un régime économique qui repose sur la liberté de l'individu et de la propriété privée, c'est l'individu qui est le seul propriétaire de l'économie, ou bien c'est l'entreprise privée si c'est une société. Selon notre thèse, ce n'est pas dans l'économie mais au-dessus d'elle que l'Etat a un devoir à remplir. » Et la Turquie ouvre alors ses portes toutes grandes au capital étranger.

Cela remontait à 1923 : les classes dominantes avaient condamné la Turquie et elles offraient maintenant le pays aux impérialistes.

La vie politique pluripartite commence sans adversaire véritable et dans l'intérêt des classes dominantes. Deux partis défendant les mêmes classes offrent au peuple une alternative simulant la démocratie. C'est dans cette atmosphère politique que les « agha » et les « cheikhs » prennent de l'importance et regagnent leurs places parmi les classes dominantes.

En 1950, le Parti Démocrate prend le pouvoir avec la majorité des voix ; cela ne signifie rien d'autre que le recul de la bureaucratie devant la bourgeoisie qu'elle a créée et la prise de pouvoir par la classe la plus puissante. Avec les mesures prises en 1923, on ne peut aboutir en 1950 à un autre résultat, c'est une évolution normale.

C) Transformation de l'armée

Vers les années 1950, l'armée est disciplinée et se fonde sur des principes provenant de l'Ouest, principes amorcés avec le mouvement Tanzimat et développés par la critique de cette réforme. Après la Première Guerre mondiale et la guerre de Libération, l'armée considère la République de Turquie comme son œuvre.

Son existence en tant que classe forte et privilégiée parmi les classes dominantes, est conforme à l'idée du Populisme et on prétend qu'elle est au-dessus des classes. Son haut niveau de vie dépend de la proportion de la plus-value récupérée aux classes productives, ainsi que de la répartition de cette plus-value avec les classes dominantes. C'est ainsi que continue d'une part la contradiction de la répartition avec celles-ci et d'autre part elle devient un moyen de répression au nom de la récupération de la plus-value de la masse productive.

En outre, l'organisation policière n'existe que dans les municipalités, tandis que dans le secteur rural où vit la majorité de la population, c'est l'armée qui assure l'ordre public. Celle-ci se trouve continuellement face au peuple.

D'autre part, même si elle est sous l'influence d'une idéologie fasciste, son attitude face à l'occupation est dominée par une certaine conception d'indépendance héritée de la

guerre. A la faveur de cette conception, elle possède maintenant le pouvoir politique dans une coalition du parti unique et des classes dominantes, jusqu'à ce que les bourgeoisies industrielles et commerçantes soient devenues fortes.

L'armée se fonde sur le nationalisme, le laïcisme et l'occidentalisation. Après la tradition kemaliste, on peut ajouter l'idée d'indépendance totale.

Lorsque la bourgeoisie se développe et qu'elle prend le pouvoir à l'armée et à la bureaucratie, un fossé se creuse entre les classes économiquement puissantes et l'armée. On trouve aussi normal que l'armée soit mécontente de l'entrée de l'impérialisme en Turquie à la suite des traités économiques et militaires, l'armée étant encore partisan de l'indépendance totale. L'impérialisme désire de son côté qu'elle constitue un poste de contrôle et qu'elle soit tout à fait dépendante, en raison de son importance stratégique. L'armée turque instruite jusqu'en 1947 dans ses traditions et son enseignement national, commence à changer à partir de cette date.

Les Etats-Unis expliquent clairement pourquoi ils aident la Turquie et motivent ainsi « la loi de l'aide militaire réciproque » : « L'aide accordée aux gouvernements étrangers doit être considérée comme visant la sécurité des Etats-Unis. » « Pour assurer la sécurité totale du pays, nous sommes obligés de faire des efforts en vue d'augmenter l'effectif militaire des autres pays ». Les Etats-Unis veulent des armées américaines entretenues par les autres pays ; l'armée turque qui, jusque-là avait reçu sa propre éducation nationale, doit devenir une petite armée américaine et les transformations dans l'armée commencent à partir de cette date. Orhan Erkanli raconte ainsi ces journées : « En 1947 l'aide militaire américaine commence avec Trumann et entraîne des conséquences tout à fait normales. A Ankara « une assemblée de l'aide militaire américaine » se met à travailler et des équipes militaires rattachées à cette assemblée sont réparties dans tous les districts militaires.

« Pour pouvoir apprendre à se servir des armes et du matériel militaire américain, des cours se sont ouverts dans plusieurs de nos écoles militaires, sous la surveillance des Américains. C'est dans cette même perspective que des officiers et des sous-officiers sont envoyés en Allemagne de l'Ouest et en Amérique.

« ... La Turquie a laissé le contrôle de ses forces armées, le soin de son éducation, de son organisation et de sa logistique entre les mains des Américains. Les Etats-Unis... avec leur matériel, leurs armes et leurs connaissances, ont aussi transporté en Turquie leurs bases militaires et ont réuni entre leurs mains toutes nos matières premières : ils en sont les acheteurs et les distributeurs.

« En peu de temps nous avons aussi transformé notre armée. Nos organisations se créent sur le modèle des Américains, nous leur avons emprunté aussi nos cadres, le personnel et le matériel...

« ... Il a été décidé également qu'il serait nécessaire de transformer l'éducation et le « train », ainsi que les méthodes de tactique. Tous les livres ayant rapport à l'éducation et à la stratégie militaire ont été traduits et ont été mis tout de suite en application. Nous avons été si fidèles à la traduction que le mot « prêtre » a été traduit par « iman » de la garnison ». Tout a été changé, de l'uniforme à la marmite de la cuisine. Toutes nos écoles militaires ressemblent aux écoles militaires américaines. Dans les académies militaires on a « américanisé » le concept de direction, d'enseignement, de stratégie et de tactique. »

Orhan Erkanli, ancien officier, retrace bien le travail entrepris par les Américains au sein de l'armée turque : une armée qui change de la tête aux pieds. Les Américains ont misé sur la Turquie à long terme, ils ont transformé l'enseignement des Académies militaires, ainsi que leur durée. Leur but transparaît dans leurs propres paroles ; Peridun Akkor rapporte les paroles prononcées au cours d'une conversation entre officiers turcs et officiers américains : « L'armée turque ne fera pas de manœuvres outre-mer et dans le cadre d'une grande manœuvre de terre, elle entreprendra des guerres de guérillas et se déplacera par petites unités... » Guerre de guérilla, contre qui ? Nous entrevoyons les calculs américains à long terme et l'armée turque se préparer contre son propre peuple. En 1950, le Parti Démocrate prend des mesures dans ce sens, des officiers gradés sont renvoyés de l'armée. La classe sociale puissante qui, la première a établi la première alliance avec l'armée et avec les Etats-Unis, veut que l'armée change rapidement. Ceci prendra plus de 20 ans en raison de la structure traditionnelle de l'armée et nous verrons plus

tard les efforts réalisés pour qu'elle devienne propriétaire de moyens de production.

D) La période du Parti Démocrate

Lorsque le Parti Démocrate prend le pouvoir des mains des bureaucrates, la base préconisée entre 1940 et 1950 va désormais servir à défendre les intérêts de la bourgeoisie.

Sur le plan économique, il resserre les liens avec l'impérialisme et accepte la suprématie du dollar. Suivant le conseil des Etats-Unis, il transforme la Turquie en un pays agricole. Sous les ordres du capitalisme monopoliste, il introduit dans le pays l'industrie de montage ; à grand bruit, on annonce la construction d'usines, mais c'est avec des pièces déjà fabriquées aux Etats-Unis et montées en Turquie, sur lesquelles on appose le poinçon « fabriqué en Turquie » pour les lancer ensuite sur le marché. Il tente d'augmenter la production agricole, accorde différents crédits pour la création de grandes fermes, prend des mesures pour l'accumulation du capital. Le Parti Démocrate désire entrer dans l'O.T.A.N. Il se rapproche des Etats-Unis en envoyant des troupes en Corée et promet à l'Angleterre de protéger ses intérêts au Moyen-Orient.

Le capital étranger passe aussitôt dans des secteurs où le gain est rapide et met la main sur les mines, tandis que la production des matières premières est mise à la disposition de l'impérialisme. Quoique les investissements aient augmenté dans l'industrie légère, ils ne sont pas suffisants pour entraîner un véritable changement et ils se trouvent remboursés avant même que l'année se termine.

Le gouvernement du Parti Démocrate, tant dans sa politique étrangère que dans sa politique intérieure, n'agit qu'avec l'accord préalable des Etats-Unis.

De nouveaux secteurs de travail s'ouvrent et tandis que les capitalistes indigènes s'associent avec les étrangers, il devient impossible d'arrêter la croissance de la classe ouvrière. Pour éviter une lutte de classe éventuelle, on prend des mesures : en 1951, les articles 141 et 142 du Code Pénal interdisant l'organisation de classes sont rendus encore plus sévères, on donne de l'importance à la propagande et on essaie de susciter dans la population une admiration pour les

Etats-Unis. Il est certain que l'entrée des capitaux allait entraîner une évolution ; ainsi la forme du syndicat américain est transposée en Turquie et c'est l'impérialisme qui commence à organiser les patrons et les ouvriers. Les leaders sont envoyés suivre des cours sur les syndicats aux Etats-Unis, la confédération Türk-Is se développe tout en restant dépendante des Etats-Unis.

Les paysans sont favorables au Parti Démocrate pour les raisons suivantes : les machines agricoles augmentent ainsi que les crédits d'aménagement, l'Etat encourage les productions agricoles et certains impôts sont supprimés. Le paysan qui respire un court instant, verra rapidement que les prix augmentent et qu'il lui est impossible de vivre avec ce qu'il gagne. Toute cette politique servira en fait aux grands propriétaires terriens. Le petit propriétaire s'endettera par le mécanisme du crédit et lorsqu'il ne pourra plus payer ses dettes, on lui prendra sa terre.

L'entrée du capitalisme et l'augmentation des machines dans le secteur agricole entraîne les conséquences suivantes :

1) Avec l'entrée des machines dans le secteur agricole, ceux qui étaient métayers ou fermiers se retrouvent, soit sans terres, soit salariés dans d'autres régions agricoles, soit émigrés dans les villes pour y chercher du travail. A partir de 1951, les villes d'Istanbul, d'Ankara et d'Adana se ceinturent de bidonvilles.

2) Les premières années, le paysan petit propriétaire terrien a de l'argent, mais dans les années qui suivent ses terres lui échappent et il doit émigrer vers les villes.

Avec l'installation du capitalisme, ce mouvement s'accélère. On n'accorde des crédits que si le paysan peut donner sa terre en garantie et c'est ainsi que l'usage du crédit n'est réellement possible que pour les grands propriétaires terriens.

Le crédit accordé entre 1950 et 1956 aux propriétaires d'entreprises agricoles s'élève à 9 millions 700.000 livres turques. En 1960 la Banque agricole accorde 2 milliards 400 millions de livres turques de crédits. La répartition de ce crédit est la suivante : 16 % du crédit va aux propriétaires terriens et 84 % aux grands propriétaires. L'augmentation des machines

agricoles est évidemment à l'avantage des grands propriétaires. On importe des tracteurs grâce aux crédits étrangers : 80 % de ceux-ci vont aux grands propriétaires, 8 % à ceux qui les utilisent en commun et 2 % aux fermes appartenant à l'Etat.

La production agricole augmente et ceux qui en profitent sont évidemment les classes dominantes du secteur agricole. La surface cultivée augmente et les prairies diminuent. On défriche les forêts pour en faire des terres cultivables : en 1950, il n'y avait que 14,5 millions d'hectares cultivables, en 1960 il y en a 23,2 millions. Les grandes entreprises s'agrandissent par l'utilisation des prairies et grâce à la perte de terres des petits propriétaires. En 1948, la moyenne de la surface des entreprises s'élevait à 833 hectares, en 1952 à 880 hectares.

Il y a en Turquie plus de 40.000 villages. Une enquête faite en 1954 dans 448 villages montre combien de fermiers et de métayers restèrent sans travail après l'entrée des machines dans le secteur agricole : Anatolie centrale : 1.152 ; région méditerranéenne : 1.286 ; région égéenne : 3.271 ; région de Marmara : 1.396 ; Anatolie du Sud-Est : 1.977 ; région de la mer Noire : 199.

Une certaine animation se fait sentir dans le secteur industriel : en 1954, les investissements de l'Etat baissent de 40 % par rapport aux investissements privés. Alors que ces derniers représentent 60 % des investissements totaux du pays, le secteur privé prouve bien que les investissements privés se font avec l'argent de l'Etat.

Nous avons déjà dit que le capital privé investissait plutôt dans les secteurs immédiatement rentables, tel que l'immobilier ; en dehors du matériel de construction de base (fermeture), le capital privé investit dans le matériel de construction. Les moyennes et les grandes entreprises prennent la place des petites entreprises majoritaires entre 1950 et 1959. 7 % des entreprises privées existant en 1960 sont créées entre 1946 et 1950. En 1950 on compte 632 entreprises privées et 2.000 en 1960 et même si ces chiffres ne sont pas précis, ils donnent une idée exacte du développement de ce secteur.

Entre 1950 et 1960, les investissements se font surtout dans le secteur alimentaire, le textile, le cuir et les produits dérivés, l'industrie chimique et le caoutchouc.

Entre 1950 et 1960 le développement dans ces secteurs est le suivant :

<i>Secteurs</i>	<i>Années</i>	
	<i>1950</i>	<i>1960</i>
Alimentation	939	1.638
Textile	457	1.035
Cuir et articles en cuir	42	137
Caoutchouc	48	149
Chimie	314	602

En 1960 il y a 219 entreprises appartenant à l'Etat.

Ce développement va entraîner une accumulation de capitaux. Les comptes en banque se multiplient entre 1950 et 1960 par 7,5 et avec la dévaluation de 1957, l'argent perd 33 % de sa valeur ; si nous tenons compte de ces données, l'accumulation du capital est de 5 fois supérieure. En 1950, les comptes en banque s'élevaient à un milliard de livres turques ; en 1960, ce chiffre s'élève à 7,5 milliards. En 1960, les comptes en banque, dans les banques étrangères et indigènes, s'élèvent à 8.134.442.000 livres turques ; en 1960, sur 57 banques existantes, 23 banques privées ont le contrôle du capital. Les capitalistes profitent sans cesse de l'argent accumulé en majorité dans les banques de l'Etat.

Une certaine animation apparaît avec le développement de l'industrie, toutefois l'exode rural augmente et il n'y a pas assez de travail pour tout le monde et le chômage devient très apparent. Devant cette main-d'œuvre abondante, les patrons diminuent les salaires des ouvriers, déjà privés de leurs droits. Les résultats de la prise de conscience de la classe ouvrière n'apparaissent qu'entre 1960 et 1970.

Les relations entretenues avec l'impérialisme servent la bourgeoisie industrielle et les sociétés d'importation et d'exportation réalisent de gros bénéfices sans fournir aucun travail. Par rapport à 1944, l'importation est multipliée par 4 en 1956 et il est dit qu'au moins 200 importateurs et exportateurs réalisent un bénéfice de un million de livres turques.

Les banques de l'Etat ont accordé des crédits importants

aux commerçants et aux commissionnaires ; en effet 66 % des crédits accordés en 1951 le sont au commerce. Le Parti Démocrate tient ses promesses de 1950 : il enrichit la bourgeoisie.

TABLEAU GÉNÉRAL DE L'AUGMENTATION DES PRIX

1950	100	100
1954	121	119 (1 ^{er} plan quin-
1960	263	264 quennal 1963)

AUGMENTATION DE L'ARGENT EN CIRCULATION

Argent circulant

Taux de change

1950	1 milliard	2,80 dollars	1 \$ = 2,80 LT
1958	10 milliards	9,00 dollars	1 \$ = 9, LT

Ceux qui ont un petit budget, c'est-à-dire les ouvriers et les paysans, ressentent le plus la hausse des prix et la dévaluation de la monnaie. Les bureaucrates s'ajoutent à la liste des mécontents, la hausse de leurs salaires ne compensant pas celle des prix et leur pouvoir d'achat est en baisse par rapport à celui de 1950. Les membres de l'armée se trouvent dans les mêmes difficultés. Le Parti Démocrate néglige totalement le peuple et les bureaucrates ; par contre le capitalisme dépendant de l'impérialisme se développe : les anciens « agha » deviennent des fermiers capitalistes et la bourgeoisie industrielle et commerçante devient plus puissante.

Le capital étranger pendant la période du Parti Démocrate

La loi de l'encouragement au capital et celle sur le pétrole nous permettent de suivre l'évolution de la domination de

l'impérialisme dont les données concrètes sont l'arrivée du capital étranger dans le pays, ses modalités d'arrivée, le transfert de ses gains et, à partir de 1947, ce qu'il apporte et ce qu'il emporte nous apparaît comme un tout.

Les lois d'encouragement au capital étranger

Nous avons vu que la Turquie avait ouvert ses portes au bloc impérialiste en 1947, date à laquelle le P.R.P. au pouvoir mena une politique d'encouragement du capital étranger, par son décret N° 13 du 22-5-1947. Toutefois, il faut préciser que les devises ne pourraient entrer qu'avec l'autorisation du ministère des Finances et que leur achat et leur vente seraient contrôlés par celui-ci. Cette décision comprenait des clauses restrictives ; on reconnaissait le droit de transfert des gains mais son montant serait précisé par le gouvernement. Cette situation ne donnait pas une garantie totale au capital étranger. En 1950, constatant que le capital étranger hésitait à venir, on vota la loi 5583 qui garantissait le transfert des gains ainsi que le paiement des dettes ou des intérêts des sociétés indigènes endettées envers l'étranger. Cette loi imposa certaines conditions pour le transfert des gains, le capital étranger, le transfert des intérêts des entreprises indigènes endettées qui devaient être investis dans les secteurs suivants : industrie, transports, travaux publics, tourisme. Les investissements devaient être de nature à augmenter la production et l'exportation. Par rapport à celle de 1947 et en dépit de certaines restrictions, cette loi reconnaissait beaucoup plus de possibilités. C'est ainsi que peu à peu toutes les restrictions furent supprimées pour aboutir à la loi 5821 d'encouragement aux investissements étrangers datant du 1-8-1951, la loi 6224 « d'encouragement au capital étranger » datant du 18-1-1954 et la loi 6326 « sur le pétrole » datant du 7-3-1954. Ces deux dernières furent préparées par des spécialistes américains sur la demande du gouvernement Menderes qui les mit en application.

En 1954, tout était prêt pour que l'impérialisme domine la vie économique du pays.

Avec la loi 6224 « d'encouragement au capital étranger », le développement fut le suivant :

a) Le transfert des gains et du capital est totalement libre ;

b) On facilite l'achat et la vente des actions du capital étranger ;

c) On simplifie les formalités ;

d) Les frais des fondations et de leurs préparatifs sont considérés comme faisant partie du capital ;

e) On accepte que les investissements étrangers se fassent dans tous les secteurs ;

f) Les licences et les droits de patente qui ne sont pas des biens monoyables sont acceptés comme faisant partie du capital ;

g) L'entrée du capital étranger est officiellement liée à l'autorisation du gouvernement. Le montant des gains transférables est ainsi précisé.

Avec la loi sur le pétrole on accorde des permis de recherches pétrolières en Turquie, ainsi que le droit d'exploitation et de transfert des gains.

Grâce à ces lois entre le 1-8-1951 et le 31-12-1960, sur les 431 propositions d'investissement du capital étranger, 230 sont acceptées, ce qui revient à dire que sur 548 millions, on accepte 140 millions.

C'est plus particulièrement dans le domaine de l'industrie pharmaceutique que l'on refuse les investissements.

Le capital monopoliste est toujours désiré par les collaborateurs indigènes ; seuls les petits investissements sont refusés.

Jusqu'en 1960, on trouve en Turquie presque autant de capital indigène associé au capital étranger que le capital étranger lui-même.

Le montant du capital étranger et celui du capital indigène qui, entre 1950 et 1960, s'associe au capital étranger, sont les suivants : (1.000 livres turques)

<i>Année</i>	<i>Capital étranger</i>	<i>Capital indigène</i>
1951	4.241	250
1952	7.430	5.800
1953	3.450	3.225
1954	56.609	131.127
1955	49.688	85.998
1956	91.914	56.436
1957	85.239	9.092
1958	49.768	47.335
1959	107.030	136.892
<i>Total</i>	<u>548.441</u>	<u>513.921</u>

(Note : à partir du 4 août 1958 le capital étranger entrera avec le taux de 1 dollar = 9 livres turques.)

Source : Mehmed Selik.

Les chiffres ci-dessus représentent l'autorisation accordée mais les investissements réalisés sont bien au-dessous de ces chiffres.

CAPITAL ÉTRANGER ENTRÉ ENTRE 1954 ET 1960 :

- a) entré sous forme de marchandises : 63 millions de LT (*)
- b) entré sous forme d'espèces : 15 » » »
- c) entré sous forme de patentes et licences : 7 » » »

Total : 85 millions de LT (*)

soit 30 millions de dollars. Les 17 % entrés en espèces représentent 5 millions de dollars. Cette somme ne peut apporter une aide au développement et ne peut même pas faire face au déficit de l'exportation. Ces dettes suffisent à livrer le pays à l'impérialisme. A la fin de l'année 1960, la Turquie est complè-

* Livres turques.

tement dépendante des Etats-Unis et du bloc occidental. Le tableau ci-dessous montre bien cette situation :

SITUATION DU CAPITAL ÉTRANGER SELON LES PAYS, 1951-1960
(en livres turques)

<i>Pays</i>	<i>Matériel</i>	<i>Espèces</i>	<i>G.M.H.</i>
U.S.A.	13.845	2.751	6.161
Allemagne	19.174	—	564
Italie	1.010	180	—
France	4.330	11	284
Belgique	2.297	118	140
Hollande	8.906	10.458	—
Angleterre	4.885	1.283	—
Suisse	6.294	30	—
Divers	1.480	654	141
<i>Total</i>	63.121	15.485	7.290

E) La lutte révolutionnaire entre 1940 et 1960

Les révolutionnaires turcs prennent position dans la guerre contre le fascisme et luttent en faveur des droits démocratiques. Ils fondent la revue « Nouvelle littérature » et réunissent autour d'eux une partie de la jeunesse. Vers la fin de l'année 1941, l'état de siège entraîne la fermeture de la revue et les principaux rédacteurs sont envoyés devant le tribunal militaire. Le journal « Tan » est à cette époque le seul qui soit sérieux et démocratique ; il continue à publier des articles contre la guerre et le fascisme et une brochure portant le nom de « Grand danger » est distribuée dans les Universités où se crée un « front élargi » contre le fascisme. A Ankara sont publiées les revues « Le pays et le monde », « Furt ve dîmya », « Les pas » et Adimiar » ; les universitaires fondent « l'Association des Jeunesses Progressistes » et continuent à lutter contre le fascisme et pour les droits démocratiques. En 1944, une commission d'enquête est constituée à l'encontre de « l'Association des Jeunesses Progressistes », et il

y a également des arrestations parmi les membres du Parti communiste. Le tribunal militaire juge 55 personnes et en condamne 28 à différentes peines de prison. Après la publication de certains documents, il a été avéré que ces condamnations ont été prononcées sans aucune preuve concrète.

Le 31 avril 1945, se crée « le Front Démocratique Progressiste » qui présente au peuple un programme de lutte contre le fascisme et les fanatiques de droite, et que voici :

- Mettre fin au despotisme du parti unique ;
- Libertés démocratiques absolues, nouvelles élections et un nouveau Parlement ;
- Amnistie générale pour les condamnés ou accusés politiques ;
- Egalité dans tous les domaines pour les minorités nationales ;
- Une jeunesse libre et organisée ;
- Egalité totale entre les hommes et les femmes ;
- Une économie planifiée en faveur du peuple ;
- Une politique extérieure progressiste.

Pour rassembler ceux qui sont contre le parti unique et défendre une idée sociale démocrate, ils fondent la revue « Les Idées ».

Pendant ce temps, le journal « Tan » est interdit, le gouvernement entreprend de réprimer les révolutionnaires et les progressistes, mais la lutte n'a pas pu être encore éliminée et à Ankara se crée « l'Association des Jeunes de Turquie » ; ceux-ci tentent d'exprimer de différentes façons les besoins et les désirs du peuple et prennent des contacts avec les masses. Le gouvernement suscite une manifestation chez les réactionnaires et détruit « l'Association des Jeunes de Turquie » qui, après plusieurs actions similaires, est dans l'impossibilité de poursuivre son travail.

Le 2 juillet 1946 se crée à Istanbul « l'Association des Jeunes Universitaires » ; après avoir travaillé pendant 5 ans et avoir participé à plusieurs actions, elle est interdite durant la vague d'arrestations de 1951-1952.

Le I.V.T.G.D.* s'occupe des problèmes concrets de la jeunesse ; il lance des campagnes anti-fascistes et des campagnes pour avertir l'opinion publique et pour obtenir la libération de Nazim Hikmet, mais ce mouvement est interdit en 1952.

L'utilisation de la bombe atomique à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la constitution d'un bloc par les pays impérialistes et les nouveaux préparatifs de guerre, font réagir les révolutionnaires de Turquie. Ils fondent en 1950 « l'Association des Amis de la Paix de Turquie ». A cette époque, le Parti Démocrate prend la décision de participer à la guerre de Corée en envoyant une division de 4.500 hommes. « L'Association des Amis de la Paix » entreprend une campagne pacifiste et distribue des tracts ; c'est pour ces raisons que ses dirigeants sont jugés et condamnés à différentes peines de prison. Avec la guerre de Corée, le pouvoir accélère ses efforts pour endoctriner le peuple dans un sens nationaliste. Le maccarthysme est répandu à cette époque et a beaucoup d'influence ; l'anti-communisme est devenu une arme pour le pouvoir qui s'en sert pour consolider la position des classes dominantes. Ceux qui défendent les véritables besoins du peuple, sont dénoncés comme ennemis, les lois deviennent plus répressives et de nombreux socialistes et progressistes sont arrêtés. Cette vague d'arrestations est connue sous le nom d'arrestation du « Parti Communiste Turc Clandestin ». A cette époque de répression, des centaines de révolutionnaires sont torturés pendant des mois avant d'être jugés devant un tribunal. Après leur avoir enlevé leurs droits civiques, la plupart d'entre eux sont condamnés à des peines allant de 5 ans à 15 ans de prison.

Les classes dominantes, au temps du Parti Républicain du Peuple et du Parti Démocrate, ne permettent pas à la classe ouvrière de s'organiser politiquement et économiquement. Les révolutionnaires peu nombreux à cette époque, cherchent les moyens d'organiser la classe ouvrière peu importante à

* Association des Jeunes de l'Enseignement Supérieur d'Istanbul.

une époque où l'exode rural commence. En 1946, ils tentent de se grouper légalement autour d'un parti et fondent à un moment où on parle de pluripartisme ou de bipartisme, le « Parti des Paysans et des Travailleurs » ; ils fondent aussi les revues « Sendika » (le Syndicat) et « Yigin » (la Masse) et entreprennent de faire paraître un quotidien « Emekcinin-Sesi » (la Voix du Travailleur). Ils commencent à militer dans le syndicalisme. Les classes dominantes n'ont évidemment pas l'intention de laisser vivre un parti opposé à leurs intérêts ; en décembre 1946 le commandement de l'Etat de siège interdit le parti et le syndicat et leurs fondateurs sont jugés devant un tribunal militaire. Les révolutionnaires une fois de plus sont condamnés de un à quatre ans de prison. L'époque du Parti Démocrate constitue une époque de terreur pour les révolutionnaires : les poursuites par la police, les disparitions, les arrestations par centaines, les mises en garde à vue le jour du premier mai, sont des faits peu connus seulement transmis de bouche à oreille. C'est à cette époque de terreur que le syndicalisme américain fait son entrée en Turquie et commence à organiser les ouvriers en syndicats contre-révolutionnaires. En 1954, les révolutionnaires fondent le parti « Vatan » qui tente de se mettre en place à Istanbul et à Izmir ; il participe aux élections de 1957 et organise des manifestations. Le procureur de la République ouvre une enquête à son sujet : 25 personnes sont arrêtées. Après de longues tortures, les arrestations sont rendues publiques. Elles ne reposent sur aucune preuve concrète, mais elles servent les classes dominantes dans leurs relations avec l'O.T.A.N. Celles-ci lancent des campagnes pour montrer la nécessité de l'entrée de la Turquie dans le pacte de l'O.T.A.N. Les révolutionnaires sont arrêtés avec beaucoup de bruit et sont acquittés très silencieusement sans que l'opinion publique en soit avertie.

Beaucoup de jeunes révolutionnaires ignorent certains aspects de la lutte révolutionnaire entre les années 1940 et 1960 ; nous les connaissons par les écrits de la police et des agents qui ont réussi à s'infiltrer parmi eux.

En 1957, c'est l'armée qui procède aux arrestations et sauf pour le parti « Vatan », les jugements sont rendus par des tribunaux militaires. Depuis 1923, que ce soit au temps de l'armée ou au temps de la bourgeoisie, le pouvoir a toujours pris position contre les paysans et les ouvriers.

F) La Turquie agent de l'impérialisme au Moyen-Orient

Les classes dominantes de Turquie veulent élargir leurs relations avec les pays impérialistes et s'associer avec eux dans tous les domaines. Après 1950, ce qui est primordial pour les dirigeants turcs est de se faire accepter comme européens et de pouvoir entrer dans l'organisation militaire de l'O.T.A.N. créée pour défendre les intérêts des pays impérialistes. Dans ce but des contacts politiques sont pris et entre 1951 et 1960 la Turquie devient l'agent de l'impérialisme au Moyen-Orient.

Le 25 juin 1950, la guerre de Corée éclate ; le 27 juin, les Nations-Unies lancent un appel aux pays membres de l'organisation en leur demandant d'envoyer des troupes au commandement des Nations-Unies. A cette époque les pays de l'Ouest et les pays colonialistes sont majoritaires à l'O.N.U. où les U.S.A. dominent. La Turquie, pour consolider sa position auprès des nations de l'Ouest et son avenir politique, envoie une division militaire de 4.500 soldats le 25 juillet. Sept jours après, le 1^{er} août 1950, elle présente une seconde demande pour entrer à l'O.T.A.N. et le conseil des ministres de l'O.T.A.N., réuni en septembre 1950, examine cette demande faite en même temps que celle de la Grèce. A cause de l'envoi de troupes en Corée et de leurs relations économiques et politiques, la Grèce et la Turquie sont, à cette époque, soutenues par les Etats-Unis. L'Angleterre, toutefois, autre pays colonialiste puissant, s'oppose à l'entrée de la Turquie et de la Grèce dans l'O.T.A.N. car cela contredit ses intérêts au Moyen-Orient et elle pense à une autre sorte d'organisation. A la fin des pourparlers, la Turquie et la Grèce ne sont pas admises, mais il est décidé cependant que ces deux pays participeront aux « préparatifs des plans de défense de la Méditerranée ».

Les Etats-Unis, et plus spécialement les spécialistes de l'armée de l'air demandent l'entrée de la Turquie dans le pacte de l'O.T.A.N. et la création de bases aériennes en Turquie, mais celle-ci refuse de louer ses bases aériennes aux pays de l'Ouest avant d'avoir pu entrer à l'O.T.A.N. Les Etats-Unis soutiennent ce point de vue afin de rendre la Turquie tout à fait dépendante, mais l'Angleterre, la Norvège, le Danemark et la Belgique, pour des raisons différentes s'y opposent.

L'Angleterre change de position vers l'été 1951, lors de la crise iranienne et des événements au Moyen-Orient ; elle y a des bases et des sources de pétrole. Des mouvements éclatent dans ces régions, et grâce à la Turquie, l'Angleterre pourrait défendre ses intérêts au Moyen-Orient. Le 18 juillet 1951, le ministre des Affaires étrangères anglais déclare : « Après avoir analysé dans tous ses détails le problème de l'entrée de la Turquie et de la Grèce dans le Pacte Atlantique, le gouvernement a décidé que la meilleure solution était leur entrée dans le pacte. Le gouvernement anglais insiste aussi sur le rôle que devra jouer la Turquie dans la défense du Moyen-Orient. »

L'Angleterre pose évidemment ses conditions à l'entrée de la Turquie à l'O.T.A.N. ; elle a en effet des intérêts et des bases militaires à Suez, ainsi que des intérêts pétroliers et des bases militaires en Irak. Si la Turquie accepte de protéger les intérêts de l'Angleterre, elle ne s'opposera plus à son entrée dans le pacte. La Turquie accepte tout de suite, et même avec enthousiasme, ce rôle d'agent de l'impérialisme. Le ministre des Affaires étrangères de la Turquie, Fuat Köprülü déclare : « ... Je voudrais préciser ici que pour assurer la défense de l'Europe, nous devons protéger le Moyen-Orient d'un point de vue stratégique et économique. C'est pour cela que la Turquie, après son entrée dans le pacte, est prête à remplir le rôle qui lui incombe pour la protection du Moyen-Orient et à prendre les contacts nécessaires. » Ce disant, il accepte « de jouer son rôle dans la défense du Moyen-Orient et d'être l'agent de l'impérialisme ». A la suite de ces pourparlers, l'Angleterre voyant ses intérêts protégés, retire son veto à l'entrée de la Turquie dans le Pacte et le Conseil des ministres de l'O.T.A.N., réuni entre le 16 et le 20 septembre 1951, décide d'appeler la Turquie et la Grèce à devenir membres du pacte. Le 12 octobre 1951, les commandants en chefs des Etats-Unis, de l'Angleterre et de la France arrivent en Turquie pour prendre contact avec les responsables. Le 15 octobre le communiqué suivant est publié :

1) « Les formalités de l'entrée de la Turquie et de la Grèce dans le pacte Atlantique doivent aboutir le plus tôt possible. Prendre dès maintenant contact avec le groupe permanent du Pacte Atlantique et, dès que la Turquie aura fait son en-

trée dans le Pacte, envoyer à Washington un général turc qui sera un membre permanent au comité des représentants militaires du pacte.

2) C'est dans notre intérêt général de défendre la sécurité et la paix au Moyen-Orient et de neutraliser une agression qui aurait pour objectif cette région. C'est pour cela que l'installation d'un commandement au Moyen-Orient a été jugée nécessaire. D'ailleurs notre gouvernement (le gouvernement turc) a déjà reconnu l'utilité d'un tel commandement et a fait part de son point de vue aux pays intéressés. »

Comme nous pouvons le voir, la Turquie participe à l'installation de l'impérialisme au Moyen-Orient. Comme le vérifieront plus tard les événements, protéger la sécurité et la paix de cette région signifie protéger les intérêts des pays étrangers dans cette région, et avoir l'assurance qu'il n'y aura pas de mouvements anti-impérialistes. Vers 1950, les seuls pays ayant pour objectif une agression au Moyen-Orient sont les pays de l'O.T.A.N. A cette époque, les peuples des autres pays du Moyen-Orient sont opposés aux impérialistes anglais et français.

Les événements se suivent : le Premier ministre égyptien annonce l'annulation du traité anglo-égyptien et celui du traité signé au sujet du Soudan. L'Angleterre annonce qu'elle ne retirera pas ses divisions militaires de Suez et alors que la tension monte sans cesse au Moyen-Orient, la Turquie entre dans le pacte de l'O.T.A.N. le 18 février 1952.

Le troisième article de la Charte de l'O.T.A.N. encourage les relations entre les pays membres du Pacte. Dans le traité signé le 19 juin 1951, il est dit : « Les membres ont le droit d'installer des militaires dans les pays membres et du personnel militaire, et d'y appliquer leurs propres lois. » L'installation de bases militaires en Turquie et l'abolition de sa sécurité militaire sont le résultat de son entrée à l'O.T.A.N. et de l'application des règlements. Des milliers de soldats commencent à déferler sur la Turquie : tels sont les premiers privilèges accordés aux Américains, qui vont du service de poste privé et de la vente sans douane au droit de légiférer. Trois traités avant 1950 et trente et un entre les années 1950 et 1960 sont signés entre les Etats-Unis et la Turquie. L'Assem-

blée Nationale n'est même pas au courant de la signature de ces traités : c'est, soit le ministre des Affaires étrangères, soit, en raison des problèmes techniques, les autorités militaires turques qui signent les traités. Aujourd'hui il y a plus de 100 bases d'installation d'écoute, de guet et de renseignements.

Lorsque l'O.T.A.N. est créée, on dénonce évidemment comme ennemi le bloc de l'Est et plus spécialement l'U.R.S.S. Pourtant après 1950, celle-ci affiche une politique d'ouverture dont la Turquie a un exemple concret le 30 mai 1953 : en effet l'U.R.S.S. reconnaît l'intégrité territoriale de la Turquie et déclare ne formuler aucune revendication à son encontre. Après cette déclaration, la Turquie continue quand même à accorder des bases militaires sur son territoire et c'est l'Etat lui-même qui abolit son intégrité territoriale.

Après son entrée dans l'O.T.A.N. le gouvernement turc ne se contente pas de donner son territoire et ses ressources naturelles à l'impérialisme, il devient le protecteur numéro un des intérêts de l'impérialisme au Moyen-Orient et dans les Balkans.

Les Etats-Unis s'intéressent à la Yougoslavie, éloignée de la Russie depuis 1948, et aux Balkans ; ils désirent s'y introduire par l'intermédiaire de la Turquie et de la Grèce. Sous l'influence et l'orientation des Etats-Unis, ces deux pays prennent contact avec la Yougoslavie et font des démarches pour la création d'un Pacte balkanique. Toutefois l'assouplissement de la politique soviétique à l'égard de la Yougoslavie et le désir de celle-ci de ne participer à aucun pacte, font échouer le projet des Etats-Unis.

Pour protéger les intérêts de l'impérialisme, les Etats-Unis, l'Angleterre et la France, ont créé en Asie du Sud-Est, l'O.T.A.S.E., réplique de l'O.T.A.N. Pour que l'impérialisme complète les anneaux de la chaîne, il faut une organisation dans les pays du Moyen-Orient et c'est à la Turquie que revient cette fonction sous la direction des Etats-Unis et de l'Angleterre.

Après l'élection d'Eisenhower, commence l'élaboration des plans sur le Moyen-Orient : en mai 1953, le ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis entreprend un voyage au Moyen-Orient où la Turquie et Israël sont inclus, et à son retour il explique dans son rapport comment doivent se

réunir dans un pacte les pays qu'il appelle les Etats de la région nord.

En décembre 1953, le vice-président Nixon visite le Pakistan. Le Premier ministre pakistanais annonce que les Etats-Unis ont promis une aide, mais des tensions perpétuelles opposent le Pakistan et l'Inde, et le Pakistan est plus faible sur le plan militaire. Les Etats-Unis et le Pakistan signent un traité d'aide militaire en mai 1954. Après les contacts de Nixon avec le Pakistan, naissent des relations entre la Turquie et le Pakistan et le 19 février 1954, ces deux pays publient un communiqué commun où ils mentionnent le traité d'amitié signé en 1951. Il y est dit : « Pour collaborer étroitement et amicalement dans les domaines politiques, économiques et culturels, les deux gouvernements se sont mis d'accord sur les moyens à employer pour sauvegarder la sécurité et la paix. » Le rapprochement turco-pakistanais représente les deux extrémités de la région Nord dont parlait Dulles. Le traité est signé à Karachi le 2 avril 1954. Les deux parties annoncent qu'elles se contacteront au sujet des problèmes rencontrés et qu'elles sont décidées à la plus large collaboration.

Bien que n'étant pas un traité militaire, le texte comprend un article relatif à la défense. Le quatrième article demande de :

- a) « Echanger des connaissances pour profiter ensemble des développements et des expériences techniques ;
- b) Dans la mesure des possibilités, subvenir aux besoins réciproques dans la production de munitions et d'armes. »

Dans le cinquième article, il est question de « ne pas participer à un quelconque accord international en contradiction avec ce traité ». Si nous pensons aux tensions entre l'Inde et le Pakistan, nous voyons que les quatrième et cinquième articles se complètent et que la Turquie prend position contre l'Inde ; derrière cela se profilent les Etats-Unis qui, par l'intermédiaire de la Turquie et du Pakistan, prolongent leur influence au Moyen-Orient et en Asie. Le premier pas indispensable est fait ; pour les alliances à venir, le sixième article stipule : « Les deux parties étant juges, les Etats dont l'adhésion sera jugée utile pour la réalisation des buts fixés,

pourront adhérer dans les mêmes conditions et en possédant les mêmes droits. » Le ministre des Affaires étrangères de Turquie dit : « Tout le monde peut remarquer que ce traité est ouvert à tous les pays désirant soutenir avec sincérité les objectifs de ce traité. Cette possibilité d'alliance représente en elle-même une invitation ouverte à tous les pays du Moyen-Orient. » Le véritable but de ce traité est de créer une organisation entre les pays du Moyen-Orient choisis par l'impérialisme. Il est clair que le véritable but est de protéger les intérêts des Etats-Unis et de l'Angleterre au Moyen-Orient.

Les pays arabes du Moyen-Orient connaissent fort bien les forces qui se cachent derrière cette organisation et cette invitation n'intéresse que l'Irak.

Le Pacte de Bagdad

L'Irak est une royauté et le pétrole est entre les mains des Anglais. L'Angleterre possède en outre des bases militaires en Irak et le traité qui les autorise prend fin en 1956. L'animosité est grande contre l'Angleterre et contre les classes dirigeantes en Irak et dans les autres pays arabes. Le roi n'envisage, pour consolider son règne, que le rapprochement avec l'Occident. Comme au Pakistan, c'est encore les Etats-Unis qui prennent contact avec l'Irak et ils signent en 1956 un traité d'aide militaire. Après sa signature, la Turquie prend contact avec l'Irak et commence à développer ses relations avec lui. Les pays arabes tels que l'Egypte, le Liban et la Syrie sont tout à fait opposés à l'alliance de l'Irak avec les pays occidentaux, donc aussi à une alliance avec la Turquie. L'Egypte propose une alliance des pays arabes et accentue sa contradiction avec l'Angleterre. Les pays de l'Ouest ne sont pas satisfaits de voir que c'est la Turquie qui est leur porte-parole. Alors que la pensée anti-impérialiste se développe dans les pays arabes et que les contradictions augmentent avec les pays occidentaux, la Turquie et l'Irak signent un traité le 24 février 1955, qui est dans son ensemble similaire à celui signé avec le Pakistan. La différence réside dans l'article cinq : « Ce traité est ouvert à tous les pays membres de l'Union Arabe ou à un autre pays s'intéressant activement à la paix et à la sécurité de cette région et acceptées sans difficulté par les membres signataires. »

Cet article a pour premier but de morceler les pays de l'Union Arabe ; en second lieu, en disant que « les membres de ce traité ne verront pas d'inconvénient à accepter », on signifie que le critère pris en considération sera relatif à la paix dans cette région, c'est-à-dire qu'un pays ne faisant pas partie de la région, l'Angleterre par exemple, pourra adhérer à ce traité.

La deuxième phase de l'organisation impérialiste au Moyen-Orient se trouve ainsi réalisée et les intérêts et les bases militaires de l'Angleterre en Irak sont maintenant en sécurité.

Le sixième article dit : « Lorsque les membres de ce traité seront plus de quatre, on créera une commission permanente afin de discuter des intentions et des intérêts du traité et cette commission sera au niveau des ministres. » Il cautionne la phase finale de cette organisation au Moyen-Orient : la Turquie ainsi chargée de remplir le rôle d'agent de l'impérialisme au Moyen-Orient en entrant à l'O.T.A.N. se trouve accomplir son devoir avec succès. Les dirigeants de l'Irak ne prenant pas en considération le monde arabe pour assurer la continuité de leur gouvernement, mais pour protéger leurs intérêts ils annoncent qu'ils défendront les intérêts de l'Angleterre.

Le traité signé entre la Turquie et l'Irak est approuvé par les pays impérialistes mais très mal reçu par le monde arabe.

Le communiqué publié par les Affaires étrangères des Etats-Unis écrit notamment : « Les Etats-Unis apprennent que la Turquie et l'Irak ont signé un pacte de défense ; cela prouve qu'un danger imminent plane sur cette région, telle qu'une agression communiste et que ces deux pays ont la volonté commune de prendre des mesures contre une éventuelle agression. »

Les Etats-Unis sont satisfaits de ce qu'ils ont préparé : deux gouvernements dépendant d'eux au Moyen-Orient seront leurs intermédiaires dans la région. Cette agression communiste allait-elle arriver et comment allait-elle se produire ? L'expression n'est pas claire et si l'on veut sous-entendre une agression soviétique, cela aurait pu être dit clairement. Le sens véritable de l'expression « agression communiste » que les événements à venir vont vérifier, signifie lutte de classe et mouvement de libération contre l'exploitation des pays impérialistes,

tels que l'Angleterre et les Etats-Unis. Ceux-ci parlent d'un véritable danger qui va s'abattre sur ces pays, ce sont les intérêts des impérialistes qui sont en danger et d'après les Etats-Unis c'est contre ce danger que la Turquie et l'Irak prennent des mesures. Il est normal que les Etats-Unis soutiennent ce traité parce que c'est dans ces pays que les mouvements anti-impérialistes se développent.

Avant même que la Turquie et l'Irak ne signent ce traité, le Premier ministre du Pakistan affirme sa volonté de faire partie du pacte.

Les pays arabes ne peuvent accepter ce pacte sans réagir puisqu'il tente de détruire l'union des pays arabes. Dans le communiqué publié le 6 mars il est dit : « La nécessité d'un traité fortifierait le monde arabe politiquement, militairement et économiquement. » Ils décident la création de l'Union Arabe, alors que le Pacte de Bagdad vise à la diviser. L'Egypte, la Syrie et l'Arabie séoudite annoncent qu'ils n'entreront pas dans le Pacte de Bagdad, suivies par le Yémen, tandis que le Liban et la Jordanie se retrouvent entre deux. Les dirigeants jordaniens sont du côté de l'impérialisme, mais sont obligés de reculer devant les manifestations anti-anglaises.

Les Anglais peuvent ainsi proroger le traité concernant leurs bases militaires et comme ils sont obligés de quitter Suez, leurs bases en Irak sont devenues d'autant plus précieuses. Le Premier ministre Eden prend contact avec les dirigeants irakiens et les Anglais entrent officiellement dans le Pacte de Bagdad le 4 avril. Grâce à ce pacte, l'Angleterre peut encore protéger un moment ses intérêts au Moyen-Orient.

Le Pakistan devient membre du pacte le 23 septembre 1955 et l'Iran le 3 novembre 1955 ; la ligne du Nord est tracée et l'impérialisme grâce à la Grèce, à la Turquie, à l'Iran et au Pakistan peut s'étendre d'Europe en Asie. L'Irak en travaillant à détruire l'Union Arabe se rend totalement à l'impérialisme. Le Liban et la Jordanie signent des traités avec l'Angleterre et les Etats-Unis et se lient à eux. Nous pouvons dire que « pour cette période au moins », l'impérialisme a réussi ses plans d'organisation au Moyen-Orient.

Evaluation du traité de Bagdad

Le Pacte étant créé et le Conseil permanent nommé, la première réunion a lieu à Bagdad en novembre 1955. Le Conseil publie un communiqué le 22 novembre qui annonce les décisions prises. En dehors du Conseil permanent, l'organisation aura un Comité militaire permanent et un Comité économique permanent. Le siège sera à Bagdad ; les Etats-Unis ont envoyé une délégation comme observateur.

Ils participent de la même façon à la seconde réunion qui se tient à Téhéran en avril 1956 et prennent une part active aux travaux de l'organisation. Voilà ce que nous pouvons lire dans le bulletin officiel publié après la réunion : « Le Conseil a pris en considération les menaces de provocation dont la région se trouve menacée et a accepté de la neutraliser de la façon la plus radicale à l'aide de l'association de tous les membres du pacte. C'est pour cette raison que nous avons décidé de créer, sous le contrôle administratif du secrétaire général, une organisation permanente. »

Les Etats-Unis font partie du Comité économique pour contrôler ses projets et leur application et dans le but de protéger leurs intérêts. Ils se trouvent aussi au Comité pour neutraliser les provocations afin d'empêcher toute lutte de classe et toute lutte anti-impérialiste.

Les Etats-Unis sont observateurs au Conseil militaire du Pacte de Bagdad. En fait il n'est pas question de créer un bloc militaire très important, toute la force militaire de la Turquie se trouvant aux ordres de l'O.T.A.N. De ce point de vue la force militaire du Pacte de Bagdad ne peut être d'un grand apport et celle de l'Iran et de l'Irak est faible. Comme le Pakistan se trouve en conflit avec l'Inde, il a besoin de ses forces armées. En fait, la création et le développement du pacte nous montrent que ses objectifs sont loin d'être militaires ; c'est ainsi qu'il doit :

a) Protéger les intérêts de l'impérialisme au Moyen-Orient ;

b) Arrêter le mouvement anti-impérialiste dans les pays membres du pacte ;

c) Maintenir les gouvernements dépendants de l'impérialisme.

Deux slogans sont continuellement employés dans cette opération :

- Le danger du communisme ;
- La poursuite de la paix au Moyen-Orient.

Nous avons déjà expliqué ce qui était sous-entendu par « danger du communisme ». A propos de la paix au Moyen-Orient, nous savons ce que les Etats-Unis ont fait au Liban, l'Angleterre en Jordanie, l'Angleterre et la France à Suez, et comment la France et l'Angleterre poussent Israël à attaquer l'Egypte.

La position de la Turquie envers les pays neutres et les pays arabes

En 1954, en Asie et en Afrique, de nombreux peuples luttent pour leur libération, mais le mouvement qui cherchait à gagner de l'importance aux Nations-Unies commence à rétrograder. C'est l'Indonésie qui souhaite l'union des pays favorables à l'indépendance en dehors de l'O.N.U. et c'est sur son initiative que la Birmanie, Ceylan, l'Inde et le Pakistan se réunissent à Colombo. Le but principal est de discuter de la situation en Indochine. Au cours du développement de la discussion naît l'idée que les Etats d'Asie et d'Afrique pourraient se réunir dans une autre conférence. Cette idée se réalise le 18 avril 1955 à la Conférence de Bandoung. Les pays participants sont l'Afghanistan, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, l'Egypte, l'Ethiopie, la Côte-d'Ivoire, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Japon, la Jordanie, le Laos, le Liban, le Libéria, la Libye, le Népal, le Pakistan, l'Iran, les Philippines, l'Arabie séoudite, la Thaïlande, le Soudan, la Syrie, le Viet-nam du Nord, le Viet-nam du Sud, le Yémen, la République populaire de Chine et la Turquie. Les pays d'Afrique et d'Asie réunis à Bandoung et qui sont en faveur de la neutralité, trouvent en face d'eux les porte-paroles de l'impé-

rialisme dont la Turquie est le chef de file. Fatin Rüstü Zorlu, ministre d'Etat chargé d'Affaires auprès du Premier ministre, dans un discours à l'Assemblée nationale, donne les raisons de la participation de la Turquie à cette conférence : « Notre devoir est clair : nous devons défendre notre politique et notre point de vue, et ensuite nous devons les défendre avec nos amis. Nous sommes allés à cette conférence au dernier moment et nos alliés ont beaucoup insisté pour que nous y participions ; ils nous ont dit que notre absence serait mal interprétée. » Les mots de Zorlu ne nécessitent aucun commentaire ! La Turquie participe à la conférence en tant que porte-parole des Occidentaux et son objectif est de morceler l'union favorable à l'indépendance, en attirant certains pays dans le bloc de l'Ouest. Face à Zorlu, défenseur des intérêts de l'impérialisme, se trouvent aussi les représentants des pays qui luttent pour leur indépendance nationale. A ces pays qui défendent l'indépendance et qui sont en guerre, Zorlu déclare le 25 avril 1955 : « Si aujourd'hui nous avons l'espoir de pouvoir conserver la paix et la sécurité, c'est grâce à la force de gens réunis qui croient à cette union et à cette liberté, et qui ont montré qu'une agression avait été impossible et serait impossible. » Il fait aussi l'éloge de son alliance avec l'Ouest et d'après lui les blocs créés par l'impérialisme sont des organisations fondées par « les gens épris de liberté ».

Il chante les louanges de l'O.T.A.N., de l'O.T.A.S.E. et du Pacte de Bagdad, et désire que les autres pays rattachés à l'impérialisme comme l'Irak, l'Iran, le Japon, la Jordanie et le Liban trouvent parmi les autres pays de nouveaux sympathisants. Ceux qui, à la conférence, soutiennent le point de vue de la Turquie sont les gouvernements associés à l'Angleterre ou aux Etats-Unis. Parmi les défenseurs de la neutralité et de l'indépendance, citons la République populaire de Chine, la Birmanie et beaucoup d'autres.

On répondit à la Turquie que l'O.T.A.N. défendait les intérêts de l'impérialisme et Nehru rassemble autour de lui de nombreux pays. Le Premier ministre de la Turquie dit : « Une troisième solution telle que le neutralisme n'est pas possible. » En affirmant cela, il critique le neutralisme qui est contre l'impérialisme. Cette attitude que prend la Turquie envers les pays d'Afrique et d'Asie lui nuira aux conférences

des Nations-Unies et les pays qui sont en faveur de l'indépendance s'opposeront à la Turquie.

A propos de Suez et de la Turquie

Après la révolution de 1952 en Egypte, un courant anti-impérialiste commence à dominer le pays. L'Egypte veut que l'Angleterre quitte son territoire et ne plus dépendre d'elle. Après certains entretiens diplomatiques et plusieurs conflits, l'Egypte réussit à faire signer à l'Angleterre, le 19 octobre 1954, un traité stipulant que les troupes anglaises quitteront l'Egypte dans les sept mois. Ce traité ébranle la domination de l'Angleterre au Moyen-Orient. L'Occident qui, à cette époque essaie de défendre ses intérêts par le Pacte de Bagdad trouve en face de lui les pays arabes en plus de ceux qui collaborent avec eux.

L'Egypte qui ne veut participer à aucun pacte qui pourrait l'amener à une dépendance quelconque, déclare qu'elle n'adhérera pas au Pacte de Bagdad ni à aucun système de défense commun avec l'Occident. Alors que la tension augmente entre l'Egypte et les pays occidentaux, celle-ci annonce que, pour financer le barrage d'Assouan, elle étatisé le canal de Suez. Le 26 juillet 1956, l'Ouest s'affole à cette nouvelle. L'Egypte a pourtant annoncé à la firme contrôlant les intérêts de Suez, qu'elle lui paiera les indemnités nécessaires. L'Angleterre et la France passent tout de suite à l'action et on réunit en conférence les pays opposés à l'étatisation. La première conférence se tient à Londres, les Etats-Unis y participent avec « le plan Dulles », mais l'Egypte et la Grèce refusent de venir car elles estiment que les propositions de ce plan sont opposées à l'indépendance et à la souveraineté de l'Egypte. La position de la Turquie est claire : elle prend position aux côtés des Etats-Unis, de la France et de l'Angleterre.

A la conférence de Londres, le délégué turc dit : « Nous ne voyons rien qui puisse entraver l'indépendance de l'Egypte ou vexer son amour propre si le canal est contrôlé et dirigé de façon neutre et internationale. Nous sommes d'avis que les intérêts de l'Egypte n'ont pas été touchés. » En fait il n'y a pas de différence entre les Détroits de la Turquie et le canal en Egypte. Alors que la Turquie considère que c'est

intervenir dans son indépendance et sa souveraineté que de placer les Détroits sous contrôle et direction internationaux, le gouvernement turc pense par contre que le canal de Suez peut être sous direction et contrôle internationaux sans que cela nuise à l'indépendance et à la souveraineté de l'Égypte.

L'Égypte refuse toutes ces conférences et ces propositions, et tient tête à l'impérialisme.

Entre le 18 et le 22 septembre, 18 pays se réunissent encore une fois à Londres. Dans le message envoyé par l'Égypte à la conférence, elle propose que le problème du canal de Suez soit résolu par une conférence internationale. Cette fois Dulles propose un autre plan : la création d'une « Association des usagers du canal de Suez ». Les Etats-Unis, la France et l'Angleterre ne sont pas en état de défendre leurs intérêts devant une conférence internationale. Le Plan de Dulles est immédiatement accepté et le premier octobre, 18 pays, la Turquie comprise, créent l'Association des usagers du canal de Suez. L'objectif de cette association vise à donner un caractère international au canal de Suez. L'Égypte refusant cette proposition et d'autres semblables, l'Angleterre et la France font attaquer l'Égypte par Israël et prétextant la guerre, occupent la région du canal de Suez.

Alors, pour la première fois, la Turquie agit en faveur de l'Égypte. Les quatre pays membres du Pacte de Bagdad se réunissent à Téhéran et protestent contre l'agression d'Israël ; ils proposent que les soldats anglais et français se retirent de la région du canal. C'est la seule attitude de la Turquie en faveur de l'Égypte. Les pays membres du pacte veulent que la question soit résolue par les Nations-Unies. Les Etats-Unis sont à nouveau à l'origine de cette demande. C'est la fin de la domination de l'Angleterre au Moyen-Orient, ce sont maintenant les Etats-Unis qui vont la remplacer ; ils avaient déjà proposé que le problème soit résolu aux Nations-Unies avant la Conférence de Téhéran, et ces quatre pays suivent les Etats-Unis. Désormais la force impérialiste dominante au Moyen-Orient devient les Etats-Unis. La Turquie, à la remorque des Etats-Unis, ne peut camoufler la vérité à ses partenaires et comme l'Égypte connaît la véritable raison de cette attitude, sa position envers elle ne change pas. La Turquie montre qu'elle choisit entre l'impérialisme et les peu-

ples des pays sous-développés et, dans la concurrence entre impérialistes, qu'elle choisit l'impérialisme américain.

Le concept de l'agression indirecte

L'opposition contre les Anglais au Moyen-Orient atteint désormais son comble et alors que l'Angleterre se retire peu à peu du Moyen-Orient, les Etats-Unis font des projets pour la remplacer. Pour eux, les gouvernements les plus sûrs sont ceux du Pacte de Bagdad. Les gouvernements de l'Irak, de l'Iran et du Pakistan, ainsi que le gouvernement pro-américain du Liban ne réussissent à rester au pouvoir que grâce à la pression des Etats-Unis. En Jordanie il y a sans cesse des mouvements anti-impérialistes et des mouvements opposés au roi. Aucun des dirigeants ni des rois de ces pays ne sont en sécurité au pouvoir. Alors que les Etats-Unis poursuivent de nouveaux intérêts au Moyen-Orient, il est dans leur intérêt de protéger les gouvernements qui leur sont liés ainsi que le système économique qui en dépend. Partant de ce point de vue, le Parlement des Etats-Unis vote le projet intitulé « doctrine Eisenhower », son objectif visant l'introduction des Etats-Unis au Moyen-Orient. La Turquie, l'Irak, l'Iran, et le Pakistan qui avaient clairement montré qu'ils étaient favorables aux Etats-Unis au moment des événements de Suez, se trouvent satisfaits de la « doctrine Eisenhower ». L'Angleterre est mécontente car elle perd ses intérêts au Moyen-Orient et laisse aux Etats-Unis ses secteurs d'exploitation. En 1957, les intérêts de l'Angleterre en Jordanie et en Irak sont réellement en danger, c'est une période de transition au Moyen-Orient où la domination impérialiste change de mains. La doctrine Eisenhower annonce que son application a commencé ; cette doctrine comporte trois articles de base :

1) Le gouvernement américain aura le droit de s'associer à tous les pays ou les groupes de pays qui désirent profiter de l'aide militaire et des programmes de travail en commun au Moyen-Orient ;

2) Les programmes d'aide militaire au Moyen-Orient où les forces armées américaines pourront être utilisées pour faire face à toute agression venant de pays sous contrôle

communiste, pour protéger l'intégrité territoriale et l'indépendance des pays réclamant cette aide ;

3) Le gouvernement aura le droit de décider de l'utilisation du montant de l'aide économique.

Le premier article annonce qu'une aide sera accordée aux membres du Pacte de Bagdad ainsi qu'aux pays pro-américains hors du pacte ; les Etats-Unis s'associeront avec ces pays. Le caractère de cette association apparaîtra dans son application. Par le second article elle leur donne le droit d'intervenir par les armes. Le troisième article déclare que l'aide économique ne sera accordée qu'aux pays qui s'associeront avec eux et qui accepteront le droit d'une intervention militaire ; l'utilisation du montant de l'aide économique est laissée au gouvernement américain.

L'article le plus important de cette doctrine est celui qui donne le droit d'une intervention militaire ; nous avons vu comment ce droit fut utilisé lors de l'occupation de Suez par les Anglais et les Français. Les Etats-Unis, opposés à cette époque à l'occupation militaire, y viennent à leur tour en 1957.

C'est après avoir pris des contacts avec ces pays qu'ils annoncent dans un communiqué contre qui et comment se fera cette intervention militaire.

Les responsables américains arrivent en Turquie le 21 mars 1957 ; ils affirment dans le communiqué publié le 22 mars 1957 : « Le but de la doctrine américaine est de protéger les pays indépendants du Moyen-Orient contre une agression directe ou indirecte de la part du communisme international et de renforcer leurs moyens de défense. »

Nous nous trouvons pour la première fois devant le concept « d'agression indirecte » : un gouvernement dépendant des Etats-Unis, lorsqu'il est menacé, peut se réfugier dans le concept de « l'agression indirecte » et obtenir l'intervention militaire des Etats-Unis pour assurer la continuation de son pouvoir. Ce qui en vérité assure un gouvernement fantoche et concrétise l'association des collaborateurs des Américains et des intérêts de l'impérialisme. La formule de l'agression indirecte n'a pas été seulement trouvée pour empêcher une révolution de classe, mais aussi pour empêcher qu'un gouvernement anti-impérialiste prenne le pouvoir et éviter tout

mouvement de l'armée et du peuple. Un mouvement à caractère anti-impérialiste ou anti-américain est considéré comme une agression indirecte. Cette doctrine se trouve appliquée durant les événements de 1958 au Moyen-Orient.

La révolution en Irak, les interventions en Jordanie et au Liban, et la Turquie

Le 14 juillet 1958 la radio irakienne annonce que la royauté a pris fin et fait savoir à l'opinion publique le succès de la révolution. La radio annonce : « Nous allons sauver le peuple d'Irak de la répression d'un groupe de dirigeants installés au pouvoir par les impérialistes », protéger l'unité nationale, entretenir des relations fraternelles avec les Etats arabes, fonder la République irakienne en restant fidèles aux décisions de la Conférence de Bandoung et aux traités des Nations-Unies. Ils ajoutent aussi que pendant la Révolution, l'héritier, le roi Fayçal II, et le Premier ministre Nouri Saïd ont trouvé la mort.

La Révolution en Irak se résume ainsi :

- a) Opposition à l'impérialisme ;
- b) Défense de l'indépendance, du neutralisme et de la paix ;
- c) Défense de l'Union Arabe ;
- d) Refus des traités qui sont contre les intérêts de l'Irak.

Les révolutionnaires déclarent qu'ils ont l'intention d'entretenir des relations amicales avec l'Ouest et avec l'Est.

C'est ainsi qu'une royauté dépendante des Etats-Unis et de l'Angleterre prend fin et qu'un gouvernement tout à fait opposé prend le pouvoir. L'ancien gouvernement était membre du Pacte de Bagdad opposé aux décisions de la Conférence de Bandoung ; il essayait de diviser l'Union Arabe. La Turquie, le Pakistan et l'Iran accueillent très mal le nouveau gouvernement et la révolution, mais c'est à l'Angleterre que la Révolution aura causé le plus de dommages.

Les chefs d'Etat de la Turquie, de l'Iran et du Pakistan se réunissent entre le 14 et le 17 juillet et déclarent à propos de la Révolution : « Des mouvements venant de l'étranger ont influencé les conditions d'un pays allié ; dans les conversations entre alliés, nous honorons la mémoire des personnalités de grande valeur qui ont su nous guider par leurs lumineuses pensées, et nous avons appris avec une grande tristesse leur massacre. » Lorsque ces phrases sont prononcées, les membres du Pacte de Bagdad attendent une intervention en Irak ; ils sont opposés à la fin de l'exploitation d'un peuple, à l'avènement de la République et à l'idée d'indépendance. Ce n'est qu'après avoir pris des contacts avec l'Ouest qu'ils comprennent qu'il n'y aura pas d'intervention et qu'ils reconnaissent le nouveau gouvernement le 31 juillet 1958.

Le 15 juillet 1958, au lendemain de la Révolution en Irak, la marine américaine débarque au Liban et les 17 et 18 juillet, les troupes anglaises débarquent en Jordanie. Leur droit d'intervention repose sur la notion d'agression indirecte de la doctrine Eisenhower. Comme les dirigeants du Liban et de la Jordanie sont des collaborateurs des Etats-Unis et de l'Angleterre, ils peuvent leur demander d'intervenir militairement et réussissent ainsi à rester au pouvoir. Il n'y a pas d'intervention en Irak car l'union est totale entre l'armée et le peuple et que la Révolution s'est faite en une nuit.

La Turquie, l'Iran et le Pakistan applaudissent l'intervention militaire en Jordanie et au Liban. Le gouvernement de la Turquie approuve et est satisfait que sur la demande du gouvernement libanais, les Etats-Unis aient envoyé des forces pour prévenir une agression organisée de l'étranger et qui menace l'avenir du pays. En plus de cet éloge, la Turquie participe à l'action : une partie des forces américaines qui organisent le débarquement au Liban partent de la base aérienne de Incirlik en Turquie. Les questions posées à ce sujet au gouvernement du Parti Démocrate à l'Assemblée Nationale sont étouffées, mais les organes de presse de l'opposition mentionnent le fait.

Le 26 juillet 1968, le vice-ministre des Affaires étrangères, Namik Gedik, déclare à l'Assemblée Nationale à propos de l'intervention militaire des Anglais en Jordanie : « Dans le cadre de nos relations amicales et très étroites, entretenues avec la Jordanie, nous accordons une grande importance à la pro-

tection de sa liberté et de son intégrité territoriale. C'est pour ces raisons que nous considérons comme justes les mesures de protection prises par l'Angleterre sur la demande de la Jordanie. »

La Turquie satisfaite des interventions militaires des impérialistes, affiche la même attitude à l'égard des pays qui luttent pour leur indépendance nationale et se place du côté des exploitants. En 1955, aux Nations-Unies, elle vote pour que la question algérienne ne soit pas discutée et alors que les pays d'Asie et d'Afrique soutiennent les mouvements d'indépendance, elle se range du côté de la France. En 1957 et 1958, les Etats d'Asie et d'Afrique proposent l'auto-détermination pour l'Algérie et alors que tout le monde est informé de la guerre d'indépendance menée en Algérie, à une époque où les peuples sont en faveur de ce pays, la Turquie se montre hésitante devant cette proposition ; la France est opposée à l'auto-détermination. En 1959, alors que la Turquie s'oppose à ce que le problème soit discuté aux Nations-Unies, Fatin Rustu Zorlu déclare à l'Assemblée Nationale : « Nous souhaitons que le problème soit résolu d'une façon amicale entre les Algériens par la voie des pourparlers. » Alors qu'à cette époque, l'opinion publique en Turquie soutient les Algériens, les classes dominantes et le gouvernement adoptent une attitude contradictoire avec celle du peuple et lui cache la vérité.

La formation du C.E.N.T.O.

L'annonce de la Révolution en Irak, l'affirmation de son caractère et l'avènement d'un nouveau gouvernement au pouvoir, obligent les membres du Pacte de Bagdad à prendre de nouvelles mesures. La réunion tenue à Londres les 28 et 29 juillet rassemble tous les membres du pacte, ainsi que les Etats-Unis qui n'est pas un membre officiel. A la fin des pourparlers, le nouveau gouvernement irakien est reconnu par ces pays et ils publient un communiqué commun où est aussi apposée la signature des Etats-Unis. Voici ce communiqué :

- 1) « La conférence qui s'est tenue à Londres au niveau

des ministres et à laquelle ont participé tous les membres du Pacte de Bagdad, a réexaminé leur position à la lumière des récents événements et a ressenti plus que jamais le besoin de redonner vie au Pacte. Les membres ont à nouveau fait savoir leur volonté de continuer à assurer leur sécurité commune et ils sont prêts à faire face à une agression directe ou indirecte en vue de renforcer cette sécurité.

2) Nous avons pris des mesures de sécurité collective dans le cadre d'un pacte et avons développé nos projets militaires communs et nos projets économiques dans la région. Nous établissons des relations avec les autres pays du monde libre pour notre sécurité commune.

3) Les gouvernements intéressés examinent la question de savoir si l'organisation du pacte doit continuer dans sa forme actuelle, ou si elle doit effectuer des changements fondamentaux. Les pays représentés à la conférence de Londres acceptent une fois encore la nécessité de renforcer les décrets se rapportant à la défense commune de cette région.

4) D'après le premier article du pacte de collaboration réciproque signé à Bagdad le 24 février, les membres du pacte collaboreront pour leur sécurité et leur défense. En vue de l'application de cette collaboration, ils signent des traités spéciaux. Les Etats-Unis acceptent de prendre part au projet de sécurité et de défense des pays participants, en utilisant les droits que le Congrès lui reconnaît pour la protection de la paix dans le monde ; les traités que cette collaboration va entraîner vont être préparés immédiatement. »

La Révolution irakienne constituait un avertissement aux membres du Pacte et aux Etats-Unis. Il y a toujours dans un pays dépendant la possibilité de renverser le gouvernement collaborateur par le peuple et son armée. C'est pour cela que l'impérialisme et ceux qui ont les mêmes intérêts doivent protéger le système en leur faveur, ils doivent protéger les organisations qu'ils ont créées ainsi que les pays pris individuellement. La Révolution irakienne n'a pu être évitée ou même éliminée, il faut donc à l'avenir empêcher que de

tels événements se renouvellent. Ces points de vue sont clairement défendus dans le communiqué et le concept de « l'agression indirecte » devient fondamental. Avec ce communiqué, l'impérialisme et les dirigeants annoncent à l'opinion mondiale qu'ils vont effectuer un travail préliminaire pour garantir la continuation de leur système.

Dans le deuxième article, il est question de trouver de nouveaux associés ; ils annoncent ainsi qu'ils obtiendront une aide des pays exploités et contre-révolutionnaires.

L'attitude de l'Irak actuelle et à venir entraîne la modification du Pacte de Bagdad. Le troisième article parle des mesures à prendre en vue de ces changements et affirme ne plus vouloir assister à de tels événements. On espère consolider la collaboration mutuelle grâce à des projets économiques.

De nouvelles collaborations exigent de nouveaux traités, c'est ce qu'ils entendent par « traités spéciaux ». Jusqu'à maintenant les Etats-Unis étaient restés dans l'ombre, désormais ils entrent en scène et annoncent qu'ils aideront séparément les membres du pacte et qu'avec de nouvelles mesures ils soutiendront le pacte.

Après la Révolution, l'Irak indifférent au Pacte de Bagdad, entre en relation avec les pays du bloc de l'Est. Les membres restants, réunis le 24 mars 1958 décident que le Pacte se tiendra à Ankara et le 24 mars 1958 l'Irak fait savoir officiellement qu'elle s'en sépare, ce qui nécessite un changement de nom du Pacte. Le 21 août 1959, les membres annoncent que le Pacte prendra le nom « d'Organisation d'Entente centrale ». C'est ainsi que l'O.T.A.N., le C.E.N.T.O. et l'O.T.A.S.E. forment une ligne toute tracée pour la défense des intérêts de l'impérialisme.

L'impérialisme n'a plus confiance dans les peuples, car ceux-ci ont compris que la contradiction de l'impérialisme se résoudra en faveur des peuples. Il n'a plus confiance non plus dans l'armée des pays sous-développés qui dépendent de lui ; les classes dirigeantes et les cadres forment les troupes les plus sûres. L'opinion des U.S.A. vaut pour la Turquie et ils veulent que les gouvernements dépendants d'eux restent au pouvoir. Si dans le cas d'un changement de gouvernement, les cadres dirigeants restent favorables, il n'y a pas de problème, mais s'il s'agit au contraire, de cadres dirigeants hostiles à l'impérialisme, ils se donnent le droit d'intervenir.

Les dirigeants turcs et les classes dominantes sont satisfaits de leur collaboration avec l'impérialisme. Le capitalisme dépendant qu'ils tentent d'installer dans le pays augmente chaque jour leurs gains, alors que la misère du peuple s'accroît et que le niveau de vie baisse. Pour éviter dans le pays la naissance d'un mouvement hostile et prévenir un quelconque mouvement de l'armée, ils acceptent la proposition des Etats-Unis.

Dans cette optique, deux traités au contenu différent, sont signés le 5 mars 1959 par les Etats-Unis, la Turquie, l'Iran et le Pakistan. Par ces traités, le C.E.N.T.O. est différent du Pacte de Bagdad. Nous pouvons lire dans l'introduction du traité signé avec la Turquie, le 15 mars 1959 : « D'après le premier article du Pacte de collaboration réciproque signé à Bagdad le 24 février 1955, et pour la mise en application du communiqué publié à Londres le 28 juillet 1956, les signataires du traité décident de collaborer pour la défense et la sécurité communes. Les Etats-Unis acceptent de collaborer avec les pays signataires de ce traité pour la paix, la sécurité et la défense du monde, en accord avec le communiqué ci-dessus. Ces pays décident d'agir en commun contre une agression directe ou indirecte. »

Cette introduction nous montre que les mesures promises sont en voie d'application. Les Etats-Unis affirment qu'ils vont protéger les classes dirigeantes en cas de mouvements internes, c'est-à-dire d'une agression indirecte.

Le premier article affirme : « Le gouvernement turc est fermement décidé à faire face à une agression. Dans le cas d'une agression contre la Turquie, le gouvernement des Etats-Unis est prêt à aider la Turquie sur sa demande ; en accord avec la Constitution américaine les forces armées américaines pourront intervenir. »

Par ailleurs si la Turquie doit faire face à une agression venant d'un pays qui ne fait pas partie de l'O.T.A.N., l'aide à la Turquie doit être assurée par les Etats-Unis et les pays du Pacte. Si l'agression vient d'un pays qui fait partie de l'O.T.A.N., les Etats-Unis qui ont signé des accords avec eux ne peuvent intervenir. Il n'est donc question que d'une agression venant de l'intérieur du pays. L'armée turque est la plus importante de l'O.T.A.N., elle peut écraser tout mouvement interne. Ce traité est signé contre l'armée turque et contre le peuple de Turquie, la seule nouveauté qu'il apporte est le

fameux concept d'agression indirecte. Les responsables du gouvernement ne le cachent pas et le gouvernement turc déclare : « ... C'est une garantie de savoir que l'on peut recourir à l'aide des forces armées américaines dans le cas d'une agression indirecte ou dans le cas de mouvements secrets et violents. »

Pour assurer leur pouvoir, les dirigeants, les classes dominantes en faveur des intérêts de l'impérialisme, ouvrent les portes de la Turquie « à toutes les interventions nécessaires », c'est-à-dire que cela peut aller jusqu'à une invasion armée de tout le pays. En raison d'un manque de précision dans la définition « de l'agression indirecte » du traité, l'opposition proteste : « L'exemple du Liban est encore dans notre mémoire. Au cours des événements du Liban, le ministre d'Etat Camille Chamoun avait compris qu'il ne pourrait pas lui-même écarter l'opposition, c'est pour cela qu'on la qualifia d'infiltration internationale du communisme, d'agression indirecte, en faisant appel aux forces armées américaines qui se mêlèrent ainsi aux affaires intérieures du pays. » Cette objection était formulée par un député du Parti Républicain du Peuple, Bülent Ecevit. Elle n'est pas justifiée par les affaires intérieures, par l'écrasement possible de l'indépendance, de la souveraineté d'un pays, ou d'un mouvement populaire, mais uniquement pour empêcher l'opposition de prendre le pouvoir. « L'opposition » veut que le concept de « l'agression indirecte » soit éclairci.

L'Assemblée Nationale ratifie le 9 mai 1960 le traité qui accorde aux Etats-Unis le droit d'intervention en Turquie. Le gouvernement turc devient, devant son propre peuple et devant les autres nations, un traître international.

L'agent de l'impérialisme au Moyent-Orient

Cette attitude se renforce encore davantage avec l'entrée de la Turquie dans l'O.T.A.N. et des capitaux étrangers dans le pays. En fait les pays qui composent l'O.T.A.N. et plus spécialement ceux qui sont à son origine, sont des pays colonialistes. L'organisation armée des pays agressifs sous le nom de système de défense, montre bien leurs objectifs, facilités par l'infiltration occidentale des pays sous-développés et le soutien des gouvernements sous leur dépendance.

En conséquence, le gouvernement turc est bien le représentant parfait de l'impérialisme. Certains progressistes et révolutionnaires favorables aux peuples du Moyen-Orient et aux peuples du monde en lutte contre l'impérialisme, ont qualifié cette politique extérieure de « dépendante » ; d'après nous cette qualification ne reflète pas la vérité. Il serait plus juste de dire que les classes dominantes et le gouvernement de Turquie sont devenus les agents de l'impérialisme au Moyen-Orient.

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

V

LE COUP D'ETAT DU 27 MAI ET LA DOMINATION DE L'IMPERIALISME EN TURQUIE

A) Le coup d'Etat du 27 mai

Le niveau de vie des bureaucrates commença à baisser en 1950, année où ils perdirent le pouvoir politique. Les tensions entre eux et la bourgeoisie commerciale et industrielle ne cessaient de s'aggraver. Le Parti Démocrate prit une position très hostile aux bureaucrates dès sa prise de pouvoir.

La politique d'endettement qui s'accéléra dès 1950 entraîna la vie politique en 1957 dans une impasse. Au cours de ces sept ans l'opposition devint plus violente. Aux élections de 1957, le Parti Démocrate n'arriva pas à obtenir 50 % des voix. Mais grâce au système électoral, ils réussirent à avoir la majorité à l'Assemblée nationale. Le P.R.P. où les bureaucrates étaient en majorité remportèrent un succès à ces élections qui n'avaient rien de comparable avec celles de 1954. Alors que l'opposition affirmait que le pouvoir supprimait « les libertés », le pouvoir renvoyait la balle à l'opposition en affirmant : « Ils disent qu'il n'y a pas de libertés pour s'en servir contre nous et nous étouffer. » Le secrétaire général du P.R.P. revendique les points suivants au nom de l'opposition :

1) La neutralité du chef de l'Etat et du Conseil de présidence de l'Assemblée nationale ;

- 2) Un contrôle plus étendu de l'organe exécutif par l'Assemblée nationale ;
- 3) Des tribunaux indépendants et la sécurité des juges ;
- 4) La reconnaissance de la liberté de la presse, de réunion, d'expression, le droit de grève et le droit de créer des syndicats et des associations professionnelles ;
- 5) Le droit de prouver une accusation et la déclaration des biens ;
- 6) L'acceptation du scrutin à la proportionnelle ;
- 7) Le changement de la Constitution dans le cadre de ces revendications, l'institution de la Cour constitutionnelle, du Conseil supérieur de la magistrature et d'une double Assemblée ;
- 8) Supprimer la pratique des lois antidémocratiques, ainsi que les habitudes et l'esprit antidémocratiques.

Le Parti du pouvoir s'oppose farouchement à ces revendications. Son opposition se fonde sur les 27 années de pouvoir du P.R.P. Le gouvernement riposte à propos de la sécurité des juges et de l'indépendance des tribunaux en disant : « Est-ce que la sécurité des juges existait avec les lois de Takriri Sükûn, dans les tribunaux extraordinaires et les tribunaux de libération où les citoyens ont été envoyés à la mort sans interrogatoires et sans jugement ? »

Au sujet de l'autonomie de l'Université, les Démocrates prétendent « que c'est un problème dénué de sérieux, provocateur » et que « l'autonomie revendiquée n'existe même pas dans les pays les plus progressistes ».

Au sujet du droit de prouver une accusation : « Le mythe de ce droit est une invention récente qui date de un ou deux ans » et qu'ils ne doutent pas que ceci se confondra en « un droit au chantage ».

Le P.R.P. réclame, au nom du peuple au Parti Démocrate, des libertés et des droits qu'il n'accorda jamais pendant son règne. Nous voyons dans ces revendications le désir du P.R.P.

de garantir l'avenir de la bureaucratie et sa recherche de nouvelles alliances. L'augmentation numérique de la classe ouvrière et la contradiction existant entre la bureaucratie et les autres classes dominantes oblige la bureaucratie à chercher l'appui de la classe ouvrière en défendant à l'Assemblée nationale le droit de grève et le droit de créer des syndicats. Mais l'objectif véritable de cette prise de position est la reprise du pouvoir par la bureaucratie.

La dévaluation de 1958 et la hausse des prix diminuèrent considérablement la part du revenu national qui revenait à la bureaucratie.

L'opposition devenant de plus en plus violente, le Parti Démocrate essaya de prendre des mesures de répression et considéra le P.R.P. et la bureaucratie comme ses principaux ennemis. Finalement le 7 avril 1960, le Premier ministre Adnan Menderes annonça : « Le pays aujourd'hui n'est plus dirigeable. Un relâchement général s'est produit. La justice ne fonctionne plus et l'administration est devenue impuissante. Le gouvernement ne peut plus agir tout seul. La parole ne suffit plus maintenant et le temps de prendre des précautions officielles est venu. » Il annonce la nécessité de prendre position en votant des lois limitant la justice, la presse, la bureaucratie et ses zones d'influence. La répression doit commencer. Le 27 avril 1960, une loi votée pour la création d'une commission d'enquête pour « l'analyse des activités destructives et hors la loi d'une partie de la presse et du P.R.P. ».

La Commission d'enquête avec le pouvoir absolu que la loi lui conférait, passa à l'action en interdisant toutes les activités politiques et toutes les réunions, exerça sa censure sur les journaux en interdisant la publication de douze d'entre eux et en fermant leurs imprimeries. La Commission d'enquête reçut des pouvoirs exceptionnels dépassant ceux de la constitution de l'Assemblée nationale et des organes de la justice, et elle eut tous les moyens du gouvernement. L'Université, les membres de l'Armée et les notables de la bureaucratie manifestèrent tout de suite leur mécontentement devant cette loi et cette commission d'enquête. Hüseyin Naili Kubali exprima le point de vue de l'Université en disant : « La Commission d'enquête et ses méthodes ont mis notre démocratie dans une impasse et ont aggravé d'une façon dangereuse la crise du droit et du régime en cours ainsi que les heurts politiques. »

Au cours de ces mêmes jours, les étudiants descendirent dans la rue et il y eut partout entre eux et les forces armées du gouvernement des affrontements. La police ouvrit le feu sur les étudiants qui formaient des barricades pour protéger l'Université contre les forces du gouvernement. Le 28 avril et le 29 avril 1960 à Istanbul, puis à Ankara, les mouvements étudiants commencèrent. La proclamation de l'état de siège ne limita pas les mouvements étudiants.

Le 5 mai, à 5 heures, à Ankara, les étudiants et la police s'affrontèrent sur la place Kizilay. On essaya de les mater en tirant sur eux et sur les universités. Pendant ce temps, le commandant de l'Armée de terre, le général Cemal Gürsel fut mis à la retraite par le gouvernement dont il avait critiqué l'attitude dans une lettre. Et le matin du 27 mai 1960, l'Armée annonça à l'opinion publique à la radio « qu'elle avait pris en main le gouvernement pour éviter une éventuelle guerre civile ».

Le 27 mai la bureaucratie réussit à faire passer à l'action la jeunesse grâce au travail d'organisation du Parti Républicain du Peuple. Depuis 1950 l'Armée n'approuvait pas le Parti Démocrate et un mécontentement avait grandi en son sein. Ahmet Yildiz, un des officiers qui avait dirigé le coup d'Etat militaire du 27 mai, exprima ainsi l'attitude de l'Armée envers le gouvernement de Menderes avant le 27 mai. A cette époque de nombreux officiers pensaient que le régime était en danger et que des institutions dont on désirait la continuation risquaient d'être réduites au silence. Il y avait dans les rangs supérieurs et inférieurs de l'armée un mécontentement profond envers le gouvernement de Menderes. Voilà aussi ce que dit Fahri Belen : « La plaie la plus profonde était surtout d'ordre matériel. Il y avait une contradiction entre la vie des membres de l'armée dans les vieilles garnisons et la vie luxueuse des entreprises de l'Etat. La situation des retraités inquiétait aussi l'armée. La difficulté de vie obligeait certains officiers à travailler la nuit comme chauffeur ou à exercer d'autres métiers. »

Le gouvernement du Parti Démocrate, après 1950, avait abandonné la bureaucratie et l'armée et les avait laissées vivre dans des conditions très difficiles. La bureaucratie avait été au pouvoir pendant 27 ans avant 1950 et avait lutté entre les années 1950 et 1960 pour reprendre le pouvoir.

Les dernières années du gouvernement Menderes étaient

loin de satisfaire les pays impérialistes. La conférence de Paris en 1958 avait été le premier signe de ce mécontentement.

Voilà le niveau des dettes de la Turquie en 1960 ; elles s'élevaient à 277 millions en 1950.

Dettes de l'Etat	690
Importation avec crédit du secteur public	72
Arriérés des dettes	377

Total : 1 milliard 139 millions

Les pays impérialistes ne voulaient plus de ce gouvernement qui s'endettait sans cesse et qui ne remboursait jamais ses dettes. Dogan Avcioglu rapporte : « Voilà comment l'on considère le Mouvement du 27 mai dans les publications faites aux Etats-Unis à partir des travaux de la C.I.A. Bien avant la révolution, dans ses rapports qu'elle avait envoyés à Washington, la C.I.A. affirmait le coup d'Etat inévitable. L'un de ses rapports se terminait ainsi "les jours de Menderes sont comptés". »

Le matin du 27 mai, le nouveau gouvernement diffuse à la radio le message suivant : « Nous croyons et nous sommes attachés à l'O.T.A.N. et au C.E.N.T.O. »

Nous nous rendons compte ainsi que les Etats-Unis étaient au courant du coup d'Etat, qu'ils ne firent rien pour l'empêcher et qu'ils ne prévinrent pas le gouvernement de Menderes. Le matin même du coup d'Etat ses dirigeants annoncèrent qu'ils prenaient place dans le bloc occidental. Les dirigeants qui menèrent le mouvement du 27 mai au succès se montrèrent dès le départ opposés à l'anti-impérialisme. Nous ne possédons pas les preuves nécessaires pour affirmer que ce sont les Etats-Unis qui organisèrent le coup d'Etat du 27 mai 1960. Mais il est évident qu'un pays lié aux Etats-Unis par ses alliances ne pouvait qu'orienter le mouvement du 27 mai dans une direction qui l'aurait délivré de l'impérialisme.

La lutte politique menée en Turquie entre les années 1950 et 1960, dans le cadre des concepts de progrès et de la réaction, est une lutte pour partager le pouvoir politique entre la

bureaucratie et les autres classes dominantes. C'est une lutte qui, à la base, est totalement séparée des revendications concrètes de la population et de la véritable démocratie. Nous voyons que l'attitude du Parti Démocrate et du Parti Républicain du Peuple est la même lorsqu'il s'agit de la participation à l'O.T.A.N., de donner des bases militaires aux Etats-Unis par ratification de traités, de voter des lois qui permettront à l'impérialisme d'exploiter les sources de matières premières et les masses laborieuses, ou lorsqu'il ne s'agit pas de réforme agraire ou de droits ouvriers. Ces deux partis ont une attitude unanime, surtout lorsqu'il s'agit d'empêcher l'organisation de la classe ouvrière.

Si, à partir de 1958, le P.R.P. passe à l'action au nom des droits et des libertés démocratiques, c'est pour garantir la position de la bureaucratie face aux autres classes dominantes. En peu de temps, on s'aperçoit que le cadre militaire qui a fait le coup d'Etat ne s'appuyait sur aucun fondement.

Il y avait parmi eux des officiers qui étaient en faveur de l'indépendance totale et d'autres qui, par contre, défendaient le fascisme. Le coup d'Etat de 1960 permet à la bureaucratie de prendre momentanément le pouvoir politique. Lorsque l'on considère le changement du pouvoir politique sous cet angle, on s'aperçoit que son transfert s'est passé en dehors du peuple et des masses laborieuses. Si, après le coup d'Etat, la Constitution contient néanmoins des clauses progressistes, cela provient de la réaction de la bureaucratie aux classes dominantes. Les droits et les clauses progressistes apportées au nom de la garantie de la bureaucratie, ouvrirent de nouveaux horizons à la lutte politique et économique des masses laborieuses. La classe ouvrière en croissance s'appuiera sur ces droits démocratiques pour mener sa lutte après 1960 « Le mouvement ouvrier et la lutte socialiste essaieront de s'unir. »

Ce que le coup d'Etat du 27 mai a apporté

L'armée n'avait pas agi en son nom lorsqu'elle avait pris le pouvoir politique le 27 mai et le matin même du coup d'Etat elle avait annoncé que cette prise de pouvoir était passagère et qu'elle voulait revenir le plus vite possible à un régime parlementaire. Toutefois, avant de transmettre le pouvoir, elle

voulait mettre au point une Constitution qui limiterait les pouvoirs de l'organe législatif et exécutif et qui garantirait la sécurité de la bureaucratie sur laquelle elle s'appuyait ; elle voulait faire aussi accepter la légitimité de son mouvement. Il n'était pas question évidemment d'une transformation fondamentale puisque son appui et son action étaient étrangers aux classes exploitées.

Le 28 mai fut créé le gouvernement du Comité de l'Union Nationale où les bureaucrates étaient majoritaires et où prenaient place les représentants importants des milieux d'affaires. Le 28 septembre 1960, on interdit le Parti Démocrate et le 14 octobre on commença à juger les ministres, les députés et les personnalités importantes du Parti. Une contradiction apparut au sein du Comité de l'Union Nationale et quatorze officiers qui en faisaient partie furent envoyés à l'étranger pour différentes missions.

Un conseil scientifique se réunit pour préparer un projet de Constitution et le 6 janvier 1961, l'Assemblée Constituante se réunit.

Le devoir de l'Assemblée constituante était de préparer une nouvelle Constitution et de la faire accepter. Ses membres faisaient partie des milieux universitaires, de la presse, de diverses organisations et en majorité des membres du P.R.P. En réalité, c'était une assemblée représentant les classes dirigeantes. Au cours des discussions se rapportant aux articles de la Constitution, ce trait de caractère apparaît clairement. Par exemple, au cours de la discussion d'un article qui avait pour objectif la « réforme agraire » et la donation de terres aux paysans, ce furent les opposants à la réforme agraire qui eurent le plus de poids.

On ne s'accorda pas pour l'expropriation des terres des grands propriétaires, pour leur distribution aux paysans par l'Etat, mais on exigea que l'équivalent de la valeur de ces terres soit immédiatement versé à leurs propriétaires. Les progressistes et les membres du Comité de l'Union nationale proposèrent que la contre-valeur de ces terres soit réglée par échéances échelonnées sur vingt ans. Payer la valeur des terres tout de suite ou l'échelonner sur vingt ans signifiait que la réforme ne pourrait pas se réaliser. Il y eut des heurts assez violents à l'Assemblée entre les représentants des classes dominantes et les progressistes acharnés. Les grands proprié-

taires terriens appartenant au P.R.P. s'opposèrent à ces propositions et ils acceptèrent un paiement échelonné sur cinq ans mais les membres du Comité de l'Union nationale acceptèrent un paiement échelonné sur dix ans. Lors du vote du 2 mai, nous pouvons voir qui représente la majorité à l'Assemblée constituante :

« Nombre des membres qui votent	172
Ceux qui reconnaissent à l'Etat un paiement échelonné sur dix ans pour l'expropriation des terres en vue de les distribuer aux paysans	67
Ceux qui refusent un paiement échelonné sur dix ans	104
Ceux qui votent blanc	1.»

Echelonné sur dix ans, le paiement de la valeur des terres signifie que la réforme agraire ne se réalisera pas et n'a aucun sens pratique. Cette Assemblée constituante protège en fait les intérêts des grands propriétaires terriens et c'est elle qui fera en 1961 la nouvelle Constitution. Nous remarquons que la nouvelle Constitution comporte toutes les revendications faites au nom de l'opposition par Ismet İnönü. Le 9 juillet 1961, elle est présentée à la population qui vote en sa faveur et est mise de suite en application. La nouvelle Constitution est tout ce que le coup d'Etat a apporté de neuf à la société de Turquie.

La Constitution de 1961

Les facteurs qui permirent la reconnaissance des droits et des libertés démocratiques, le développement des droits sociaux et la limitation du pouvoir furent la réaction et le doute de la bureaucratie envers les gouvernements, et l'influence des progressistes à l'Assemblée. Les nouvelles institutions pour la protection de la bureaucratie et la limitation des pouvoirs politiques servirent les forces démocratiques et la lutte de la classe ouvrière.

La Constitution de 1961 comprend un « préambule » qui fait partie du texte même. Ce préambule, outre qu'il approuve la légitimité du coup d'Etat du 27 mai, reconnaît le droit au peuple de résister aux pouvoirs en désaccord avec la Constitution. La Constitution se fixe pour objectif « les droits et les libertés de l'homme, l'entraide nationale, la justice sociale, un état des droits démocratiques permettant de réaliser et de maintenir le confort et la tranquillité de l'individu et de la société ». Hormis ce préambule, la Constitution comprend six parties : les fondements généraux, les droits et les devoirs de base, la base de la création de la République ; certaines clauses, les clauses provisoires, les clauses finales. Après avoir déclaré que le laïcisme et les réformes de M. Kemal ne peuvent être contraires à la Constitution, elles furent placées dans le chapitre des clauses provisoires. Les clauses provisoires comprennent les clauses réglementant le passage du gouvernement du coup d'Etat au système parlementaire ; les clauses finales comprennent « le changement de la Constitution ». C'est ainsi que, en dehors des onze clauses provisoires, il y a 157 articles.

Depuis le Tanzimat on pensait en Turquie que tous les problèmes pouvaient être résolus par la Constitution et cette pensée s'est prolongée jusqu'en 1961. C'est pour cela que nous nous trouvons face à une Constitution si longue. « Une société qui pense résoudre tous ses problèmes avec une nouvelle Constitution cherche aussi leur réponse dans la Constitution. » « Pendant la préparation du projet, soit au Conseil des Experts à Istanbul ; soit lors des travaux de la Commission de la Constitution de l'Assemblée Constituante, il y eut tout le temps une pression de la part de requêtes venues de toutes parts et demandant « qu'il y ait dans la Constitution un article de loi se rapportant à ce sujet ». A deux reprises les commissions ne purent s'empêcher de céder à cette tendance et tentèrent de trouver des solutions à des problèmes qui en général n'avaient rien à voir avec la Constitution, avec des articles de la Constitution ».

L'un des fondements de cette longue Constitution, fut la limitation du pouvoir politique, et la méfiance ressentie vers l'organisation législative se reflétant dans la Constitution. Nous voyons une nette séparation des forces dans la Constitution de 1961 ; on considéra ensemble les organisations légis-

latives et exécutives, mais on les sépara du point de vue de leurs devoirs. L'organisation exécutive sera contrôlée par le Conseil d'Etat et l'organisation législative par le Tribunal constitutionnel. L'institution judiciaire est considérée comme « une force à part » et son indépendance est reconnue.

La Constitution considère comme droits et devoirs fondamentaux ceux de l'individu, ceux relatifs à l'économie et la protection des droits. Dans les clauses générales concernant les droits fondamentaux, il est dit « qu'ils ne pourront être supprimés ou transformés selon le désir et le bon vouloir du pouvoir politique ». L'article onze de la Constitution précise que les droits et les libertés ne peuvent être limités qu'avec la loi et qu'on ne peut modifier son « fond ». Avec les clauses générales on reconnut pour la première fois à la société de Turquie l'immunité de l'individu, l'inviolabilité du domicile, la liberté de conscience et de religion, la liberté de la presse, la liberté de pensée. A côté des libertés classiques accordées, « l'Etat social » ne se contente pas de reconnaître aux individus les libertés classiques, mais a pour devoir de fournir aux individus leurs besoins matériels de base pour qu'ils puissent vivre comme des hommes. Le concept de « l'état social » dans cette définition est reconnu comme une des caractéristiques de la République de Turquie. D'après l'Assemblée Constituante, l'Etat social « aura pour objectif d'empêcher que la réalité ne concorde pas avec les libertés classiques et de rendre plus productives pour la vie sociale les couches laborieuses de la population en augmentant leur niveau de vie ». Ils mettent en évidence leur objectif principal en disant : « Une démocratie qui n'est pas sociale est condamnée face aux réalités de la vie sociale à perdre sa signification profonde et à être détruite »... C'est à cause de cela aussi que « l'esprit social » n'est pas seulement une garantie pour le confort et le bonheur des individus, mais aussi la garantie la plus solide pour la démocratie en vue de l'avenir de la vie sociale. Face au communisme le bouclier le plus solide est constitué par la réalisation de la justice sociale. L'Etat social fut jugé nécessaire en raison de ces réalités et la Constitution fut créé dans une perspective anti-communiste.

Partant de l'Etat social, la société de Turquie reconnaît les droits et les devoirs sociaux et économiques. La Consti-

tution fut dotée d'articles concernant la protection de la famille, le droit de propriété, le droit au travail et le droit d'associations, l'ordre de la vie sociale, le travail, la sécurité de la vie sociale et l'assurance des études. Le plus important de ces thèmes pour la Turquie, est le droit de créer des syndicats permettant ainsi l'organisation des ouvriers et, sujet depuis longtemps discuté dans notre pays, celui du droit des conventions collectives reconnu par la Constitution. Quant au droit de grève, il est accepté comme un droit social et économique qui fait partie de la Constitution. L'article 47 dit : « Les ouvriers dans leurs relations avec leur patron, pour défendre ou modifier leur position économique et sociale, ont le droit d'exiger des conventions collectives et le droit de grève. » Mais « le droit de grève étant tout à fait étranger à notre société, il ne peut être accordé que dans certaines conditions » et l'article 47 ajoute « l'utilisation du droit de grève et ses exceptions, les droits patronaux seront réglementés par la loi. » C'est ainsi que le droit de grève a été accordé mais avec des restrictions. On est opposé à l'utilisation du droit de grève dans un but politique. L'article de la Constitution précisant que les grèves politiques sont interdites précise : « Il ne faut pas exagérer les craintes que nous avons à l'idée que ce droit pourrait être utilisé dans des buts politiques. Les ouvriers dans leurs relations avec leurs patrons dans le but de défendre ou de modifier leurs positions économiques et sociales », cette phrase qui prend place dans le contexte du projet montre que les grèves politiques ne sont pas possibles.

La Constitution de 1961 donne aux ouvriers, même d'une façon limitée, le droit de poursuivre leur lutte économique.

La Constitution, tout en reconnaissant comme règle générale le droit de propriété et d'héritage, reconnaît « comme un des devoirs principaux de l'Etat de permettre aux paysans qui forment la majeure partie de la population, de devenir propriétaires de terres » et précise, par une clause à l'article 37 : « l'Etat... doit prendre les mesures nécessaires pour que les paysans deviennent propriétaires » et c'est ainsi que la réforme agraire est proposée par un article de la Constitution. Le « développement » est considéré comme un problème constitutionnel et l'article 41 dit : « c'est le devoir de l'Etat de faire des plans pour un développement planifié,

plus particulièrement le développement des pays sous-développés nécessite un plan qui englobera toute la vie économique, ceci est maintenant reconnu par tout le monde.» Avec cela l'article 129 de la Constitution ordonne la création de « l'organisation de planification d'Etat ».

Lorsqu'on propose, avec les articles de la Constitution, un développement planifié, ils répondent que « ceci est un problème de choix politique ». Ce sont aussi les cadres politiques qui décideront du contenu du Plan.

Les droits et les devoirs politiques

Les droits et les devoirs politiques éclairent la conception de la Constitution sur la démocratie. Après avoir énuméré les droits du citoyen dans l'article 54, l'article 55 dit : « Les citoyens en accord avec les conditions indiquées dans la loi ont le droit d'élire et d'être élus, et de participer à la volonté de la nation et à la gestion de l'Etat. » La seconde clause de l'article précise les principes du vote : « Les élections se font librement, également, secrètement... » On en arrive ainsi à un principe de « démocratie » reposant sur le vote général et égal des citoyens égaux devant la loi.

On reconnaît que les organisations des partis reflètent les revendications de la population ; ceci est stipulé dans un article de la Constitution : « Les partis politiques, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, sont des éléments indispensables de la vie politique. » L'article 57 définit les principes auxquels ils doivent se conformer et on limite les partis politiques par un article de la Constitution. Par cet article, les partis politiques « doivent accorder leurs statuts, leurs programmes et leurs activités avec les principes de laïcisme et de démocratie de la République reposant sur les droits et les libertés de l'homme, en restant en accord avec l'indivisibilité de l'Etat, de la patrie et de la nation ». L'objectif de cette limitation est d'empêcher le retour de la ligne de transformation et de développement des années 1923 et 1961 et de protéger les principes de la République énoncés dans la Constitution envers les partis politiques. Le tribunal constitutionnel aura le droit de contrôler les livres

dés partis politiques et c'est lui qui décidera l'interdiction d'un parti politique.

Ce qu'ils entendent par indivisibilité n'est pas très clair. Mümtaz Soysal dit à ce sujet : « Le seul point clair c'est qu'ils veulent empêcher le développement d'une tendance qui favoriserait la création d'un Etat fédératif. » Mümtaz Soysal dit encore que lorsqu'on confronte le principe de « l'Etat démocratique » avec le principe de « l'indivisibilité », on peut penser que ceci a pour objectif d'empêcher une « dictature prolétarienne ». Il ajoute que pendant la préparation de la Constitution, un porte-parole de la commission avait parlé d'une façon qui sous-entendait la même chose. Dans le texte de la loi, on ne rencontre nulle part une explication du principe de « l'indivisibilité ». C'est ainsi qu'on laisse la porte ouverte à toute interprétation par l'idéologie dominante de l'organe judiciaire.

La base de la fondation de la République

Le fondement génétique de la République, comme dans toutes les constitutions des sociétés démocratiques bourgeoises, est constitué par les organes législatif, exécutif et judiciaire.

Ce qui frappe à première vue dans la Constitution de 1961 en Turquie comme quelque chose de neuf, c'est la division de l'organe législatif en deux Assemblées. Ainsi la Grande Assemblée nationale de Turquie est formée du Sénat et de l'Assemblée nationale. Les deux Assemblées se réunissent toujours séparément sauf dans les cas suivants : 1) l'élection du président de la République ; 2) la déclaration de guerre, l'envoi de forces armées turques dans des pays étrangers ou l'acceptation de forces armées étrangères en Turquie ; 3) le jugement d'un ministre par la Cour Suprême.

Le pouvoir le plus important de la Grande Assemblée nationale de Turquie est d'accepter, de changer ou de supprimer une loi. On ne lui reconnaît pas le droit d'interpréter les lois.

La Constitution décide de la participation à la présidence du Sénat de la République et de l'Assemblée nationale « de groupes et de partis politiques en rapport avec leur force dans

cette Assemblée ». Les présidents et les représentants des présidents en dehors « des cas où ils doivent remplir leurs devoirs » ne participeront pas « aux activités des partis » ainsi qu'aux discussions de l'Assemblée. C'est avec une compréhension bourgeoise que la Constitution définit les devoirs, les travaux et les pouvoirs de l'organe législatif.

La Constitution se montre très pointilleuse à propos de l'organe exécutif. Le président de la République est choisi parmi les membres de la Grande Assemblée nationale de Turquie ayant plus de quarante ans et ayant fait des études supérieures ; une fois choisi, le président doit couper ses relations avec son parti. Le mandat a une durée de sept ans et on ne reconnaît pas le droit d'être élu deux fois de suite. A la fin de son mandat, le Président devient sénateur inamovible et siège au Sénat de la République ; cette décision a été officialisée par une loi. Bien qu'il soit considéré comme le chef de l'organe exécutif, ses liens avec l'Assemblée sont coupés et c'est le Conseil des ministres qui est tenu pour responsable « de toutes les activités de l'organe exécutif devant l'Assemblée nationale ». Etant considéré comme le chef de l'organe exécutif, il peut présider le Conseil des ministres et donner son opinion ; on refuse toutefois qu'il participe aux responsabilités du gouvernement. L'article 98 de la Constitution déclare « qu'il n'est pas responsable des formalités de ses devoirs ».

C'est le Conseil des ministres qui est responsable de toutes les activités de l'organe exécutif. Les ministres peuvent être désignés en dehors de la Grande Assemblée nationale de Turquie. Le Conseil des ministres applique « l'exécutif » en émettant des décrets. Un article de la Constitution précise que ces décrets doivent être en accord avec la loi et doivent se soumettre au contrôle du Conseil d'Etat.

Parmi les nouvelles institutions apportées par la Constitution dans l'exécutif, figure le Conseil de la Sécurité nationale. Ce Conseil comprend, sous la présidence du chef de l'Etat, le Premier ministre, le commandant en chef des Armées, les commandants des Forces Armées et les ministres intéressés.

D'autre part, la Constitution donne l'autonomie à l'Université : « Les expériences passées nous ont montré que les droits de nos universités ont besoin d'être protégés ». L'auto-

nomie et la neutralité de la radio sont accordées : « L'attitude et les émissions unilatérales de la radio furent dans notre pays pendant de longues années un sujet de discorde important. »

L'article 117 assure la protection des employés vis-à-vis du gouvernement : « Les classifications, les nominations, les devoirs, les pouvoirs, les droits, les responsabilités, les salaires, les frais de déplacement et les autres problèmes des employés doivent être réglés selon la loi. » L'article 118 assure la garantie des employés. L'article 125 déclare que les employés et ceux qui travaillent dans les services publics ne devront pas exécuter des ordres en contradiction avec « les règlements intérieurs, les statuts, la loi et la Constitution » et qu'ils ne doivent pas prendre en considération « un ordre en contradiction avec la loi ».

Avec la Constitution de 1961, l'institution la plus forte de l'Etat devient l'institution judiciaire. L'article 132 déclare : « Les juges sont indépendants dans leur fonction. Leurs jugements sont prononcés en accord avec la Constitution, la loi, le Droit et leur conscience. »

« Aucun organe, aucune instance ou individu ne peuvent donner d'ordre ou de directive aux tribunaux ou aux juges pour l'utilisation de leur droit de jugement ; ils ne peuvent envoyer de circulaire, donner aucun conseil et n'ont pas le droit d'user de leur influence. »

« On ne peut poser aucune question à propos d'un procès en cours, on ne peut pas parler ou faire une déclaration aux assemblées judiciaires sur l'utilisation du droit de jugement. Les organes législatif et exécutif, et l'administration sont contraints de se soumettre aux décisions des tribunaux. Ces organes ainsi que l'administration ne peuvent en aucun cas changer ou retarder l'exécution des décisions du tribunal. »

Ainsi les tribunaux reposent sur la Constitution, les lois, le Droit et la conscience, ils sont protégés de l'intervention des organes législatif et exécutif et l'on reconnaît l'absolu de leur décision. L'article 133 déclare : « On ne peut mettre fin au travail des juges. A moins qu'ils ne le désirent, ils ne peuvent pas être mis à la retraite avant l'âge décidé par la Constitution. Ils ne peuvent être privés de leur salaire sous prétexte que le tribunal ou le cadre est dissous. » On mesure ainsi la sécurité du juge.

La Constitution limite les devoirs et les pouvoirs du Conseil Supérieur des Juges que les tribunaux indépendants et la sécurité des juges avaient nécessités. C'est au Conseil Supérieur des Juges que l'on donne le pouvoir de trancher de toutes les questions se rapportant aux juges et à la fonction judiciaire. « C'est ainsi que l'on ferme les portes à l'organe exécutif pour toutes les questions se rapportant à la nomination des juges, leur montée en grade, leur changement de poste ou leur licenciement dans les situations précisées par la loi. » Le procureur de la République dépend du Ministère de la justice, l'article 137 déclare que les procureurs de la République « auront la sécurité dans leur devoir et leurs travaux, en accord avec les articles de loi ».

Les articles 139, 140 et 145 de la Constitution déclarent que la Cour de Cassation constitue le tribunal suprême ; le Conseil d'Etat contrôlera l'organe exécutif et l'administration, et la Cour Constitutionnelle veillera à ce que les lois soient en accord avec la Constitution. Le Conseil d'Etat et la Cour constitutionnelle représentent un tout. Le Conseil d'Etat, tout en contrôlant d'un point de vue juridique les actes du gouvernement et du pouvoir politique, se développe en tant qu'institution consultative sur les lois, décrets et règlements intérieurs. Le Conseil d'Etat reçoit aussi les appels des décisions des tribunaux administratifs. La Cour constitutionnelle a pour devoir de contrôler « si les lois et les règlements intérieurs de la Grande Assemblée Nationale sont en accord avec la Constitution », et, en tant que Cour suprême, jugera les présidents de la République, les ministres et les membres supérieurs de l'Etat.

Parmi les tribunaux supérieurs, il y a aussi la Cour de Cassation militaire. Dans les articles de la Constitution, il y a une contradiction au sujet du jugement et de la formation de la Cour de Cassation militaire ; le principe d'indépendance ne concorde pas avec la création de la Cour de Cassation militaire dont les membres sont choisis directement par le Président de la République et rattachés ainsi au chef de l'organe exécutif.

La condition préalable définissant le juge de profession ne fut pas requise pour tous les membres du tribunal militaire mais seulement pour la majorité d'entre eux. Les membres de ces tribunaux sont sous les ordres de l'organe exécutif,

ils sont chargés d'une mission par nomination et peuvent être démis. De ce point de vue les tribunaux militaires ne sont pas indépendants. Cette différence avec les tribunaux civils deviendra importante en 1971.

Pour la préparation de la Constitution de 1961, on se servit des Constitutions allemande, italienne et française (1946), ainsi que du droit constitutionnel démocratique bourgeois. Les libertés classiques, les droits et les libertés sociaux et la suprématie du Droit apportée à la société de Turquie, la limitation du pouvoir et de l'organe exécutif furent après 1961 un point d'appui important pour les courants d'idées qui allaient se développer en Turquie ainsi que pour la lutte sociale.

Les organisations politiques des classes dominantes de Turquie et la majorité de la Grande Assemblée nationale, destinées à faire appliquer cette Constitution, lui sont en réalité opposées. La Constitution propose en effet la réforme agraire, permet l'organisation de la classe ouvrière, reconnaît le droit de grève et des conventions collectives, la liberté de pensée et tout ce qui constitue une menace pour les intérêts des classes dominantes.

La Constitution de 1961 est une constitution démocratique bourgeoise, alors que la société de Turquie n'est pas une société bourgeoise.

Il y a aussi une contradiction avec les autres institutions de super-structure formée par le mode de production dominant. Le coup d'Etat du 27 mai ne constitue pas un travail révolutionnaire qui aurait pu changer le mode de production et qui aurait pu le faire évoluer vers un mode de production supérieur, et c'est à cause de cela que la contradiction persiste. Alors que les forces réactionnaires dominant la structure politique, prenaient position contre la Constitution, les progressistes et les marxistes-léninistes la défendirent et voulurent l'application complète de la première partie de la Constitution pour briser l'ancien mode de production et passer à un mode de production supérieur. C'est ainsi que d'un côté on trouve les classes dominantes et leur cadre politique, et de l'autre côté la classe ouvrière grandissante, la paysannerie luttant pour ses terres, les progressistes, les marxistes-léninistes. Une lutte commençait qui allait s'intensifier de jour en jour.

Le pouvoir provisoire de la bureaucratie

La bureaucratie, avec le coup d'Etat du 27 mai, prend provisoirement possession du pouvoir politique mais ne peut véritablement imposer sa domination. Elle se rend petit à petit à la bourgeoisie commerciale et industrielle et aux grands propriétaires terriens, et finalement avec les élections de 1965, leur rend le pouvoir. Elle essaie de s'associer avec plusieurs partis politiques représentant les classes dominantes et, jusqu'en 1965, la Turquie connaît quatre gouvernements de coalition.

Sous le gouvernement du Comité de l'Union nationale militaire qui commença le 27 mai 1960, l'équipe qui avait fait le coup d'Etat tente de répondre aux revendications des couches petites bourgeoises en augmentant de 15 % les salaires des employés, de 35 % les retraites. Ils ne se penchent pas sur le mécanisme économique et politique, mais ne prennent pas en considération le facteur impérialiste pour trouver les causes de la misère des masses populaires, du sous-développement et de l'impasse économique. Ils cherchent ces raisons chez les individus pris séparément et commencent à prendre des mesures, à voter des lois contre ceux qui réalisent des gains démesurés. On essaie de protéger ceux qui avaient peu de revenus avec la loi de l'impôt sur le revenu (qui ne fut jamais appliquée) et plus particulièrement on essaie de percevoir des impôts dans le secteur agricole sur les grands propriétaires terriens ; on augmente les impôts sur les terrains et sur l'immobilier. On exige la déclaration « de la propriété » dans le but d'empêcher ceux qui ont des gains élevés de pratiquer la fraude fiscale. Dans le but de protéger ceux qui ont peu de revenus, on augmente le niveau de vie minimum et on essaie de diminuer les impôts.

Par ailleurs, en raison de l'ampleur des cadres dans l'armée, on renvoie des milliers d'officiers et on leur donne des dédommagements assez importants.

Alors que se répand le bruit selon lequel les Etats-Unis prendraient position contre le gouvernement du 27 mai et qu'une propagande se développerait en faveur du Parti Démocrate, nous voyons tout au contraire les Etats-Unis soutenir concrètement le Mouvement du 27 mai.

Avec les licenciements dans l'Armée, les dépenses de l'Etat

augmentent d'un coup et, pour faire face à ces dépenses, les Etats-Unis accordent une aide financière ; lorsqu'on s'aperçoit que la production de blé ne suffira pas à la consommation du pays, les U.S.A. envoient du blé en Turquie.

Après le coup d'Etat, le capital indigène reste sur ses gardes, mais l'arrivée du capital étranger s'accélère. Le Comité de l'Union Nationale essaie de soutenir les capitalistes indigènes en leur accordant « 50 millions de livres turques en provenance du fond des assurances ouvrières dans les conditions propres au secteur privé ».

Le désir du gouvernement de vouloir appliquer minutieusement « les décisions de Paris » prises en 1957, représente une donnée importante quant à son caractère. A la suite de ces décisions, l'Organisation du Plan fut créée et commença ses premiers travaux.

Tandis que le pouvoir était entre les mains des cadres civils, l'Assemblée Constituante vote une loi qui permet aux partis politiques de fonctionner à nouveau. Pendant ce temps trois nouveaux partis apparaissent, les deux premiers essaient de remplacer l'ancien Parti Démocrate : le Parti de la Justice créé le 11 février 1961, le Parti de la Nouvelle Turquie le 12 février 1961, et le Parti Ouvrier de Turquie le 13 février. Un mois après la condamnation des membres du Parti Démocrate, les élections ont lieu et, après un an et demi de gouvernement militaire, les membres du Comité de l'Union Nationale laissent le pouvoir aux parlementaires civils et, comme cela était prévu dans la Constitution, ils prennent place au Sénat de la République.

Aux élections d'octobre 61, le Parti Républicain du Peuple obtient 193 députés, le Parti de la Justice 158 députés, le Parti de la Nouvelle Turquie 65 députés, le Parti Républicain de la Nation et des Paysans 54 députés. Ainsi aucun parti ne peut accéder directement au pouvoir. Parmi ces partis, le Parti de la Justice et le Parti de la Nouvelle Turquie tentent de reconstituer l'héritage du Parti Démocrate ; alors que le Parti de la Nouvelle Turquie obtient les voix du Parti Démocrate à l'Est, le Parti de la Justice réussit à obtenir dans un secteur beaucoup plus large les voix du Parti Démocrate. Le Parti Républicain du Peuple ne peut que maintenir les voix qu'il avait obtenues en 1957.

Aucun parti ne pouvant venir au pouvoir seul, le pro-

blème du pouvoir se pose ; un premier pas vers un gouvernement de coalition est fait en nommant le chef du Comité de l'Union, Cemal Gursel, président de la République. Ainsi commence la période de coalition qui allait durer jusqu'en 1965.

Le premier gouvernement de coalition comprend le Parti Républicain du Peuple et le Parti de la Justice ; ils restent au pouvoir jusqu'au 30 mai 1962. A cette date, avec la démission du Premier ministre Ismet İnönü, le gouvernement tombe. Le 25 juin 1962, sous la présidence de Ismet İnönü, un deuxième gouvernement de coalition est formé et le Parti Républicain du Peuple, le Parti de la Nouvelle Turquie et le Parti Républicain de la Nation et des Paysans se partagent les ministères ; pendant qu'Ismet İnönü est aux Etats-Unis, le Parti de la nouvelle Turquie et le Parti Républicain de la Nation et des Paysans se retirent et le gouvernement tombe. Le 4 janvier 1964, de nouveau sous la présidence d'Ismet İnönü, le Parti Républicain du Peuple, s'appuyant sur les députés indépendants et sur les sénateurs, crée un troisième gouvernement de coalition. Le gouvernement n'ayant pas obtenu les voix nécessaires lors du vote du budget de l'année financière, démissionne. Le 20 février 1965, sous la présidence du député indépendant S.H. Urgüplü, la quatrième coalition se forme et reste au pouvoir jusqu'aux élections de 1965. Le Parti de la Justice vient au pouvoir avec la majorité des voix aux élections de 1965.

L'attitude des gouvernements jusqu'en 1965 conserve sa tonalité petite bourgeoisie et les institutions rendues nécessaires par la bureaucratie et prévues dans la Constitution, sont créées par la loi. Le Parti Républicain du Peuple continue d'essayer de réunir autour de lui la classe ouvrière dont le nombre grandit sans cesse. Alors que d'un côté apparaissent le Tribunal de la Constitution, le Conseil supérieur des Juges, les lois de fondation, les lois reconnaissant l'autonomie de l'Université, le droit de réunion et de manifestation, la liberté de la presse, le droit syndical, le droit de grève et des conventions collectives, d'un autre côté se crée l'Organisation de Planification d'Etat dont nous parlerons plus loin. Le premier Plan entre en application en 1963. Une importante partie des anciens membres du Parti Démocrate, condamnés en novembre 1961, commencent à être grâ-

ciés. Les portes sont tout à fait ouvertes au capital étranger. La réforme agraire qui avait pris place dans la Constitution reste au stade de projet dans les différentes études en préparation.

La période de 1961 à 1971 nous apparaît comme celle où se sont développés ces trois faits : a) l'économie planifiée ; b) la domination de l'impérialisme ; c) la lutte de classe et la pensée anti-impérialiste.

B) Economie planifiée et domination de l'impérialisme

1) *L'économie planifiée*

La politique d'endettement envers les pays étrangers que le P.D. a accélérée, montre les premiers signes de blocage en 1954 et les importateurs de Turquie ne peuvent plus importer de marchandises des pays étrangers. Il ne reste plus de devises à la Banque centrale de Turquie pour effectuer les paiements à la suite de la politique libérale poursuivie dans le commerce extérieur et du déficit permanent de ce commerce. A partir de cette date d'ailleurs, le F.M.I. et la Banque mondiale commencent à ne plus accorder de crédits à la Turquie.

Pour sortir de ce blocage, les dirigeants de l'époque, tout en s'efforçant d'améliorer les rapports avec les Etats-Unis, signent des accords commerciaux bilatéraux avec les pays de l'Est. Le commerce extérieur turc, dans sa nouvelle orientation, se trouve ainsi engagé vers le bloc des pays de l'Est entre 1955 et 1957. Les dettes envers l'Occident, accumulées durant la période 1950-1953, ne peuvent être remboursées.

L'administration P.D. ne renonce point à sa politique libérale en matière de commerce extérieur, en dépit de ce blocage. La parité officielle de la monnaie est maintenue à un niveau élevé alors que sa valeur réelle ne cesse de baisser, ce qui provoque l'augmentation des importations et la chute des exportations. Les importateurs turcs paient le prix de leurs importations en monnaie turque à la Banque centrale de Turquie, et malgré cela, celle-ci n'arrive plus à rembourser ses dettes aux firmes étrangères ni à régler ses dettes, ni

les profits accumulés. C'est ainsi qu'on est arrivé à un blocage total en 1958.

Devant cette impasse, les pays créanciers de la Turquie se réunissent à Paris et entament des conversations. Les objectifs fondamentaux de ces conversations semblent destinés à éviter le glissement du commerce extérieur turc vers le Bloc des pays de l'Est, à favoriser les achats à bon marché des produits de la Turquie, de maintenir la Turquie sous leur contrôle en tant que marché et source de matières premières. Pour la réalisation de ces objectifs, il faut évidemment de la part de ces pays, un pouvoir de décision déterminant sur la politique économique de Turquie et l'instauration d'un mécanisme efficace garantissant ce pouvoir.

Les conversations de Paris se déroulent dans le sens de l'instauration d'un tel mécanisme de garantie, et les résolutions prises sont communiquées au gouvernement de Turquie. Selon ces résolutions, la Turquie doit :

- Procéder à une dévaluation ;
- Bloquer les crédits bancaires ;
- Constituer un ministère de Coordination, « afin de réaliser la coordination impérative des investissements dans le cadre d'un programme de développement ».

Les pays impérialistes promettent de continuer à accorder des crédits à la Turquie à condition qu'elle satisfasse aux exigences de ces résolutions. C'est ainsi que la Turquie se trouve obligée de réaliser son développement dans le cadre d'un « plan », et c'est dans cette perspective que se prépare le « Plan de développement ».

Le gouvernement turc se met à appliquer aussitôt ces résolutions, effectuant une dévaluation de la livre turque, établissant la nouvelle parité du dollar à 9 livres turques, alors qu'elle était de 1\$ = 2,80 TL ; un ministère de Coordination et une haute commission de Conseil économique sont rapidement mis sur pied. A la suite des accords passés avec les pays créanciers, les travaux du passage à l'économie planifiée sont entrepris après l'arrivée en Turquie du célèbre professeur néerlandais Timbergen et de son adjoint M. Koop-

man, afin de préparer « le plan de développement de Turquie ».

Le Parti Démocrate prépare le « plan » imposé sans un essor particulier, et les travaux ne sont pas rendus publics sur le plan politique à l'intérieur du pays. Car selon le P.D., un plan ne pouvait s'appliquer que dans des pays de l'Est, et cela ne pouvait aboutir qu'au communisme.

C'est sous cet angle que la fondation de l'Organisation de Planification d'Etat (O.P.E.), 4 mois à peine après le coup d'Etat du 27 mai, le 30 septembre 1960, prend toute sa signification. Après le Coup, l'idée de Plan, jusque-là cachée au peuple, ainsi que le nom de Timbergen, passent au premier plan et l'on prépare le premier plan quinquennal.

Les Etats-Unis éprouvent la plus grande satisfaction quant à la fondation de l'Organisation de Planification d'Etat et aux travaux entrepris. Dans la période qui suit les élections législatives de 1961, une série d'entretiens ont lieu à Ankara ; l'Ambassadeur US Hare et le Premier ministre İnönü, le général américain Messenger et le Chef d'état-major Cevdet Sunay, le ministre des affaires étrangères Selim Sarper et son homologue d'outre-Atlantique Dean Rusk, examinent la situation. M. Hare prépare un rapport définissant les positions américaines. L'Ambassadeur Hare écrit dans son rapport : « L'importance que le nouveau gouvernement attache au développement planifié a créé un effet très positif sur les Etats-Unis et les encourage beaucoup. Nous constatons avec satisfaction en particulier la préparation d'un plan quinquennal de développement par l'O.P.E. qui vient d'être mise sur pied... »

« Mon gouvernement attache un grand intérêt au plan provisoire pour l'année 1962 et surtout à l'importance que le gouvernement turc attache au plan quinquennal qu'il espère accomplir l'été prochain. Mon gouvernement est prêt à s'engager pour soutenir ce plan si, après une étude, il s'avérait acceptable... Nous sommes d'avis que c'est ledit plan qui constituerait le point de départ de toute aide au développement. Nous sommes persuadés, à ce propos, que cette planification constructive réalisée dans les domaines monétaire et financier, aura des effets positifs sur les délégations qu'enverront en Turquie le F.M.I. et l'O.C.D.E. On peut noter aussi que les Etats-Unis seront prêts à faciliter l'obtention des

aides nécessaires demandées auprès de ces deux organisations avant l'application du plan quinquennal.

« ...Par ailleurs, un rapport du Conseil de l'O.T.A.N. en préparation, sera présenté aux intéressés, au mois d'avril. Bien qu'il soit impossible de prévoir dès maintenant les résultats de ce rapport ni les conseils qu'il donnera au gouvernement, on peut dire que la préparation à temps du Plan quinquennal apportera une animation aux conversations qui auront lieu à l'O.T.A.N. à ce sujet. »

Les U.S.A. commencent à accorder des crédits à la Turquie dès la préparation du plan. Le fameux rapport de Hare précise : « Dans la seconde moitié de l'année 1961, 700.000 tonnes de blé d'une valeur de 5 millions de dollars et 70.000 tonnes de margarine d'une valeur de 20 millions de dollars, sont livrées à la Turquie ou le seront prochainement. Nous espérons que les formalités pour la livraison d'une partie supplémentaire de blé de 300.000 tonnes d'une valeur de 21 millions de dollars, seront accomplies dans quelques jours. » En outre, M. Hare précise que les crédits accordés à la Turquie pour les complexes sidérurgiques d'Eregli, de Zonguldak et pour les entreprises d'Etibank pourraient être multipliés par quatre par rapport à l'année 1961, soit 60 millions de dollars. 550 millions de livres turques sont accordées pour le budget de la Défense nationale turque et une autre partie de 550 millions de livres sera envoyée à la Turquie, ajoute l'ambassadeur.

Comme on le voit, les Etats-Unis ont ouvert les robinets de crédits à la Turquie pour la planification. Pour l'avenir, un plan est exigé pour accorder tout crédit à la Turquie, et pas n'importe quel plan : l'acceptation du plan est la condition préalable. Le rapport de Hare révèle d'autre part que les organisations F.M.I. et l'O.C.D.E. qui n'accordaient plus de crédits à la Turquie dans la période P.D., reviennent sur leur décision et débloquent à nouveau des crédits. « En raison de l'endettement de la Turquie, les Etats-Unis exigent la réalisation du Plan comme condition préalable. »

C'est sous les ordres des pays impérialistes et sous la surveillance du Conseiller permanent du professeur Timbergen, que le premier « Plan quinquennal de développement de Turquie » est préparé pour la période 1963-1967.

D'autre part, l'Organisation de Planification de l'Etat n'est

pas seule à agir et les pays impérialistes prennent des mesures appropriées.

En 1963 est constitué le Consortium d'Aide à la Turquie par les pays créanciers de la Turquie, qui demandent un développement économique planifié dans le but pratique de contrôler et d'orienter l'Organisation de Planification d'Etat et l'économie turque.

La préparation et l'application du plan et les travaux du Consortium constituent un ensemble et se basent sur un fondement bien précis.

Le premier Plan quinquennal de développement

Le Plan prend l'économie capitaliste comme base et a pour objectif l'accroissement du revenu national de 7 % par an, pour trouver des débouchés à la population qui augmente et pour équilibrer la balance des paiements.

Trois moyens furent envisagés pour trouver les ressources nécessaires aux investissements : a) épargnes privées, b) épargnes publiques, c) ressources extérieures.

L'Etat et le Plan n'ont point l'autorité impérative de contrôler l'épargne privée ni d'orienter les investissements. Une telle autorité n'est évidemment pas concevable dans une économie capitaliste. Quant au secteur public, il se trouve au second plan en raison de la philosophie adoptée à son égard : devant l'impossibilité de l'imposition, les entreprises publiques ne peuvent guère acquérir une importance capitale. Il reste donc la troisième source, à savoir les ressources extérieures. Devant le déficit permanent du commerce extérieur, la troisième source constituée par l'épargne extérieure, ne peut entraîner qu'un endettement continu, et, pour cela, la mise en place de Plans susceptibles d'attirer les crédits.

Les économistes et experts qui avaient pris part à la fondation de l'O.P.E. et à la préparation du Premier Plan, tout en prenant l'économie capitaliste comme base, ont l'intention de réaliser une certaine justice sociale et un certain développement, en s'efforçant de planifier les investissements, en se basant sur les épargnes publiques et en diminuant la part des dettes extérieures. Ces prises de position leur ont valu de se trouver à l'opposé du pouvoir politique et

de l'impérialisme. Voici ce que dit M. Yalçın Küçük, de ces anciens spécialistes de l'O.P.E. : « Le Premier Plan est un effort en avant dans le système capitaliste, en le considérant comme donné. Il n'y a aucune proposition dans le Premier Plan de nature à modifier radicalement l'ordre établi, le système en vigueur... Ce plan, de par sa philosophie, n'est pas opposé à l'entreprise privée. Il est contre la création des entreprises privées par les ressources réalisées dans le secteur public. Ce Plan est contre l'attribution des ressources publiques et des entreprises économiques d'Etat aux intérêts privés. » Il est très discutable que le Premier Plan soit d'une telle nature, mais un petit nombre de ses auteurs l'ont vu ainsi, et ils ont été contraints de donner leur démission par suite des affrontements les opposant au pouvoir politique.

En réalité, leur volonté est restée inefficace car le Premier Plan accepte l'économie capitaliste comme base dans un pays sous-développé, qui lui donne son caractère.

Le Plan a pris l'entreprise privée comme l'élément de base du développement. Il est prévu dans le Plan que « si l'entreprise privée n'arrive pas à réaliser ses objectifs d'investissement ou si elle les dépasse de loin, les objectifs d'investissements publics seront révisés ». Or la contribution des secteurs au taux de croissance est calculée ainsi par les experts de l'O.P.E. :

RÉPARTITION DU TAUX DE CROISSANCE
SELON LES SECTEURS Y CONTRIBUANT

	<i>Secteur privé</i>	<i>Secteur public</i>	<i>Contrib. extér.</i>	<i>Total</i>
1962	0,0241	0,0241	0,0186	0,0668
1963	0,0212	0,0322	0,0168	0,0702
1964	0,0214	0,0325	0,0162	0,0701
1965	0,0227	0,0339	0,0177	0,0703
1966	0,0246	0,0337	0,0118	0,0701
1967	0,0255	0,0343	0,0103	0,0701
1963-67	0,0232	0,0335	0,0137	0,0703

(Sources : Y. Küçük — Planlama Kalkınma ve Türkiye, p. 244.)

Comme on le voit, le Plan est contradictoire.

Les premiers experts du Plan préconisent l'accroissement du taux de croissance par le secteur public alors que le Plan prend l'entreprise privée comme élément principal. Dans ces conditions, l'application du Plan ne peut se dérouler dans le sens des experts du fait de la primauté du pouvoir politique dans les décisions.

La pratique ne tarde pas d'ailleurs à le confirmer et les résultats produits sont contraires à ceux escomptés : le secteur public prend un retard considérable dans la réalisation du taux de croissance, alors que le secteur privé dépasse de loin les objectifs fixés par le Plan. Pour la période de 1963-1965, durant ces trois années d'application du Plan, les prévisions citées plus haut sont réalisées de la façon suivante : contributions du secteur privé : 0,0240 ; du secteur public : 0,0202 ; des ressources extérieures : 0,0131 ; et au total : 0,0577, contre une prévision de 0,0227 pour la fin de l'année 1965 pour le secteur privé. Cette situation n'est nullement due à une erreur de calcul des spécialistes.

L'unique et seule signification de ce retard du secteur public et de cette avance du secteur privé se trouve dans la structure de classes du mécanisme politique de décision, du pouvoir politique. Parallèlement aux contradictions du Plan, les gouvernements de coalition, conformément à leur structure de classes, ont appliqué le Plan de façon à empêcher le secteur public de réaliser le taux de croissance prévu par celui-ci. Cette première planification a pu toutefois montrer à la Turquie qu'un Plan basé sur l'économie capitaliste ne servirait en rien le développement économique et que l'essentiel résidait dans le mécanisme du pouvoir politique. Les gouvernements de coalition, en effet, n'ont jamais songé au développement, n'ont pris des mesures que pour augmenter le profit du secteur privé, pour réaliser sa collaboration avec le capital étranger ; ils n'ont nullement accordé de possibilités d'investissement au secteur public.

Par ailleurs, le chiffre de 7 % comme taux de croissance prévu par le Plan est très significatif. Même dans un développement sans plan, l'économie turque a pu réaliser un taux de croissance semblable. L'économie planifiée aurait dû dépasser ce taux normal. Or il n'en a rien été : le taux de croissance du revenu national entre 1945 et 1961 est de l'ordre de 7 %, et

la croissance du revenu national par habitant, de l'ordre de 4 % durant la même période. D'autre part, une particularité de l'économie turque est constituée par le rôle prépondérant joué par l'agriculture et surtout par sa dépendance à l'égard des conditions climatiques. En effet, dans les années de bonnes récoltes dues à des conditions météorologiques exceptionnelles le taux de croissance monte, alors que le chiffre fléchit s'il y a une mauvaise récolte. C'est ainsi que la croissance du revenu national se chiffrait à 7,6 % en 1954-1955, et à 11,9 en 1957-1958. Le taux moyen annuel dans l'industrie pour la période de 1948-1960 fut de l'ordre de 7,5 %. L'avance du secteur privé, constatée dans les premières années de la planification, est due, précisément, au maintien d'un taux de développement déjà atteint.

L'organisation du Consortium

L'orientation et les choix des investissements du Plan sont effectués directement par le Consortium. Les demandes de financement extérieur nécessitées par les investissements prévus par le Plan, sont transmises au Consortium qui étudie le plan et les crédits nécessaires, les transmet dans un rapport aux pays membres dont il est représentant. Ce Consortium prépare d'autre part régulièrement des rapports détaillés sur l'économie turque et les présente aux gouvernements intéressés.

Les pays étrangers communiquent leur engagement pour les investissements approuvés par le Consortium, et l'on passe à la phase de réalisation par des traités bilatéraux. Ce qui signifie clairement que ce sont des investissements approuvés par les pays étrangers qui sont réalisés en Turquie. De ce point de vue, le Consortium fonctionne comme une instance supérieure de l'Organisation de Planification d'Etat, une instance de décisions finales. Sur le plan juridique, le Consortium n'a aucun pouvoir, et si la Turquie le désire, elle peut le dissoudre unilatéralement ! Mais dans la pratique, le pouvoir de déterminer l'orientation du Plan et les ressources des investissements, lui accorde le contrôle réel de ce mécanisme. C'est le Consortium qui détient le droit réel de

déterminer l'orientation du Plan de Développement de Turquie.

Quant aux pays accordant des crédits à la Turquie, ils sont naturellement motivés par leurs propres intérêts économiques. Ces crédits sont accordés en fonction de leurs relations économiques avec la Turquie. Ils ne réalisent naturellement pas les investissements susceptibles de tarir cette source que sont leurs exportations vers la Turquie. Ils se gardent bien soigneusement d'accorder des crédits dans certains domaines. Chaque pays accordant une somme à la Turquie demande que l'entreprise mise sur pied grâce à ce crédit soit dépendante de lui et fonctionne selon les principes du profit.

Le Consortium, à son tour, n'envisage les investissements à approuver, que sous l'angle de la communauté d'intérêt liant aux pays membres. C'est ainsi que les crédits à accorder à la Turquie sont calculés et étudiés avec une certaine discipline et une certaine cohérence dans leur ensemble. Les crédits accordés avant 1960, eux aussi, furent remis en ordre selon ces nouveaux principes.

Le processus d'endettement de la Turquie par la voie du Consortium se fait à trois niveaux :

- a) Par des crédits de projets ;
- b) des crédits de programme ;
- c) l'ajournement de l'échéance des dettes anciennes.

Si nous poussons un peu plus loin notre analyse, nous verrons que l'impérialisme n'envisage d'investissements en Turquie que sous le rapport de ses intérêts :

a) Les crédits de projet : ils sont accordés à des investissements prévus pour des domaines définis. Ces crédits ne sont utilisables que pour le domaine en question. L'accord du pays fournissant le crédit sur le projet est indispensable. Après cet accord, le matériel et l'argent sont livrés à la Turquie.

b) Les crédits de programme : le contenu des crédits de programme est plus étendu que celui des crédits de projet. Le

pays recevant le crédit dispose d'une certaine initiative d'investissement dans les limites du programme approuvé de même par le pays créancier.

c) L'ajournement des dettes antérieures : à l'échéance des dettes anciennes, celles-ci sont différées en cas de non paiement. Le capital principal et les intérêts de ces dettes antérieures sont considérés comme de nouveaux crédits et sont traités comme tels avec le paiement des intérêts.

Parmi ces trois formes d'endettement, l'ajournement des anciennes dettes n'apporte aucune nouvelle possibilité d'investissement au pays, et aboutit finalement à l'alourdissement progressif des dettes, en engageant le pays dans l'impasse de dette perpétuelle. Dans un pays sous-développé, un gouvernement « national » (millîci) peut, pour réaliser le développement, recourir à des crédits d'un taux d'intérêts bas, grâce à la formule de crédits de programme. Ces crédits permettent en effet au pays d'investir pour le développement dans les limites du programme, et avec une certaine initiative. Il ne faut pas oublier toutefois que le « programme » doit d'abord être approuvé par le pays accordant le crédit. Pour un pays désirent réellement réaliser son développement, la formule de crédit de projet est absolument inacceptable. Même si le taux d'intérêt en est très bas, donc très avantageux, il est clair que les investissements à réaliser dans le pays sont envisagés sous l'angle des intérêts du pays créancier : l'industrie à construire sera inévitablement liée à ce pays. Les classes dominantes et le pouvoir politique des pays acceptant des crédits sous cette forme, sont obligatoirement des collaborateurs de l'impérialisme.

C'est ainsi qu'on constate une prépondérance des crédits de projet entre 1963-1967, parmi les crédits accordés à la Turquie, selon le Plan et par le canal du Consortium. Le tableau ci-dessous montre clairement les faits :

LES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS (AIDES) DU CONSORTIUM ET LES AIDES RÉALISÉES PAR LES ACCORDS (A)
(Situation en 1967, en millions de dollars)

<i>Années</i>	<i>Crédits de progr.</i>	<i>Crédits de projet</i>	<i>Ajournement de dettes</i>	<i>Total</i>
1963	170,8 (151,6)	40,5 (30,1)	26,4 (26,4)	237,7 (208,1)
1964	148,6 (149,5)	107,0 (106,7)	24,6 (35,6)	280,2 (291,8)
1965	112,6 (119,0)	160,0 (47,4)	101,6 (184,9)	374,2 (351,3)
1966	109,0 (101,0)	156,0 (204,0)	68,6 (21,1)	333,6 (326,1)
1967	127,0	163,0	48,4	338,4

(Note A : les premiers chiffres montrent les engagements et les seconds, entre parenthèses, le montant des réalisations dans les accords.)

Source : Ministère des Finances, section du Consortium, par le Dr S. Tuncer, in « le Consortium d'aide à la Turquie », Fondation des Recherches Economiques, 1967, pp. 39-40.

L'évolution des crédits accordés à la Turquie entre 1963-1967, comme on le voit aisément, est dans le cas de la Turquie, très « amère » ; le montant des engagements de crédits de programme tombe de 170,8 millions de dollars en 1963, à 109 millions de dollars en 1966, tandis que les crédits de projet de nature à lier le pays à l'étranger se sont élevés de 40,5 millions de dollars en 1963 à 156 millions de dollars en 1966. On constate par ailleurs que la somme des dettes ajournées augmente sans cesse, ce qui signifie que la Turquie n'est plus en mesure de rembourser ses dettes et se trouve ainsi dans le cercle vicieux de dettes perpétuelles et dans une impasse économique.

La dépendance envers les pays impérialistes a suivi l'évolution ci-dessous, durant le Premier Plan quinquennal, par la voie des crédits obtenus du Consortium d'aide à la Turquie :

LA RÉPARTITION DES DETTES
PARMI LES PAYS MEMBRES DU CONSORTIUM
(en millions de dollars)

<i>Pays</i>	1963	1964	1965	1966	<i>Total</i>
U.S.A.	66,3	132,3	112,5	140,9	452,0
R.F.A.	40,0	40,0	98,4	33,7	212,1
Italie	10,0	—	16,0	17,0	43,0
Angleterre	10,8	28,5	31,1	11,2	81,6
France	—	26,3	12,4	10,0	48,7
Autres	9,3	5,6	15,8	6,6	37,3
I.D.A., B.I.R.D./					
I.F.C.	21,7	29,0	10,0	25,0	85,7
E.M.A.	50,0	90,0	50,0	20,0	150,0
E.I.B.	—	—	5,0	61,6	66,6
<i>Total</i>	208,1	351,7	351,2	326,0	1.177,0

(Sources : ministère des Finances, Section du Consortium, Dr S. Tuncer.)

Les dettes envers les pays étrangers et les organismes internationaux augmentent sans cesse. Ce sont les Etats-Unis qui détiennent le rôle de la puissance impérialiste dominante parmi ces pays étrangers, suivis des pays du Marché Commun. Les organismes accordant des crédits à la Turquie sont de leur côté des organismes mis sur pied par ces pays-là.

Le deuxième plan quinquennal

Contrairement au Premier Plan quinquennal, le Deuxième Plan quinquennal qui couvre la période 1967-1972 fut préparé par rapport aux classes dominantes et au pouvoir politique. Dans son esprit il est basé sur les mêmes fondements et les mêmes principes que le Premier Plan quinquennal. On peut dire toutefois qu'il est davantage pour le statu quo, qu'il s'efforce à qualifier de bonne la situation existante, qu'il est plus clairement favorable à l'affermissement de l'hégémonie de l'impérialisme américain en Turquie, chargé en somme de réaliser le sous-développement de la Turquie.

Le Deuxième Plan quinquennal accorde une importance encore plus grande au secteur privé : pour un taux moyen de croissance du revenu national de 7 %, c'est-à-dire le même que dans le Premier Plan, une augmentation de 12 % est prévue dans les investissements de l'entreprise privée. Il est également prévu dans le Plan que les ressources obtenues, soit de l'épargne intérieure, soit des sources extérieures, seront largement mises à la disposition du secteur privé et qu'une politique d'austérité sera appliquée envers le secteur public dans ce domaine. La pratique du Premier Plan quinquennal allait d'ailleurs dans ce sens.

Le Deuxième Plan a exprimé avec encore plus de clarté et de précision les vues et les positions des classes dominantes qu'il représentait, par rapport au Premier Plan : « ... Ce sont les prix établis sur le marché libre qui constitueront le fondement de toute décision économique... une politique tendant à laisser, à long terme, au secteur privé le domaine de la petite production... Le système bancaire sera réorganisé de façon à couvrir les besoins de crédits du secteur privé à court et à long terme... On accordera au capital étranger privé une

importance particulière comme source de devises et de technologie et comme de l'épargne supplémentaire... »

Après ces explications très claires, il est dit dans le Plan : « La réalisation des objectifs d'investissement et de croissance prévus dans le Deuxième Plan quinquennal est directement liée à l'obtention de crédits dans des proportions définies durant la période 1967-1972 », propos qui percent au grand jour les motifs réels et l'élément déterminant du développement planifié. Il y est exprimé clairement que le Deuxième Plan quinquennal est un plan d'investissement du capital étranger. Il y est défini également la forme de soutien qu'obtiendront les collaborateurs du capital étranger en Turquie.

« ... Le secteur privé investira dans les projets qu'il désire et qu'il estime réalisables par lui-même... Le gouvernement entreprendra de nouvelles mesures pour le développement du secteur privé dans les domaines notamment de la petite production industrielle, du tourisme et de l'agriculture... Des transferts de ressources d'investissement seront effectués du budget de l'Etat au secteur privé en quantité importante et dans des proportions grandissantes. »

A côté de cet appui ouvert, les domaines d'investissement du secteur privé sont définis également. Le Plan prétend, en effet, que le secteur réalisera le développement en investissant dans la petite production industrielle, dans le tourisme et dans l'agriculture.

Le rôle attribué au secteur public dans le Deuxième Plan quinquennal, est défini ainsi : « ... Le secteur public entreprendra des investissements dans des domaines où le secteur privé ne désire pas investir ou n'arrive pas à réaliser à temps ses investissements... Le secteur public n'investira que dans les domaines où le secteur privé ne veut pas investir, que pour combler le vide qui pourrait rester... »

Il est impossible de trouver le but réel du développement dans le Deuxième Plan. Le taux de croissance en agriculture de 4,2 % dans le Premier Plan est tombé dans le Deuxième Plan à 4,1 %. Le taux de croissance industrielle est tombé de 12,3 % à 12,0 % dans le Deuxième Plan. Et d'ailleurs, les domaines d'investissement prévus par le Plan n'ont aucun rapport avec le développement.

Examinons plutôt le Rapport du Consortium sur le Plan, rapport qui donne des explications sur le sujet, définit la

stratégie du Plan, exprime les résolutions des impérialistes qui constituent le véritable centre de décision dans ce domaine. Il est dit dans ce rapport :

« La stratégie principale suivie pour décider comment réaliser le taux de croissance de 7 % dans le Deuxième Plan, fut la suivante : poursuivre la politique du Premier Plan et insister sur l'industrie de petite production (en particulier l'industrie du bois), sur la production destinée à remplacer l'importation plutôt que de s'orienter vers une production destinée à l'exportation... La mission (ayant préparé ce rapport) a la conviction que le report au Troisième Plan de quelques projets d'industrie lourde appartenant au secteur public, ne constituera pas une catastrophe... »

On voit que les projets de l'industrie lourde ne sont pas approuvés par les impérialistes et sont remis à plus tard à la demande du Consortium. Le Consortium est d'avis qu'il ne faut pas accorder de crédits à la Turquie pour l'industrie lourde. D'autre part, la politique de la production destinée à remplacer l'importation vise à couvrir la demande du marché intérieur, à considérer la Turquie comme un marché, et à installer en Turquie une industrie de montage pour remplacer l'importation des produits industriels finis par des produits semi-finis. Ce qui n'aboutit qu'au renforcement du caractère de « dépendance à l'égard de l'étranger » de l'industrie existant en Turquie. Le fait d'empêcher la production destinée à l'exportation ne peut avoir d'autre signification : la non-utilisation des matières premières indigènes dans l'industrie turque. L'ouverture des matières premières de Turquie aux pays étrangers est une autre donnée du problème. Si la Turquie construisait son industrie de production destinée à l'exportation, en utilisant ses propres matières premières, elle passerait bon gré mal gré à l'exportation. Ce qui est en contradiction aussi bien avec la conception de l'industrie de petite production destinée à remplacer l'importation qu'avec les intérêts de l'impérialisme. Du reste, même sous cet angle-là, la construction de l'industrie lourde est systématiquement entravée. On ne doit pas perdre de vue ici que l'industrie lourde en question est celle qui relève du secteur public. Il n'est évidemment pas question de s'opposer à une industrie lourde sous le contrôle de l'impérialisme, une industrie lourde qui ne serait pas en contradiction avec

les intérêts de l'impérialisme. Une certaine industrie lourde peut voir le jour par exemple en Turquie par suite de la concurrence entre les monopoles étrangers, notamment entre les monopoles américains et européens, mais cette industrie lourde sera inévitablement sous la domination des monopoles étrangers. Le cas des complexes sidérurgiques d'Eragli, sous la domination des monopoles U.S., nous fournit un exemple typique.

Avec le passage à l'économie planifiée et par la création du Consortium, la direction et l'orientation de la politique économique se trouvent entièrement entre les mains des pays impérialistes. Le cadre sera parachevé par le Marché Commun que nous rencontrerons plus loin, et la condamnation de la Turquie au sous-développement sera poursuivie. L'économie planifiée n'a absolument pas pour objectif le développement de la Turquie, mais vise, au contraire, au renforcement de la domination de l'impérialisme.

Le Plan et le Consortium sont en harmonie parfaite, dans une identité réelle. Les projets non conseillés par le Consortium ne voient jamais leurs investissements réalisés, les projets qui ne conviennent pas aux intérêts des monopoles étrangers ne peuvent obtenir aucun crédit. Les domaines concernés par ces projets restent des domaines vides. L'oléoduc prévu par le Premier Plan quinquennal, par exemple, ne peut se réaliser à la suite du refus d'accorder les crédits nécessaires, par les monopoles étrangers qui voulaient se l'attribuer ; la construction du complexe du cuivre de la mer Noire fut suspendue jusqu'à ce que les Etats-Unis y établissent leur domination. Par ailleurs, quand il s'est agi de construire une raffinerie de Borax d'une capacité de 20 mille tonnes, les crédits nécessaires ne purent être trouvés. Un accord était intervenu alors avec la Pologne, mais la construction fut immédiatement arrêtée « sur l'intervention de l'ambassadeur américain de l'époque (Mr Hare) auprès du ministre des Affaires étrangères de Turquie. » Pour des domaines aussi importants que celui du complexe pétrochimique, de l'industrie de l'engrais et du papier, il n'est accordé par le Consortium qu'un crédit d'une valeur de 14,5 millions de livres turques, alors que le besoin en ressources de financement extérieures, était calculé à 84,2 millions de livres turques.

La formule de « Crédits de projet » approuvée par le

Consortium et adoptée par les gouvernements de Turquie, se concrétise en empêchant la construction de l'industrie indispensable au développement.

Quant au peuple de Turquie, on lui raconte que le développement du pays est possible grâce à une industrie de petite production liée à l'étranger, au tourisme et à l'agriculture, à travers les plans préparés par l'O.P.E.

a) Le capital étranger entre en Turquie, dans le sens de ses intérêts, dans le cadre d'un plan. Les investissements indispensables au développement ne sont nullement envisagés et les investissements existants sont planifiés selon les intérêts des monopoles impérialistes.

b) Une industrie de petite production liée à l'étranger, est mise en place par l'importation des produits semi-finis ; il ne s'agit nullement d'un commerce extérieur équilibré et planifié. La construction d'une véritable industrie utilisant les matières premières du pays est systématiquement entravée. Les projets d'industrie lourde sont retardés jusqu'à ce que les monopoles impérialistes donnent leur accord.

c) L'entreprise privée renforce de jour en jour sa collaboration avec les monopoles étrangers et se développe grâce au soutien accordé par le budget de l'Etat.

d) Aucun effort n'est épargné pour que la Turquie reste un pays agricole et l'on porte un soin particulier à ce qu'elle reste une source inépuisable de matières premières et de main-d'œuvre à bon marché.

2) *La domination de l'impérialisme*

L'instauration complète de la domination économique et politique de l'impérialisme en Turquie coïncide avec la période d'après 1960. Sur les bases jetées depuis 1947 et par les voies ouvertes devant lui, l'impérialisme a d'abord élargi sa sphère d'influence et a fortifié après 1960 sa domination. La dépendance économique a, inévitablement, conduit à la dépendance politique.

1. — Le capital étranger a des visées sur la Turquie et il y parvient de différentes façons. Par des investissements directs ou par l'intermédiaire de ses collaborateurs indigènes, grâce à des sociétés mises sur pied, par l'achat d'actions dans des sociétés turques, dans le but, soit d'obtenir de grands bénéfices, soit d'encaisser des profits énormes par des crédits accordés à l'entreprise privée.

Les investissements en vue de bénéfices, s'appuient sur la loi n° 6224 dont nous avons déjà parlé, sur la loi du pétrole et également sur d'autres lois spéciales.

Entre les années 1951-1968, la valeur du capital étranger entré en Turquie, dans le cadre de la loi n° 6224, s'élève à 94 millions de \$. Ce capital n'est évidemment pas venu en argent liquide, mais selon différents procédés :

Capital en biens d'équipement	49.230.000 M \$ (52,3 %)
Capital liquide	41.562.000 » (44,2 %)
G.M.H.	3.247.000 » (3,5 %)
<i>Total</i>	94.039.000 » (100 %)

Le montant du capital étranger entré dans le cadre de la loi n° 6224 ne s'étant élevé qu'à 30 millions de dollars avant 1960, on voit que deux fois plus de capital étranger est entré après 1960, grâce à la même loi.

Le capital étranger entré dans le cadre de la loi du pétrole se caractérise de la façon suivante : (1964-fin 1965, en millions de livres turques)

	<i>Capital matériel</i>	<i>Capital liquide</i>	<i>Royalties</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
Prospection	238,0	245,1	414,8	897,9	40,8 %
Raffinage	477,1	325,4	250,0	952,5	59,2 %
<i>Total</i>	715,1	570,5	564,8	1.850,4	100,0 %
Pourcentage	38,6	31,1	30,3	100,0	

(Source : Dr Baran Tuncer, *op. cit.*, p. 80.)

Quant au capital étranger venu dans le cadre des lois spéciales, il est investi dans les Complexes sidérurgiques d'Eregli. Une loi spéciale datée du 29-3-1960 et portant le n° 7462, fut adoptée pour ces complexes. Le capital étranger entré dans le cadre de cette loi se répartit de la façon suivante :

Engagements des actionnaires étrangers	110.380.000 LT
Association Internationale du développement (Uluslararası Kalkınma idaresi)	1.131.845.000 LT
O.C.D.E.	187.025.000 LT
Les dettes de Chase	45.000.000 LT
<i>Total</i>	<u>1.474.300.000 LT</u>

2. — Le Capital étranger entré dans le but de réaliser des intérêts.

En 1950 fut créée la Banque du Développement Industriel de Turquie. Pour procurer des crédits aux entreprises privées provenant des pays étrangers, c'est par l'intermédiaire de cette Banque que le capital étranger est parvenu aux entreprises privées de Turquie. Voici l'inventaire des crédits accordés à la Banque du Développement industriel de Turquie (fin 1965, en livres turques) :

Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (B.I.R.D.)	127.666.000
Fonds d'Emprunt de Développement (Development Loan Fund)	88.058.000
(International Development Association)	140.411.000
(Agency for International Development)	98.675.000
Banque Européenne d'Investissement	63.338.000
<i>Total</i>	<u>463.149.000</u>

Les principaux traits décelés dans la composition des chiffres concernant l'année 1965 sont les suivants : le montant du capital étranger entré avant 1960 reste dérisoire à côté du

capital étranger entré après 1960. Le montant du capital étranger entré selon la loi n° 6224 en 1965, atteint le chiffre de 491 millions de livres turques, alors que durant la même période, la somme des crédits accordés au secteur privé, dans le seul but d'obtenir des intérêts, s'élève presque au même niveau avec un chiffre de 463 millions de livres turques. Le capital étranger dans le cadre de la loi du pétrole est quatre fois plus important que celui entré selon la loi n° 6224, tandis que la somme réglementée par la loi spéciale sur les Complexes sidérurgiques d'Eregli est trois fois plus élevée. Le capital étranger accordé comme crédit au secteur privé par l'intermédiaire de la Banque du Développement industriel de Turquie, capital qui ne vient donc que pour être revalorisé par l'intérêt d'un taux relativement élevé, est à peu près égal à celui entré dans le cadre de la loi n°6224.

L'impérialisme s'empare de la direction du pouvoir politique en Turquie en l'endettant jusqu'au cou, et une fois sa domination définitivement établie, il développe sans cesse son mécanisme d'exploitation. La loi n° 6224 était, avant 1960 la loi fondamentale sur l'entrée du capital étranger. A partir de 1960, cette loi perd beaucoup de son importance et le capital étranger entré dans le cadre de cette loi ne représente plus que 1/8^e du total des capitaux entrant par différentes façons.

La somme totale des dettes de la Turquie envers les pays étrangers a atteint, fin 1968, le chiffre de 1.988.000.000 de dollars. En contre partie de cette dette, la valeur réelle des investissements que possède le capital étranger en Turquie s'établit comme suit :

Investissements réalisés par le capital entré dans le cadre de la loi 6224 (fin 1966, millions de dollars)	94
Investissements possédés selon la loi du pétrole (fin 1965)	236
Investissements dans les Complexes Sidérurgiques d'Eregli (fin 1968)	10
Total	340

Pour une valeur réelle de 340 millions de dollars d'investissements contre une créance de 1.988 millions de dollars, on peut affirmer aisément que l'impérialisme n'a rien apporté au pays. Le niveau dérisoire des investissements du capital étranger par rapport aux dettes de la Turquie est le reflet approximatif du taux élevé d'exploitation.

Comme nous l'avons déjà souligné, le capital étranger, au moment de son entrée en Turquie, a fait admettre comme capital tous les droits non-matériels, c'est-à-dire tous les droits de licence et de royalties. D'autre part, les intérêts qui n'ont pas pu être payés atteignirent des sommes considérables. Parmi tous ces éléments, le capital liquide étranger est de quantité peu importante. Il suffit de constater que les droits moraux ou royalties représentent à eux seuls 38 % du total du capital étranger entré en Turquie.

En 1969, le Premier ministre de l'époque, M. Süleyman Demirel, dans une attitude favorable qu'il avait toujours eue à l'égard du capital étranger, s'expliquait sur le capital étranger entré en Turquie selon la loi n° 6224 et le transfert de profit qu'il avait réalisé. Mais M. Süleyman Demirel s'est bien gardé d'expliquer quelle était la proportion des capitaux en liquide, en marchandises et biens d'équipement et en droits moraux ou royalties dans le total du capital étranger. Selon les explications du gouvernement, un capital étranger d'une valeur de 664.508.145 livres turques était entré en Turquie entre les années 1951-1968 selon la loi précitée, et un transfert de bénéfices de l'ordre de 270.008.517 livres turques était réalisé durant la même période.

229.686.707 livres turques des 664.509.145 livres turques, le total d'une période de dix-huit ans, soit 29 %, sont entrées en Turquie pendant les trois années où lui-même était Premier Ministre, et M. Demirel se garde bien de mentionner dans ses explications, le montant réel du capital étranger en liquide. Or, les montants du capital étranger en liquide et les transferts de profits réalisés sont faciles à démontrer.

Jetons un coup d'œil sur le capital étranger entré en Turquie et sur les bénéfices rapatriés par celui-ci sur un petit nombre de cas : (1.000 dollars U.S.) — (Source : Milliyet, 4-7-1969).

<i>Pays</i>	<i>Nombre de firmes</i>	<i>Capital liquide entré en Turquie</i>	<i>Transfert de bénéfices</i>	<i>% du transfert au capital</i>
Etats-Unis	16	7.827	10.648	135
Pays-Bas	4	10.648	11.966	112
R.F.A.	9	8.312	5.767	70
France	4	935	908	92
Autriche	2	395	509	77
Suède	2	275	105	38
Danemark	1	161	200	124
<i>Total</i>	<i>38</i>	<i>28.553</i>	<i>30.103</i>	<i>94,8 %</i>

Comme on le voit, ce sont les Pays-Bas qui apportent le capital liquide le plus important, suivis des U.S.A. et de la République fédérale. Pour ce qui est du transfert des bénéfices, ce sont les Etats-Unis, les Pays-Bas et la R.F.A. qui tiennent la tête du classement. Les monopoles dominants en Turquie sont les monopoles U.S. Aussi bien pour le montant des bénéfices transférés que pour le total du capital introduit en biens matériels, en liquide ou en droits non-matériels (droits de licence, de marque, royalties, etc.), ce sont en effet les firmes américaines qui occupent le premier rang. Il serait intéressant ici de voir la répartition du capital étranger en Turquie selon les pays d'origine, pour la période de 1951-1968 :

<i>Pays</i>	<i>Sa part en %</i>	<i>Montant du capital investi</i>
Etats-Unis	27,6	25.968.000 \$
R.F.A	17,2	16.235.000 »
Suisse	16,1	15.143.000 »
Pays-Bas	14,5	13.613.000 »
France	5,2	4.897.000 »
Italie	3,4	3.194.000 »
Autres	11,4	9.844.000 »
<i>Total</i>	100 %	

Source : Rapport présenté au Congrès International des Chambres de Commerce par Milliyet, 27-6-1969 — 4-7-1969.

La force impérialiste dominante, les Etats-Unis, perfectionnent sans cesse le mécanisme d'exploitation par des méthodes diverses. Outre les procédés d'endettement évoqués plus haut, la Turquie peut s'endetter par sa propre monnaie vis-à-vis des U.S.A. Cet endettement par sa propre monnaie s'opère par le canal nommé « Karsilik Paralar » et qui permet aux monopoles américains de pouvoir investir en Turquie sans apporter le capital, procédé qui s'appelle « dettes Colley ». Ce système consiste, en résumé, à payer en livres turques les surproduits alimentaires américains vendus à la Turquie et accumuler ces sommes dans un compte spécial à la Banque centrale de Turquie. Ces sommes sont utilisées sous trois formes :

- a) Pour accorder des crédits au Gouvernement turc ;
- b) Pour soutenir les établissements américains en Turquie ;
- c) Pour accorder des crédits aux firmes américaines travaillant en Turquie sous forme de « dettes Colley ».

Les sommes ainsi accordées à la Turquie sont utilisées dans le Budget, par le secteur public hors budget et par le secteur privé. L'utilisation de ces sommes est ainsi répartie, selon le rapport présentant le Budget de l'année 1969 :

DETTES EXTÉRIEURES PAYABLES EN MONNAIE TURQUE
 (Situation au 30 septembre 1968, millions de dollars)

	<i>Total des dettes</i>	<i>Total des intérêts</i>	Pourcentages	
			<i>Dettes</i>	<i>Intérêts</i>
Total selon les débiteurs	3.602,4	1.828,3	100	100
a) Total du budget de l'Etat	1.973,9	819,5	54,9	44,82
b) Secteur public hors budget	534,8	265,7	14,85	14,53
c) Total du secteur privé	1.093,7	743,1	30,36	40,65

Source : rapport gouvernemental sur le Budget de l'Etat 1969.

Comme il est facile de constater qu'à compter de la fin 1968, la somme accordée à la Turquie sous forme de « dettes Colley » par le biais de la Banque Centrale de Turquie, s'élève à 3.602.400 dollars, alors que cette somme, avec les intérêts accumulés, endettait la Turquie de 5.430.700 \$.

Les Etats-Unis ont utilisé ce système « Colley » pour accorder des crédits considérables à des entreprises américaines en Turquie. La somme accordée à 24 firmes U.S., entre 1959-1966, atteint le chiffre de 489 millions de LT, ce qui équivaut à 38 millions de dollars. Durant la même période, le montant total du capital américain entré en Turquie n'est que de 21 millions de dollars. Le mécanisme est clair : mettant à profit sa surproduction alimentaire, l'impérialisme américain endette la Turquie en utilisant les sources turques ; il obtient d'énormes profits grâce aux bénéfices de ses firmes, grâce aussi à un taux élevé d'intérêt s'appliquant à des sommes bloquées à la Banque Centrale de Turquie dans le compte spécial. L'utilisation de cette somme pour financer les activités des divers établissements américains exerçant en Turquie, constitue un avantage supplémentaire pour l'impérialisme U.S.

LA REPARTITION PAR SECTEUR DU CAPITAL ETRANGER EN TURQUIE

Dans le domaine pétrolier, avant 1960, le capital étranger n'était utilisé que pour la prospection, alors qu'en 1960-1965, 59 % du total des investissements pétroliers allèrent au raffinage. Durant des années, l'idée avait été constamment répandue que la Turquie n'était pas une région pétrolière, alors que soudain, après 1960, de bons résultats furent obtenus dans les forages pétroliers, surtout en Anatolie du Sud-Est. La consommation pétrolière est placée sous le contrôle de grands monopoles comme Shell, Mobil, B.P. Face à ces géants, il y a l'entreprise d'Etat, la T.P.A.O., mais la puissance des monopoles est telle que le contrôle est sans partage. Même la T.P.A.O. achète à ces compagnies si elle désire briser le cercle.

Les compagnies étrangères vendent en Turquie les produits pétroliers qu'elles importent d'autres pays. Elles n'ont commencé à en produire en Turquie que lorsque les réserves pos-

sédées ailleurs se sont avérées insuffisantes ou peu rentables, ou bien encore menacées. C'est à partir de ce moment-là que les compagnies pétrolières internationales ont foré des puits en Anatolie du Sud-Est.

De même, c'est à partir du moment où les pays producteurs de cuivre, comme le Chili, se sont élevés contre la domination américaine, que furent mis en chantier les complexes de cuivre de la Mer Noire grâce à une entrée massive de capital américain.

Le capital entré dans le cadre de la loi n° 6224, se trouve dans le même cas. Le capital étranger pense d'abord tout naturellement à ses intérêts. La répartition du total du capital étranger entré en Turquie durant la période 1951-1965 nous indique les préférences de celui-ci : 0,21 % seulement du total est allé dans l'agriculture, 1,25 % aux minerais, 0,92 % au bâtiment, contre 96,8 % à la petite production industrielle. Cette dernière absorba donc la quasi totalité du capital étranger.

Quant à la répartition du capital étranger dans les différents secteurs de la petite production industrielle, elle s'établit de la façon suivante :

<i>Branche</i>	<i>Part du capital étranger en %</i>
Tabac	10,93
Habillement, papier, peaux	2,30
Caoutchouc, pneumatiques	26,26
Chimie	24,53
Produits non ferreux	5,51
Sidérurgie	0,37
Produits métalliques	6,69
Production de machines	5,45
Electroménager	12,58
Réparation et production de véhicules	3,79
Productions diverses	0,87
<i>Total</i>	100,00

(Source : « Transfert de la Technologie et le Capital étranger. Prof. Gülten Kazgan, in « Cumhuriyet » du 6-8-1969.)

Jusqu'en 1965, le capital étranger a préféré des domaines plus avantageux comme l'industrie pneumatique et de caoutchouc, la chimie et l'électroménager. Il ne s'agit même pas de matières premières indigènes revalorisées par ces « industries », mais uniquement de l'exploitation d'un grand marché constitué par la Turquie. La production est réglementée selon les besoins du marché intérieur.

La domination du capital étranger sur ces industries sera accomplie sans contestation en 1970. Les chiffres officiels démontrent clairement que l'impérialisme s'est solidement implanté dans le pays, particulièrement après 1960. Voici deux tableaux très caractéristiques :

SOURCES DE FINANCEMENT DANS L'INDUSTRIE EN 1970

<i>Secteurs</i>	<i>Capital Etr. (%)</i>	<i>Crédits Etr.</i>	<i>TOTAL</i>
Industrie alimentaire	10,4	4	14,4 %
Industrie chimique (total)	24,5	53,7	78,2
Produits pharmaceutiques	28,0	24,9	52,9
Industrie de machines (total)	15,4	24,9	40,3
Machines-Outils agricoles	8,8	70,3	79,1
Machines-Equipements électriques	25,5	16,6	42,1
Industrie de moyens de transport	4,0	18,1	22,1
Moyens de transports routiers	5,9	30,5	36,4

(Source : « Résultats de l'enquête sur les investissements du secteur privé » 1963-1969 — Publication de l'O.P.E. (Organisation de planification d'Etat attachée au Premier ministre), juillet 1970, pp. 39-42.)

L'évolution reste la même pour les autres branches aussi :

<i>Branches</i>	<i>Participation des crédits étrangers</i>
Industrie d'Habillement	22,2 %
Industrie de produits forestiers	19,1 %
Papier	43,2 %
Savon, détergents	96,7 %
Sidérurgie, métallurgie	39,9 %

<i>Branches</i>	<i>Pourcentage du capital étranger</i>
Margarine	80,00
Textile de soie	48,40
Produits de caoutchouc, dérivés	21,70
Insecticides agricoles	40,90
Briques et tuiles	2,02
Machines industrielles	17,60
Conducteurs électriques	62,20
Moteurs électriques	12,80

(Sources : *ibid.*)

Comme on le voit sur les tableaux, le capital et les crédits étrangers ont établi une véritable domination sur les industries chimiques, pharmaceutiques, de machines-outils agricoles, du savon et des détergents, de margarine, de conducteurs électriques. Le capital et les crédits étrangers exercent une domination totale sur des industries où leur part ne dépasse pourtant pas 50 % du fait d'une situation de monopole de fait, une situation de monopole résultant de l'absence de toute concurrence dans ces domaines. Il s'agit des industries de machines électriques-électroménager, des moyens de transport routiers, sidérurgie et métallurgie, textile de soie, insecticides agricoles, produits et dérivés du caoutchouc, etc. Il est clair que toute l'industrie de la production est sous la domination de l'impérialisme.

La nature de cette industrie constitue un autre élément, une autre donnée en la matière. Cette industrie de production n'est nullement une industrie transformant la matière pre-

mière du pays en produits finis. Les matières premières, et les pièces, sont importées et sont montées en Turquie avant la mise en vente sur le marché. D'où son appellation en Turquie : « industrie de montage ». D'autre part, des droits de licence, de marque, de royalties, sont entrés en Turquie presque exclusivement par cette voie et sont considérés comme du capital liquide.

Dans les faits, en dépit de l'apport de capitaux, le capital étranger ne construit nullement une véritable industrie. Les milieux industriels et officiels prétendent, par exemple, que l'on fabrique des voitures Anadol, Murat (Fiat 124) et Renault (R 12) en Turquie. Ils s'emploient, par cette propagande, à faire croire au peuple que le système marche bien. Or ces voitures sont seulement « montées » en Turquie, leurs moteurs et les autres pièces étant importés directement de la maison-mère. Le mécanisme est identique, du coca-cola au réfrigérateur.

Effectivement, l'industrie de montage est une forme d'importation autorisée par les lois, profitant aussi bien au capital étranger qu'à ses collaborateurs locaux. L'industrie de montage bénéficie d'une situation de monopoles, le produit monté étant considéré comme indigène et de ce fait, toute importation dans le domaine restant strictement interdite. Le droit de douane sur le produit fini augmente sans cesse, alors que les importations destinées à l'industrie de montage bénéficient d'une réduction d'au moins 50 %. Les marchandises sont considérées comme des matières premières de l'industrie indigène, alors que le propriétaire réel de la firme se trouve à l'étranger. C'est ainsi que la firme augmente sans cesse ses bénéfices en profitant de sa situation de monopole.

Le capital étranger n'a nullement apporté une technologie de pointe, procédé qui pourrait augmenter la valeur ajoutée par travailleur. Il serait erroné de chercher une technologie véritablement avancée dans une industrie faussée, l'impérialisme préférant se servir de la main-d'œuvre bon marché disponible sur place.

C) L'impasse de la Turquie en face du Marché commun

Dans ce mécanisme d'endettement, la part des dettes exté-

rieures augmente sans cesse dans le revenu national de la Turquie. Les dettes extérieures représentent en 1950 7,47 % du revenu national ; en 1968, 20,57 %. Les échéances des dettes et de leurs intérêts augmentent chaque année et les difficultés de paiement apparaissent. Le gouvernement s'aperçut avant 1970 que sa politique économique faisait faillite ; malgré cela, il continue à se montrer optimiste et essaie de montrer qu'il a la possibilité de payer les échéances des dettes.

Dans l'article du budget de l'année 1961 concernant les échéances à payer, on tenta de faire des suppositions qui cachait la vérité. Dans cet article, on essaya de montrer que les échéances allaient augmenter chaque année. Toutefois dans cet article du budget, les échéances en augmentation seront payées dans le cadre des possibilités de paiement.

D'après le compte du gouvernement en 1969, 257,9 millions de livres turques doivent être payées. Le montant des paiements augmentera chaque année et les échéances à payer en 1977 s'élèveront à 276,3 millions de livres turques. Les échéances continueront à augmenter (1978 à 2014 ; à cette date, l'échéance annuelle se montera à 2.928,2 millions de livres turques).

En dépit de ce que l'on affirme, le gouvernement par ses propres paroles, montre qu'il n'y a aucune possibilité de paiement. Au cours de ces comptes, un point reste négligé : l'endettement continuera ; le montant des dettes et des intérêts augmenteront et parallèlement les échéances augmenteront aussi.

Le montant des dettes extérieures dans le revenu national et le transfert des gains du capital étranger augmentent sans cesse. Vouloir persister dans la politique économique en cours et affirmer pouvoir payer les dettes n'est guère réaliste.

Le professeur Kenan Bulutoglu et I. Onur ont calculé ensemble par la méthode de développement économétrique la date à laquelle la Turquie pourra être libérée de ses dettes et voilà le résultat auquel ils sont arrivés.

Si la politique économique en cours continue et si les échéances sont payées régulièrement, la Turquie continuera à s'endetter jusqu'en 2006 et en 2026, elle aura remboursé ses dettes faites jusqu'en 2006. Mais à partir de 2006, elle continuera de s'endetter vis-à-vis des pays étrangers. Le professeur Bulutoglu met en lumière que, vers l'année 1980, la part de la dette extérieure dans le revenu national dépassera le niveau

même du revenu national. La Turquie, dans le cadre de son économie et de sa politique, ne pourra pas s'affranchir de ses dettes, surtout si l'on tient compte du fait que les échéances ne sont pas payées régulièrement. Il faudrait aussi supposer, pour la réalisation de ces calculs optimistes, que la Turquie soit politiquement indépendante.

L'impérialisme fait des calculs à long terme, et dans les pays où il s'introduit, il prend sous son contrôle la vie économique, il développe les relations nécessaires à l'intérieur du pays ainsi qu'entre les pays, il crée une par une ses institutions et développe comme un tout ses relations avec les pays sous-développés. C'est dans ces conditions que la Turquie passa à l'économie planifiée en 1963 et que cette même année on créa le Consortium. Le mécanisme n'en reste pas là ; orienté vers le futur pour que la Turquie soit complètement absorbée, on prit de nouveaux contacts pour qu'elle soit membre du Marché Commun. C'est ainsi que dans l'unité du Plan, du Consortium et du Marché Commun, l'économie et la politique de la Turquie sont orientées par l'impérialisme.

LE MARCHÉ COMMUN ET LA TURQUIE

Le cadre tracé par l'impérialisme se parachève par l'adhésion de la Turquie au Marché Commun. Elle occupera une place « selon sa valeur » dans l'unité de son économie et de sa politique.

En 1963, il y eut le Traité d'Ankara signé entre la Turquie et la Communauté Economique Européenne. L'objectif du Traité est précisé dans l'article 2 selon lequel il faut « encourager les relations commerciales et économiques entre les signataires d'une façon continue et équilibrée » ; dans l'article 28, il est dit : « Les signataires vont analyser la possibilité d'entrée de la Turquie dans la Communauté Européenne. »

Dans cette situation, ce qui importe avant de savoir si la Turquie entrera ou non dans le Marché Commun, c'est le développement de l'orientation « des relations commerciales et économiques ». Ce sont les Monopoles qui décideront ou non de l'entrée de la Turquie dans le Marché Commun.

L'important n'est pas l'entrée ou non de la Turquie dans le Marché Commun, ce qui est important c'est la situation dans laquelle va se trouver la Turquie à la suite de ses relations avec le Marché Commun.

Selon l'objectif du Traité, on considéra comme nécessaire l'union des douanes et on planifia sa réalisation en trois phases. Les deux premières phases se précisèrent en une période préparatoire de cinq ans et une période de transition de douze ans ; dans la deuxième phase, jusqu'à ce qu'on arrive à une union totale des douanes pour résoudre le problème des douanes et des droits sur certaines marchandises, on prolongea de vingt-deux ans la période. La dernière phase que l'on nomma « période finale » fut indéterminée.

Le Traité de Rome signé entre les pays de la C.E.E. et qui avait un caractère de « laisser faire » constituera aussi la base du Traité d'Ankara. Si du point de vue des pays signataires du Traité de Rome, il n'y eut pas pour certains sujets ce caractère de « laisser-faire », il n'a pas été question pour la Turquie d'une situation semblable. La période de préparation de cinq ans commence à être appliquée à partir du 1^{er} décembre 1964.

Cette mise en application fut menée de front avec la planification. Les 175 millions de dollars de crédits venus par le canal du Consortium et accordés pour les projets s'intègrent à la période de préparation.

La C.E.E., avait décidé de contingerter l'importation du tabac, des raisins secs, des figues sèches et des noisettes ; pour ces marchandises et pour la quantité prévue, ils appliquèrent un système de douane plus bas. En dehors de ces marchandises et de leur quantité prévue, les pays tiers et la Turquie furent considérés sur le même plan et on appliqua le tarif de douane commun vis-à-vis de la Turquie. Le coton, marchandise de base pour la Turquie, ne fut pas inclus dans le contingent parce que les autres pays pouvaient importer de la Turquie du coton sans douane. Il avait été dit qu'avec le développement de la pratique, les tarifs des contingents seraient élargis. Outre ce dernier point, nous voyons que les contingents accordés ne sont même pas remplis. Par exemple, en 1965, le contingent accordé au tabac ne fut rempli qu'à 76 %, en 1968 à 92,7 % ; quant au contingent de raisins secs, il fut en 1965 rempli à 83,5 % et en 1968 à 81,2 %. Dans la

pratique, le contingent des noisettes fut élargi. Mais la Turquie eut toujours l'occasion d'exporter plus de noisettes que le contingent ne le prévoyait.

Ce que le Marché Commun accorde à la Turquie, dans le cadre des marchandises précitées, importables à un tarif réduit, sert en fait à l'entrée de ces marchandises sur le marché occidental à un prix réduit en amenant un changement pour la Turquie et en contribuant à l'augmentation de son commerce extérieur. Si nous nous penchons sur la période qui suit le traité d'Ankara, nous pouvons préciser les points suivants sur les relations de la Turquie et de la C.E.E., au sujet des exportations.

En 1962, les exportations de la Turquie vers les pays de la C.E.E. représentaient 40,5 % de ses exportations totales. Ce pourcentage tomba en 1963 à 38 % ; en 1964 à 33,5 % et en 1968 à 33,1 %. Ce n'est qu'en 1969 qu'il se rapprocha de son chiffre de 1962 avec 40 %.

Du point de vue des importations de la Turquie, la situation fut inverse. En 1962 les importations de la Turquie en provenance des pays de la C.E.E., représentaient 30,2 % des importations totales. Ce pourcentage baisse jusqu'en 1965 ; toutefois, à partir de cette année, il augmenta ; en 1966, 32,9 % ; en 1967, 34,7 % ; et finalement en 1969, 35,5 %. C'est ce que nous pouvons constater pour la période de transition. Les importations de la Turquie faites avec sa monnaie de peu de valeur convertie en devises, sont supérieures à celles qu'elle a faites avec les devises plus fortes des pays de la C.E.E. Il est normal qu'ainsi le déficit du commerce extérieur grandisse sans cesse.

Lorsque nous regardons l'ensemble du commerce extérieur, voilà ce que nous voyons.

RÉPARTITION
D'APRÈS LES RÉGIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA TURQUIE
(Moyenne de 1967-1968)

<i>Ordre par importance</i>	<i>Volume du commerce extérieur</i>	<i>1.000</i>
I	Pays de l'O.C.D.E.	75,6
	1) Les pays du M.C.	34,5
	2) Les autres pays O.C.D.E.	22,5
	3) L'U.E.L.	18,6
II	Pays avec lesquels un accord existe	19,1
	4) Pays de E.E.	14,2
	5) Autres ententes	4,9
III	<i>Autres pays</i>	5,3

Comme nous le voyons, le commerce extérieur de la Turquie est canalisé parmi les pays de l'O.C.D.E., particulièrement vers les pays du Marché Commun.

En dehors du commerce extérieur, les pays de la C.E.E. importent de la main-d'œuvre de Turquie. Cette importation avait débuté avec des éléments non qualifiés, mais aujourd'hui elle comporte aussi des éléments qualifiés. Ces ouvriers commencent à travailler avec le statut de manutentionnaire ; en dehors de quelques-uns, ceux qui commencent à travailler dans des conditions normales touchent les salaires minimum.

D'après les sources officielles de la fin de 1969, le nombre d'ouvriers partis vers les pays étrangers par l'intermédiaire de l'Agence pour l'emploi (Is ve İsci Bulma Kurumu) s'élève

à 351.221. Ce chiffre ne rend pas compte de l'importance véritable de ce phénomène. Ceux qui partent emmènent plus tard leur famille et le nombre des citoyens turcs vivant à l'étranger augmente ; il faut au moins doubler l'évaluation de leur nombre en ce qui concerne ceux qui, partis en tant que touristes, trouvent du travail et restent sur place. Les pays auxquels l'ouvrier turc vend sa force de travail sont principalement l'Allemagne fédérale et les pays de la C.E.E.

Les résultats obtenus à la fin de la période de préparation ne révèlent pas une situation en faveur de la Turquie.

1) Entre la Turquie et la C.E.E. une relation de monopole et de marché s'est entretenue. La Turquie réalise une grande partie de ses importations depuis les pays de la C.E.E. et de la même façon exporte vers ces pays-là. Les crédits accordés à la Turquie et le mécanisme d'endettement se soldent par une augmentation des marchandises des pays de la C.E.E. sur le marché de Turquie. Avec la reconnaissance d'un contingent pour les marchandises de la Turquie, on limite aussi ses importations, ce qui ferme le marché de la C.E.E. aux marchandises de la Turquie (hormis le contingent accordé pour la forme aux quatre produits précités).

2) La C.E.E. achète à la Turquie certaines marchandises définies et encourage leur production. C'est ainsi que l'on maintient la situation agricole du pays caractérisée par une production peu variée ou même d'un seul produit face aux acheteurs monopolistes. Si, en Turquie, on développe une production peu diversifiée et que les autres secteurs agricoles ne produisent plus, si on arrête l'achat de ces produits ou si leur vente diminue sur le marché intérieur de la C.E.E., ou si les produits de substitution prennent place sur le marché intérieur de la C.E.E., ou si d'autres problèmes se posent, la Turquie ne peut éviter de se trouver dans l'impossibilité de vendre les marchandises qu'elle a produites. Cuba, avant la révolution cubaine, était un pays de monoculture. Dans les relations entre les Etats-Unis et Cuba, la crise éclata à la suite de la décision des Etats-Unis de ne plus acheter de sucre ; personne ne peut affirmer que la Turquie à son tour ne pourrait pas se retrouver dans une situation semblable.

3) Pendant la phase de préparation, les produits fabriqués et semi-fabriqués entrèrent facilement dans le pays. Il n'y avait pas en Turquie une industrie capable de les concurrencer. La libre entrée des produits fabriqués et semi-fabriqués de la C.E.E. empêchèrent l'industrie de se développer.

4) En 1970, le déficit du commerce extérieur de la Turquie avait augmenté ; entre « 1964 et 1969, le déficit extérieur envers la C.E.E. était de 264,2 millions de dollars ». La parité de la monnaie turque, quant à elle, baissa sans interruption.

LA PERIODE DE TRANSITION

Vers la fin de 1970, la période de préparation de cinq ans déterminée par le Traité d'Ankara prit fin et la Turquie se trouva dans une impasse économique. « Si l'on prend comme indice des prix en 1963 : 100, il devint 136 en 1969 ; c'est-à-dire qu'en six ans les prix augmentent de 36 %. » Il est peu probable que ce rapport montre la véritable hausse du niveau des prix. Mais le gouvernement qui cache la vérité montre ce qu'il est obligé d'accepter. La parité de la monnaie turque a baissé par rapport aux monnaies étrangères. En Turquie c'est le marché noir du dollar qui domine et le taux de change est de 1 dollar = 15-17 livres turques.

Les mesures de juillet 1970

Les mesures prises en juillet nous apparaissent comme le résultat inévitable de la politique économique en cours et comme nécessaire dans cette perspective capitaliste. Les mesures prises avec le début d'application du Second Plan quinquennal se complètent ; de ce point de vue on peut dire qu'elles remontent à 1968. A son sens, l'Organisation de Planification d'Etat pense aussi que « la politique en cours remonte à 1968 ». En outre elle pense que si la politique économique appliquée depuis 1968 a failli, c'est en raison du déséquilibre de la monnaie et des mesures complémentaires qui n'ont pas été prises. D'après celle-ci, les mesures de juillet constituent la voie vers la réussite. Ainsi, selon l'expression

de l'Organisation de Planification, on s'engage dans une politique de stabilité : « On prit des précautions dans le but de développer l'exportation, de stabiliser les prix, d'organiser le système du crédit et des impôts, d'accélérer le développement des secteurs. » En outre, d'après elle, l'objectif principal de ces mesures est d'« augmenter les revenus venant de l'exportation et des devises ».

Lorsque nous nous penchons sur ces mesures, nous voyons que tous les travaux réalisés constituent une préparation au Traité de la période de transition qui devait être signé en novembre 1970. Les travaux de préparation ont pris fin après les discussions menées avec les responsables de la C.E.E. Dans le bulletin d'information « Europe » datant du 23 juillet 1970, nous pouvons lire ceci : « Nous avons décidé d'appliquer les décisions commerciales avant d'attendre l'approbation du protocole par les Parlements. »

La dévaluation de la monnaie turque fut le premier résultat de ces mesures auprès de l'opinion publique. A partir du 10 août 1970, le dollar vaut 15 livres turques et sa parité baisse de 40 %. Il y a quelques exceptions et les produits que la Turquie exporte le plus, tels que le coton, le tabac, les noisettes, les raisins secs sans pépins et les figues sèches sont exportés au taux d'un dollar pour 12 livres turques. Si nous rappelons que l'exportation de ces marchandises était possible quand la parité de la livre turque était égale à 9 dollars, particulièrement le coton exporté sans limite, et que les noisettes dépassaient les limites du contingent, la décision de considérer ainsi le dollar (égal à 12 dollars) n'est qu'un cadeau fait aux marchés étrangers et plus particulièrement aux marchés intérieurs de la C.E.E., pour des marchandises déjà exportées et demandées.

Pour revenir à cette parité particulière à propos du non-développement de certains secteurs de l'industrie, le gouvernement prétend : « Si certains secteurs de l'industrie ne se sont pas développés, c'est en raison du cours des devises qui permettait une importation à bon marché. Avec la parité actuelle, l'importation de ces marchandises deviendra plus chère et on encouragera ainsi la création de ces industries ; la demande d'importations excessives sera aussi restreinte. »

Si l'on conçoit une véritable industrialisation du pays, il est possible de protéger cette industrie par des mesures

plus réalistes. Nous savons que dans le système capitaliste, le meilleur moyen consiste à élever le tarif des douanes. Toutefois lorsqu'on entretient des relations avec le Marché Commun, cela n'est évidemment pas possible. Il reste que l'industrialisation n'est pas considérée comme un problème. C'est oublier que la baisse de la parité va entraîner l'augmentation des prix des marchandises nécessaires à l'industrialisation. Au-delà de ces prétextes, on souhaite véritablement que le nouveau cours prépare « le milieu nécessaire pour que le capital étranger vienne dans notre pays ».

Il reste que les mesures prises pour l'importation sont en contradiction avec les motifs avancés. Pour l'importation, lorsqu'on demandait des devises, on exigeait comme garantie la contre-valeur en livres turques, et cette garantie représentait un obstacle pour les importateurs. Les mesures de juillet suppriment cet obstacle et diminuent la proportion de cette garantie de 100 %.

Les garanties sont ainsi diminuées : « Pour certaines marchandises incluses dans la baisse des tarifs douaniers, il y eut une baisse de 90 % à 45 %, pour d'autres marchandises de 120 à 60 % et pour les pièces de rechange des transports routiers de 150 % à 75 %.

Pour les marchandises d'importation du contingent :

- Dans les cotes d'importation de 50 % à 25 % ;
- Dans les cotes d'industrialisation de 20 à 10 % . »

On n'encourage pas ainsi l'industrialisation, mais l'importation des produits fabriqués et semi-fabriqués. L'importateur et l'industriel collaborateur en Turquie, au lieu d'importer des marchandises de production chères, se servent du mécanisme de crédit et importent des produits de consommation qui nécessitent moins de capital ; au lieu de créer une industrie, ils importent des produits semi-fabriqués qu'ils terminent en Turquie et qu'ils distribuent sur le marché, réalité bien connue. On fait d'ailleurs tout pour que cela continue ainsi.

Les produits encouragés à l'exportation et que les pays demandent, sont les produits agricoles, les matières premières, les richesses minières. Les produits dont l'importation

est encouragée sont les produits fabriqués et semi-fabriqués en provenance des pays étrangers. Ces pays étrangers sont ceux dont le commerce extérieur dépend de ces achats.

Les mesures prises au nom de l'accélération du développement dans les secteurs justifient notre pensée.

L'accélération du développement dans les secteurs, comprend les thèmes suivants : accélération du développement dans l'agriculture, développement dans le secteur des transports, développement des minerais et du tourisme. Dans les mesures prises il n'est pas question d'industrialisation.

C'est en 1947 déjà que la position de la Turquie avait été déterminée en tant que pays agricole et comme source de matières premières. Le Marché Commun et les Etats-Unis désirent des produits agricoles et des richesses minières en provenance de la Turquie. C'est pour cette raison que l'on souhaite le développement de ces secteurs. Il est indispensable que le secteur des transports se développe afin que les produits agricoles et les matières premières puissent être transportées vers les centres d'exportation, afin aussi que les produits fabriqués puissent arriver sur les marchés intérieurs de la Turquie.

Au cours de ces dix dernières années, les dirigeants de la Turquie se servirent souvent de slogans tels que le « développement grâce au tourisme » et ils tentèrent de fonder le développement sur le tourisme. Lorsqu'ils parlaient du développement des secteurs, ils en parlaient comme d'un secteur dont le développement était nécessaire en disant « les revenus provenant du tourisme doivent augmenter rapidement ». En accord avec cet objectif, ils prirent des mesures, créèrent « un Conseil de coordination du tourisme » et déterminèrent des régions touristiques.

Dans ces secteurs déterminés, ils tentèrent de compléter les systèmes de crédit et d'impôts dans le cadre du développement planifié. Une nouvelle loi fut votée en janvier 1970 au nom de la Banque centrale pour que les crédits accordés à ces secteurs soient augmentés, pour que les intérêts et les échéances soient modifiés et que les crédits soient accordés selon un système préétabli. Grâce à cette loi les pouvoirs et les responsabilités de la Banque centrale furent élargis et un nouveau Conseil de la monnaie et des crédits fut créé. En septembre 1970, un nouveau système d'intérêt fut accepté.

En outre on accorda aux importateurs des privilèges qu'ils appelèrent « mesures visant à empêcher l'influence de ralentissement de la dévaluation sur les investissements et sur la production » :

a) Suppression à 100 % des impôts sur les marchandises d'importation et sur les matières premières ;

b) Diviser en échéances la différence de cours des commandes de marchandises d'investissement et de matières premières qui sont sous le coup de la dévaluation.

Les classes dominantes de la Turquie ont été soutenues par des mesures qui augmentaient le montant des crédits et des impôts. Le 27-7-70, de nouveaux impôts furent mis en place, tels que la T.V.A., l'impôt sur l'immobilier, l'impôt sur la construction, l'impôt sur l'achat d'un moyen de transport, tout en précisant que grâce à ces impôts ils allaient empêcher « l'augmentation du niveau général des prix influencée par la dévaluation ». Ils réduisaient de 25 à 10 % l'impôt perçu sur l'importation pour les frais officiels.

On prétend que les mesures susceptibles de stabiliser les prix constituent l'augmentation faite entre 15 % et 25 % des prix d'achat de base des produits agricoles achetés par l'Etat. Le nombre de ces produits s'élève à dix. A part cela, il y eut une augmentation de 19 % du prix de vente du sucre et les combustibles augmentèrent de 32 %. Peu après la dévaluation, les prix sur le marché augmentèrent. Selon l'index général, la moyenne de 1971 avait augmenté de 23 % par rapport à celle de 1970. Parmi les produits d'alimentation de base, les légumes secs avaient augmenté de 27 % et la viande de 46 %. Les prix des matières premières industrielles et des produits semi-fabriqués représentaient une augmentation de 30,7 %. Parmi eux les combustibles augmentaient de 42,4 %, les peaux de 46,5 %, les produits chimiques et pharmaceutiques de 42,4 %.

Nous avons précisé que, avant la dévaluation, le dollar se vendait au marché noir entre 15 et 16 livres turques. D'un autre côté, selon les calculs de l'Organisation de Planification de l'Etat, « en raison de l'existence de plusieurs cours avant la dévaluation, des différences existant entre ces cours (la parité

de la monnaie turque allant de 1 dollar = 9 livres turques à 1 dollar = 12 livres turques), le rapport de la dévaluation se situe aux environs de 20 % ».

Après la dévaluation l'index général du niveau de vie dépassait le montant de la dévaluation. Les causes de cette hausse sont à trouver dans les mesures prises avec la dévaluation.

Le peuple qui avait déjà du mal à vivre fut encore plus gêné par ces nouveaux impôts et le niveau de vie baissa.

Les mesures prises en juillet 1970 se développèrent dans deux secteurs complémentaires :

a) On tenta d'homogénéiser les systèmes de crédit et d'impôt en Turquie et dans les pays de la C.E.E.

b) On orienta la politique économique dans le sens souhaité par l'O.C.D.E., la C.E.E. et le Consortium.

Le Traité de la période de transition, signé en novembre 1970 et le Coup d'Etat du 12 mars 1971 firent suite à ces mesures économiques.

LE TRAITE SUR LA PERIODE DE TRANSITION

Le Traité de la Période de Transition entre la Turquie et la C.E.E. fut signé le 23 novembre 1970, à la suite des discussions préliminaires de juillet. Le Traité contient les dispositions concernant le Protocole additif, le Protocole financier, la C.E.C.A., et livre totalement la Turquie à la C.E.E. avec son industrie, ses ressources minières, son agriculture, sa force de travail et son marché intérieur.

Le protocole additif

Le Protocole additif a pour base la libre circulation des marchandises, services et main-d'œuvre, et l'harmonisation de la politique économique de Turquie avec celle de la C.E.E. L'application vigoureuse d'un régime de libre commerce est accepté comme principe de base.

Partant de ce principe, compte tenu de la différence du niveau de développement économique existant entre les parties, on planifie le processus de réalisation de la Communauté douanière. Toutefois cette planification considère la Turquie comme un pays capitaliste développé, et la C.E.E. comme une Communauté de pays sous-développés. En d'autres termes, le Protocole assure aux marchandises industrielles de la C.E.E. de pénétrer sur le marché turc, et interdit, par contre, aux produits agricoles de Turquie, son seul potentiel d'exportation, de circuler librement sur les marchés de la C.E.E.

La Communauté douanière sera réalisée dans douze ans pour certains produits, et dans vingt-deux pour certains autres. Officiellement on prétend que les marchandises provenant de Turquie ne seraient pas concurrentielles sur les marchés de la C.E.E. Etant donné le contenu réel de ce protocole, ce n'est là qu'un prétexte.

D'autre part, la Turquie s'engage à appliquer, par ce protocole additif, le tarif douanier commun de la C.E.E. Ce tarif étant défini par le Conseil de la C.E.E., la Turquie se soumet donc à la décision d'un Conseil dont elle n'est même pas membre. Ainsi le potentiel d'exportation de la Turquie vers les pays tiers se trouve limité.

On pourrait mieux percevoir les objectifs du Traité de la période de transition en analysant le problème sous l'angle des secteurs.

L'industrie

Deux délais sont prévus par l'article 10 du Protocole annexe pour les marchandises importées des pays de la C.E.E. concernant les droits de douane. Ces derniers seront supprimés dans douze ans pour une catégorie de marchandises et dans vingt-deux ans pour une autre catégorie de produits importés. Toutes les limitations de quantité seront aussi supprimées durant ces périodes.

Dans ces deux catégories de marchandises dont le droit de douane sera supprimé dans douze ans, figurent les produits industriels qui ne sont pas fabriqués en Turquie parce que cette industrie n'y existe pas. Voitures automobiles, hélicoptères, avions, moteurs d'avions, machines à tricoter ou

autres produits industriels verront leur tarif douanier réduit à zéro au bout de douze ans et pourront pénétrer sur le marché turc sans aucune limitation : de ce fait la Turquie ne pourra plus envisager une industrialisation dans ces domaines. Les produits d'importation dont le délai est de vingt-deux ans pour la suppression des droits de douane, sont des marchandises d'une importance dérisoire pour l'industrialisation du pays. Y figurent notamment des matraques de policiers, les jeux de société, des jouets de toutes sortes, des brosses à habits, des gibiers artificiels pour les chasseurs d'oiseaux, des perruques, etc.

Les garanties d'importation dont la proportion avait été baissée de 100 % par les mesures de juillet 70 et que nous avons déjà mentionnées, seront supprimées elles aussi au bout des mêmes délais. C'est ainsi que se complète la série de mesures stimulant l'importation des pays de la C.E.E.

Les exportations industrielles de la Turquie vers les pays de la C.E.E. sont impossibles, car une telle industrie n'existe pas. La Turquie possède une chance d'exporter des produits finis uniquement dans le domaine du textile, notamment les tapis de série, les filatures et tissus de coton. Le protocole annexe a toutefois imposé des limitations quantitatives pour ces marchandises. Les réductions douanières seront supprimées dans douze ans, réductions fixées par la C.E.E. à 25 % pour les tapis de série, à 75 % pour les produits semi-finis cotonniers, pour commencer. Même dans ces cas précis, les quantités sont limitées à 300 tonnes par an pour les filatures de coton, à 100 tonnes pour les tissus de coton. Ces chiffres sont nettement inférieurs à l'exportation de la Turquie vers les mêmes pays dans les mêmes domaines avant l'entrée en vigueur du protocole annexe.

Cela montre clairement que la C.E.E. n'accorde à la Turquie l'exonération douanière que pour des produits qu'elle ne peut pas fabriquer et lui impose des restrictions dans des domaines où elle a les moyens d'exporter vers les pays du Marché Commun. La Turquie ne pourra jamais exporter des produits industriels vers les pays de la C.E.E.

L'agriculture

La C.E.E. est encore plus prudente dans le domaine agricole et ne fait aucune concession. Elle prévoit seulement l'importation des produits que nous avons déjà mentionnés pour la période préparatoire. Mais ce que la C.E.E. exige de la Turquie est stipulé dans l'article 93/1 du Traité d'Ankara : en effet cet article demande, au cours de vingt-deux années, la transformation de la structure de l'agriculture en Turquie, pour que les produits agricoles turcs puissent circuler librement entre la Turquie et les pays de la C.E.E. Tout d'abord une réforme agraire est suggérée en vue d'accélérer la capitalisation du mode de production dans l'agriculture. Cette aspiration est également celle des progressistes et révolutionnaires de Turquie, mais les motifs sont cependant très différents. La C.E.E. ne préconise en effet qu'une « politique agricole commune » parmi les pays membres. L'agriculture turque se transformera en une agriculture capitaliste pour produire selon les besoins planifiés de la C.E.E. Avec le passage à la « Politique agricole commune », le marché turc s'ouvrira plus largement aux produits finis et semi-finis des pays de la C.E.E. C'est seulement après ces mesures que la libre circulation des produits agricoles turcs pourra être envisagée au sein de la Communauté. L'article 34 stipule clairement d'ailleurs que cette libre circulation des produits agricoles turcs entre la Turquie et les pays de la C.E.E. ne sera autorisée, au bout de vingt-deux ans, qu'après la constatation, par le Conseil de la Communauté, que les mesures prévues par l'article 33 sur la politique agricole, auront été prises et réalisées. C'est à partir de cette constatation que le Conseil entreprendra de réglementer la libre circulation des produits agricoles turcs sur le marché des pays de la C.E.E. La particularité déterminante du Traité concernant la période transitoire consiste principalement en la transformation de la structure agricole de la Turquie, et non en une communauté douanière.

Par ailleurs, la C.E.E. étend à la Turquie le régime du commerce préférentiel accordé à des pays hors du Traité, comme l'Espagne ou Israël, régime qui contient des limitations et des contingentements avec des réductions accordées à certains produits variant entre 40 %, 50 %, ou 75 %. Il

n'y a pas de réduction douanière, par contre, pour les produits agricoles que la Turquie est susceptible d'exporter, comme les fruits primeurs, les légumes frais ou en conserve.

Main-d'œuvre

Comme nous l'avons déjà vu, l'exportation de la main-d'œuvre se réalise par des traités spéciaux entre les pays intéressés. Le Traité sur la période transitoire prévoit la libre circulation de la main-d'œuvre entre 1976-1988.

PROTOCOLE FINANCIER

Ce protocole régleme les crédits que la C.E.E. accordera à la Turquie, crédits dont l'utilisation est limitée aux projets d'investissement. Dans ce cadre, la Turquie recevra pendant cinq ans une somme de 195 millions de dollars sous le contrôle de la Banque européenne d'investissement. La B.I.E. est autorisée, d'autre part, à accorder une somme de 25 millions de dollars de crédits à la Turquie.

Clause concernant la C.E.C.A.

La Communauté douanière est subordonnée à des contacts ultérieurs qui auront lieu entre les parties, tandis que dans le domaine pétrolier un contingent de 200.000 tonnes est réservé aux produits pétroliers turcs, en attendant l'accord définitif sur la politique pétrolière de la C.E.E.

Rapports Turquie-C.E.E.

Les relations Turquie-C.E.E. ne sont pas simplement des rapports entre la Turquie d'une part et les Six de l'autre. Analyser le problème uniquement sous l'angle économique et essayer, par là, de déterminer si la situation est bénéfici-

que pour la Turquie ou non, serait erroné et simpliste. Les Six étant tous des pays capitalistes développés, le prix de revient des produits industriels y est très inférieur par rapport à la Turquie ; de plus, la productivité a une supériorité incontestable chez les Six ; la valeur ajoutée par travailleur y est également très élevée. Dans ces conditions, l'égalité et le libre échange des produits entre les parties ne traduisent dans les faits que l'établissement de privilèges en faveur de la C.E.E., la naissance de toute industrie nationale étant impossible.

Dans cet ensemble de relations entre la C.E.E. et la Turquie, les rapports entre les classes sociales au pouvoir en Turquie et les monopoles internationaux jouent un rôle déterminant. Les classes dominantes de Turquie ne songent pas, en raison de leur évolution historique, à développer une industrie nationale. Elles se sont intégrées aux monopoles. La C.E.E. n'empêchera pas l'industrialisation tout court mais s'opposera à la formation de l'industrie nationale en Turquie et balayera les petites entreprises qui y existent. Ni le centre de décisions politiques, ni les classes dominantes ne s'en soucient. Les monopoles peuvent réaliser les investissements qu'ils jugeront utiles en accord avec les classes dominantes qui collaboreront avec eux. Ils peuvent même s'orienter vers une sorte d'industrialisation afin de pouvoir s'accommoder des changements qui surviendraient dans le monde.

Les rapports Turquie-C.E.E. sont des relations pays sous-développés-impérialisme. Les monopoles n'agiront en Turquie qu'en accord avec leur politique planétaire et dans le but de chercher le maximum de bénéfices. C'est dans ces perspectives que les organisations de Planification d'Etat et le Consortium ont été fondés dans le cadre du Marché Commun, ainsi que l'industrie de montage mise sur pied afin de satisfaire le marché intérieur turc, avant les années 1970. En Turquie, le problème principal, à partir de 1970, c'est l'extension du marché intérieur, l'agriculture et les ressources minières. Il est question également de projets d'industrie lourde. Bref, il n'est pas question d'une industrie nationale à l'époque de l'impérialisme.

D'autre part, l'attitude des monopoles de la C.E.E. n'est nullement limitée à la Turquie, c'est la même qui est poursuivie face aux autres pays sous-développés. Cela peut se

constater dans le texte que les monopoles de la C.E.E. proposent aux gouvernements des pays qu'ils dominent. Ce même texte est proposé à la Turquie sans qu'on y ait modifié une virgule et les gouvernements de Turquie l'ont signé. On apprend, à la lecture de ce texte, par exemple, que la Turquie bénéficiera des facilités d'exportation pour les produits agricoles tels que les chevaux de course de pure race, les produits tropicaux comme les dattes, les ananas, le cacao, etc., produits que la Turquie ne possède pas et ne peut pas posséder. Bien plus, la Turquie est importatrice de ces produits. Ces facilités accordées à la Turquie ne peuvent s'expliquer que par l'unicité du texte du Traité, préparé en fonction des autres pays afin de convenir à chacun d'entre eux. Les monopoles de la C.E.E. ont mis sur pied des mesures globales pour l'ensemble des pays sous-développés.

Les chiffres ont prouvé que ce sont les Etats-Unis qui constituent la force impérialiste dominante en Turquie. Ils font également main-mise sur le mécanisme de décision politique. Pour ce qui est du capital étranger, les pays de la C.E.E. se situent derrière les Etats-Unis dans l'ordre suivant : Allemagne de l'Ouest, Pays-Bas, France, Grande-Bretagne, Italie. Hormis le cas de la France, les investissements américains dans les pays de la C.E.E. atteignent un niveau déterminant pour chacun de ces pays. Ces investissements occupent la troisième place après le Canada et l'Amérique Latine, si l'on considère le capital américain investi dans le monde. De ce point de vue, l'entrée de la Turquie dans le Marché Commun, ou le simple fait de développer ses relations économiques et commerciales avec les pays de la C.E.E., loin de créer une contradiction entre la Turquie et les Etats-Unis, favorisera au contraire leur épanouissement par le biais de leurs monopoles installés au sein de la C.E.E. Les rapports internes entre les monopoles américains et la C.E.E. influenceront certes la Turquie, mais ils ne cesseront pas pour autant d'investir dans les domaines susceptibles de leur apporter des bénéfices.

Il est significatif qu'on exige la transformation de la structure de l'agriculture de Turquie et qu'on prévoit l'augmentation de la production de minerai, pour mieux saisir la tendance des monopoles qui, depuis la fondation de l'Organisation de la Planification d'Etat jusqu'à la signature du Traité sur la Période transitoire, ont pu renforcer leur domination

sur la Turquie tout en définissant leur objectif pour l'avenir.

A la lumière des mesures de juillet 70, ces objectifs sont les suivants :

1) La Turquie doit devenir un marché plus avantageux. Pour cela, la capitalisation dans l'agriculture et l'augmentation de la consommation sont indispensables. L'augmentation de la production due à la mécanisation se réalisera dans le cadre des produits définis par les grands monopoles.

2) La Turquie doit accélérer l'exploitation de ses ressources minières afin de répondre aux besoins des monopoles internationaux.

3) Les monopoles doivent bénéficier de la main-d'œuvre à bon marché existant en Turquie.

VI

LA LUTTE DE CLASSE ET LA VIE POLITIQUE EN TURQUIE AVANT LE COUP D'ETAT DU 12 MARS

La période précédant 1960 se caractérise par le renforcement de la collaboration entre les classes dominantes de Turquie et l'impérialisme et par son corollaire l'accentuation de la lutte anti-impérialiste et de la lutte des classes, et par le passage de la lutte ouvrière du plan économique au plan politique.

La classe ouvrière n'est encore qu'une « classe en soi » en 1961, et elle luttera, jusqu'en 1963, pour obtenir les moyens de lutte lui permettant d'acquérir concrètement les droits démocratiques inscrits dans la Constitution. Elle passe à l'action en vue de faire voter les lois nécessaires à cet effet et dès l'instant où l'activité des partis politiques est tolérée, le Parti ouvrier de Turquie (P.O.T.) fondé par 12 syndicalistes, participe à la lutte parlementaire. Jusqu'en 1971, les trois partis, P.O.T., P.R.P. et P.J. jouent un rôle prépondérant dans la vie politique de Turquie. Le P.R.P. et le P.J. se partagent le pouvoir politique afin de protéger les intérêts des classes dominantes et jouent le rôle d'opposition qui n'est pas une opposition de classe, tandis que le P.O.T. mène, dans une certaine mesure, une opposition de classe au Parlement. En 1971, P.J. et P.R.P. sont divisés et donnent naissance à plusieurs autres partis politiques ; le P.O.T. de son côté est interdit

par la Cour constitutionnelle après le coup d'Etat du 12 mars 1971, après une période de lutte de dix ans, avec ses succès et ses échecs au nom de la lutte révolutionnaire. D'autres partis politiques eurent des représentants au Parlement, certes, mais durant cette période en question, ce furent ces trois formations politiques qui jouèrent le rôle déterminant.

Le P.R.P., au pouvoir jusqu'en 1965 au sein de diverses coalitions, s'est employé, tout comme en 1947, à créer de nouvelles possibilités d'ouverture à l'impérialisme. Il réalise un Plan de développement économique dépendant, la fondation du Consortium et le développement des relations avec la C.E.E.

Le P.J. qui prend le pouvoir en octobre 1965 applique une politique fasciste vis-à-vis de la classe ouvrière et des mouvements révolutionnaires, et viole sans cesse la Constitution et ses lois, afin de renforcer la domination de l'impérialisme.

Quant au P.O.T., il s'efforce de s'appuyer sur la classe ouvrière et la paysannerie ; il s'élève contre les lois fascistes, l'impérialisme et les classes dominantes, et joue, durant une période définie, un rôle déterminant dans le mouvement révolutionnaire, ainsi que dans le développement de la lutte anti-impérialiste et du courant socialiste en Turquie. La lutte révolutionnaire de la Turquie se développe à partir de 1967, à travers les discussions de nouvelles thèses stratégiques et par des luttes massives de la classe ouvrière et de la paysannerie, ce qui ne manque pas de créer de nouveaux centres et des cadres révolutionnaires en dehors du P.O.T. Toutefois, dans la lutte parlementaire, le parti se présente comme l'ennemi principal de l'impérialisme et des classes dominantes de Turquie, ses collaboratrices.

De ce point de vue, il s'avère indispensable d'évoquer ces trois formations politiques selon l'importance de leur rôle historique respectif dans la Turquie de 1961 à 1971.

Durant cette lutte révolutionnaire qui dure jusqu'en 1971, la paysannerie et la jeunesse jouent aussi un rôle important. Parallèlement au développement du mouvement de la classe ouvrière, la pensée marxiste-léniniste se répand dans la jeunesse, les étudiants franchissent les limites de l'université et établissent des liens avec les masses paysannes et la classe ouvrière. Ils prennent place dans la lutte révolutionnaire comme ennemis de l'impérialisme et des classes dominantes.

A) Le mouvement ouvrier

Dès les premières élections législatives, au lendemain du 27 mai, juste après le retour au système parlementaire (élections législatives de 1961), la classe ouvrière élève la voix. Des marches silencieuses ont lieu à Izmir et à Ankara, tandis qu'un meeting gigantesque se tient à Istanbul, le 31 décembre 1961 ; c'est le premier grand meeting ouvrier. Réduite au silence depuis des années, privée de ses organisations, la classe ouvrière fait ainsi entendre ses revendications. Leur substance se résume en « la réalisation complète de la liberté syndicale et la reconnaissance des droits de grève et de convention collective ».

Face à ces efforts d'organisation et ces tentatives de passer à la lutte économique en utilisant les droits démocratiques de la classe ouvrière, les classes dominantes et les U.S.A. s'efforcent de leur côté de contrôler, d'orienter cette évolution. Dès 1952, la Confédération ouvrière Türk-Is est créée et ses militants sont envoyés aux U.S.A. pour y recevoir une « éducation » syndicale. Les Etats-Unis d'autre part subventionnent massivement la Türk-Is dans le but de contenir le mouvement ouvrier. Toutes les organisations ouvrières et tous les syndicats, dans le cadre d'une politique d'encadrement, adhèrent à la Türk-Is, l'unique centrale syndicale. Celle-ci est autorisée à entretenir des relations internationales, ce qui ne manque évidemment pas d'accroître son prestige auprès des ouvriers. La classe ouvrière de Turquie est considérée avec le point de vue du syndicalisme du monde capitaliste. La Türk-Is est renforcée selon les modèles du syndicalisme ouest-allemand et américain et elle adhère, en 1962, à la C.I.S.L. (Confédération Internationale des Syndicats libres).

Au-delà de ces activités, les actions des travailleurs se poursuivent. Les ouvriers du bâtiment organisent une marche devant le Parlement et sont obligés de se battre contre la police qui leur en barre l'accès ; cette marche se solde par l'emprisonnement de 700 travailleurs. Juste au lendemain de cet événement, le 31 décembre 1962, éclate la grève à l'usine de câbles Kavel, à Istanbul. L'origine de ce mouvement est le refus des patrons de payer intégralement les primes de fin d'année des ouvriers ; devant la protestation des travailleurs, ils licencient les représentants ouvriers et les syndiqués pour ensuite faire pression sur les ouvriers pour qu'ils démission-

ment de leur syndicat. Comme ils n'entendent nullement céder, et qu'ils résistent dans l'unité, l'employeur tente de les licencier tous ; les ouvriers déclenchent alors la grève en occupant l'usine pour empêcher toute intervention extérieure. Ils résistent pendant 62 jours et réussissent à interdire tout accès de l'usine. Au bout du 62^e jour, les forces de police pénètrent dans les locaux. Bilan : de nombreuses interpellations, 24 procès intentés et 15 arrestations.

Ces événements aident les ouvriers, encore au début de leur effort d'organisation, à voir clairement et concrètement l'union de fait entre le gouvernement, la justice et le patron, face à leurs revendications.

Plus de 40 mouvements de grève sont organisés pour la promulgation de la loi reconnaissant le droit syndical et de grève, et plusieurs mouvements de résistance ont lieu contre les pressions patronales.

Ces toutes premières luttes de la classe ouvrière révèlent au grand jour l'attitude collaboratrice et trompeuse de la Türk-Is, ce qui ne tarde pas à provoquer une lutte à double aspects, d'une part entre le P.O.T. et la Türk-Is, d'autre part au sein de la Türk-Is elle-même. Parallèlement à ces luttes, la loi sur la grève, le lock-out et les Conventions collectives, accorde des droits limités aux ouvriers.

Le revenu national net de la Turquie a été multiplié par 7 entre 1948 et 1963 : il passe de 9.728,5 millions de livres turques à 65.812,2 millions de livres turques, tandis que le salaire de l'ouvrier n'a été multiplié que par 1,8 durant la même période. De leur côté, les prix augmentent sans cesse : pour la période de 1958 à 1963, l'index des prix de gros a atteint le taux de 43 %, si on considère les prix de 1958 comme étant égal à 100.

La classe ouvrière se trouve dans des conditions de vie difficiles au moment de l'entrée en vigueur de la loi sur la grève, le lock-out et les conventions collectives. La lutte menée pour obtenir ces droits s'intensifie et se développe au milieu de l'opposition résolue des « forces de l'ordre ».

Evolution numérique et évolution de la conscience de classe de la classe ouvrière

Le salaire moyen réel de l'ouvrier est de 12,23 livres turques

par jour dans le secteur privé et de 12,11 livres turques dans le secteur public en 1964. Ces chiffres sont, en 1969, de 15,2 pour le secteur privé, et de 16,75 livres turques pour le secteur public, ce qui signifie que le salaire de l'ouvrier a accusé, pour ces six années en question, une augmentation de 20 % dans le secteur privé et de 25 % dans le secteur public. Durant les mêmes périodes, les prix ont accusé des taux beaucoup plus élevés : sur une base de 1963 = 100, l'index de vie a atteint, en 1970, avant la dévaluation, 42 % pour l'ensemble du pays, 48,8 % pour Ankara et 54,2 % pour Istanbul. Comme on le constate aisément, pendant cette période de conventions collectives, les prix ont augmenté deux fois plus que les salaires.

Nous pouvons suivre la croissance numérique de la classe ouvrière à travers les chiffres concernant le nombre des ouvriers assurés sociaux, nombre qui passe de 870.235 en 1965 à 1.314.000 en 1970. L'organisation de la classe ouvrière dans les syndicats est beaucoup plus rapide. On la suit aisément dans le tableau ci-dessous :

<i>Années</i>	<i>Nombre de syndicats</i>	<i>Nombre d'adhérents</i>	<i>Nombre d'unions ou de fédérations</i>	<i>Nombre de confédérations</i>
1965	658	360.285	29	2
1966	724	363.654	24	2
1967	798	834.580	18	3
1968	755	1.057.928	22	3
1969	802	1.173.149	23	6

(Source : rapport économique annuel, 1969 ; p. 119.)

De leur côté, les employeurs se sont organisés dans des syndicats patronaux et se sont dressés contre la classe ouvrière au sein d'une confédération patronale comptant 7.569 membres.

L'évolution des mouvements de grève à partir de l'entrée en vigueur de la loi n° 275 sur la grève, le lock-out et les conventions collectives en 1963, peut être suivie dans le tableau ci-dessous :

<i>Années</i>	<i>Nombre de grèves</i>	<i>Nombre d'ouvriers participant</i>	<i>Nombre de journées de travail perdues</i>
1963	8	1.500	19.459
1964	83	6.640	238.416
1965	43	6.540	304.920
1966	33	7.762	310.332
1967	101	8.641	419.371
1968	51	5.085	120.277
1969	96	16.957	321.752
1970 (*)	25	5.634	45.179

(Sources : rapports économiques annuels, 1969 et 1970.)

58.644 ouvriers au total participèrent à 450 mouvements de grève qui eurent lieu entre 1963 et 1970. Durant les années 1968-1970, il y a eu 70 cas de lock-out.

Si l'on analyse ces chiffres concernant les grèves, on constate une irrégularité entre les années et les nombres de grèves enregistrées, et une baisse relativement importante. Mais contrairement à la baisse du nombre de grèves, le nombre d'ouvriers qui y ont participé a augmenté durant la même période, ce qui nous montre que les grèves se sont concentrées dans des grandes entreprises.

Il est intéressant de noter que le nombre d'ouvriers ayant pris part à ces grèves ne constitue qu'un vingt-deuxième du nombre total des ouvriers syndiqués, dont le chiffre dépasse le cap d'un million vers 1970. Il aurait fallu qu'une masse plus importante d'ouvriers aient participé aux grèves puisque les salaires n'ont pu suivre le coup de la vie qu'avec un retard de 50 %, or c'est le contraire qui s'est produit. Nous pouvons en expliquer ainsi les raisons :

* La grève fut interdite à la suite de juin 1970.

a) Le droit de grève ne fut pas accordé à toutes les branches de travail (Syndicat comprenant les représentants du patronat et les ouvriers) ;

b) Le gouvernement procéda souvent à l'ajournement des grèves, sous prétexte d'intérêts nationaux, dans les Chemins de fer nationaux, les raffineries du pétrole ou dans les entreprises liées à la Défense nationale ;

c) Du fait de la prépondérance des syndicats jaunes, on évite les grèves en signant les conventions collectives ;

d) Les ouvriers du secteur public, constituant une partie importante du total des travailleurs syndiqués, sont obligatoirement organisés dans les syndicats jaunes affiliés à la Türk-Is. De même, beaucoup d'entreprises agricoles de ce secteur sont installées en Anatolie. La différence est importante entre le gain du paysan et celui de l'ouvrier travaillant dans les entreprises liées au secteur public qui a dépassé, dès la première convention collective, le niveau de salaire du secteur privé. En 1967 par exemple, le salaire minimum dans les entreprises minières d'Etibank était de 13,5 livres turques par jour, tandis que ce chiffre se situait entre 7 et 9 livres turques par jour dans des entreprises privées de la même région (*).

Les ouvriers travaillant dans les régions rurales peuvent se comparer aux paysans et s'en distinguent par leur gain et le niveau de leur consommation. Ils font preuve d'un certain manque de dynamisme trouvant à juste titre leur niveau de vie nettement supérieur à celui du voisin. Ils ne peuvent pas encore reconnaître que les véritables raisons viennent de leur organisation par l'État en syndicats jaunes. Pour cette partie de travailleurs du secteur public, la grève n'est pas encore perçue comme un moyen indispensable.

Toutefois cette attitude n'est pas généralisée, et on peut citer par exemple la révolte des travailleurs des mines de cinabre de Beydag, et la lutte qui s'amplifie à Ergani, Murgul et Eregli au fur et à mesure que les conditions de vie deviennent plus difficiles, surtout à partir de 1965.

* Etudes réalisées en 1967 dans les exploitations minières de Ergani, Murgul, Gocek, Kütahya. Yeni Celtek kömür madeni : Celtek, M. Amasya, Gocek.

e) Il ne faut pas perdre de vue non plus que la classe ouvrière vient à peine de commencer à s'organiser, à utiliser ses droits démocratiques pour faire aboutir ses revendications, et à obtenir des succès tangibles par la lutte organisée.

La partie de la classe ouvrière vivant dans la région d'Istanbul et ses environs, et la région d'Izmir, souffre le plus du coût élevé de la vie dans ces régions, ce qui explique l'importante interruption des grèves dans ces régions.

La Convention collective constitue un procédé beaucoup plus souvent utilisé contre la grève. Par exemple, pour 51 cas de grève seulement, enregistrés en 1968, 1.559 conventions collectives furent signées rassemblant 371.636 ouvriers au total, dont 216.188 dans le secteur public, 155.448 dans le secteur privé. Durant la période de 1965 à 1969, le nombre des conventions collectives signées s'élève à 6.664 et touchent 1.048.079 travailleurs.

Cette situation montre que les ouvriers cèdent dans des cas de vie difficiles et, autrement dit, sont trahis. Dialectiquement, cette situation développe son contraire et la lutte politique de la classe ouvrière s'intensifie et se durcit.

La lutte des classes

A partir de l'année 1965, on observe un durcissement dans la politique des classes dominantes et du gouvernement envers la classe ouvrière. Des contingents de l'armée sont envoyés contre les mineurs de la région de Kozlu (mineurs en grève malgré les leaders syndicaux) ; les soldats tirent, il y a deux morts. Le même événement se répète en 1966 à Denizli où les ouvriers du textile sont en grève ; les forces de l'ordre tirent, deux ouvriers sont touchés. Face à tous ces événements, la Confédération Türk-Is reste indifférente, voire même hostile aux travailleurs, ce qui ne manque pas de provoquer de profonds remous et des affrontements, aussi bien entre les syndicalistes eux-mêmes qu'entre les syndicats affiliés à l'unique centrale du pays. La même année, les ouvriers de la verrerie Pasabahçe accusent les syndicats affiliés à la Türk-Is dont ils sont membres, d'avoir trahi leurs intérêts, de les avoir livrés au patron et entament une grève massive, après avoir fondé un nouveau syndicat. La Türk-Is applique une politique de

« diviser pour régner », de récupération des travailleurs, de promesse de hausse des salaires, afin de briser la grève ; elle s'associe à la décision patronale de licencier 135 ouvriers dont la conscience de classe élevée les faisait considérer comme des dirigeants du mouvement. Les ouvriers ne tombent pas dans le piège et poursuivent la grève contre l'attitude commune de la Türk-Is et du patronat ; le gouvernement doit intervenir et mettre fin à la grève.

Cet événement porte à son extrême limite la tension entre la Türk-Is et les syndicats qui désirent être les véritables instruments de lutte économique des travailleurs. En dépit de l'avis de la Confédération Türk-Is, en effet, 13 syndicats affiliés prennent position pour le soutien à la grève et lui apportent leur appui.

L'opposition de la Confédération Türk-Is à la classe ouvrière ne se limite pas à la lutte économique, l'objectif principal étant principalement de prévenir la lutte politique de la classe ouvrière de Turquie.

Les partis politiques en Turquie ont généralement coutume d'accorder aux ouvriers quelques candidatures sur leur liste électorale au moment des élections législatives. L'impression a pu ainsi être donnée que les droits des travailleurs étaient bien défendus et protégés, et que les ouvriers étaient présents dans la lutte politique. Les dirigeants de la Türk-Is, quant à eux, complices de ce mécanisme, défendent la collaboration ouvrier-patron dès 1964, et proclament tout haut : « Nous sommes avec le secteur privé ! » Les syndicalistes de la Türk-Is s'élèvent résolument contre la lutte politique de la classe ouvrière au cours de leur congrès et développent le thème de « la politique au-dessus des partis ! » Dans cette ligne, la Türk-Is ne se mêlera pas de la politique, mais soutiendra de temps à autre les divers partis politiques ou même certains députés en faveur des ouvriers. Cette politique se concrétise par la position que prend la Türk-Is soit dans les rangs du P.J., soit dans les rangs du P.R.P., et dans l'élection au Parlement de certains syndicalistes sur les listes de ces partis. En outre, la Türk-Is, en collaboration avec les classes dominantes, suscite un nouveau type de syndicalistes et de syndicalisme : de type « gangster ».

La politique de réconciliation de la Türk-Is dans la lutte politique et économique de la classe ouvrière, son atti-

tude favorable aux classes dominantes, ses agissements tendant à éviter la prise de conscience politique de la classe ouvrière, le mouvement socialiste naissant et croissant, ne manquent pas d'avoir des répercussions sur la Confédération. Les contradictions internes de plus en plus aigües éclatent au grand jour lors de la grève de la verrerie de Pasabahçe, et une nouvelle centrale ouvrière, la Confédération des Syndicats révolutionnaires de Turquie (la C.S.O.R.) est fondée le 12 février 1967 par les syndicats ayant quitté la Türk-Is.

La nouvelle organisation de lutte économique de la classe ouvrière, a un potentiel et des prises de positions politiques. La lutte politique de la classe ouvrière en est le principe fondamental, et « la prise du pouvoir » par la classe ouvrière devient l'objectif ultime de la C.S.O.R.. La fondation de la C.S.O.R. est un événement important pour la poursuite de l'organisation de la lutte de classe, de l'unification du mouvement ouvrier avec le mouvement socialiste et de la conscientisation politique des ouvriers. C'est par la fondation de la C.S.O.R. que la lutte de la classe ouvrière acquiert un caractère politique ; le mouvement passe à un niveau supérieur.

La C.S.O.R. proclame que « le syndicalisme révolutionnaire adopte le socialisme comme conception fondamentale » et prône les voies démocratiques dans ses luttes économiques et politiques. Selon les dirigeants de la C.S.O.R., le chemin de la liberté passe par le passage des classes au pouvoir dans l'opposition et par l'accession à la majorité de toutes les classes laborieuses sous la direction d'avant-gardes de la classe ouvrière, avec suffisamment de représentants au Parlement.

Par ailleurs, la C.S.O.R. et le Parti Ouvrier de Turquie (P.O.T.) poursuivent une politique concertée et défendent résolument la légalité, la lutte démocratique et la Constitution de 1961. La conscience de classe et l'idée anti-impérialiste se développent et se répandent. La lutte à la base se déroule différemment lorsque les dirigeants de la C.S.O.R. et du P.O.T. orientent leur lutte politique avec des méthodes parlementaires.

Face à la fondation de la C.S.O.R., les classes dominantes passent à l'attaque par l'intermédiaire du gouvernement et de la Türk-Is, en appliquant leurs vieilles méthodes et leurs vieilles tactiques de division. De nouveaux syndicats sont mis sur pied face aux syndicats affiliés à la C.S.O.R. Diverses pres-

sions sont exercées sur les ouvriers pour qu'ils la quittent et rejoignent les rangs de la Türk-Is. Des syndicats non représentatifs obtiennent le droit de négocier avec le patron et de signer des conventions collectives. Les pouvoirs politiques visent ainsi à l'élimination de fait de la C.S.O.R. Les décisions, les prises de position du ministère du Travail, des Directions Régionales du Travail, ainsi que des instances juridiques évoluent de façon hostile à la C.S.O.R. En réalité, cette attitude n'a d'autre but que d'écraser le mouvement de la classe ouvrière et non la C.S.O.R. Cette dernière, quant à elle, et en dépit de toutes les pressions, ne cesse d'agrandir ses effectifs qui croissent constamment. Devant cette augmentation continue du nombre des adhérents de la C.S.O.R. le gouvernement durcit ses positions et ne respecte plus les lois que lui-même avait fait adopter. Les lois et la Constitution elle-même deviennent chiffon de papier.

L'adhésion des travailleurs à des syndicats affiliés à la C.S.O.R. n'ayant pu être évitée, les instances administratives, et notamment les Directions Régionales du Travail, commencent à ne plus accorder aux syndicats révolutionnaires, le droit de négocier et de signer des conventions collectives. L'anomalie est poussée à un point tel que dans une entreprise donnée, un syndicat jaune n'ayant aucun membre sur place peut négocier et signer des conventions au nom de l'ensemble des travailleurs de l'entreprise. A partir de 1968, les syndicats affiliés à la C.S.O.R. se heurtent à de nombreux obstacles, l'autorisation ne leur étant plus accordée de négocier avec le patron et de signer des conventions collectives. Les syndicats C.S.O.R. ne peuvent plus utiliser le droit de grève pourtant reconnu par les lois, cette situation pousse les travailleurs à chercher d'autres moyens de lutte pour obtenir satisfaction à leurs revendications ; ils commencent à appliquer une nouvelle méthode jusque-là inhabituelle : l'occupation des usines par les ouvriers. Le mouvement ouvrier se durcit ; l'exemple de l'occupation de l'usine de caoutchouc de Derby en juillet 1968 se répand à d'autres usines, et « la période d'occupation d'usines est entamée en Turquie ». A partir de cette date, le mouvement ouvrier se développe sous forme d'occupation d'usine et à chaque fois l'intervention des forces de l'ordre provoque des incidents presque inévitablement sanglants.

En 1969, la classe ouvrière de Turquie n'utilise plus son ancien langage, elle proclame : « Les classes dominantes n'ont jamais pu réaliser une politique de salaire en faveur des masses travailleuses, ni de meilleures conditions de travail... Les masses laborieuses n'obtiennent des conditions de vie plus humaines que par leurs luttes menées contre les classes dominantes... Bien que toutes les valeurs créées soient les fruits du travail, les classes dominantes se les approprient. Elles exploitent la main-d'œuvre à bon marché et font exploiter le peuple laborieux par les impérialistes en faisant venir le capital étranger dans notre pays, en collaboration avec lui. »

« Le verdict inéluctable et inamovible de l'Histoire sera inévitablement appliqué et les classes laborieuses, avec l'association d'hommes provenant d'autres classes et d'autres couches sociales, deviendront les dirigeants de la société. »

Le mouvement ouvrier en développement constant, ne tarde pas à influencer la Türk-Is face à la C.S.O.R. Les ouvriers passent massivement dans les rangs de cette dernière ; un mouvement se déclenche rapidement au sein de la Türk-Is face à cette « évasion », il naît au sein des syndicats rattachés à la Türk-Is, un mouvement contre le syndicalisme américain et on préconise l'abandon de la politique dite « au-dessus des partis ».

Les classes dominantes et leurs cadres politiques considèrent désormais comme un danger réel la croissance rapide due à l'influence de la lutte menée par la partie consciente de la classe ouvrière. Face à cette lutte, le gouvernement utilise sa police et là où elle s'avère insuffisante, il fait ouvrir le feu sur les ouvriers en faisant appel à l'armée. Par ailleurs, le gouvernement tente à plusieurs reprises de procéder à des modifications des lois constituant la base légale des syndicats progressistes et à interdire la C.S.O.R. A cet effet, plusieurs projets d'amendements sont préparés et présentés devant le Parlement. Cette attitude du gouvernement provoque de vives réactions dans la classe ouvrière de Turquie : une riposte solennelle est donnée au gouvernement et aux classes dominantes par la Grande Résistance Ouvrière, les 15 et 16 juin 1970 à Istanbul. Le 15 juin 1970 en effet des ouvriers d'Istanbul et de ses environs, de Gebze et d'Izmit cessent le travail et descendent dans la rue. Le mouvement

se poursuit le lendemain. Les ouvriers de 113 usines, dont Philips, Profilo, Arçelik, A.E.G., Singer, Aver, Mercedes, Magirus, Grundig, toutes à capitaux étrangers, entreprennent une marche de protestation sur Istanbul ; les forces de l'armée leur barrent le chemin. Des soldats armés jusqu'aux dents sont placés face à la masse des manifestants. On tire sur les ouvriers alors que toutes les places de la ville se trouvent entourées de blindés. L'Etat de siège est proclamé, une répression sévère s'abat sur les ouvriers et 260 d'entre eux sont inculpés ainsi que tous les hauts dirigeants de la C.S.O.R. qui comparaissent devant des tribunaux militaires. La résistance des ouvriers n'est pas arrêté en dépit de l'état de siège.

Les événements des 15 et 16 juin 1970 démontrent clairement le niveau de conscience élevé de la classe ouvrière et son caractère révolutionnaire. Ils constituent la preuve irréfutable que la classe ouvrière est passée, de 1963 à 1970, de l'état de « classe en soi » à celui de « classe pour soi ».

B) La paysannerie, la capitalisation dans l'agriculture et les mouvements paysans en Turquie

Selon les derniers chiffres en la matière, dans 95.638 unités d'habitations rurales vit une population de 20.585.604 âmes représentant 71,9 % de la main-d'œuvre totale et dont la base économique est constituée par l'agriculture. La superficie totale des surfaces cultivées où cette main-d'œuvre est employée, atteint le chiffre de 64.963 hectares tandis que la superficie totale agricole, hormis les forêts, est de 52.385 mille hectares avec les champs, les prés, les vignes et les jardins.

Les surfaces ensemencées sont passées de 13.900.000 hectares en 1948 à 23.836.000 hectares en 1965, tandis que les prés et prairies accusent une diminution, passant de 38.330.000 hectares à 26.135.000 durant la même période, où d'autre part les vignes et jardins passaient de 1.508.000 à 2.414.000 hectares. Les terres non productives n'ont pratiquement pas bougé.

En dépit de ces chiffres, la paysannerie turque continue sa vie traditionnelle ; cette évolution est caractérisée par une augmentation de la main-d'œuvre, par un développement très lent

des forces productives, et par une distribution très inégale de la propriété des terres.

Les problèmes fondamentaux de la paysannerie commencent avec le déséquilibre de l'utilisation et de la propriété des terres :

<i>Grandeur d'exploitation (en « dönüm »)</i>	<i>% des familles travaillant</i>	<i>% de la surface cultivée par rapport à la superficie agricole</i>	<i>Superficie totale considérée</i>
1-650	62,12	18,64	
51-100	23,84	20,67	
101-200	10,25	19,28	
201-500	4,28	16,60	
501-700	0,66	5,22	
701 et +	0,85	19,59	
total :	100,00	100,00	19.451.980 h.

(1 ha = 1 dönüm)

11

(Source : Annale statistique d'Etat, 1960-1962, publ. n° 460, tableau n° 235.)

Cette répartition déséquilibrée de la terre est encore accentuée dans les régions fertiles, comme celle d'Adana où la moitié des terres est cultivée par 2.800 familles, tandis que 153.200 familles se partagent l'autre moitié (*). Le même cas peut être observé dans la région de Hatay, où 243 familles cultivent 62 % des terres, 230 familles 12 % des terres et quelque 4.000 familles les 25,3 % restant (**).

* « L'Impasse agricole », par Sami Kličük, in Cumhuriyet, 1116-1967.

** Répartition des terres dans la plaine Amik.

La répartition de la propriété des terres était et demeure encore plus déséquilibrée, surtout en Anatolie de l'Est et du Sud-Est. Cette région habitée par le peuple kurde reste caractérisée par une structure semi-féodale. Une seule personne peut posséder dans la région 51 villages à elle seule, une famille peut avoir la propriété de 46 villages ou une tribu celle de 44 villages. Selon les chiffres officiels, dans les 15 départements de la région, 669 villages appartiennent ainsi à des personnes, familles ou tribus (***).

La distribution de la propriété de la terre agricole et l'utilisation de celle-ci suit l'évolution ci-dessous (****).

Sur une superficie recensée de 17.142.777 hectares, le nombre des exploitations agricoles est de 3.514.476. L'analyse détaillée de ce chiffre nous montre que 3.099.921 d'entre elles sont exploitées par leur propriétaire, et en dehors de 4.349 exploitations le reste a une superficie inférieure à 100 hectares. On constate en outre que 293.518 exploitations font l'objet d'acte de location et 512.176 sont exploitées en métayage et fermage, tandis que 782.599 exploitations n'entrent pas dans une définition précise.

Selon les inventaires du ministère des Affaires rurales, couvrant 43 départements sur 67 que compte le pays, 31,8 % des familles agricoles sont sans terres, proportion atteignant 35,6 % et même 46,8 % dans certains départements.

Mécanisation

La mécanisation dans le domaine agricole reste limitée jusqu'aux années 60. Le nombre de machines et outils agricoles, après 1960, a plus que doublé sans toutefois devenir déterminant dans la production agricole. Nous pouvons suivre l'évolution du nombre des machines et outils entrés dans l'agriculture sur le tableau ci-dessous :

*** Etudes d'Inventaire rural, du ministère des Affaires rurales.

**** Il y a eu en Turquie deux recensements agricoles un en 1952 et un en 1963. Les chiffres donnés sont loin d'être dignes de confiance. Contre une superficie des terres cultivées de 17 millions d'hectares recensées en 1963, on remarque selon le même recensement, une superficie de 27 millions d'hectares concernant les surfaces ensemencées ! Le premier chiffre est sans nul doute inexact, et se trouve contredit par d'autres chiffres antérieurs. Il est clair que 10 millions d'hectares de terre sont laissées hors recensement afin de dissimuler la répartition déséquilibrée de la terre, déséquilibre qui est néanmoins frappant.

<i>Machine-Outil</i>	1960	1967	1968	<i>Instruments primitifs</i>	1960	1967
Tracteurs	42.136	74.982	85.475	Charrues	1.991.259	2.064.300
Moiss-batt.	5.554	7.840	8.300	Batt. primit.	2.202.453	2.276.550
Cultivateur tracté par tracteur	8.343	15.380	15.200	« Cultivateur » tracté par animal	26.624	39.960
Binette à rang uni ou à double rang		18.180	38.600	Râteau	463.461	489.900

Sources :

- 1) Annuaire de l'Institut statistique d'Etat, 1968, p. 183 ;
- 2) Structure agricole et production, Institut statistique d'Etat — Publ. n° 604, p. 7 (1968).

Il est à remarquer que le nombre des tracteurs utilisés dans l'agriculture a doublé dès 1968, mais les tracteurs n'ont pas pu empêcher l'augmentation du nombre des instruments primitifs. Le même phénomène est observé en ce qui concerne les moissonneuses-batteuses et autres machines.

L'évolution de la mécanisation s'observe ainsi selon la superficie des terres cultivées :

<i>Années</i>	<i>Superficie totale cultivée</i>	<i>Superficie cultivée par l'énergie animale</i>	<i>Superficie cultivée par tracteurs</i>
1960	23.264.000 ha	20.104.000 ha	3.160.000 ha
1962	23.260.000	19.979.000	3.281.000
1964	23.843.000	19.960.000	3.883.000
1966	23.982.000	19.099.000	4.883.000
1968	20.092.000	17.681.000	6.411.000

(Sources : Structure agricole et production, 1968, p. 3.)

Le tracteur n'est utilisé en Turquie que dans 25 % des surfaces ensemencées, chiffre inférieur à la superficie détenue par les grands propriétaires terriens.

La politique agricole appliquée dans le pays ne sert qu'à la mécanisation des terres possédées par ces grands propriétaires terriens, tandis que les petits propriétaires possédant des terres très insuffisantes travaillent avec des techniques agricoles très primitives. Les crédits d'Etat exigeant une superficie minimum, ce sont toujours les grands propriétaires qui bénéficient des facilités pour se moderniser. Par exemple, il faut posséder 150 ha au minimum pour avoir droit à un crédit pour acheter un tracteur.

Productivité — main-d'œuvre et production pour le Marché

Depuis des années, aucune augmentation importante de la productivité n'est enregistrée dans l'agriculture dans son ensemble ; seul le volume de la production agricole globale augmente grâce à l'extension des surfaces ensemencées par rapport aux années passées.

AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DES PRODUITS AGRICOLES
(1958 = 100)

<i>Années</i>	<i>Blé</i>	<i>Coton</i>	<i>Tabac</i>	<i>Noisettes</i>	<i>Olives</i>	<i>Betteraves</i>	<i>Raisin</i>
1958	100	100	100	100	100	100	100
1968	111,3	241,8	138,4	104,4	170,4	201,7	124,5
1969	122,8	222,2	110,2	128,6	63,8	143,5	123,5
1970	117,0	222,2	—	189,1	145,1	—	117,0

(Source : Rapport économique annuel, 1970, p. 120.)

On observe des augmentations importantes de certains produits comme le coton, les noisettes et les olives, tous destinés à l'exportation.

L'évolution de la productivité de ces produits est montrée sur le tableau suivant (en kg par hectare) :

<i>Années</i>	<i>Blé</i>	<i>Coton</i>	<i>Tabac</i>	<i>Olives arbre/kg</i>	<i>Betteraves à sucre</i>	<i>Raisin</i>
1966	1.208	537	576	13	28.855	3.735
1967	1.250	551	637	7	23.484	4.166
1968	1.154	611	596	12	37.266	4.392

Par ailleurs, les dépenses agricoles qui étaient de 6.307.550 LT en 1962 ont doublé, atteignant le chiffre de 13.124.817 LT en 1971. La même évolution est constatée dans l'utilisation des engrais : les surfaces fertilisées par des engrais sont passées de 569.000 hectares en 1963 à 2.275.000 hectares en 1967, superficie ne constituant que 0,04 % des surfaces cultivées.

Main-d'œuvre et production pour le Marché :

Une population de 9.729.004 personnes est employée dans le secteur agricole comme main-d'œuvre, dont la grande majorité, soit 9.325.933 personnes travaillent dans des exploitations familiales sans être salariées ou travaillent à leur compte. Le nombre des ouvriers salariés dans ce secteur est de 376.866. Le nombre le plus important est employé à la cueillette du tabac et du coton, ainsi qu'aux vendanges. Il s'agit évidemment d'ouvriers saisonniers. Il n'y a aucune législation ni convention sur les salaires pour ces ouvriers.

Les produits agricoles qui constituent les matières premières dans l'industrie et dans l'exploitation occupent en général une première place sur le marché. Selon les chiffres de 1971, 100 % de la production des produits comme le tabac, le tournesol, la pistache, les noisettes, le thé, la laine... sont destinés au marché. Un pourcentage variant entre 95 et 75 % des fruits (pommes, abricots, pêches, grenades) et des légumes divers sont produits pour le marché, tandis que la proportion se situe à 35 % pour le blé, produit alimentaire de base du peuple de Turquie, 50 % pour la viande, 35 % pour le poulet et 50 % pour les œufs (**).

La part dans le revenu national

La part du secteur agricole, dans le revenu national attribué aux prix de production est passé de 19.731,7 millions de LT en 1962, à 46.249,6 millions de LT en 1971 (***). Des cal-

** Revenu national 1971.

*** Revenu national de Turquie, Institut statistique d'Etat 1972, p. 70, 78, 93.

culs d'indice sériel montrent l'augmentation réelle ; elle passe de 117,3 à 120,7 (***). Quant à la part de l'agriculture dans le revenu national, elle passe de 35,6 % en 1962 à 25,6 % en 1971 (****). Le revenu national annuel per capita dans le secteur agricole se trouve être le plus bas avec un chiffre de 2.584 LT (*****).

Classes sociales dans l'agriculture

A la lumière de ces données, nous pouvons énumérer les classes sociales dans l'agriculture :

1) Ouvriers agricoles : travaillant dans des exploitations capitalistes surtout dans les régions de l'Ouest et du Sud, ils vendent leur force de travail contre salaire. Leur nombre est évalué à 377.000.

2) Paysans sans terre : ils louent des terres sous forme de métayage ou fermage et participent aux migrations saisonnières.

3) Paysans pauvres : petits propriétaires de terre, ils exploitent leur lopin avec des moyens primitifs et leur propre force de travail. Ils peuvent exploiter aussi des terres supplémentaires par voies de fermage, de métayage ou encore par simple location. Ils émigrent vers les villes, surtout pour y chercher du travail dans le bâtiment en mettant leur terre en location.

4) Petit paysan : il exploite sa terre par ses propres moyens n'ayant pas recours à de la main-d'œuvre salariée ; il ne vend pas sa force de travail.

Ces quatre catégories constituent la masse la plus importante et la plus exploitée de la paysannerie. Outre ceux qui vendent leur force de travail, les paysans sans terre et les paysans pauvres sont sous exploitation semi-féodale. Ils ne peu-

*** *Idem.*

**** *Idem.*

***** *Idem.*

vent garder pour eux qu'une partie de la production réalisée, l'essentiel allant, selon le contrat passé avec le propriétaire, à celui à qui appartient la terre. Ils doivent vendre une partie de leur surplus pour subvenir à leurs besoins.

Quant au petit paysan, il est coincé entre le mécanisme du crédit et l'usurier. Il ne peut prendre aucune mesure pour accroître la productivité car la terre qu'il possède est trop petite. Il est donc constamment endetté et tombe entre les mains de l'usurier s'il n'obtient pas suffisamment de crédit de la banque qui exige des conditions irréalisables pour lui. Il ne peut vendre qu'une part seulement de sa production, il perd de jour en jour sa terre et passe inévitablement dans la catégorie des paysans pauvres. Tandis que les paysans sans terre sont directement soumis à l'exploitation féodale, les paysans pauvres et les petits paysans sont soumis simultanément à l'exploitation féodale et capitaliste.

5) Paysans moyens : ils exploitent la terre qui leur appartient avec leurs propres moyens de production. La surface des terres leur permet de bénéficier du mécanisme du crédit, ils emploient une certaine main-d'œuvre salariée, surtout durant les périodes de cueillette saisonnière et peuvent ainsi exploiter la terre des paysans ne possédant pas leurs propres moyens de culture. Ils peuvent aussi devenir métayers, fermiers ou même simples locataires, mais ce qui les caractérise, c'est leur tendance à acquérir la terre des paysans pauvres et des petits paysans pour devenir agriculteurs capitalistes.

6) Agriculture capitaliste : dans le cadre des relations salaire-travail, il achète de la main-d'œuvre en vue de produire pour le marché et, bien que possédant des grandes surfaces de terre, il lui arrive de louer la terre des autres pour l'exploiter.

7) Les « agha » semi-féodaux : possédant des terres étendues, ils emploient des paysans comme métayers et fermiers pour exploiter leurs terres et ne participent pratiquement pas à la production directe, se contentant de vendre sur le marché ce que les paysans produisent.

Deux tendances principales se dessinent à l'intérieur de cette structure sociale dans l'agriculture. La première, celle des petits paysans (surtout dans les régions où l'agriculture

capitaliste est relativement développée), qui tendent à devenir des paysans pauvres en perdant leurs terres, ou des ouvriers agricoles, ou à immigrer vers les villes et vers l'étranger (il est à noter que les ouvriers agricoles eux aussi participent à ce phénomène de migration).

La seconde, celle des « agha » semi-féodaux qui tendent à se transformer en agriculteurs capitalistes à la suite de leurs relations avec l'impérialisme. Ils commencent ainsi à utiliser des machines modernes et le travail salarié pour passer à une production pour le marché et prennent des mesures adéquates pour faire baisser les prix de revient. Ils n'ont plus besoin des paysans qu'ils soumettaient, depuis des époques lointaines, à des conditions de dépendance de caractère semi-féodal.

Nous pouvons affirmer que, depuis le paysan moyen jusqu'au petit paysan, c'est le caractère petit-bourgeois qui domine.

Les « agha » et les « bey » semi-féodaux, quant à eux, s'intègrent au processus de transformation en bourgeois tout en conservant encore des traits féodaux.

Les agriculteurs capitalistes sont au vrai sens du terme des bourgeois. On constate qu'ils investissent dans l'industrie avec la plus-value obtenue de l'agriculture.

Ce sont les paysans pauvres qui traversent les plus grandes difficultés. Avec l'entrée de la machine moderne dans l'agriculture, ils ont vu leur mode de vie traditionnel se dégrader et se détruire et ils passent à la résistance en réclamant des terres.

Les mouvements paysans et leurs caractéristiques

Dans la période précédant 1971, nous observons deux orientations dans les mouvements paysans :

a) Les mouvements des petits et des moyens paysans qui exigent une meilleure revalorisation de leur production.

b) Les mouvements des paysans pauvres provoqués essentiellement par l'entrée de la machine et de la capitalisation dans l'agriculture et par le changement de sa vie traditionnelle.

Dans le premier cas, d'importants mouvements paysans se mettent en place dans le but de préserver le maximum de la plus-value des produits face aux commerçants et aux usuriers. Durant la dernière décennie, cela se concrétise par des meetings, surtout dans les régions à petites propriétés privées, et une sorte d'opposition populaire face au pouvoir politique. Ce sont en particulier les producteurs de tabac et de noisettes qui organisent de grandes manifestations pour obtenir des prix élevés pour leurs produits, une meilleure distribution des crédits et l'élimination des intermédiaires et des usuriers.

Occupations de terres, affrontements entre les paysans et les unités de la gendarmerie ou de l'armée, constituent le second cas. Les « agha » et les « bey » semi-féodaux se sont appropriés des terres qu'ils exploitent par tous les moyens et notamment grâce à la loi de 1925 instaurant la propriété privée de la terre. Ils sont devenus propriétaires de ces terres à partir de 1950, surtout dans l'ouest anatolien et commencent à passer à la production capitaliste en introduisant des techniques et des machines modernes dans leurs exploitations. Avec l'introduction de la machine, ils n'ont plus besoin de métayers ni de fermiers, écartant ainsi l'exploitation semi-féodale des paysans. Dépossédés des terres sur lesquelles ils travaillaient depuis des siècles, les paysans commencent à occuper les terres appartenant aux « agha ». Mais des unités de l'armée sont envoyées pour les chasser. C'est là l'unique signification des occupations de terres en Turquie. Le mouvement n'est nullement issu de la contradiction féodale entre l'« agha » semi-féodal et le paysan pauvre, mais de l'impossibilité pour le paysan à vivre cette situation amenée par la capitalisation. Ces occupations sont devenues si fréquentes aux débuts des années 1970 qu'il est permis de considérer la demande de terre comme la principale revendication de la paysannerie.

La demande de l'élargissement du marché par l'impérialisme

Les premiers problèmes sont soulevés par la distribution déséquilibrée des terres et par la croissance démographique très rapide de la paysannerie. Les migrations internes commencées dans les années 50 sont orientées vers l'étranger et les dirigeants tentent de résoudre le problème de l'emploi par ce

procédé. D'autre part, face à une population croissante, l'Etat distribue des petites parcelles de terre aux paysans, alors que ces derniers n'hésitent pas à défricher des terres vierges aux dépens des forêts et des prés. De 1948 à 1962, l'Etat distribua en moyenne 50 dönüm de terre (91,9 ares) à 360.358 familles. Le nombre des petits paysans augmente certes, mais cela ne solutionne aucun problème de la paysannerie. Les statistiques font état de quantités de terres distribuées aux émigrants d'origine turque de Bulgarie entrés en Turquie par vague successives.

Par ailleurs, l'augmentation en nombre des moyens primitifs agricoles, en dépit de la mécanisation dans l'agriculture, peut s'expliquer par l'augmentation des petites propriétés agricoles. Cette augmentation se trouve réalisée d'une part par la distribution des terres en petites unités et d'autre part, par l'héritage et donc par des divisions de plus en plus poussées.

La productivité est faible et la production pour le marché limitée du fait que la petite paysannerie et la grande force de travail se trouvent dans l'agriculture. La petite production marchande ne laisse pas suffisamment de plus-value, et le revenu du paysan ne lui permet pas de faire les investissements nécessaires pour une meilleure production. La paysannerie n'est même pas en mesure d'assurer la consommation vitale. On peut dire que dans les années 70, le marché paysan est un marché privé de tout pouvoir d'achat en Turquie. Alors que le capital financier mondial est tenu à élargir ses marchés et à les ouvrir davantage.

C'est dans cette perspective que les puissances, ayant déjà soumis la Turquie à leur domination par des relations bilatérales, ont voulu, depuis 1958, conformer la politique agricole de Turquie à leur politique agricole et ils imposent même une réforme agraire par un dispositif spécial de la Constitution de 1961.

La transformation du domaine agricole en un marché plus fructueux, l'augmentation du pouvoir d'achat de ce dernier, exigent une redistribution de la terre, la mise en application de la mécanisation, l'augmentation et la domination de la production pour le marché dans l'agriculture. Dans ce processus, augmenteront aussi bien la consommation privée très limitée de la paysannerie que sa consommation concernant ses moyens et outils de production et son revenu dans son ensemble, et la

Turquie pourra devenir un grenier pour les pays occidentaux. Ceci montre clairement qu'à l'approche de l'année 1971, la Turquie se trouve à la veille d'une transformation nouvelle liée à l'impérialisme. Ce sont les puissances étrangères qui désirent la réalisation de la réforme agraire, mais c'est là une transformation soumise à des conditions bien précises. C'est dans ce contexte que les propos tenus par l'ambassadeur U.S. dans les colonnes de Milliyet (5 décembre 1970) trouvent leur signification véritable. M. Kommer dit :

« J'avais prévenu M. Menderes que s'il ne changeait pas sa politique économique, nous allions lui couper notre aide. Il n'en avait pas tenu compte, et nous avions commencé à couper l'aide peu à peu. Et lorsqu'eût lieu la révolution de 1960, il ne restait que peu d'aide économique. »

Ces propos constituent un avertissement aussi bien pour Menderes que pour Demirel, avertissement provenant de leur véritable maître. Les mêmes propos, les mêmes suggestions et propositions sont tenus avant la fin de l'année 1970 à l'égard de Demirel.

C) A propos des partis politiques influents et de leur transformation en Turquie, après 1960

Parallèlement au développement que nous avons essayé de montrer après 1960, les partis politiques se sont agrandis et transformés, et ont reflété très fidèlement les revendications des classes qu'ils représentaient. Nous allons nous pencher successivement sur le Parti de la Justice et sur le Parti Républicain du Peuple qui représentent le pouvoir et sur l'ennemi numéro un des classes dominantes, le Parti Ouvrier de Turquie.

Le Parti Républicain du Peuple

Jusqu'en 1960, le Parti Républicain du Peuple qui avait abrité les représentants des différentes classes et couches sociales, se trouve influencé dans la nouvelle période par la

lutte de classe en développement ; les heurts qui apparaissent au sein du Parti donnent naissance jusqu'en 1972 à deux nouveaux partis politiques. Jusqu'en 1965, où il est au pouvoir dans des gouvernements de coalition, il protège les intérêts de la petite bourgeoisie et garantit, par les clauses de la Constitution, les institutions nécessaires à la bureaucratie. Par ailleurs, il pose les fondements qui vont lui permettre de se rendre à l'impérialisme. Le poids des revendications petites bourgeoises dans le parti se heurte souvent aux classes dominantes et à l'impérialisme. La création du Parti Ouvrier de Turquie influence aussi le Parti Républicain du Peuple, et ceux qui jusque-là le soutenaient, comprenant que le mouvement du 27 mai n'apporterait aucune transformation de base, commencent à passer du côté du Parti Ouvrier de Turquie. Les petits propriétaires agricoles qui soutenaient le Parti, commencent eux aussi à être canalisés vers le P.O.T. ; le P.R.P. se met à chercher de nouvelles solutions et un effort de changement se fait sentir. Il apparaît qu'il ne peut pas défendre les intérêts de toutes les classes à la fois, et s'appuyant alors sur le concept de l'Etat social, il lance le slogan « le Centre gauche ». Prétextant « que les libertés et les droits de l'homme avec la garantie de toutes les institutions du régime démocratique permettent au peuple turc de se pencher sur de tout nouveaux problèmes », il affirme que les problèmes de développement culturel, social et économique ne seront résolus qu'avec un parti social-démocrate. Les concepts de populisme et d'étatisme étudiés plus haut sont maintenant formulés selon les nouvelles perspectives. D'après le nouveau point de vue, l'étatisme est indispensable pour développer la Turquie le plus vite possible d'un point de vue économique et pour réaliser ce développement dans la justice et la sécurité sociale... Mettre fin à l'injustice et au déséquilibre entre les régions... Créer des secteurs de travail assez rapidement et passer à un système de travail pleinement rentable ». A partir de cette nécessité, ils défendent l'élargissement de l'application de l'étatisme et l'intervention dans le secteur privé. Maintenant le P.R.P. met dans les limites de l'étatisation « l'industrie de guerre lourde, les centrales énergétiques, toutes les clés de l'industrie, l'industrie textile, le ciment et les produits alimentaires ». En fait, il n'est pas question d'industrie de guerre en Turquie, avec la domina-

tion des Etats-Unis. A part l'industrie textile, l'industrie des produits alimentaires et du ciment appartiennent au secteur privé, collaborateur contrôlé et dirigé par les monopoles étrangers. Par ces propositions le Parti Républicain du Peuple n'inspire pas confiance à l'entreprise privée et se trouve en contradiction avec l'impérialisme et ses collaborateurs indigènes.

Le Parti se trouve dans une position contradictoire, car d'un côté il prolonge l'étatisme jusque dans les secteurs de l'entreprise privée et d'un autre il est déclaré « que l'Etat prendra des mesures par voies de politique fiscale et du crédit, de la douane, du commerce extérieur, en vue d'assurer que l'entreprise privée avance conformément aux nécessités et aux objectifs sociaux de l'Economie nationale, et qu'elle s'oriente ainsi vers les secteurs nécessaires... » et qu'il fera tout pour que « l'entreprise privée se développe en toute sécurité ». Dans le Parti, les représentants des compradors et de la petite bourgeoisie luttent farouchement entre eux.

En ce qui concerne le secteur agricole, le point de vue « Centre-gauche » propose la réforme agraire au nom des petits propriétaires terriens et des paysans sans terres. Il avait déjà préparé un projet de réforme agraire quand il était au pouvoir, dans lequel il était question, pour les entreprises capitalistes, de 5.000 hectares comme propriété maximum et de 2.500 hectares pour les autres, les oliveraies et les vergers étant laissés en dehors du projet. Ils préconisent ainsi la nécessité de cette réforme : « abolir le déséquilibre et l'injustice de la répartition des terres et de la propriété dans le secteur agricole ; rendre plus étendue la propriété de la terre, prévenir les divisions en de trop petites parcelles, essayer de rendre plus productives les petites entreprises en collaborant avec les coopératives, et permettre aux petits fermiers de profiter des machines agricoles et des techniques modernes ». Ils apportent un éclaircissement à leur objectif : « donner des terres d'une grandeur suffisante à ceux qui n'en possèdent pas ou à ceux dont la terre n'est pas suffisante pour les faire vivre afin qu'ils puissent rentabiliser leur force de travail familiale, empêcher, dans la répartition des terres, qu'elles soient concentrées en très peu de mains, rendre dominant et assurer la continuation des entreprises

qui peuvent faire vivre la famille, remédier aux inconvénients qui naissent du morcellement de la propriété agricole, empêcher à nouveau leur division, susciter la création de coopératives pour les petites entreprises et les entreprises familiales là où elles ne peuvent réussir seules leur travail, n'accepter la location et le métayage que pour des cas particuliers et en régler les conditions avec la loi ».

La limite de 5.000 hectares pour les fermiers capitalistes et l'interdiction d'accumuler entre peu de mains des terres agricoles, ne plaisent guère aux fermiers capitalistes. La véritable contradiction apparaît avec les « agha » semi-féodaux dont la limitation est portée à 25.000 hectares. La limitation imposée par la loi du métayage et du fermage sur lesquels repose l'exploitation semi-féodale, constitue une évolution opposée aux « agha ».

Ce projet ne fut pas voté mais les frottements au sein du Parti s'accroissent ; le point de vue « Centre-gauche » se trouve en contradiction avec les « agha » semi-féodaux et les grands propriétaires terriens. Au sein du Parti Républicain du Peuple, en 1967, eut lieu la première manifestation depuis 1960 de ce mécontentement par la démission des grands propriétaires terriens qui fondent le Parti de la Confiance pour défendre leurs intérêts de classe. Restent dans le parti les représentants des milieux capitalistes collaborateurs et de la petite bourgeoisie qui continuent à se heurter jusqu'en 1972, année où les milieux collaborateurs démissionnent et fondent le Parti Républicain.

Le point de vue du « Centre-gauche »

Le théoricien de ce slogan lancé par le P.R.P. est à cette époque le secrétaire général du Parti qui affirme que ce concept signifie humanitarisme, populisme, sécurité et justice sociale, réforme, étatisme, attachement à la liberté et à la démocratie sociale. Sa principale qualité est néanmoins le populisme qui se développera à partir de 1965. Il définit ainsi ce concept : « préférer toujours les intérêts des grandes masses populaires à ceux d'une petite minorité... faire disparaître les différences entre classes, non par la suppression d'une classe par une autre, mais par l'équilibre et la justice,

dans la répartition des revenus et en supprimant toutes différenciations et toutes inégalités ». Dans ce populisme nouvelle formule, on accepte l'existence des classes mais on propose pour empêcher une lutte de classe de faire disparaître les différences qui existent entre les classes. Les concepts de sécurité et de justice sociale sont introduits pour empêcher la lutte de classe par des mesures économiques et sociales.

Pour le « Centre-gauche », ce sont le progressisme et le réformisme « qui pourront transformer le plus vite possible la structure de la société et qui l'amèneront à sa compréhension de l'humanisme et du populisme ».

Comme nous le voyons, le principe de base du Parti repose sur des vœux et des désirs subjectifs qui ont pour but d'empêcher la lutte politique de la classe ouvrière ; ils affirment avoir pour objectif « de maintenir dans les limites du bien de la société et de la justice sociale la liberté d'entreprise et la propriété privée » ; ils sont opposés à « l'étatisation complète de toutes les activités économiques et de tous les moyens de production ». Ils montrent ainsi ce qui les sépare de la pensée socialiste.

En résumé, le « Centre-gauche » est opposé à la lutte de classe et au pouvoir de la classe ouvrière. Il tente de venir au pouvoir en s'appuyant sur la petite bourgeoisie et elle accepte le développement du capitalisme, des libertés et des droits démocratiques bourgeois. Il n'est pas question de s'opposer à l'impérialisme.

Le Parti de la Justice

Le Parti de la Justice fondé en 1961 se sert pendant ses années de fondation et d'organisation, de l'influence du Parti démocrate sur la population ; il réussit à obtenir la majorité aux élections de 1965.

Depuis sa création, il défend la doctrine libérale économique classique ; la Constitution de 1961 constitue un obstacle pour lui et il doit sa survie dans la vie politique à sa non-application.

Assumant l'entière représentation de l'impérialisme américain, il reste au pouvoir jusqu'au 12 mars 1971. Le Parti n'est rattaché ni à la Constitution, ni aux lois, ni à son pro-

gramme. Au nom des classes économiquement dominantes dont il est le porte-parole, il utilise l'exploitation du peuple et de la religion jusqu'à violer les lois et les décisions des tribunaux administratifs ; il tente de poursuivre une politique antidémocratique de plus en plus fascisante.

Du point de vue de classe, il devient le Parti de la bourgeoisie compradore, des « agha », des grands propriétaires terriens capitalistes et de la bourgeoisie des petites villes et de la province. Avec la réalisation des crédits, des finances, de la politique du commerce extérieur, du Plan, des privilèges accordés aux classes dominantes (tels que l'accord de terrains gratuits et de l'énergie à bon marché) et dans ses relations avec l'impérialisme, il fait tout ce qui était dans ses possibilités pour créer une industrie dépendante de l'étranger. Il ne commet pas l'erreur du Parti Démocrate qui, entre 1950 et 1960, avait tourné complètement le dos à la bureaucratie, mais transforme l'armée en propriétaire de moyens de production et de capital ; créant des relations avec les monopoles étrangers, il suscite la création d'une société d'entraide de l'armée, en essayant d'avoir des partisans dans la bureaucratie.

La classe ouvrière et la paysannerie se trouvent dans une pauvreté grandissante, et face à la lutte de classe et au mouvement anti-impérialiste qui se développe, le P.J. commence à utiliser la police et l'armée comme moyens de répression, et à partir de 1968 à organiser des crimes politiques.

Le Parti de la Justice n'est pas à l'abri des contradictions internes ; alors il augmente les privilèges accordés à la bourgeoisie compradore et limite les moyens de la bourgeoisie des petites villes et des fermiers capitalistes. Vers 1971, les forces d'opposition au sein du Parti représentant la bourgeoisie, se séparent de celui-ci et fondent, le 18 décembre 1970, le Parti Démocrate.

Il est inutile de considérer le Parti de la Justice dans le cadre de son statut et de son programme ; il gouverna selon les conditions du jour et selon le développement de ses relations avec les Etats-Unis. En 1971, étant donné sa maladresse et son peu de sérieux, il commence même à importuner ses propres partisans ; ses scandales et ses disputes d'intérêts personnels, en font « l'ami sot » de l'impérialisme.

Le Parti Ouvrier de Turquie

Dans la vie politique de la Turquie entre les années 1961 et 1971, le Parti Ouvrier de Turquie a une place particulière par ce qu'il a apporté et ce qu'il n'a pas apporté. Son attitude politique s'est développée et transformée depuis sa création jusqu'à sa suppression au cours de la lutte de classe, et de la lutte anti-impérialiste. La politique du Parti fut critiquée par l'ensemble de la gauche ; des centres apportant des propositions différentes et développant des stratégies révolutionnaires se formèrent, mais aucun d'eux n'eut une attitude de refus envers les bases du Parti Ouvrier de Turquie.

La fondation de ce Parti ne diffère guère de celle des partis bourgeois, la seule différence étant qu'il a été créé par des syndicalistes désirant participer à la vie politique. On ne peut pas dire que les fondateurs aient pris pour objectif unique la lutte politique de la classe ouvrière.

Dix mois après sa fondation, aux élections de 1961, le président s'inscrit dans un parti bourgeois, et le Parti ouvrier reste sans président. Dès lors les fondateurs travaillent plus sérieusement et le Parti atteint son premier point de développement avec la recherche d'un président digne de ce nom. Avec l'avènement à la présidence de Mehmet Ali Aybar, personnalité socialiste, les intellectuels progressistes et ceux dont le nom était connu dans la lutte socialiste et celle de la classe ouvrière de Turquie, entrent dans le Parti. En 1962, le Parti déclare avoir pour objectif « de réunir autour de l'avant-garde démocratique née de la collaboration de la classe ouvrière et des intellectuels socialistes toute la masse laborieuse de Turquie.

On commence à organiser les classes et les couches sociales exploitées et à attirer dans les rangs du Parti le potentiel socialiste dispersé depuis des années. Le progrès rapide du Parti Ouvrier de Turquie étonne ses dirigeants en dépassant leurs espérances ; en outre il se développe différemment de ce qu'avaient prévu les classes dominantes et les forces d'opposition. L'orientation socialiste de l'organisation des classes et des couches sociales exploitées et son succès apparent, affolent les classes dominantes qui se montrent menaçantes et là où la menace ne suffit pas, sèment la terreur. Les organisations du Parti sont continuellement attaquées par

les militants des partis au pouvoir et c'est dire la vérité que d'affirmer que chaque membre du P.O.T. fut menacé et attaqué.

En dépit de cette répression, l'organisation s'étend en dehors des centres où les ouvriers ne sont pas en majorité et les petits paysans pauvres se rallient aussi à elle.

L'adhésion, en février 1963, du sénateur Niyazi Agirnasli procure ainsi au Parti son premier représentant parlementaire.

Le Parti peut ainsi faire entendre sa voix au Parlement et l'atmosphère devient propice à la lutte contre les lois fascistes au sein des institutions du Parlement et de la Constitution.

Les efforts faits pour l'abolition des lois fascistes

La lutte la plus importante du Parti, au nom de la démocratie, consiste en sa demande d'abolition des lois fascistes qu'il affirme en contradiction avec la Constitution de 1961 et le procès qu'il intente au Tribunal Institutionnel. La Constitution de 1961 dont nous avons étudié le caractère, donne le droit de recourir au Tribunal Constitutionnel, au président de la République, aux universités et aux représentants des partis politiques à l'Assemblée nationale. Or nous voyons qu'en dehors du Parti Ouvrier de Turquie, ni les universités, ni le président de la République, ni aucun autre parti politique ne font quoi que ce soit pour l'abolition de ces lois.

Le Sénateur du Parti Ouvrier de Turquie, N. Agirnasli, dans son recours, demande l'abolition d'une soixantaine d'articles du Code pénal turc, concernant la loi sur les devoirs et les responsabilités de la police, la loi sur les tribunaux, la loi sur le travail, la loi sur le village, etc.

Ces articles du Code pénal représentaient l'obstacle le plus important pour la création de la démocratie et pour la lutte entreprise au nom de la démocratie.

En effet pendant la période de 1923 à 1939, les articles 141 et 142 du Code pénal, inspirés de l'Italie, de plus en plus utilisés empêchaient l'organisation de la lutte de la classe ouvrière, la liberté de pensée et de croyance, le droit d'exprimer et de se servir de ces libertés par l'écriture, le des-

sin, etc., le droit à chacun d'apprendre et d'enseigner et de diffuser librement la science et l'art, c'est-à-dire la liberté scientifique.

Pour empêcher la lutte de classe, les classes dominantes imposaient aussi leur propre domination ; c'est à partir de ce point de vue que le Parti Ouvrier de Turquie déclare que les articles 141 et 142 étaient en contradiction avec sept articles de la Constitution de 1961.

Au cours de l'instruction, le sénateur M. Agirnasli et H. Alit Celenk défendent l'idée de supprimer entièrement ces articles, certains dirigeants du Parti s'arrêtent sur l'idée que les articles ont à la base un « élément de force ». Finalement ces articles resteront dans le Code pénal turc, par 8 voix contre 7.

Toutefois une clause « limite le champ d'application de ces articles », les recherches et les analyses scientifiques, ainsi que la diffusion, la connaissance ou la menée à terme d'une recherche scientifique sur l'anarchisme et le communisme, se trouvent en dehors des interdits de ces articles.

Cette décision constitua un appui juridique dans la lutte menée après 1963 et plus particulièrement dans l'édition, dans la recherche et les analyses scientifiques, dans les discussions des problèmes sociaux et dans l'éducation marxiste-léniniste. Mais l'existence de ces articles sert aussi à réprimer la lutte de la classe ouvrière, la lutte anti-impérialiste ; on continue à saisir les livres, à arrêter les traducteurs et les éditeurs.

Le Parti Ouvrier de Turquie s'insurge contre la loi sur les droits et les pouvoirs de la police (ainsi par exemple, le policier doit suivre les ordres de son supérieur même si cet ordre constitue un délit), sur la censure des films décidée par la police, sur le pouvoir du ministère de l'Intérieur d'interdire la sortie des citoyens à l'étranger, en vertu « de sa considération dans le cadre de la sécurité politique », sur l'interdiction d'entrée et de diffusion en Turquie des publications faites à l'étranger par la décision du Conseil des ministres et sur le pouvoir du ministère de l'Intérieur de saisir les livres.

Dans ce contexte, le Parti Ouvrier de Turquie réunit son Premier grand Congrès en 1964 et développe son nouveau

programme. Il propose « une voie non capitaliste de développement » et affirme passer « à un stade supérieur de société par la voie de la démocratie en donnant à la démocratie politique un fond économique et social ».

Se prévalent de ces idées, il essaie avec une organisation horizontale de devenir un parti des masses et il commence les campagnes des élections de 1965. Durant cette campagne électorale, il s'adresse aux masses laborieuses en attaquant les classes dominantes et l'impérialisme américain. Il défend l'idée que l'indépendance totale est indispensable à la Turquie pour résoudre ses problèmes et se déclare contre l'impérialisme et l'exploitation. Son programme propose l'étatisation de l'industrie lourde, du commerce extérieur, des banques et des assurances, la nationalisation du capital privé étranger et la réalisation de la réforme agraire. Lors de ces élections où il avait pour slogan « de la terre pour le paysan et du travail pour tous », il obtient 15 sièges sur 450 que compte l'Assemblée nationale.

Pour la première fois dans l'histoire de la vie politique de la Turquie, un parti agissant au nom du socialisme peut voir ses représentants siéger au Parlement et lutter sur le plan parlementaire. Dans les années suivantes, alors que la Turquie se trouve être le théâtre de certains remous, le Parti Ouvrier de Turquie donne de l'importance à sa lutte parlementaire et nous pouvons voir s'installer une certaine passivité parmi les dirigeants du Parti. Les mouvements ouvriers et paysans qui se développent, l'importance grandissante des étudiants socialistes dans les universités, trouvent plus particulièrement leur résonance dans la base du Parti. Avec 1965, les socialistes, développent leur activité en dehors du Parti. Avec la lutte démocratique entreprise par le Parti et les secteurs juridiques entrouverts pour la première fois en Turquie, le lecteur de Turquie peut lire les œuvres de Marx, Lénine, Engels, Staline, Mao et Dimitrov.

Pour la première fois également en 1966, le Parti prend conscience d'une potentialité révolutionnaire en dehors de lui. Le premier heurt concret apparaît lorsque le Parti et ceux qui étaient en dehors, veulent créer un front anti-impérialiste ; après des prises de contact réciproques, le Parti annonce la création du front anti-impérialiste par la pa-

ruption du journal « Donüşüm » (*), mais ne peut s'entendre avec les autres. Les révolutionnaires en dehors du Parti, commencent à agir sur un autre plan et on les appelle dans le mouvement révolutionnaire « ceux du front élargi ». C'est par eux que le premier mouvement d'opposition au Parti se crée et le nombre des critiques et des discussions sur la stratégie augmente. Lors du second grand Congrès en 1967, les discussions sur la stratégie révolutionnaire sont menées par les membres du Parti appartenant au Front élargi et ils attaquent plus particulièrement les dirigeants du Parti. Les anciens dirigeants qui reviennent à la tête du Parti à la fin du Congrès, essaient de liquider les partisans du « Front large » qui sont dans l'opposition et renvoient d'abord 74 membres du Parti. Ce mouvement continue ; la place dans la lutte révolutionnaire des discussions sur la stratégie consiste à baser la lutte politique de la classe ouvrière et la lutte anti-impérialiste sur le marxisme-léninisme.

Les militants du Front Elargi et du Parti qui participent aux occupations de terres avec les paysans, voient peu à peu les dirigeants du Parti rappeler leurs militants ; au cours des manifestations et des meetings anti-impérialistes, le Parti ouvrier ne permet pas à ses membres de parler parce que cette campagne était organisée par le « Front large » ; face à l'activité du « Front élargi », le Parti, par son attitude passive, éloigne ses militants de toute activité et une inquiétude grandissante se fait sentir dans ses rangs.

En 1968, les discussions sur la stratégie se développent ; d'un côté, le Parti poursuit sa stratégie de « révolution socialiste » ; d'un autre les révolutionnaires, en dehors du Parti, développent dans leurs publications « la stratégie de la révolution démocratique nationale ».

A cette même période, sous l'influence des membres du Parti, une contradiction apparaît au sein des cadres dirigeants et une opposition violente se crée face au président et à son entourage en raison de leur attitude sectaire et antimarxiste. Quoiqu'on ait tenté de résoudre cette contradiction au Troisième Congrès d'octobre 1968, on n'y réussit pas et peu de temps après un Congrès extraordinaire est réuni au cours duquel le Parti tente de développer une

* « La Transformation ».

nouvelle ligne, mais sa position hostile aux R.D.N.* persiste. On tente de faire du Parti Ouvrier de Turquie un Parti de classe. Prétendant que le président du Parti Mehmet Ali Aybar persiste dans son ancienne attitude, l'opposition devient plus dure et le président démissionne. A sa place Mehmet Ali Aslan est élu pour avoir réussi à organiser l'intérieur du Parti ; son avènement à la tête du Parti est bien accueilli par les révolutionnaires qui se trouvent en dehors du Parti, en espérant un développement positif, mais peu de temps après le nouveau président démissionne et c'est Saban Yildiz qui est élu président.

Tandis que le Parti poursuit son travail au sein de ces contradictions, le Parti au pouvoir transforme le système électoral et aux élections de 1969 le Parti Ouvrier de Turquie, avec le même nombre de voix qu'en 1965, ne réussit à avoir que deux députés et un sénateur.

Par ailleurs, sa transformation et son développement continuent. Au Quatrième Congrès en octobre 1970, de nouveaux problèmes sont considérés et l'on s'arrête sur la pensée du Parti de la classe ouvrière, le problème des peuples et des alliances. Plus particulièrement, les décisions prises au sujet du peuple kurde de Turquie nous montrent le dernier développement du Parti. Après le Congrès, sous la direction de Behice Boran, l'on essaie de donner une nouvelle orientation au Parti.

Le peuple kurde de Turquie et les décisions du Quatrième Congrès

Le peuple Kurde qui, pendant la guerre d'indépendance, combattit aux côtés de M. Kemal, vit dans la région la plus sous-développée sur le plan économique, social et culturel, celle de l'Anatolie de l'Est. Dans cette région règne la plus grande injustice dans la répartition des terres, les éléments semi-féodaux, les « agha » de la terre, les « cheikhs » et les sectes y étant dominants. 18,8 % de la population turque vit dans cette région et la croissance démographique est supérieure à celle des autres régions.

* Révolution démocratique nationale.

Dans le secteur agricole, l'usage des machines agricoles, par rapport aux autres régions de la Turquie, est plus important. Cette région possède les mines de cuivre les plus riches de la Turquie et l'ensemble des secteurs pétroliers. Toutefois, il n'y a pas d'industrialisation et l'offre d'emploi, pour une population en augmentation, ne provient que des minerais ; la demande d'emploi et le problème de l'alimentation constituent un problème pour les classes dominantes de cette région.

Par ailleurs, des heurts armés opposent les « agha » et les tribus et, considérant les relations des tribus plus importantes, on ne parle pas de la notion de peuple. L'« agha » de l'Est est lié avec les classes dominantes des autres régions et a tendance à se transformer en capitaliste. C'est ainsi qu'au moment où ils essaient de briser la structure semi-féodale, ils se trouvent face aux problèmes que va poser le peuple sur le point d'abandonner les terres qu'il travaillait.

Depuis la création de la République, la politique sociale, économique et culturelle menée en Anatolie de l'Est a été menée d'une façon spéciale et cette région est particulièrement arriérée. En tentant d'assimiler la population, on fait peser sur elle une répression ; depuis 1924, nous comptons 13 révoltes dans cette région et elles furent toutes réprimées dans le sang. En avril 1970, la répression des commandos fut cachée à l'opinion publique.

Quoique les statistiques aient enregistré plus de quatre millions de personnes parlant le kurde, on considère en Turquie que le peuple kurde n'existe pas. Ce problème est donc un des plus importants qui se soient posés aux révolutionnaires vers 1970. C'est la première fois qu'un parti politique légal prend de telles décisions.

Décisions du grand Congrès du Parti Ouvrier de Turquie

1) A l'Est de la Turquie vit le peuple kurde ;

2) Les pouvoirs fascistes des classes dominantes menèrent dès le début, une politique de terreur, de répression et d'assimilation : une politique prenant la forme, de temps en temps, de sévices sanglants ;

3) L'une des raisons essentielles du sous-développement de la région où vit le peuple kurde par rapport aux autres régions de Turquie, est non seulement la loi du développement inégal du capitalisme, mais aussi une des conséquences de la politique socio-économique appliquée par les pouvoirs des classes dominantes ; politique qui prend en considération que c'est dans cette région que vit le peuple kurde ;

4) En conséquence, considérer le « problème de l'Est » comme un problème de développement régional, n'est que l'extension des attitudes et des points de vue répressifs, nationalistes-chauvins des classes dominantes ;

5) C'est un devoir révolutionnaire, naturel et nécessaire pour notre Parti, ennemi sans merci de tous les courants antidémocratiques, fascistes, oppressifs, nationalistes-chauvins, de soutenir le peuple kurde dans la lutte pour réaliser toutes ses aspirations démocratiques et pour utiliser ses droits constitutionnels ;

6) Pour unifier en une seule vague révolutionnaire la lutte socialiste révolutionnaire menée par la classe ouvrière et son organisation d'avant-garde qui est notre Parti avec la lutte de réalisation et d'expression des aspirations et des désirs démocratiques du peuple kurde, il est nécessaire que les socialistes Kurdes et Turcs travaillent côte à côte au sein du Parti ;

7) Il est une cause principale et perpétuelle faisant partie du développement et de la lutte idéologique du Parti, d'assurer parmi les socialistes et toutes les autres masses ouvrières et laborieuses, l'anéantissement de l'idéologie bourgeoise raciste, nationaliste, chauvine, imposée au peuple kurde ;

8) Le Parti prend en considération le problème kurde sous l'angle des exigences de la lutte socialiste révolutionnaire de la classe ouvrière.

Nous pouvons dire que le Parti Ouvrier de Turquie, depuis sa fondation jusqu'à son interdiction, vécut dans une ligne de développement et de transformation très rapide. Mais ne voir

que cet aspect, c'est assimiler le Parti uniquement à une organisation et ne pas le considérer dans son ensemble. Jusqu'en 1971, les conseils exécutifs centraux ont une forme social-démocrate, par contre à partir de 1971, il s'élèvera à un niveau supérieur en ayant pour objectif d'être le parti de la classe ouvrière et de poser le problème des peuples. En tant qu'organisation, il lutte contre les lois fascistes, en faveur des droits démocratiques ; il propage jusqu'aux fins fonds de la Turquie les idées du socialisme et de l'impérialisme et la nécessité pour les masses exploitées de passer à l'action en s'organisant. Dans le développement social et dans la lutte de classe, la lutte menée par la base du Parti est plus dure et sa conscience politique se développe très rapidement. Les ouvriers, les paysans, les intellectuels membres du Parti poursuivent leur lutte, privés de toute aide, et l'accumulation de l'expérience révolutionnaire de la base du Parti dépasse celle des dirigeants. Les organisations provinciales du Parti et les membres du Parti ne prennent aucune position contre les révolutionnaires en dehors du Parti, ils travaillent avec eux. La lutte révolutionnaire en Turquie que le Parti avec son conseil central ne dirige pas comme une organisation, ne peut vivre qu'avec lui et se développer que grâce à lui.

De ces points de vue, jusqu'au moment de son interdiction et en dépit de certaines erreurs et de ses déviations pendant son processus de développement, et bien qu'il n'ait pas été un parti marxiste-léniniste, le Parti Ouvrier de Turquie a joué un rôle historique dans la lutte révolutionnaire en Turquie.

D) Le caractère du Mouvement de la Jeunesse

Le coup d'Etat du 27 mai a donné à la jeunesse son droit à la parole dans les problèmes du pays. Jusqu'en 1971, penser, dire ce qu'on pense et agir dans le sens de sa pensée constituent les revendications de cette jeunesse.

Quand certains partis politiques prennent position contre la Constitution de 1961 et le mouvement du 27 mai, il y a dans la jeunesse des soulèvements ; la Constitution et les problèmes nationaux sont considérés différemment. Jusqu'en

1965, la jeunesse défendait la Constitution, les institutions constitutionnelles et le droit d'application des droits constitutionnels. Dans cette phase, les problèmes du pays deviennent plus clairs et le nombre de ceux qui pensent pouvoir les résoudre par le socialisme, augmente.

Avec l'année 1965, les unions et les associations étudiantes passent entre les mains de jeunes socialistes. Aux élections, on entend les phrases suivantes : « Nous ne vous disons pas de voter pour nous mais nous vous demandons si vous êtes contre ou pour la classe ouvrière et les masses laborieuses, c'est ceci que nous vous demandons de préciser. » Dans leurs communiqués, les jeunes des pays sous-développés se sentent responsables de leur peuple et se penchent sur les revendications de la classe ouvrière et des masses laborieuses, ainsi que sur l'impérialisme américain dans le pays et sur ses collaborateurs.

Les universitaires socialistes prennent la tête des étudiants dans les universités. Un autre centre d'intérêt concerne les peuples du Moyen-Orient sur un plan international. Dans les années qui suivent, les événements du Moyen-Orient sont perçus dans une perspective anti-impérialiste et le nombre de ceux qui luttent contre Israël aux côtés des commandos arabes augmente. L'organisation des étudiants socialistes commence dès 1965 et en une année, dans presque toutes les universités et les écoles supérieures, des clubs d'idées socialistes se créent, qui se regroupent ensuite en un seul centre, la Fédération des clubs d'idées socialistes. A cette époque, on rencontre aussi dans la gauche en Turquie les premières divergences d'opinions et de stratégie ; c'est pour cette raison que certains clubs plus forts refusent d'adhérer à la Fédération. Les activités d'organisation constituent les actions légales des étudiants et leurs efforts pour créer des liens avec les masses. C'est le 12 novembre 1966, à Ankara, que s'organise la première manifestation anti-impérialiste ; après celle-ci les événements s'accélèrent. Jusqu'au 6 janvier 1969, les étudiants se servent de tous les moyens légaux pour influencer l'opinion publique et tentent de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour diffuser la pensée anti-impérialiste.

D'un autre côté, la présence des étudiants dans les villages devient déterminante pour le développement de leur conscience révolutionnaire et de la prise de conscience réelle

des problèmes concrets du pays. A partir de l'été 1965, un nombre grandissant d'étudiants se disperse en Anatolie où ils font diverses recherches et observations ; ils tentent de favoriser des contacts avec les masses paysannes. A partir de l'année 1967, l'augmentation des occupations des terres par les paysans continue avec la participation des étudiants ; les luttes démocratiques et légales persistent en dépit de la pression des gendarmes. Dans les rapports entre étudiants et paysans, l'important pour ces derniers est d'avoir fait entendre à l'opinion publique leurs revendications, leur défense d'un point de vue juridique et le renforcement de leur lutte démocratique. Jusqu'en 1971, ceux qui ont participé à des actions, à la suite des relations entretenues avec le peuple et des actions menées, sont devenus des militants et de véritables révolutionnaires, en abandonnant leur état d'étudiants.

Les actions que l'on appelle « les mouvements étudiants » de 1968 doivent être considérées de ce point de vue. Ceux qui deviennent des militants en participant aux mouvements ouvriers et paysans et aux actions anti-impérialistes, se font aussi les porte-parole des revendications démocratiques des étudiants qui forment la partie sensible de la société ; ils occupent les universités. Pendant les mouvements de 1968, on s'aperçoit que les problèmes des étudiants ne peuvent pas être séparés des problèmes fondamentaux de la Turquie et ne peuvent donc se résoudre qu'avec une transformation de base dans le pays.

En 1969, Dean Rusk ne peut voyager en Turquie, l'avion de Cyrus Vance ne peut atterrir sur l'aérodrome d'Ankara occupé, et la sixième flotte américaine est dans l'impossibilité de mouiller dans les ports de Turquie.

Devant ce processus, l'attitude du gouvernement se durcit et vise à garantir son système politique et économique, à protéger les intérêts des classes dirigeantes et de l'impérialisme. Pour faire face à chaque mouvement démocratique et légal, on se sert des militants du Parti au pouvoir et de la police pour attaquer les révolutionnaires ; en peu de temps, ces attaques deviennent de véritables crimes politiques.

Les attaques contre les congrès étudiants et les meetings organisés par les révolutionnaires, les arrestations faites par la police continuent. Les pressions sur les leaders étudiants augmentent et en 1968, des étudiants sont assassinés dans

les dortoirs de l'Université technique d'Istanbul. Cette attitude fasciste prend de l'importance dans le pays ; toutefois le pouvoir reste sans moyen devant l'indépendance des tribunaux et la sécurité des juges accordées par la Constitution à l'institution judiciaire ; les militants sont acquittés malgré la police, le procureur et les faux témoins.

Face au durcissement du pouvoir, la lutte des militants se transforme : le 6 janvier 1969 avec l'incendie de la voiture de l'ambassadeur U.S. Kommer, une nouvelle ligne dans la lutte anti-impérialiste se dessine.

Après cet événement et sans respect ni de la loi, ni de la Constitution, le pouvoir augmente la répression et ses crimes politiques. Chaque jour la pression et la violence fascistes augmentent ; la police occupe manu militari l'Université d'Hacettepe et la Faculté des sciences politiques. Vers le 12 mars 1971, aucune université et aucune faculté n'a été tenue à l'écart de ces attaques. En février 1971, les forces militaires encerclent l'Université du Moyen-Orient et on ouvre le feu sur des milliers d'étudiants. Jusqu'au 12 mars 1971, le nombre des crimes politiques s'élève à 35 et une force contre-révolutionnaire de plus en plus puissante se développe.

Par ailleurs la jeunesse est divisée à cause des différentes stratégies avancées. Lorsque les défenseurs de la stratégie de la révolution démocratique deviennent majoritaires au sein de la Fédération des Clubs d'Idées, les partisans du Parti Ouvrier de Turquie sont renvoyés.

Ceux-ci se réorganisent en créant l'Organisation de la Jeunesse socialiste et continuent ainsi leur lutte. En 1969, les défenseurs de la stratégie de la R.D.N. (M.D.D.) regroupent une grande partie de la jeunesse (c'est-à-dire la Fédération des Associations d'Idées), changent de nom et prennent celui de Fédération de la Jeunesse Révolutionnaire (DEV-GENC). Ces deux organisations dirigées de deux centres différents se développent en nombre et participent aux mouvements paysans et ouvriers, aux occupations de terres par les paysans sans terre, aux mouvements des petits commerçants, aux grèves et aux occupations. En résumé, les mouvements de masse des jeunes en Turquie se caractérisent ainsi :

a) Toutes leurs actions se développent dans le sens de la lutte de classe et de la lutte anti-impérialiste ;

b) Leurs revendications sont favorables aux classes et aux couches sociales à côté desquelles ils se trouvent ;

c) Hormis les mouvements de peu d'importance à l'intérieur des universités, les actions sont menées avec le concours de la population ;

d) Presque toutes les actions sont menées d'une manière organisée.

Les actions de 1965 à 1971 possèdent ces caractéristiques ou visent à les atteindre. C'est de ce point de vue que les mouvements de la jeunesse en Turquie n'ont pas les mêmes caractéristiques que les mouvements des étudiants. Dans la lutte menée, ceux qui se sont formés dans les Universités deviennent des révolutionnaires. La période de 1969 à 1971 fut une période très sanglante et on dut s'armer contre la police du pouvoir et contre les crimes politiques.

Institut kurde de Paris

VII

LE COUP D'ETAT DU 12 MARS

La situation politique et socio-économique, dont nous avons vue la transformation et le développement, porte en elle les raisons du coup d'Etat du 12 mars.

Nous pouvons dire en résumé :

1) Jusqu'en 1971, la réforme agraire a été proposée en Turquie par les forces progressistes et révolutionnaires. Selon le traité de la période de transition de la C.E.E., la Turquie doit conformer sa politique agraire à celle de la C.E.E. et la réforme agraire est exigée par l'impérialisme. Il est évident que la réforme agraire proposée par l'impérialisme et celle proposée par les révolutionnaires ne peuvent être semblables. Toutefois, la capitalisation rapide dans l'agriculture, l'augmentation de la production des produits agricoles nécessaires à la C.E.E., placent le P.J. dans l'incapacité de réaliser la réforme agraire proposée par l'impérialisme et d'améliorer le marché. Par sa structure de classe, le Parti reste sous l'influence de la semi-féodalité. Dans l'ensemble, le Parlement lui-même n'a pas la structure nécessaire pour voter une réforme agraire.

Les semi-féodaux et les grands propriétaires terriens présents dans différents partis, tout en voulant devenir des capitalistes, ne peuvent accepter que leurs propriétés soient expropriées, sauf si cela peut servir leurs intérêts. Ils ne veu-

lent pas l'expropriation des terres, mais sont favorables à la domination de la machine dans le secteur agricole et à la production pour le marché.

Si on exproprie des terres d'une certaine superficie et qu'on les distribue aux paysans qui s'endetteront pour les acheter et aussi pour acquérir des machines, l'augmentation des crédits agricoles mettra le petit paysan dans un cycle d'endettement à long terme et cela permettra néanmoins une capitalisation plus rapide, augmentera la production pour le marché et le secteur agricole deviendra, comme le veulent l'impérialisme et ses collaborateurs, un secteur de plus grande consommation. Par ailleurs, les coopératives et les sociétés agricoles peuvent se développer parallèlement et grâce à celles-ci le capital étranger peut pénétrer dans le secteur agricole. Jusqu'en 1971, les semi-féodaux, par leur orientation, sont les alliés naturels de l'impérialisme. Toutefois la structure de l'exploitation féodale fait obstacle à la réforme agraire et le problème fondamental reste l'entente des classes dominantes. D'abord, il faut éloigner du pouvoir les forces qui vont entrer dans un processus de transformation et ensuite réaliser l'entente des classes dirigeantes. De ce point de vue, une force extérieure doit intervenir dans l'agriculture pour favoriser une rapide capitalisation. Cette situation paraît contradictoire ; l'impérialisme intervient et la force qui se trouve en face doit lui être favorable et faire alliance avec lui.

A la suite de cette situation, une nouvelle forme de coup d'Etat se développe. On ne dissout plus le Parlement, mais le gouvernement tombe et on déclare l'état de siège.

2) Le Parti de la Justice au pouvoir se trouve devant une impasse : non seulement il ne peut plus diriger le pays, mais il perd le contrôle de l'appareil du Parti. Face à lui, l'opposition devient plus forte et le P.J. perd son prestige aux yeux de la population. Par les scandales et les pots de vin, le chef du Parti devient un Premier ministre indésirable aux yeux de l'impérialisme.

3) Vers 1971, la crise au Moyen-Orient traverse une phase particulièrement violente ; les Etats-Unis persistent dans la politique qu'ils mènent en Israël. En Turquie un gouvernement peu sérieux et un régime branlant à l'avenir indécis, ne

constituent plus un appui ; la Turquie est le poste de contrôle des Etats-Unis au Moyen-Orient et il est nécessaire que cela continue.

4) En Turquie, la lutte de classe, la lutte anti-impérialiste, et la conscience politique de la classe ouvrière se développent et l'idée que la classe ouvrière devrait être organisée par un parti marxiste-léniniste devient dominante. La lutte révolutionnaire n'est pas encore assez forte pour prendre le pouvoir politique en main, mais son développement rapide n'en constitue pas moins pour les classes dominantes et l'impérialisme un véritable danger.

5) L'attitude générale du gouvernement provoqua un certain mécontentement dans l'armée et parmi les forces progressistes, et un potentiel d'opposition s'y accumule. La libération de ce potentiel est indispensable, mais en en inversant le sens.

6) En face, le Parti de la Libération populaire de Turquie et son organisation militaire, le Front de Libération populaire de Turquie, et une autre organisation qui s'appelle l'Armée de Libération populaire de Turquie, se développent et passent à la lutte armée.

Sous l'influence de ces faits, le coup d'Etat du 12 mars 1971 éclate ; les quatre premiers points sont déterminants dans la réalisation de ce coup d'Etat. Même si les révolutionnaires n'étaient pas passés à la lutte armée, l'impérialisme avait des raisons suffisantes pour faire le coup d'Etat. Ne prendre en considération que le dernier point reviendrait à le considérer comme unique raison du coup d'Etat ; si le seul objectif avait été de réduire au silence les révolutionnaires qui étaient passés à la lutte armée, il aurait pu être réalisé avec les mêmes méthodes par le gouvernement d'avant 1971.

L'utilisation des droits démocratiques et la lutte démocratique ont été refusées par les pouvoirs politiques, et c'est le pouvoir politique qui est passé à l'attaque armée.

Le jour du 12 mars 1971, une note signée par le chef de l'état-major et les commandants des forces armées, démet

le gouvernement de ses fonctions et la vie démocratique limitée qui durait depuis 1960 prend fin.

La note comprenant trois articles est rédigée de la façon suivante :

1 — Le parlement et le gouvernement, par leurs points de vue et leurs actions, ont placé le pays dans l'anarchie, la guerre civile et dans un chaos social et économique. Ils ont fait perdre à l'opinion publique tout espoir de pouvoir atteindre un jour le niveau de civilisation qu'Atatürk avait pris comme objectif ; ils ont mis l'avenir de la République de Turquie dans un grand danger et ne purent réaliser les réformes prévues dans la Constitution.

2 — Devant cette situation grave, les forces armées de la nation turque vont essayer de trouver des solutions qui leur feront oublier leur tristesse et leur désespoir dans une compréhension au-dessus des partis ; ces solutions seront réalisées par nos assemblées qui feront disparaître cette situation anarchique et qui prendront en main, dans l'optique d'Atatürk, les réformes prévues dans la Constitution. Nous considérons aussi comme indispensable un gouvernement fort et fiable, formé dans des conditions démocratiques.

3 — Si ces conditions ne sont pas rapidement réalisées, les forces armées turques, par le devoir que lui confère la loi de sauvegarder la République de Turquie, se verront obligées de prendre directement en main le pouvoir...

Il y a une relation précise entre les raisons que nous avons évoquées et le caractère de la note.

L'attitude du Parlement n'est pas satisfaisante et le gouvernement est renversé. C'est en s'appuyant sur ce même Parlement que l'on propose un gouvernement au-dessus des partis et que l'on détermine les devoirs du gouvernement. Parmi les réformes proposées par la Constitution, ils mentionnent la réforme agraire dont ils désirent la réalisation. Par « situation anarchique » ils entendent toute lutte anti-impérialiste et toute lutte de classe.

Un gouvernement, pour se créer, doit, avant de changer de politique agraire réussir l'entente de ses classes domi-

nantes. Pour empêcher la lutte anti-impérialiste et la lutte de classe, il doit supprimer tous les droits démocratiques et appliquer un régime de répression envers les révolutionnaires et le peuple.

Dès qu'il s'agit de supprimer les droits démocratiques et d'utiliser la violence, les classes dominantes et leurs représentants au Parlement font preuve d'une unité parfaite, mais au sujet de la réforme agraire des divergences apparaissent. Toutefois la transformation doit s'effectuer sans faire de tort aux classes directement collaboratrices de l'impérialisme.

Depuis 1961, les classes dominantes se plaignent de la Constitution en vigueur et expriment de temps à autre le désir de la changer ; certains avouent même qu'ils y sont franchement opposés. Les gouvernements après 1965 ne peuvent obtenir la majorité parlementaire pour la transformer. La Constitution avait apporté des éclaircissements aux problèmes du peuple turc et aux façons de résoudre les questions de développement ; elle avait été un point d'appui pour les courants d'idées, pour le développement du mouvement économique et politique de la classe ouvrière et pour le renforcement des mouvements paysans. Jusqu'en 1971, la contradiction entre ceux qui voulaient son application totale et ceux qui y étaient opposés devient de plus en plus tendue.

Avec le coup d'Etat du 12 mars 1971, les désirs des classes dominantes bloqués depuis dix ans trouvent une atmosphère favorable et par ailleurs la répression s'abat sur les révolutionnaires et sur le peuple : on interdit les grèves, on arrête les intellectuels et les progressistes susceptibles de protester contre ces attitudes anti-démocratiques, on s'attaque à la Constitution de 1961. Le 20 septembre 1971 en effet, la loi 1488 entre en vigueur ; la Constitution reste la même, mais les clauses nouvelles ou modifiées sont déterminantes.

Si nous ne tenons pas compte des clauses passagères de la Constitution de 1961, sur 157 articles, seuls 30 sont pris en considération. Avec les nouvelles clauses et les articles amendés, on limite les droits et les libertés démocratiques.

La nouvelle clause apportée à l'article II : « Aucun des droits et aucune des libertés définis par la Constitution ne pourront être utilisés dans le but de détruire l'intégrité de l'Etat turc ou de supprimer la République dont il est question dans la Constitution, en s'appuyant sur une différence

de langue, de race, de classe, de religion ou de secte », entraîne toutes les autres clauses.

D'après cette dernière, la Constitution ne reconnaît aucun droit et aucune liberté à ceux qui parlent de lutte de classe, de droits démocratiques des peuples et à ceux qui poursuivent la lutte politique en faveur de la classe ouvrière.

Il y a un motif commun aux ajouts faits aux autres articles : toutes ces limitations sont faites pour justifier la suppression des droits et des libertés, « pour que les droits et les libertés qui prennent place dans la Constitution ne soient pas utilisés à mal ».

D'après le gouvernement et les lois de cette Constitution, c'est désormais un délit de dire qu'en Turquie le peuple kurde existe et c'est vouloir supprimer la « République dont le caractère a été défini dans la Constitution » que de le faire. Il reste qu'en Turquie la Constitution et l'application qu'on en fait sont deux choses bien différentes ; même sans recourir à cet article, on supprima le parti politique qui reconnaissait l'existence du peuple kurde en Turquie. Plusieurs écrivains et hommes de science furent condamnés. Cette clause inclut que toute attitude hostile aux classes dominantes représente un délit et si nous nous penchons sur les autres changements, nous verrons qu'ils vont dans le même sens et qu'ils révèlent un mouvement anti-démocratique.

Avec la modification de l'article seize, les individus peuvent être fouillés ainsi que leur domicile, sans décision du juge. La liberté de presse est limitée « pour protéger l'indivisibilité du pays et de la nation, et l'ordre public indispensable à la sécurité nationale ». De la même façon, sans décision du tribunal, les autorités compétentes peuvent supprimer et saisir les journaux et périodiques ainsi que les livres. Cet article précise que la police et les autorités administratives peuvent décider de la saisie des livres et des journaux.

Cette restriction apportée à la liberté de presse limite aussi d'autres articles, tel que la liberté de pensée, la liberté de la science et de l'art, le droit de publier des brochures et des livres, et restreint également la liberté de communication en dehors de la presse.

En même temps que la liberté de pensée et de presse, on interdit les organisations ; par la modification de l'article 29, l'interdiction de toute activité devient une clause de la Consti-

tution : « Les associations dont les activités dangereuses contaminent la société, peuvent être fermées, sans décision du tribunal, par les autorités compétentes. »

Comme nous le voyons, avec la limitation des droits démocratiques, les autorités compétentes peuvent, avant la décision du juge, agir à leur guise pour protéger « l'indivisibilité du pays et de la nation et l'ordre public »... Et c'est pour cette même raison qu'on limite le droit d'association, qu'on supprime dans l'ancienne Constitution le droit de créer des syndicats à ceux qui travaillent dans le secteur public, par un amendement de l'article 119.

On se penche sur l'article de la Constitution relatif à la réforme agraire et une clause décide que l'expropriation se fera à partir de la valeur de l'impôt déclaré par le propriétaire. C'est ainsi que l'on accorde aux grands propriétaires terriens le droit de demander à l'Etat le prix qu'ils veulent.

Le capital étranger crée des entreprises sur les côtes de la Turquie ; l'Etat précise dans la Constitution que, pour permettre aux entreprises de se multiplier sur les côtes, il expropriera celles-ci pour les transférer aux entreprises du tourisme.

Dans l'ancienne Constitution, pour exercer un contrôle sur le gouvernement, chaque député avait le droit d'interpellation. La nouvelle Constitution supprime ce droit qui ne reste accordé qu'à dix députés ou aux groupes des partis politiques. Les articles qui protègent l'organe exécutif sont pris en considération dans les relations de l'institution judiciaire et de l'organe exécutif et l'organe exécutif est renforcé face à l'appareil judiciaire.

Avec l'article 120, on accepte que le Conseil des ministres contrôle l'Université, et que les universités soient sous la surveillance de l'Etat.

La radio et la télévision sont aussi limitées par les clauses qui restreignent la liberté de la presse.

Prenant pour exemple la lutte d'un seul sénateur du Parti ouvrier de Turquie, après 1961, et afin que cette situation ne se renouvelle pas, on n'accorde le droit de recours au Tribunal constitutionnel pour l'abolition d'une loi, qu'aux partis possédant un groupe au Parlement ou à dix députés minimum.

La Constitution de 1961 ne fut pas entièrement modifiée, mais les changements apportés suffisent à supprimer tous

les droits et les libertés démocratiques. Sa modification n'a qu'un seul objectif : la continuation du gouvernement de l'impérialisme et des classes dominantes collaboratrices. C'est la raison pour laquelle le régime de répression est indispensable en Turquie.

Les clauses de la Constitution de 1961, protégeant la bureaucratie ainsi que les droits et les libertés démocratiques et qui servirent pendant ces dix années la classe ouvrière et la défense des peuples, sont désormais supprimées.

On ajoute quelques phrases confuses aux articles de la Constitution, on interprète selon son bon plaisir ces phrases ajoutées et on élargit leur champ d'application. Désormais la Constitution autorise les classes dominantes à faire promulguer les lois qu'elles désirent et il est impossible de démontrer qu'une loi fasciste est en contradiction avec la Constitution.

Chaque revendication de la classe ouvrière, de la paysannerie et des forces démocratiques, a en face d'elle cette affirmation : « elle menace l'indivisibilité du pays et de la nation ».

CONCLUSION

Nous avons essayé de montrer, de la période ottomane jusqu'à nos jours, les phases du développement et de la transformation des régimes politiques de la société turque.

A la fin du processus analysé, les raisons de la situation de la Turquie en tant que pays sous-développé dépendant de l'impérialisme dans la seconde moitié du vingtième siècle, et les relations entre ses classes et leur caractère, sont évidentes. Nous pouvons aussi dire que tant que ce pays sera dépendant de l'impérialisme, il sera obligé de rester sous l'oppression des gouvernements fascistes et condamné à ne pas se développer.

1) Dans la société ottomane, la structure sociale sous le contrôle d'une autorité centrale autrefois puissante, se détériore à cause de l'affaiblissement du pouvoir central. Les transformations dans la structure sociale apparaissent à partir du moment où la terre, moyen de production de base de l'Etat dont la propriété lui appartient, devient privée. Jusqu'à la reconnaissance du droit d'héritage, les pays européens capitalistes avaient déjà imposé leur domination commerciale sur l'Empire ottoman. La reconnaissance de ce droit correspond à la période des premières dettes extérieures.

L'orientation vers la propriété privée, la reconnaissance du droit d'héritage, la domination commerciale des pays européens capitalistes et les dettes extérieures se développent parallèlement.

Les classes dominantes, alors qu'elles entament leur processus de transformation, sont en même temps en contact avec les pays capitalistes et les institutions bourgeoises. Celles-ci et leur orientation économique, répondent aux objectifs des classes dominantes ottomanes et à la nécessité de leur transformation, leurs relations réciproques se complétant mutuellement ; elles donnent le point de départ de la collaboration des classes dominantes ottomanes avec les pays capitalistes.

De ce point de vue, l'orientation vers un mode de production supérieure dans la société ottomane, ne se fait pas par la voie révolutionnaire ; et dans sa transformation et son développement social, les facteurs principaux sont les classes dominantes elles-mêmes en transformation, ainsi que la collaboration occidentale capitaliste.

2) Avec cette collaboration et les privilèges accordés auparavant, l'Empire ottoman s'ouvre entièrement aux produits fabriqués des pays capitalistes ; face aux produits étrangers entrés dans le pays avec des privilèges, l'industrie indigène n'a plus aucune chance de se développer. Les petites entreprises qui ne sont pas de taille à lutter avec les produits européens, se transforment et deviennent des maisons de commerce vendant des produits étrangers.

C'est ainsi que, bloquant l'industrialisation et la création d'une bourgeoisie nationale, la collaboration se développe dans le secteur commercial. Les riches indigènes qui s'orientent vers le commerce en se détachant de la terre, collaborent, et la bourgeoisie collaboratrice ainsi que l'association avec l'Occident s'élargissent.

Face à l'Europe capitaliste, aucune classe n'a d'intérêts en contradiction avec les leurs.

3) Le blocage de l'industrialisation par les produits étrangers, le départ en Europe de la plus-value obtenue dans l'agriculture par l'intermédiaire du commerce, empêchent l'accumulation du capital et le développement des forces de production.

C'est ainsi que la collaboration des classes dominantes avec les pays capitalistes donne naissance au facteur qui va faire de la Turquie un pays arriéré. Elle entraîne aussi l'impossibilité de développement des forces de production et la non

aggravation des contradictions de classes dans le pays : la société ottomane est privée de dynamisme interne.

4) L'Occident qui commence à exporter du capital, investit dans la construction des chemins de fer pour le transport des marchandises en Extrême-Orient ; il ne fait par contre que très peu d'investissements dans le pays et s'intéresse plus particulièrement à l'extraction du minerai et au tabac. Ses investissements sont garantis par les traités et il contrôle la vie économique et les finances du pays ; il crée ses propres institutions et suscite le milieu nécessaire pour canaliser la plus-value. Ainsi il profite de l'exploitation semi-féodale, et, avec les minerais et les usines, de l'exploitation capitaliste.

Dans les entreprises créées, les ouvriers qui vendent leur force de travail se trouvent face à une prise de conscience dont le fond est anti-impérialiste, avant même d'atteindre une conscience de classe.

5) Les monopoles capitalistes européens contrôlent les terres ottomanes ; une partie d'entre eux collaborent avec les minorités et une autre partie avec les riches indigènes, ce qui entraîne parallèlement la concurrence des monopoles et un affrontement au sujet de la collaboration entre le riche indigène qui est turc et les minoritaires.

Les différents peuples vivant sur les terres ottomanes mènent des mouvements de libération d'inspiration nationaliste ; le nationalisme turc lui, se reflète dans les classes dominantes qui se transforment. On se sert de la formation de ce nationalisme pour que le riche indigène collabore avec l'impérialisme. Et c'est en profitant de cette idéologie que le collaborateur turc se montre hostile au collaborateur minoritaire.

6) L'Empire ottoman a participé à la Première Guerre mondiale pour sortir de l'impasse où il se trouvait ; il se rangea du côté de l'Allemagne avec laquelle les classes dominantes avaient commencé à collaborer. Ce sont les classes dominantes qui déterminent ce choix.

7) Dans l'Etat ottoman, ont droit à la parole ceux qui tirent leur force des institutions religieuses, les intellectuels qui ont reçu une éducation occidentale et l'armée.

Les idées démocratiques bourgeoises sont de nature à servir les intérêts des couches petites bourgeoises qui veulent avoir plus d'importance dans le mécanisme d'Etat. Entre les éléments s'appuyant sur les institutions religieuses et les intellectuels influencés par l'Europe, apparaît l'affrontement entre progrès et réaction ; l'intellectuel ottoman arrive ainsi à l'union idéologique avec l'Occident.

La concentration des plus-values entre les mains de l'Etat dans la société ottomane et le partage de celles-ci par l'Etat entre les classes et les couches dirigeantes selon leur fonction, permet l'union des intellectuels petits-bourgeois et de l'armée avec l'Etat.

La situation de l'Etat qui est dans une impasse en raison de la part de plus-value prise par son intermédiaire, touche surtout l'intellectuel petit-bourgeois et les membres de l'armée. De ce point de vue, les mouvements lancés pour « sauver l'Etat » sous la direction de l'intellectuel « petit-bourgeois » et de l'armée, n'ont été en fait que des mouvements pour sauver leurs propres intérêts.

8) Au nom de leur transformation, les classes dominantes semi-féodales, en raison de leur influence parmi les intellectuels, les officiers, et les institutions de l'Etat et afin de garantir aussi leurs intérêts, renforcent leur alliance avec l'Occident. Les relations entretenues avec l'Occident affaiblissent l'Etat et le mettent devant une impasse.

Le collaborateur ottoman, l'intellectuel et l'armée, considèrent que le gouvernement, sous l'influence de la religion, bloque leur transformation et pensent pouvoir apporter une solution en créant dans le pays les institutions bourgeoises démocratiques. Dans les relations économiques, qu'ils entretiennent, ils ne sont pas perdants d'un point de vue de classe.

A la fin des mouvements mis en place par les couches petites-bourgeoises sous la direction de l'armée pour « sauver l'Etat » et qui furent qualifiées de « progressistes », la collaboration avec l'Occident ne peut que se développer.

Ces mouvements progressistes sont jugés importants, car ils préconisent un régime constitutionnel, une Constitution et un Parlement. Toutefois, étant donné qu'ils veulent perpétuer le mode de production existant et la structure sociale, et qu'ils proposent la collaboration avec l'impérialisme, le fond

de ces mouvements est réactionnaire car ils bloquent le développement des forces de production.

9) A la fin de la Première Guerre mondiale, dans l'Empire ottoman partagé, en Anatolie et en Thrace éclate la guerre de Libération, d'abord entreprise pour sauver le Sultanat, puis, au cours du développement des événements, pour créer un nouvel Etat. L'avant-garde dans cette guerre est encore « l'intellectuel petit-bourgeois, l'armée » appuyés par les classes dominantes de l'Anatolie avec lesquelles ils sont liés depuis les Ottomans.

Ce mouvement est opposé à l'occupation armée, mais n'est pas opposé à l'impérialisme. La guerre de Libération se développe sans porter atteinte aux intérêts des pays impérialistes ; elle est dirigée dans les limites des accords de Paris de 1919, et, après la décision de l'impérialisme de ne plus soutenir l'Arménie et la Grèce, elle prend fin. La République se fonde ensuite sur les anciennes classes dominantes ottomanes et l'armée.

Avant même la fin de la guerre, comme dans tous les mouvements traditionnels entrepris pour « sauver l'Etat », la collaboration avec le capital étranger et les pays impérialistes est prise pour objectif. On essaie politiquement et économiquement de se rapprocher des Etats-Unis.

10) A la fin de la guerre de Libération, la Turquie est reconnue à la Conférence de Lausanne, mais les revendications fondamentales des pays impérialistes sont acceptées ; au moment où dans le monde les révolutionnaires et les contre-révolutionnaires se différencient par les systèmes économiques et politiques qu'ils appliquent, les attitudes des dirigeants et des classes dominantes de Turquie sont déterminées selon leur orientation. Avec la Révolution de 1917, son voisin du Nord, l'Union soviétique instaure un système opposé à la propriété privée, alors que les classes dominantes en arrivent au stade de la propriété privée. C'est dans le sens de cette tendance qu'elles prennent place dans les rangs contre-révolutionnaires ;

11) Avec la domination du Parlement par les classes dominantes en transformation, l'intellectuel et l'armée petite-bour-

geoise, les classes dirigeantes parviennent, vers la fin de la période ottomane, à résoudre en leur faveur la contradiction qui s'aggrave entre eux et les éléments qui tirent leur force des institutions religieuses et les minorités.

Les classes et les couches sociales sont obligées de s'accorder car elles forment une coalition au pouvoir ; elles garantissent la propriété privée, mais ne touchent pas à la répartition des terres, elles conservent tels quels la structure sociale et les moyens de production.

Lorsqu'il est question au même moment de conserver la structure semi-féodale et de l'orienter vers une transformation capitaliste, on accorde à l'Etat des pouvoirs susceptibles d'apporter des moyens d'exploitation étendus ; on tente avec son aide d'instaurer le capitalisme en protégeant les classes en accord. C'est ainsi que dans une compression économique privée de dynamisme interne, on passe à l'application du capitalisme d'Etat qui dure jusqu'en 1946.

12) Les classes dominantes qui ont obtenu en 1923 le pouvoir politique, suppriment tout ce qui peut faire obstacle à leur transformation et définissent comme objectif de classe la collaboration avec le capital étranger.

La situation dans le monde entre 1923 et 1939, l'arrêt de l'exportation de capitaux par les pays impérialistes, les années de crise, la déclaration de la Seconde Guerre mondiale, empêchent cette collaboration.

Cette transformation de classe repose sur une excessive exploitation semi-féodale, et le mode de production dominant est conservé. Le fond de capitalisation que nous voyons dans le secteur industriel repose sur ce concept semi-féodal. On essaie de canaliser dans l'industrie la plus-value obtenue dans l'agriculture ainsi que les gains commerciaux du collaborateur.

Dans cette situation, il ne peut être question d'une nouvelle classe, ni de bourgeoisie nationale se transformant. Le premier objectif, après l'accumulation de capital, est soit de créer des liens extérieurs, soit de collaborer avec le capital étranger. Avec les années 1938-1939, on passe aux relations avec les pays capitalistes.

13) L'obligation d'accumuler du capital en profitant, par

l'intermédiaire de l'Etat, de l'exploitation semi-féodale, rend nécessaire l'oppression de l'Etat en raison même du caractère du pouvoir politique et du poids des couches sociales et de l'armée petite-bourgeoise. C'est un régime d'oppression qui se forme à partir de 1923 pour pouvoir susciter la création de capitalistes ; et c'est avec la participation de l'Etat à la vie économique, par la création d'entreprises et l'augmentation quantitative de la classe ouvrière, que le régime fasciste s'instaure.

14) Durant la période de 1923 à 1946, les classes dominantes, en conservant la structure de classe héritée des Ottomans, et en s'appuyant sur l'exploitation semi-féodale avec l'intervention et l'aide de l'Etat, sont dans l'impossibilité de réaliser leur transformation. Mais le poids des classes et des couches sociales au pouvoir évolue, le capital financier et la bourgeoisie commerciale devenue plus puissante pendant les années d'étatisme, s'opposent à la bureaucratie. Les grands propriétaires terriens qui conservent leur influence depuis les Ottomans, sont aussi opposés à la bureaucratie.

La tension entre la bureaucratie et les classes dominantes depuis 1923 se développe en faveur des classes dont l'influence économique a augmenté, et diminue celle de la bureaucratie.

Les classes économiquement dominantes qui s'imposent de plus en plus dans le pays atteignent l'objectif fixé en 1923, c'est-à-dire collaborer avec le capital étranger, lorsqu'en 1939 les conditions intérieures et en 1946 les conditions extérieures, deviennent favorables.

Il est certain que là où il n'existe pas une classe révolutionnaire, et là où la structure sociale déjà existante est conservée, pour réaliser la transformation désirée des classes dominantes de la société, la collaboration avec le capital étranger devient nécessaire. L'intervention et l'aide de l'Etat ne donnent pas de résultat et ne sont pas suffisantes pour assurer cette transformation. L'association au pouvoir politique de la bureaucratie, la trop grande part qu'elle prend de la plus-value, en font un obstacle pour les classes dominantes. Les conditions du monde et de la Turquie en 1946 ne nécessitent pas l'accord entre la bureaucratie et les classes dominantes.

15) A la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce sont les Etats-Unis qui sont l'avant-garde du bloc impérialiste mondial. Leurs objectifs économiques et militaires s'élargissent. Les classes dominantes de Turquie sont prêtes depuis 1920 à collaborer avec les Etats-Unis.

Lorsqu'en 1946, les conditions pour une collaboration sont prêtes, et en profitant de l'importance stratégique de la Turquie dans le monde, on entre en relation avec les Etats-Unis.

La collaboration des classes dominantes et de l'impérialisme à partir de 1947, se développe sans opposition car il n'y a encore aucune classe dont les intérêts pourraient être en contradiction avec l'entrée de l'impérialisme. Les représentants de toutes les classes dominantes, la bureaucratie comprise, se rapprochent des Etats-Unis.

16) A partir de 1947, l'orientation politique et économique de la Turquie se définit ; sous l'influence de l'impérialisme des Etats-Unis, les riches indigènes et les anciennes classes dominantes se transforment et l'évolution de la bureaucratie donne naissance aux entrepreneurs privés qui forment la bourgeoisie collaboratrice.

17) Le capital étranger est investi en Turquie dans le but de combler la demande du marché intérieur du pays. On passe à la création d'industries légères dont la production utilise les produits semi-fabriqués des pays capitalistes avancés et ce genre d'investissements bloque toute véritable industrialisation, tout apport de techniques nouvelles. Le développement de la production est dépendant de ces produits semi-fabriqués.

18) Jusqu'en 1960, avec une certaine souplesse, les prêts extérieurs dont le champ d'utilisation est assez large, augmentent ; après 1963, des limites sont imposées quant à leur utilisation. On crée des institutions pour orienter et contrôler les investissements ; les prêts doivent être utilisés dans les secteurs ou projets que les pays et les monopoles créanciers jugent intéressants. On se sert des investissements selon les plans des monopoles, et tout naturellement les monopoles ne s'intéressent pas au développement de la Turquie. Il n'est pas question pour eux de planifier les priorités et les investissements dans le but de développer le pays. C'est ainsi que de ce point de vue les investissements

nécessaires à la création d'une industrie lourde qui transformerait les matières premières du pays, sont retardés jusqu'au jour où les monopoles en décideront autrement. Vers 1970, les besoins des monopoles en nouveaux marchés et en matières premières augmentent. Dans les Plans des monopoles la Turquie doit élargir son marché intérieur et augmenter la production de ses matières premières.

19) Parallèlement à la dépendance économique, les gouvernements changent eux aussi et le gouvernement du pays change de main dans la course à la collaboration. En 1950, Le Parti Démocrate au pouvoir se trouve dans une impasse avec son économie inflationniste en 1958, et leur collaborateur commence à ne plus vouloir le soutenir.

Des divergences opposent le Premier ministre de l'époque et le directeur de la Banque mondiale à propos des conseils de ce dernier, considérés comme une ingérence dans les affaires intérieures du pays. Les heurts entre les forces impérialistes européennes et américaines augmentent à cause de la mauvaise volonté à expliquer les décisions de la Conférence de Paris de 1958, principalement celles relatives à l'Organisation du Plan.

En raison de l'attitude du gouvernement envers la bureaucratie civile et militaire qui a perdu son influence après 1950 et qui désire recouvrer son ancienne puissance, une opposition intérieure de plus en plus violente se développe. Les conditions intérieures et extérieures étant réunies, le gouvernement tombe à la suite du coup d'Etat de 1960.

20) Après le coup d'Etat militaire, l'attitude traditionnelle de l'armée et des intellectuels petit-bourgeois, ouvre de nouvelles perspectives : d'un côté ils garantissent la bureaucratie et reconnaissent avec la Constitution de 1961 les droits et les libertés démocratiques, d'un autre côté ils permettent la formation d'institutions consolidant la domination de l'impérialisme.

21) Dans son développement après 1960, l'impérialisme élargit ses alliances et, en s'associant au capital étranger, l'armée se joint à la collaboration commencée par les classes dominantes. La petite bourgeoisie commerçante des petites

viles devient la représentante des monopoles : elle ouvre des bureaux de vente et passe ainsi à la collaboration avec l'impérialisme.

22) Aucune classe ou couche sociale ne réagit, ni à l'époque de l'Empire ottoman, ni à celle de la République de Turquie, face à l'entrée de l'impérialisme et à sa domination. La première réaction se situe vers 1960, avec l'élargissement de la classe ouvrière et la diffusion des idées socialistes. La société de Turquie dans son processus historique donne naissance pour la première fois à une classe révolutionnaire, et la classe ouvrière fait accepter son existence avec sa conscience de classe et sa pensée anti-impérialiste. Cette reconnaissance prend toute son importance avec la lutte menée au nom de l'application des droits et des libertés démocratiques.

23) A cette même époque, les mouvements paysans prennent position contre les classes dominantes de la paysannerie ; les paysans et ceux qui ne possèdent pas de terre s'organisent dans les rangs de la classe ouvrière. Il est important de préciser le caractère des mouvements paysans en Turquie : les occupations de terres ont lieu dans les régions où les structures semi-féodales sont brisées et où la mécanisation s'est implantée. Ces occupations ne sont pas opposées à l'exploitation semi-féodale ou à l'exploitation capitaliste, mais à une sorte de capitalisation. Avec l'introduction de la machine, le paysan est chassé des terres qu'il travaillait sous l'exploitation semi-féodale et c'est en revendiquant des terres qu'il passe à l'action et qu'il a compris que ses terres avaient été expropriées. Au cours de la lutte, leur mouvement acquiert une base de classe. Les paysans qui possèdent peu de terres développent leur mouvement contre les commerçants et les usuriers et contre le mécanisme du marché capitaliste qui leur prend toute la plus-value ; ils s'opposent ainsi aux classes dominantes.

Les mouvements des paysans sans terre et de ceux qui en possèdent peu, prennent leur caractère de classe et, s'appuyant sur les droits et les libertés démocratiques, deviennent plus importants.

24) En 1971, pour l'impérialisme européen et américain, pour les collaborateurs turcs obligés de tenir sous une double

exploitation la classe ouvrière et la paysannerie de Turquie, les droits et les libertés démocratiques, mêmes limités de la classe ouvrière et de la paysannerie, représentent un danger pour leurs intérêts, surtout à un moment où les monopoles veulent élargir leurs marchés et où l'impérialisme s'intéresse au secteur agricole.

De ce point de vue ainsi que sous l'influence d'autres facteurs, pour l'impérialisme européen et celui des Etats-Unis, le coup d'Etat du 12 mars était inévitable.

25) En dehors de la terreur et des procédés inhumains utilisés, le coup d'Etat du 12 mars a introduit de nouvelles clauses à la Constitution et c'est ce qui est important pour le peuple de Turquie.

D'après la nouvelle Constitution, certains citoyens sont sous la garantie de ces clauses, et d'autres n'ont ni droits, ni libertés, ni constitution. Ceux qui sont contre l'impérialisme européen et américain, contre les classes dominantes et les collaborateurs, n'ont pas de Constitution. Cette Constitution nie les réalités de la lutte des classes.

Avec la Constitution de 1971, la lutte menée pendant dix ans pour la mise en application des droits démocratiques, devient impossible et on érige un mur devant le développement économique, social et culturel du peuple de Turquie.

Le coup d'Etat du 12 mars 1971, de par son caractère, n'est pas différent des mouvements militaires précédents.

Pour la première fois dans l'histoire de la Turquie, le caractère fasciste de l'armée — hormis la terreur et la répression utilisées contre le peuple Kurde — se manifeste violemment contre la lutte des classes. Désormais, c'est vraiment une classe et des couches sociales révolutionnaires qu'elle trouve en face d'elle. Lors des coups d'Etats militaires précédents, la création d'une classe révolutionnaire face à la couche sociale petite-bourgeoise, lui permit de dissimuler son caractère ; entre 1961 et 1971, pour la première fois en Turquie, une classe révolutionnaire, c'est-à-dire la classe ouvrière, mène la lutte et l'armée se dresse contre elle, en tant que force contre-révolutionnaire. Dans les mouvements précédents, elle avait pour objectif de réaliser l'accord avec les classes dominantes et de collaborer avec l'impérialisme ; désormais elle est face au peuple avec les classes collaboratrices et l'impé-

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	9
I. La société ottomane	17
II. La guerre de libération nationale de Turquie et la fondation de la République	55
III. La Turquie de 1923 à 1939 et le caractère de son régime politique	81
IV. Les années de 1939 à 1960 ; l'entrée de l'impé- rialisme	151
V. Le coup d'Etat du 27 mai et la domination de l'impérialisme en Turquie	213
VI. La lutte de classe et la vie politique en Turquie avant le coup d'Etat du 12 mars	281
VII. Le coup d'Etat du 12 mars	325
CONCLUSION	333

rialisme et cette alliance lui réserve désormais une part plus grande de la plus-value. De ce point de vue, les mouvements des classes et des couches sociales qui se dressent contre l'exploitation et l'influence de la conscience politique de la classe ouvrière vont contre les intérêts des officiers haut gradés de l'armée et visent à limiter sa part de la plus-value. L'armée, ambivalente jusqu'en 1960 où la classe ouvrière et son idéologie n'étaient pas dangereuses, change et elle devient uniquement collaboratrice en 1971.

Institut kurde de Paris



ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 30-10-1974
PAR L'IMPRIMERIE CH. CORLET
— 14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU —
POUR LE COMPTE DES
ÉDITIONS ANTHROPOS

N° Editeur : 224
N° Imprimeur : 10854
Dépôt légal : 4^e trimestre 1974

Institut kurde de Paris

KAMURAN BEKIR HARPUTLU est né en 1940. Militant marxiste, il participe d'abord à des recherches sur le terrain auprès des paysans d'Anatolie et dans des exploitations minières, puis aux tâches d'organisation locale des travailleurs ainsi qu'aux occupations de terre de la paysannerie. Conjointement à son action militante, il fonde les Editions « SER », à Ankara, qu'il anime de 1961 à 1971, années au cours desquelles ses publications provoquent une trentaine de procès. Au lendemain du coup d'Etat de mars 1971, sa maison d'édition a été interdite, puis saccagée et Kâmuran Bekir Harputlu a été condamné, par contumace, en tant qu'auteur et éditeur, à deux fois sept ans et demi de prison, mais il est libéré en 1974.

La république de Turquie est l'un des seize Etats créés au lendemain de l'effondrement de l'Empire ottoman à la fin de la Première Guerre Mondiale. Il en est un des moins connus. D'abord au centre de l'actualité avec la révolution nationale et laïque de Mustapha Kemal — favorablement accueillie par le parti bolchevik, au début des années vingt, la Turquie va bientôt cesser d'attirer l'attention publique, tant en Occident qu'ailleurs. Entourée de voisins plus ou moins hostiles, pour des raisons historiques et parfois politiques, la Turquie, d'une façon générale, constitue un sujet « froid ».

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, la Turquie se range dans le camp occidental, adhère bientôt à l'OTAN et, compte tenu de son importance stratégique, reçoit une aide substantielle des Etats-Unis. Mais le développement du pays, par ailleurs très inégal, demeure lent et les crises politiques, parfois ponctuées de coups d'Etat militaires, se succèdent.

Le présent ouvrage analyse, dans une perspective marxiste, l'héritage ottoman ; la nature du régime kémaliste, le rôle de la Turquie en tant qu'alliée de l'impérialisme américain au Proche-Orient ; la vie politique et sociale du pays de la fin de la Seconde Guerre Mondiale au coup d'Etat de 1971. « La Turquie dans l'Impasse » constitue un apport original à la définition de la société turque, de la fin de l'Empire ottoman à nos jours et remet en question la plupart des interprétations de la Turquie moderne.